



Document de référence 2006



TOTAL

Sommaire

1 Chiffres clés

Informations financières sélectionnées
Données opérationnelles et de marché

p. 3

p. 3

p. 4

2 Présentation des activités

Histoire et évolution de TOTAL
Secteur Amont
Exploration & Production
Participation dans les oléoducs et gazoducs
Gaz & Électricité
Secteur Aval
Raffinage & Marketing
Trading & Shipping
Secteur Chimie
Chimie de Base
Spécialités
Investissements
Organigramme
Propriétés immobilières, usines et équipements
Schéma d'organisation

p. 9

p. 10

p. 11

p. 13

p. 37

p. 38

p. 43

p. 44

p. 49

p. 51

p. 52

p. 55

p. 57

p. 58

p. 59

p. 60

3 Rapport de gestion du Conseil d'administration

Examen de la situation financière et du résultat
Trésorerie et capitaux
Recherche et développement
Tendances et perspectives

p. 63

p. 64

p. 71

p. 73

p. 75

4 Facteurs de risques

Risques de marché
Risques juridiques
Risques industriels et liés à l'environnement
Autres risques particuliers
Assurances et couverture des risques

p. 77

p. 78

p. 82

p. 86

p. 88

p. 91

5 Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration
Direction Générale
Contrôleurs légaux des comptes
Rémunération des organes d'administration et de direction
Rapport du Président du Conseil d'administration (article L 225-37 du Code de commerce)
Rapport des commissaires aux comptes (article L 225-235 du Code de commerce)
Effectif, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions

p. 93

p. 94

p. 102

p. 103

p. 104

p. 107

p. 115

p. 116

6 TOTAL et ses actionnaires

Cotation boursière
Dividendes
Rachats d'actions
Actionnariat
Communication avec les actionnaires

p. 129

p. 130

p. 135

p. 137

p. 142

p. 146

7 Informations financières

Informations financières historiques
Vérification des informations financières historiques
Informations complémentaires
Politique de distribution des dividendes
Procédures judiciaires et d'arbitrage
Changements significatifs

p. 151

p. 152

p. 152

p. 153

p. 153

p. 153

p. 153

8 Renseignements généraux

Capital social
Acte constitutif et statuts ; autres informations
Autres renseignements
Documents accessibles au public
Informations sur les participations

p. 155

p. 156

p. 162

p. 165

p. 166

p. 167

9 Annexe 1 - Comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Compte de résultat consolidé
Bilan consolidé
Tableau de flux de trésorerie consolidé
Variation des capitaux propres consolidés
Annexe aux comptes consolidés

p. 169

p. 170

p. 171

p. 172

p. 173

p. 174

p. 175

10 Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

Réserves d'hydrocarbures
Éléments financiers
Autres informations

p. 241

p. 242

p. 246

p. 251

11 Annexe 3 - TOTAL S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Comptes sociaux de la Société Mère
Autres informations financières Société Mère
Informations d'ordre social et environnemental
Information financière consolidée des cinq derniers exercices

p. 253

p. 254

p. 255

p. 256

p. 274

p. 279

p. 285

Table de concordance

p. 286

Document de référence 2006

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 170 et 255 dudit document. »

Christophe de Margerie
Directeur Général



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2007 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération et un résumé, visés par l'Autorité des marchés financiers.

Chiffres clés

Informations financières sélectionnées

Données consolidées en millions d'euros
à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	153 802	137 607	116 842
Résultat opérationnel	24 130	24 169	17 026
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	25 166	23 468	17 039
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	12 377	11 912	9 126
Résultat net (ensemble consolidé)	12 135	12 643	11 149
Intérêt des minoritaires dans le résultat net	367	370	281
Résultat net (part du Groupe)	11 768	12 273	10 868
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	12 585	12 003	9 131
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions) ^(f)	2 312,3	2 362,0	2 426,4
Résultat net par action (en euros) ^{(b) (f)}	5,13	5,23	4,50
Résultat net dilué par action (en euros) ^{(c) (f)}	5,09	5,20	4,48
Résultat net ajusté dilué par action (en euros) ^{(a) (c) (f)}	5,44	5,08	3,76
Dividende par action (en euros) ^{(d) (f)}	1,87	1,62	1,35
Total actifs (au 31 décembre)	105 223	106 144	86 767
Total actifs non courants (au 31 décembre)	62 436	62 391	53 827
Fonds propres (au 31 décembre) ^(e)	38 890	39 477	30 640
Dette nette/Fonds propres (au 31 décembre)	34%	32%	31%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE)	26%	29%	26%
Rentabilité des fonds propres	33%	35%	33%
Flux de trésorerie d'exploitation	16 061	14 669	14 662
Investissements bruts	11 852	11 195	8 904
Désinvestissements (au prix de cession)	2 278	1 088	1 192

(a) Hors éléments non-récurrents, effet de stock et quote-part pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(b) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(d) Dividende 2006 : sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

(e) Fonds propres 2006 : après distribution d'un dividende de 1,87 euro par action de 2,50 euros de valeur nominale, dont un acompte de 0,87 euro par action versé le 17 novembre 2006.

(f) Montants 2004 et 2005 retraités suite à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

Données opérationnelles et de marché

	2006	2005	2004
Prix du Brent (\$/b)	65,1	54,5	38,3
Parité €/ \$	1,26	1,24	1,24
Marges de raffinage européennes TRCV (\$/t)	28,9	41,6	32,8
Production d'hydrocarbures (en kbep/j)	2 356	2 489	2 585
Liquides (en kb/j)	1 506	1 621	1 695
Gaz (Mpc/j)	4 674	4 780	4 894
Traitements en raffinerie (kb/j) ^(a)	2 454	2 410	2 496
Ventes de produits raffinés (kb/j) ^(b)	3 786	3 792	3 771

(a) Y compris quote-part dans CEPSA (s'agissant de la participation détenue dans CEPSA, voir page 167).

(b) Y compris Trading et quote-part dans CEPSA.

Abréviations

b : baril
 pc : pied cube
 /j : par jour
 /an : par an
 € : euro
 \$ et/ou dollar : dollar américain
 t : tonne métrique
 bep : baril équivalent pétrole
 kbep/j : kilo (millier) bep/j
 kb/j : kilo (millier) baril/j
 Btu : British thermal unit
 GNL : Gaz Naturel Liquéfié
 M : million
 G : milliard
 MW : mégawatt
 MWc : mégawatt crête
 TWh : térawatt heure

TRCV : Topping Reforming Cracking Visbreaking. Indicateur de Marge de Raffinage sur frais variables d'une raffinerie moyenne théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone.

IFRS : International Financial Reporting Standards

API : American Petroleum Institute

Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent Document de référence se réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.

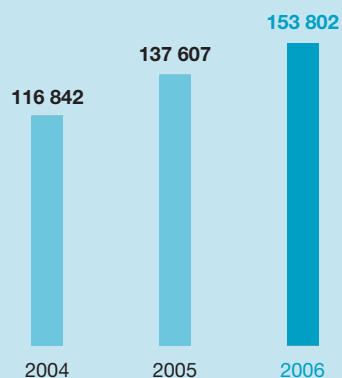
Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent Document de référence se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. avril 2007.

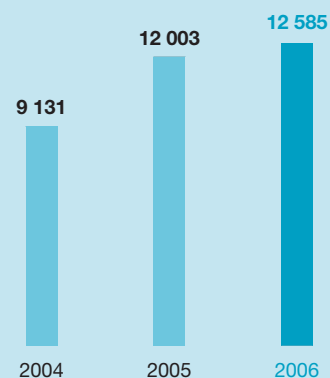
Table de conversion

1 bep = 1 baril de pétrole = environ 5 500 pc de gaz en 2006
 1 b/j = environ 50 t/an
 1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37° API)
 1 Gm³/an = environ 0,1 Gpc/j
 1 m³ = environ 35,3 pc
 1 t de GNL = environ 8,9 bep = environ 48 Mpc de gaz
 1 Mt/an de GNL = environ 133 Mpc/j

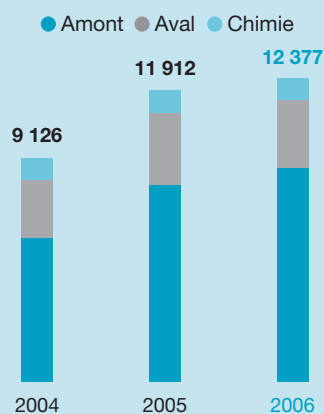
Chiffre d'affaires (M€)



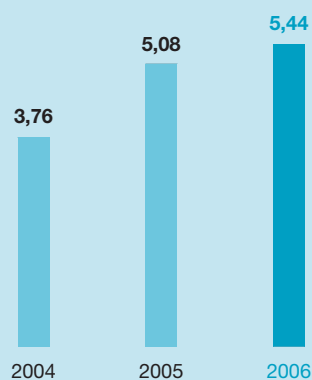
Résultat net ajusté (part du Groupe) (M€)



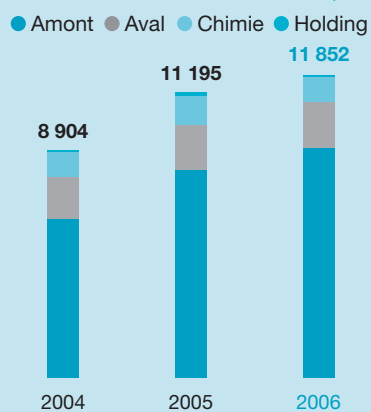
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs (M€)



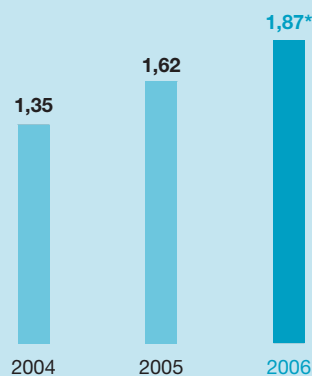
Résultat net ajusté dilué par action (€)



Investissements bruts (M€)

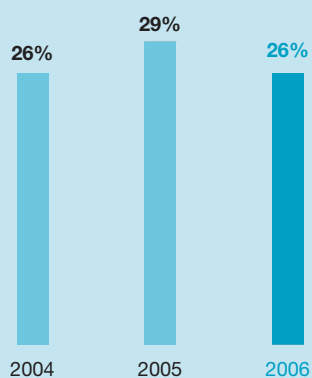


Dividende par action (€)

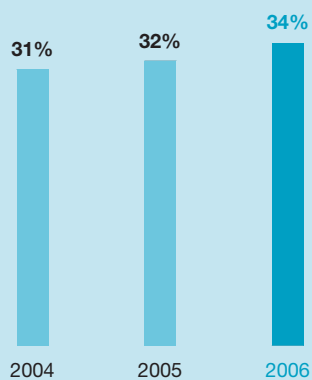


* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

Rentabilité du Groupe (ROACE)



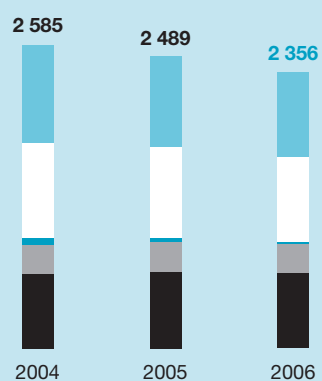
Dette nette / fonds propres (au 31 décembre)



AMONT

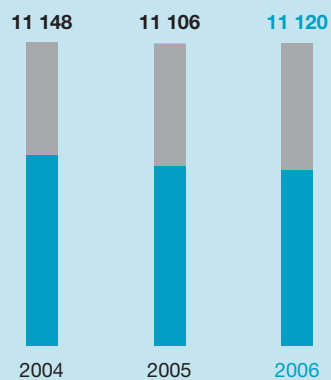
Production d'hydrocarbures (kbep/j)

● Europe ● Afrique ● Amérique du Nord
● Asie ● Reste du monde



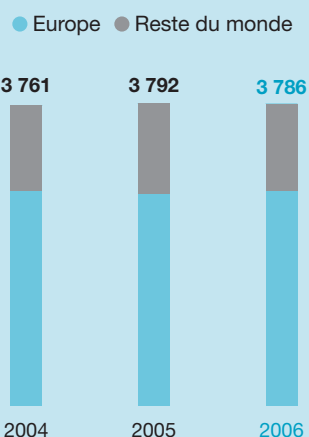
Réserves de liquides et de gaz (Mbep)

● Liquides ● Gaz

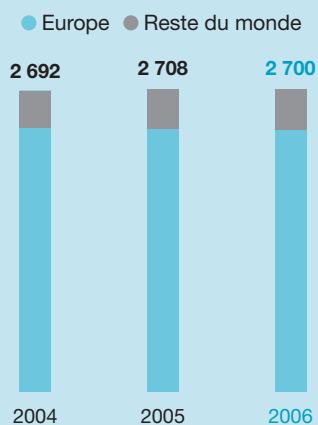


AVAL

Ventes de produits raffinés
y compris Trading (kb/j)

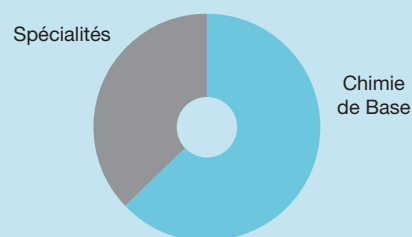


Capacité de raffinage (kb/j)
en fin d'année

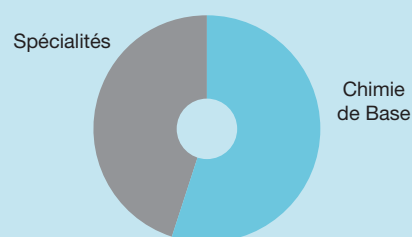


CHIMIE

Chiffre d'affaires 2006
hors Groupe : 19 G€

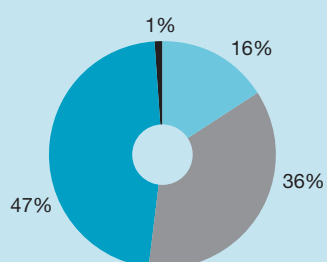


Résultat opérationnel
net ajusté 2006 : 0,88 G€

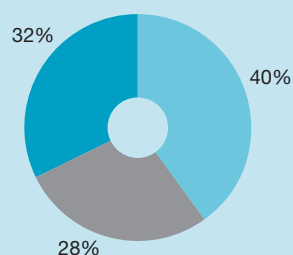


Répartition des effectifs
par secteur

Amont Aval
Chimie Holding

Répartition des effectifs
par zone géographique

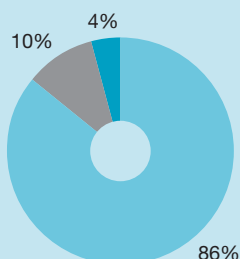
France Reste de l'Europe
Reste du monde



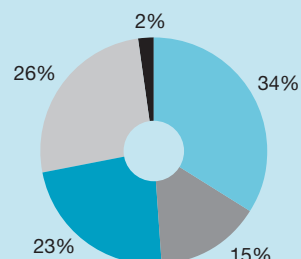
Sociétés consolidées – Effectifs au 31 décembre 2006 : 95 070.

Répartition de l'actionnariat
par principale catégorie *

Actionnaires institutionnels Salariés du Groupe
Actionnaires individuels

Répartition de l'actionnariat
par zone géographique *

France Royaume-Uni Reste de l'Europe
Amérique du Nord Reste du monde



* Estimation au 31 décembre 2006, hors détention intra-Groupe.

Présentation des activités

Histoire et évolution de TOTAL

- Histoire et développement p. 10
- Stratégie p. 10

SECTEUR AMONT

Exploration & Production

- Exploration et développement p. 13
- Réserves p. 13
- Production p. 15
- Production par zone géographique p. 16
- Présentation des activités par zone géographique p. 17

Participation dans les oléoducs et gazoducs

Gaz & Électricité

- Gaz naturel p. 38
- Gaz naturel liquéfié (GNL) p. 39
- Gaz de pétrole liquéfié (GPL) p. 40
- Électricité et cogénération p. 41
- Énergies renouvelables p. 41
- Charbon p. 42

SECTEUR AVAL

Raffinage & Marketing

- Raffinage p. 44
- Marketing p. 46

Trading & Shipping

- Trading p. 49
- Shipping p. 50

SECTEUR CHIMIE

Chimie de Base

- Pétrochimie p. 52
- Fertilisants p. 53

Spécialités

- Caoutchouc p. 55
- Résines p. 55
- Adhésifs p. 55
- Métallisation p. 56

Investissements

- Principaux investissements réalisés au cours de la période 2004-2006 p. 57
- Principaux investissements en cours p. 57
- Principaux investissements envisagés p. 57

Organigramme

- Place de la Société au sein du Groupe p. 58
- Filiales de la Société p. 58

Propriétés immobilières, usines et équipements

Schéma d'organisation

Histoire et évolution de TOTAL

Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée en France le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe le quatrième groupe pétrolier intégré coté dans le monde ⁽¹⁾.

Présent dans plus de cent trente pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les segments de l'industrie pétrolière : Amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, GNL) et Aval (raffinage, distribution, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers).

TOTAL exerce également ses activités dans la Chimie de Base (pétrochimie et fertilisants) et dans la Chimie de Spécialités dont les produits sont destinés à l'industrie ou à la grande consommation. En outre, TOTAL détient des participations dans les secteurs suivants : mines de charbon et production d'électricité. Par ailleurs, TOTAL détient une participation financière dans Sanofi-Aventis.

La Société a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Elle s'est depuis développée et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, la Société a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée « PetroFina » ou « Fina ») et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée « Elf Aquitaine » ou « Elf »). Le Groupe détient 99,5% des actions Elf Aquitaine et, depuis début 2002, 100% des actions PetroFina.

La Société, qui avait pris le nom de TOTAL FINA S.A. entre juin 1999 et mars 2000, puis celui de TOTAL FINA ELF S.A., se dénomme désormais TOTAL S.A. depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2003.

Le siège social de la Société est situé 2, place de la Coupole, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Son numéro de téléphone est le + 33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site Internet est www.total.com.

TOTAL S.A. est enregistrée en France, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro 542 051 180.

Stratégie

La stratégie du Groupe a pour objectifs :

- la croissance de ses activités d'exploration et production d'hydrocarbures, et le renforcement de sa position mondiale parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du GNL ;
- l'adaptation de son outil de raffinage à l'évolution des marchés et la consolidation de ses positions dans la distribution en Europe, tout en les accroissant sur les marchés du bassin méditerranéen, d'Afrique et d'Asie ;
- le développement de la pétrochimie, en particulier en Asie et au Moyen-Orient, tout en améliorant la compétitivité de ses opérations sur les marchés matures.

(1) Selon le critère de la capitalisation boursière au 31 décembre 2006.

Secteur Amont

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration & Production et Gaz & Électricité.

Le Groupe mène des activités d'exploration et de production dans quarante deux pays et produit du pétrole et du gaz dans trente pays.

2,36 Mbep/j produits en 2006.

11,1 Gbep de réserves prouvées au 31 décembre 2006 *.

Investissements 2006 : **9,0 milliards d'euros**.

14 862 collaborateurs.

* Sur la base du prix de fin d'année du Brent de 58,93 \$/b.

Données financières du secteur Amont

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 782	20 888	15 037
Résultat opérationnel ajusté	20 307	18 421	12 844
Résultat opérationnel net ajusté	8 709	8 029	5 859

L'année 2006 a été marquée par la persistance de conditions de marché globalement favorables pour l'industrie pétrolière. Les prix du brut affichent, en moyenne, une hausse par rapport à 2005, portés par une demande robuste et un taux d'utilisation des capacités de production toujours élevé.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont ressort à 8 709 millions d'euros contre 8 029 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 8%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2006 s'élève à 10,9 milliards de dollars soit une progression de 0,9 milliard de dollars par rapport à 2005. Cette progression s'explique par l'effet positif à hauteur de 2,5 milliards de dollars de la hausse des prix des hydrocarbures, partiellement compensé par l'impact négatif de la baisse des volumes vendus et de changement de périmètre (pour environ -0,6 milliard de dollars), de la hausse des coûts de production (pour environ -0,5 milliard de dollars, dont -0,2 milliard de dollars lié à l'effort d'exploration) et des changements de fiscalité (pour environ -0,5 milliard de dollars).

Les coûts techniques (FAS 69, filiales consolidées) s'établissent à 9,9 \$/bep en 2006 contre 8,5 \$/bep en 2005.

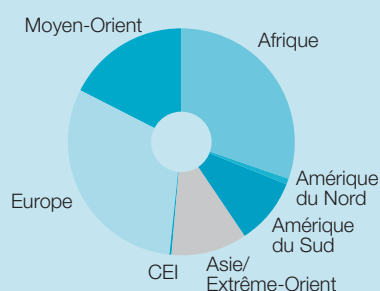
Prix de vente liquides et gaz *	2006	2005	2004
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	61,8	51,0	36,3
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,91	4,77	3,74

* Filiales consolidées, hors marges fixes et buy backs.

Sur l'année 2006, l'évolution du prix de vente moyen des liquides est globalement en ligne avec celle du prix du Brent. Le prix de vente moyen du gaz de TOTAL affiche une progression plus marquée que celle des liquides, bénéficiant ainsi des effets retard sur les contrats long terme, et de la bonne tenue des prix du GNL en Asie.

Productions

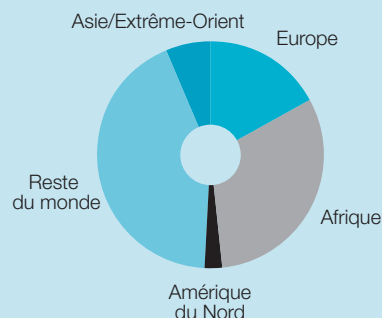
Productions d'hydrocarbures	2006	2005	2004
Productions combinées (kbep/j)	2 356	2 489	2 585
• Liquides (kb/j)	1 506	1 621	1 695
• Gaz (Mpc/j)	4 674	4 780	4 894



Sur l'ensemble de l'année 2006, la production d'hydrocarbures s'établit à 2 356 kbep/j contre 2 489 kbep/j en 2005, soit une baisse de 5% due aux éléments suivants : -2% liés à l'effet prix, -1% lié aux effets de périmètre et -2% liés à l'impact des arrêts de production dans la région du Delta au Nigeria. Hors ces éléments, l'impact positif des mises en production de nouveaux champs a été compensé par l'effet du déclin naturel et des arrêts de production en mer du Nord.

Réserves

Réserves au 31 décembre	2006	2005	2004
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	11 120	11 106	11 148
• Liquides (Mb)	6 471	6 592	7 003
• Gaz (Gpc)	25 539	24 750	22 785



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la *Securities and Exchange Commission* américaine (SEC) s'élèvent à 11 120 Mbep au 31 décembre 2006. Au niveau actuel de production, la durée de vie des réserves ressort ainsi à près de 13 années.

En 2006, le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽¹⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 102% pour le Groupe (filiales consolidées et sociétés mises en équivalence). Si l'on exclut les effets de périmètre, il s'élève à 108%. Hors impact des variations de prix (Brent stable à 40 \$/b), le taux de renouvellement des réserves sur la période 2004-2006 ressort à 110% pour le Groupe.

Fin 2006, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables représentant 20,5 Gbep, soit plus de 23 ans de durée de vie au rythme actuel de production⁽²⁾.

(1) Variation des réserves hors productions (i.e. révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions / productions de la période).

(2) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 40 \$/b, y compris la quote-part dans le permis de Joslyn développée par des techniques minières.

Exploration & Production

Exploration et développement

Dans l'Amont, TOTAL entend continuer à conjuguer croissance et rentabilité au niveau des meilleurs de l'industrie sur le long terme.

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques et économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), ainsi qu'au vu des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes et les extensions de champs existants représentent 77% des 2 460 Mbep de réserves prouvées supplémentaires du secteur Amont pour les trois années 2004, 2005 et 2006 (hors prise en compte, sur la même période, de la production et des prises ou cessions d'intérêts dans des réserves en terre). Le solde (23%) représente les révisions.

Le programme d'exploration de TOTAL a été intensif en 2006. Les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe se sont élevés à 1 214 millions d'euros (y compris les coûts d'acquisition des permis non prouvés et non compris le coût d'acquisition d'un intérêt dans le projet Ichthys en Australie). Ces investissements d'exploration ont été réalisés notamment au Nigeria, au Royaume-Uni, en Angola, aux États-Unis, en Libye, au Venezuela, en Norvège, en Algérie, au Congo, au Kazakhstan, au Canada, en Indonésie, en Australie, en Argentine, au Cameroun, en Mauritanie, au Gabon, en Chine, en Azerbaïdjan et en Thaïlande. En 2005, les investissements d'exploration de TOTAL s'étaient élevés à 644 millions d'euros réalisés principalement au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Norvège, au Congo, aux États-Unis, en Libye, en Algérie, en Argentine, au Kazakhstan, en Colombie, en Indonésie et aux Pays-Bas. En 2004, les investissements d'exploration du Groupe s'étaient élevés à 651 millions d'euros, réalisés notamment aux États-Unis, au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Libye, en Algérie, au Congo, au Kazakhstan, en Norvège, en Bolivie, aux Pays-Bas, en Colombie et en Indonésie.

Les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration & Production se sont élevés à 6,0 milliards d'euros en 2006 (y compris l'acquisition d'un intérêt dans le projet Ichthys en Australie). Les principaux investissements ont été réalisés en Norvège, en Angola, au Nigeria, au Kazakhstan, en Indonésie, au Congo, au Yémen, au Qatar, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie, aux États-Unis, au Venezuela, en Azerbaïdjan et au Gabon. En 2005, les investissements de développement s'étaient élevés à 5,2 milliards d'euros, réalisés principalement en Norvège, en Angola, au Nigeria, au Kazakhstan, en Indonésie, au Royaume-Uni, au Qatar, au Congo, en Azerbaïdjan, au Gabon, au Canada et au Yémen. En 2004, les investissements de développement, réalisés en particulier en Norvège, en Angola, au Nigeria, en Indonésie, au Kazakhstan, au Royaume-Uni, au Qatar, en Azerbaïdjan, aux États-Unis, au

Gabon, au Congo, en Libye, à Trinité-et-Tobago, au Venezuela et en Iran s'étaient élevés à 4,1 milliards d'euros.

Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*Securities and Exchange Commission*). Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations des réserves sont, chaque année, établies par des ingénieurs gisement et géosciences expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire) avant revue et validation par la Direction.

Le processus d'enregistrement des réserves impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont estimées une fois par an en tenant compte, entre autres choses, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des nouvelles découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques. Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part de l'ensemble du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. Pour de plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, voir « Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) », figurant aux pages 241 et suivantes.

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit basée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2006 ont été calculées sur la base du prix au 31 décembre 2006, soit 58,93 \$ par baril de Brent.

Au 31 décembre 2006, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 11 120 Mbep (dont 50% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 58% de ces réserves et le gaz naturel 42%. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Libye, Algérie et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande, et Brunei), en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), au Moyen-Orient (Qatar, Émirats arabes unis, Yémen, Oman, Iran et Syrie) en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinité-et-Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Au 31 décembre 2005, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 11 106 Mbep (dont 50% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 59% de ces réserves et le gaz naturel 41%. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Libye, Algérie et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande et Brunei), en Amérique du Nord (Canada et États-Unis), au Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Qatar, Yémen, Oman, Iran et Syrie), en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinité-et-Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Au 31 décembre 2004, les réserves prouvées de pétrole brut et de gaz naturel de TOTAL atteignaient 11 148 Mbep (dont 51% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 63% de ces réserves et le gaz naturel 37%. Ces réserves étaient principalement situées en Europe (Norvège, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie et France), en Afrique (Nigeria, Angola, Congo, Gabon, Algérie, Libye et Cameroun), en Extrême-Orient (Indonésie, Myanmar, Thaïlande et Brunei), en Amérique du Nord (États-Unis et Canada), au Moyen-Orient (Émirats arabes unis, Qatar, Oman, Iran, Syrie et Yémen), en Amérique du Sud (Venezuela, Argentine, Bolivie, Trinité-et-Tobago et Colombie), ainsi que dans la CEI (Kazakhstan, Azerbaïdjan et Russie).

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de *buy back*. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy back* (représentant près de 30% des réserves de TOTAL à fin 2006). En effet, TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible. Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy back*. Pour cette raison, une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

Le tableau suivant présente le niveau des réserves prouvées (développées et non développées) de TOTAL à travers le monde aux dates indiquées.

Réserves prouvées de TOTAL ^(a) ^(b)	Liquides (Mb)	Gaz naturel (Gpc)	Ensemble (Mbep)
31 décembre 2004	7 003	22 785	11 148
Variation depuis le 31 décembre 2003	(4,4%)	2,3%	(2,2%)
31 décembre 2005	6 592	24 750	11 106
Variation depuis le 31 décembre 2004	(5,9%)	8,6%	(0,4%)
31 décembre 2006	6 471	25 539	11 120
Variation depuis le 31 décembre 2005	(1,8%)	3,2%	0,1%

(a) Incluent la quote-part de TOTAL dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. Voir la rubrique Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées), figurant aux pages 241 et suivantes.

(b) Les réserves au 31 décembre 2006 sont calculées sur la base d'un prix du Brent de 58,93 \$/b, les réserves au 31 décembre 2005 sont calculées sur la base d'un prix du Brent de 58,21 \$/b et les réserves au 31 décembre 2004 sont calculées sur la base d'un prix du Brent de 40,47 \$/b en application de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC.

Production

La production journalière moyenne de liquides et de gaz naturel a été de 2 356 kbep/j en 2006, contre 2 489 kbep/j en 2005, soit une baisse de 5% due aux éléments suivants : -2% liés à l'effet prix, -1% lié aux effets de périmètre et -2% liés à l'impact des arrêts de production dans la région du Delta au Nigeria. Hors ces éléments, l'impact positif des mises en production de nouveaux champs a été compensé par l'effet du déclin naturel et des arrêts de production en mer du Nord. La production en 2004 s'était établie à 2 585 kbep/j. Les liquides ont représenté environ 64% et le gaz naturel 36% de la production globale de TOTAL en 2006 (en équivalent pétrole).

Le tableau de la page suivante présente la production journalière moyenne de pétrole brut et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). TOTAL intervient fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Pour une description des principaux champs producteurs du secteur Amont, voir « Présentation des activités par zone géographique » (pages 17 à 36).

L'activité Trading & Shipping du secteur Aval a commercialisé en 2006, comme en 2005 et 2004, la quasi totalité de la production de pétrole brut du secteur Amont (voir « Aval, Trading & Shipping », page 49).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine. Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel et de GNL prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du GNL ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir au niveau des prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel *spot* (voir « Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) », pages 241 à 252).

Production par zone géographique

	2006			2005			2004		
	Liquides (kb/j)	Gaz naturel (Mpc/j)	Total (kbep/j)	Liquides (kb/j)	Gaz naturel (Mpc/j)	Total (kbep/j)	Liquides (kb/j)	Gaz naturel (Mpc/j)	Total (kbep/j)
Filiales consolidées									
Afrique	603	479	694	672	418	751	693	440	776
Algérie	35	129	59	38	141	64	42	160	72
Angola	108	24	112	144	23	148	159	27	164
Cameroun	13	2	13	12	2	12	13	-	13
Congo	93	22	97	91	20	95	87	21	90
Gabon	82	27	87	94	26	98	99	27	104
Libye	84	-	84	84	-	84	62	-	62
Nigeria	188	275	242	209	206	250	231	205	271
Amérique du Nord	7	47	16	9	174	41	16	241	61
Canada	1	-	1	< 1	-	< 1	-	-	-
États-Unis	6	47	15	9	174	41	16	241	61
Amérique du Sud	119	598	226	143	586	247	128	474	213
Argentine	11	375	78	11	351	74	11	325	70
Bolivie	3	97	21	3	97	21	3	82	18
Colombie	13	43	22	19	38	26	24	32	30
Trinité-et-Tobago	9	2	9	12	2	13	-	-	-
Venezuela	83	81	96	98	98	113	90	35	95
Asie/Extrême Orient	29	1 282	253	29	1 254	248	31	1 224	245
Brunei	3	65	15	3	54	13	3	58	14
Indonésie	20	891	182	20	890	182	22	854	177
Myanmar	-	121	15	-	109	13	-	110	14
Thaïlande	6	205	41	6	201	40	6	202	40
CEI	7	2	8	8	2	9	9	-	9
Azerbaïdjan	< 1	< 1	< 1	-	-	-	-	-	-
Russie	7	2	8	8	2	9	9	-	9
Europe	365	1 970	728	390	2 063	770	424	2 218	832
France	6	124	30	7	117	29	9	143	35
Pays-Bas	1	247	44	1	283	51	1	330	59
Norvège	237	726	372	247	734	383	263	775	406
Royaume-Uni	121	873	282	135	929	307	151	970	332
Moyen-Orient	88	11	90	98	28	103	110	39	117
Émirats arabes unis	14	6	15	14	7	16	16	6	17
Iran	20	-	20	23	-	23	26	-	26
Qatar	29	3	29	31	3	31	31	1	31
Syrie	16	2	17	22	18	25	30	32	36
Yémen	9	-	9	8	-	8	7	-	7
Production totale cumulée	1 218	4 389	2 015	1 349	4 525	2 169	1 411	4 636	2 253
Filiales mises en équivalence et non consolidées									
Afrique ^(a)	25	4	25	24	4	25	37	4	37
Moyen-Orient ^(b)	263	281	316	248	251	295	247	254	295
Total filiales mises en équivalence et non consolidées	288	285	341	272	255	320	284	258	332
Production mondiale	1 506	4 674	2 356	1 621	4 780	2 489	1 695	4 894	2 585

(a) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL des productions de CEPSA en Algérie.

(b) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL dans la production de concessions aux Émirats arabes unis.

Présentation des activités par zone géographique

Le tableau ci-dessous résume l'activité de TOTAL sur ses principaux champs producteurs par zone géographique en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation du Groupe, l'activité d'opérateur et la nature de la production.

Principaux champs producteurs au 31 décembre 2006 ^(a)				
	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
Afrique	Algérie	1952		
			Hamra (100,00%)	L
			Ourhoud (19,41%) ^(b)	L
			RKF (48,83%) ^(b)	L
	Angola	1953	Tin Fouye Tabankort (35,00%)	L, G
			Blocs 3-85, 3-91 (50,00%)	L
			Girassol, Jasmim, Dalia (bloc 17) (40,00%)	L
			Cabinda (bloc 0) (10,00%)	L
	Cameroun	1951	Kuito, BBLT (bloc 14) (20,00%)	L
			bloc 2-85 (27,50%)	L
			Bavo-Asoma (25,50%)	L
			Boa Bakassi (25,50%)	L
			Ekundu Marine (25,50%)	L
			Kita Edem (25,50%)	L
			Kole Marine (25,50%)	L
			Bakingili (25,50%)	L
			Mokoko - Abana (10,00%)	L
Afrique	Congo	1928	Mondoni (25,00%)	L
			Nkossa (53,50%)	L
			Sendji (55,25%)	L
			Tchendo (65,00%)	L
			Tchibeli-Litanzi-Loussima (65,00%)	L
			Tchibouela (65,00%)	L
			Yanga (55,25%)	L
			Loango (50,00%)	L
	Gabon	1928	Zatchi (35,00%)	L
			Gonelle (100,00%)	L
			Baudroie Nord (50,00%)	L
			Atora (40,00%)	L
			Avocette (57,50%)	L
			Anguille (100,00%)	L
			Torpille (100,00%)	L
	Libye	1959		
			Rabi Kounga (47,50%)	L
			Al Jurf (37,50%)	L
			Mabruk (75,00%)	L
Nigeria	Nigeria	1962	El Sharara (7,50%)	L
			NC 186 (9,60%)	L
	Nigeria	1962		
			OML 58 (40,00%)	L, G
			OML 99 Amenam-Kpono (30,40%)	L, G
			OML 100 (40,00%)	L
Nigeria	Nigeria	1962	OML 102 (40,00%)	L
	Nigeria	1962	Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%)	L, G
			Bonga (12,50%)	L, G

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
Amérique du Nord				
Canada	1999	Joslyn (84,00%)		L
			Surmont (50,00%)	L
États-Unis	1957	Aconcagua (50,00%) ⁽ⁿ⁾		G
		Matterhorn (100,00%)		L, G
		Virgo (64,00%)		G
			Camden Hills (16,67%) ⁽ⁿ⁾	G
Amérique du Sud				
Argentine	1978	Aguada Pichana (27,27%)		L, G
		Cañadon Alfa Complex (37,50%)		L, G
		Aries (37,50%)		L, G
		Carina (37,50%)		L, G
		Hidra (37,50%)		L
		San Roque (24,71%)		L, G
Bolivie	1995		San Alberto (15,00%)	L, G
			San Antonio (15,00%)	L, G
Colombie	1973		Cupiagua (19,00%)	L, G
			Cusiana (19,00%)	L, G
Trinité-et-Tobago	1996		Angostura (30,00%)	L
Venezuela	1980		Zuata (Sincor) (47,00%)	L
			Yucal Placer (69,50%)	G
Asie/Extrême-Orient-Pacifique				
Brunei	1986	Maharaja Lela		
		Jamalulalam (37,50%)		L, G
Indonésie	1968	Bekapai (50,00%)		L, G
		Handil (50,00%)		L, G
		Peciko (50,00%)		L, G
		Tambora/Tunu (50,00%)		L, G
			Badak (1,05%)	L, G
			Nilam (9,29%)	G
			Nilam (10,58%)	L
Myanmar	1992	Yadana (31,24%)		G
Thaïlande	1990		Bongkot (33,33%)	L, G
CEI				
Azerbaïdjan	1996		Shah Deniz (10,00%)	L, G
Russie	1989	Kharyaga (50,00%)		L

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
Europe				
France	1939	Lacq (100,00%)		L, G
Norvège	1965	Skirne (40,00%)		G
			Aasgard (7,68%)	L, G
			Ekofisk (39,90%)	L, G
			Eldfisk (39,90%)	L, G
			Embla (39,90%)	L, G
			Glitne (21,80%)	L
			Heimdal (26,33%)	G
			Hod (25,00%)	L
			Huldra (24,33%)	L, G
			Kristin (6,00%)	L, G
			Kvitebjørn (5,00%)	L, G
			Mikkel (7,65%)	L, G
			Oseberg (10,00%)	L, G
			Sleipner East (10,00%)	L, G
			Sleipner West/Alpha North (9,41%)	L, G
			Snorre (6,18%)	L
			Statfjord East (2,80%)	L
			Sygna (2,52%)	L
			Tor (48,20%)	L, G
			Tordis (5,60%)	L
			Troll (3,69%)	L, G
			Tune (10,00%)	L
			Vale (24,24%)	L, G
			Valhall (15,72%)	L
			Vigdis (5,60%)	L
			Visund (7,70%)	L, G
Pays-Bas	1964	F15a (32,47%)		G
		J3c Unit (29,05%)		G
		K1a Unit (42,37%)		G
		K4a (50,00%)		G
		K4b/K5a (26,06%)		G
		K5b (25,00%)		G
		K6/L7 (56,16%)		G
		L4a (55,66%)		G
			Champs unitisés Markham (14,75%)	G
Royaume-Uni	1962	Alwyn North, Dunbar, Ellon, Grant, Nuggets (100,00%)		L, G
		Elgin-Franklin (EFOG 46,17%) ^(a)		L, G
		Forvie Nord (100,00%)		L, G
		Glenelg (49,47%)		L, G
		Otter (54,30%)		L
			Alba (12,65%)	L
			Armada (12,53%)	G
			Bruce (43,25%)	L, G
			Caledonia (12,65%)	L
			Champs unitisés Markham (7,35%)	G
			ETAP (Mungo, Monan) (12,43%)	L, G
			Keith (25,00%)	L, G
			Nelson (11,53%)	L
			SW Seymour (25,00%)	L

	Début de l'activité dans le pays	Principaux champs opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Principaux champs non opérés par le Groupe en production (Part Groupe en %)	Liquides (L) ou Gaz (G)
Moyen-Orient				
Oman	1937		Divers champs onshore (bloc 6) (4,00%) ^(a)	L
			Champ de Mukhaizna (bloc 53) (2,00%) ^(b)	L
Émirats arabes unis	1939	Abu Dhabi - Abu Al Bu Khoosh (75,00%)		L
			Abu Dhabi offshore (13,33%) ^(d)	L
			Abu Dhabi onshore (9,50%) ^(e)	L
			Dubai offshore (27,50%) ^(f)	L
Iran	1954	Dorood (55,00%) ^(g)		L
			South Pars 2 & 3 (40,00%) ^(h)	L, G
			Balal (46,75%) ⁽ⁱ⁾	L
			Sirri (60,00%) ^(j)	L
Qatar	1936	Al Khaliq (100,00%)		L
			North Field - NFB (20,00%)	L, G
Syrie	1988	Jafra/Qahar (100,00%) ^(m)		L
Yémen	1987	Kharir/Atuf (bloc 10) (28,57%)		L
			Al Nasr (bloc 5) (15,00%)	L

(a) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (57,98%), Total E & P Cameroun (75,80%) et certaines entités en Algérie, à Abu Dhabi, en Oman et au Royaume-Uni (voir notes b à m ci-dessous).

(b) TOTAL détient une participation indirecte de 19,38% dans le champ de Ourhoud et de 48,83% dans le champ de RKF via CEPESA (société mise en équivalence).

(c) TOTAL détient une participation indirecte de 35,8% dans le champ d'Elgin-Franklin via EFOG.

(d) Participation de 13,33% via ADMA (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating de Abu Dhabi Marine Operating Company.

(e) Participation de 9,50% via ADPC (société mise en équivalence). TOTAL est également associé à l'operating de Abu Dhabi Company For Onshore Oil Operation.

(f) Participation indirecte de 25,00% via Dubai Marine Areas (société mise en équivalence) et participation directe de 2,50% via Total E & P Dubai.

(g) TOTAL est opérateur sur le développement du champ de Dorood et détient une participation de 55,00% dans le consortium étranger.

(h) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC (National Iranian Oil Company) pour les phases 2 & 3 du champ de South Pars. Le Groupe a une participation de 40,00% dans le consortium étranger.

(i) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC conformément au contrat et détient sur le champ de Balal une participation de 46,75% dans le consortium étranger.

(j) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC conformément au contrat et détient sur les champs Sirri A et E une participation de 60,00% dans le consortium étranger.

(k) TOTAL détient une participation directe de 4,00% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 dans lequel TOTAL détient une participation indirecte de 4,00% via Pohol (société mise en équivalence). Le Groupe détient également une participation de 5,54% dans l'usine GNL d'Oman LNG (trains 1 et 2), et une participation indirecte de 2,04% via OLANG dans Qalhat LNG (train 3).

(l) TOTAL détient une participation directe de 2,00% dans le bloc 53.

(m) Opéré par la société DEZPC détenue à 50,00% par TOTAL et 50,00% par SPC.

(n) Actifs cédés début 2007.

Afrique

L'Afrique, où TOTAL est présent depuis 1928, constitue l'un des principaux pôles de croissance de la production du Groupe. Ses activités d'exploration et de production sont situées essentiellement dans les pays du golfe de Guinée et en Afrique du Nord.

L'année 2006 a été marquée principalement :

- en Angola par le démarrage du projet Dalia d'une capacité ⁽¹⁾ de 240 kbep/j sur le bloc 17 et les démarrages des champs de Benguela Belize Lobito Tomboco et de Landana Nord sur le bloc 14 ;
- au Nigeria par l'entrée dans le projet de gaz naturel liquéfié Brass LNG et sur les blocs *offshore* OML 112 et OML 117.

En outre, de nombreuses découvertes ont été réalisées (en Angola sur les blocs 17 et 32, au Cameroun sur Dissoni, au Congo avec une troisième découverte sur MTPS et Mobi Marine 2 et en Libye sur NC191/NC186).

La production de TOTAL en Afrique s'est établie à 720 kbep/j en 2006 (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence), ce qui en a fait l'un des premiers producteurs parmi les sociétés internationales. Cette région a représenté, en 2006, près de 31% de la production totale du Groupe.

Algérie

La production du Groupe, présent en Algérie depuis 1952, provient de ses participations dans les champs d'Hamra (100%) et de Tin Fouyé Tabankort (TFT, 35%) ainsi que, à travers sa participation de 48,83% dans CEPISA, dans les champs de Rhourde El Khrouf (RKF) et Ourhoud. La part des productions revenant à TOTAL a représenté 80 kbep/j en 2006, en baisse par rapport aux niveaux des années précédentes (85 kbep/j en 2005 et 105 kbep/j en 2004), en raison notamment de l'impact de la hausse des prix des hydrocarbures sur les droits à enlèvement.

Sur le champ de TFT, les développements complémentaires se sont poursuivis avec des forages sur la zone Ouest, entrée en production en septembre 2005, et l'attribution des contrats principaux du projet d'installation d'unités de compression, qui devraient être mises en service en 2008.

Les travaux d'exploration et d'appréciation, de forages et d'acquisitions sismiques 2D et 3D se sont poursuivis sur le permis de Timimoun (63,75%, opérateur). Une découverte a été réalisée début 2006 avec le puits d'exploration Hassi Mahdjib 3 (MJB3).

Après les travaux de sismique effectués en 2005, le contrat de prospection de Béchar, au nord-ouest de Timimoun, attribué à TOTAL en novembre 2004, n'a pas été prolongé en contrat de recherche et s'est terminé en novembre 2006. Le permis de Rhourde Es Sid dans le bassin de Berkline avait été rendu fin 2004, après le forage de deux puits d'exploration.

(1) En 100%.

Enfin l'impact de la taxe instaurée en décembre 2006 sur les profits des sociétés pétrolières a été provisionné en attendant que les modalités d'application soient définies.

Angola

Présent en Angola depuis 1953, TOTAL est aujourd'hui l'un des acteurs majeurs de l'industrie pétrolière du pays.

Le Groupe est actif *onshore*, en *offshore* profond et en *offshore* ultra profond, à travers six permis de production (trois permis opérés : blocs 17, 3 et FS/FST ; trois permis non opérés : blocs 0, 14 et 2) et trois permis d'exploration (bloc 32, opéré, et blocs 31 et 33).

La production provient essentiellement du bloc 17 (40%, opérateur), du bloc 0 (10%) et du bloc 14 (20%). Sur le bloc 17, Dalia, dont le plateau de production devrait atteindre 240 kbep/j, est entré en production en décembre 2006. Sur le bloc 14, la plate-forme Benguela Belize Lobito Tomboco (BBLT) produit depuis janvier 2006. Vingt découvertes ont été faites sur les blocs 31 et 32.

La production (y compris la quote-part de TOTAL dans les filiales mises en équivalence) en Angola s'est élevée à 117 kbep/j en 2006, contre 152 kbep/j en 2005 et 168 kbep/j en 2004. Les droits à enlèvement des productions d'hydrocarbures de TOTAL sont fixés conformément aux règles établies dans les contrats de partage de production. Le volume attribué résulte, entre autres, de l'effet cumulé des prix historiques. Ainsi, en 2006, les droits à enlèvement de TOTAL ont été réduits par l'augmentation sensible des prix des hydrocarbures. Par ailleurs, les travaux de raccordement de Rosa ont été effectués en 2006 durant l'arrêt de maintenance quinquennale de Girassol, dont la production a été arrêtée pendant trente-huit jours.

En 2006, TOTAL a participé activement aux appels d'offres sur les rendus des blocs *offshore* profond ; en 2007, TOTAL a finalisé les négociations pour l'acquisition d'intérêts dans le bloc 17/06 et dans le bloc 15/06. Sur le bloc 3/80, la dernière licence a expiré en juillet 2006.

Le bloc 17, situé en *offshore* profond, principal actif producteur de TOTAL en Angola, est composé de quatre pôles majeurs : Girassol, en production depuis décembre 2001, Dalia, en production depuis décembre 2006, Pazflor, en phase d'études, et enfin CLOV, articulé autour des découvertes Cravo, Lirio, Orquidea et Violeta, dont le schéma de développement en *stand alone* est en cours d'étude après le succès du puits Orquidea-2 foré à l'été 2006.

Sur le pôle de Girassol, la production ⁽¹⁾ des champs de Girassol et de Jasmim s'est élevée en moyenne à 210 kb/j en 2006, malgré la maintenance quinquennale du FPSO (unité flottante de traitement, de stockage et d'expédition). La mise en production du champ de Rosa, dont le développement par raccordement aux installations de Girassol, distantes d'une quinzaine de kilomètres, avait été approuvé en juillet 2004, devrait intervenir au premier semestre 2007 et permettra de prolonger le plateau de production du FPSO de Girassol à 250 kb/j ⁽¹⁾.

Sur le second pôle, le champ de Dalia est entré en production en décembre 2006. Ce développement, lancé en 2003, repose sur un concept de puits sous-marins reliés à un nouveau FPSO d'une capacité de production de 240 kb/j.

Les études visant à développer le troisième pôle, Pazflor, composé des champs de Perpetua, Zinia, Hortensia et Acacia à l'est du bloc 17 se sont poursuivies en 2006 avec l'ingénierie (*basic engineering*) pour un développement avec FPSO d'une capacité de production de 200 kb/j en vue d'un lancement du projet en 2007.

Le succès du puits d'appréciation Orquidea-2 permet de considérer le développement des champs Cravo, Lirio, Orquidea et Violeta avec un quatrième FPSO sur le bloc 17. Les études d'ingénierie du développement de ce nouveau pôle (CLOV) devraient être lancées en 2007.

Sur le bloc 0 (10%), où le projet Sanha Bomboco avait démarré fin 2004, les travaux visant à l'arrêt du torchage et à l'amélioration de la récupération des liquides se sont poursuivis avec la construction des installations de traitement sur Takula et l'approbation du projet Nemba.

Sur le bloc 14 (20%), la production a significativement augmenté avec les démarrages de Benguela Belize (en janvier 2006), de Lobito et de Landana Nord (en juin 2006). Cette croissance devrait continuer avec la montée en puissance de BBLT et le démarrage de Tombua Landana (prévu en 2009). Les ressources du bloc se sont accrues avec la découverte de Lucapa en novembre 2006.

Sur le bloc 32 (30%, opérateur), après les découvertes de Gindungo en 2003, Canela et Cola en 2004, Gengibre et Mostarda en 2005, les forages positifs de Salsa, Manjericao et Caril en 2006 ont confirmé le potentiel pétrolier du bloc. Les études conceptuelles de développement, lancées en 2005, d'un pôle localisé dans la partie centre-est du bloc se sont poursuivies en 2006. Trois nouvelles découvertes ont également confirmé, en 2006, le potentiel pétrolier du bloc 31 (5%). Sur le bloc 33 (15%), les partenaires ont décidé de ne pas étendre la période d'exploration après deux nouveaux forages négatifs, mais sont en discussion pour conserver la PDA (*Pre-Development Area*) de Calulu.

TOTAL et ses partenaires avaient décidé en 2005 de lancer les études d'ingénierie du projet Angola LNG (13,6%), qui a pour objet de valoriser les réserves de gaz en Angola. La sanction du projet par les actionnaires devrait avoir lieu en 2007.

La République d'Angola et la République du Congo, avec l'ensemble des partenaires du bloc 14 en Angola et du permis Haute Mer au Congo, ont constitué une zone d'intérêt commun (ZIC) qui couvre les secteurs adjacents de ces permis. TOTAL détient un intérêt cumulé de 36,75% sur cette zone au travers de ses filiales angolaise (10%) et congolaise (26,75%).

Cameroun

TOTAL est présent au Cameroun depuis 1951 et opère 60 kb/j, soit près de 70% de la production du pays. Depuis 2005, les nouveaux contrats signés avec la République du Cameroun sont des contrats de partage de production. La production de TOTAL s'est élevée à 13 kb/j en 2006 contre 12 kb/j en 2005 et 13 kb/j en 2004.

Le domaine minier de TOTAL est situé en totalité dans le bassin du Rio del Rey. Il s'étend sur une surface de 1 440 km². Le domaine opéré est composé de six concessions (25,5%, opérateur sur Kole, Ekundu, Boa, Bavo, Kita et Sandy Gaz) et de deux contrats de partage de production (Dissoni, 50% opérateur et Bomana, 100% opérateur). Par ailleurs, TOTAL est partenaire dans quatre concessions : Lipenja-Erong (10%), Mokoko-Abana (10%), Mondoni (25%) et South Asoma (25%).

En mars 2006, TOTAL a signé un CEPP (contrat d'exploration et de partage de production) sur le bloc de Bomana (100%). Le renouvellement pour vingt-cinq ans des trois concessions opérées Bavo-Asoma, Kita-Edem et Sandy Gaz a été signé en avril 2006, date à laquelle a également été signé celui de la concession non opérée Mokoko-Abana. Les blocs du PH 60 (50%, opérateur) et PH 59 (50%) ont été rendus à leur échéance finale en août 2006.

Le déclin naturel des champs matures devrait être compensé par la mise en production de nouvelles zones ou de nouvelles découvertes comme Bakingili (25,5%, opérateur), démarré en 2005, et Dissoni deltaïque qui devrait entrer en production fin 2008. Des études concernant le développement des ressources gaz du Rio Del Rey ont été lancées pour déterminer la faisabilité d'un projet d'export de gaz vers l'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) de la Guinée Équatoriale.

Le puits d'appréciation DIM 2 sur Dissoni deltaïque a permis de confirmer l'intérêt du développement de ce gisement. Un forage profond (Njonji) devrait être réalisé en 2007 sur la thématique turbiditique de ce permis. Une sismique 3D a été acquise sur Bomana/Edem en 2006.

Congo

TOTAL, premier opérateur du Congo est présent dans le pays depuis 1928. La production de TOTAL, essentiellement en mer, s'est élevée pour 2006 à 97 kb/j contre 95 kb/j en 2005 et 90 kb/j en 2004. L'année 2006 a été marquée par des découvertes sur les permis Mer Très Profonde Sud (MTPS, 40%, opérateur) et Moho-Bilondo (53,5%, opérateur), projet dont la phase 1 de développement avait été lancée en 2005.

TOTAL détient des participations dans plusieurs permis d'exploration et de production et opère en particulier les principaux champs producteurs Nkossa (53,5%), Tchibouela (65%) et Kombi-Likalala-Libondo et Tchibeli-Litanzi-Loussima (65%). La République du Congo et la République d'Angola, avec l'ensemble des partenaires du permis Haute Mer au Congo et du bloc 14 en Angola, ont constitué une zone d'intérêt commun qui couvre les secteurs adjacents de ces permis. TOTAL détient un intérêt cumulé de 36,75% sur cette zone au travers de ses filiales

congolaise (26,75%) et angolaise (10%). TOTAL est opérateur du terminal de Djéno (63%).

Le projet Moho-Bilondo est en phase de développement pour une mise en production au premier semestre 2008. En plateau, la production devrait s'élever à 90 kb/j. Sur les autres permis existants, des études sont en cours pour développer des champs déjà découverts en satellite d'installations existantes (Libondo sur PEX) ou sur un pôle autonome (Boatou sur Haute-Mer C).

Sur MTPS, les trois découvertes Aurige Nord Marine 1 en 2006, Pégase Nord Marine 1 en 2004 et Andromède Marine 1 en 2000 pourraient constituer la base d'un développement futur. D'autres forages sont prévus en avril 2007. Sur le permis Moho-Bilondo, le puits Mobi Marine 2 a permis d'identifier deux nouvelles structures, le forage du puits Moho Nord 1 ayant démarré en décembre 2006.

Gabon

Total Gabon est une des plus anciennes filiales du Groupe en Afrique subsaharienne. La part de production revenant au Groupe en 2006 a été de 87 kbep/j, contre 98 kbep/j en 2005 et 104 kbep/j en 2004. Cette baisse est due au déclin naturel des champs matures.

Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Eurolist par Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58%), la République Gabonaise (25%) et le public (17%).

Total Gabon détient vingt-six titres miniers, dont dix-sept (concessions ou permis d'exploitation) sont régis par un régime de concession, la Convention d'Établissement, et neuf par des contrats de partage de production. Le permis d'exploration Olonga et le permis d'exploitation de Roussette ont été rendus en 2006. Les principaux champs producteurs sont Rabi Kounga (47,5%), Gonelle (100%), Baudroie Nord (50%, opérateur), Atora (40%, opérateur), Avocette (57,5%, opérateur), Anguille (100%) et Torpille (100%).

En 2004, Total Gabon avait signé un contrat d'exploration et de partage de production sur le permis Aloumbé pour lequel l'exploration est plus spécifiquement axée sur la recherche de gaz naturel. La finalisation du retraitement sismique et des interprétations géologiques et géophysiques a conduit, en 2006, au passage en deuxième période d'exploration qui comporte une obligation de forage.

En 2006, Total Gabon a signé un contrat d'exploration et de partage de production pour un nouveau permis, Diaba, d'une superficie de 9 075 km², situé en *offshore* profond à une cinquantaine de kilomètres au large des côtes Sud du Gabon, en vertu duquel Total Gabon détient une participation de 85% et la République Gabonaise détient une participation de 15%.

Par ailleurs, Total Gabon a démarré fin 2006 sur la concession d'Anguille un test de fracturation hydraulique qui s'inscrit dans le cadre de l'étude du redéveloppement du champ.

Enfin, la Convention d'Établissement entre Total Gabon et l'État Gabonais arrivant à échéance le 30 juin 2007, sa prolongation est actuellement en cours de négociation.

Libye

La production du Groupe en 2006 a été de 84 kbep/j, au niveau de celle de 2005, et en hausse par rapport à 2004 (62 kbep/j). Cette production provient des intérêts détenus dans le champ de Mabruk (75%, opérateur), dans le bloc *offshore* C 137 (75%⁽¹⁾, opérateur), et dans les blocs NC 186-187-190 (24%⁽¹⁾), et NC 115 (30%⁽¹⁾).

Pour le champ de Mabruk, le projet de développement complémentaire décidé en 2004 s'est poursuivi et devrait permettre une mise en service des nouvelles installations en 2007. Après la signature avec les autorités libyennes début 2005 d'un avenant au contrat de Mabruk, les premiers forages ont été effectués pour développer les zones plus profondes de Dahra et de Garian.

Les forages se sont poursuivis sur le champ d'Al Jurf du bloc C 137, pour maintenir le plateau de production de 40 kbep/j et une deuxième phase de développement est à l'étude.

Sur le bloc NC 186, le développement des nombreuses accumulations mises en évidence par l'exploration s'est poursuivi. Les structures B et H en développement devraient entrer en production en 2007. Trois découvertes, I, J et K, ont été faites en 2005 et 2006. Le développement de la structure I devrait être approuvé en 2007.

Les travaux de développement se sont également poursuivis sur le champ d'El Sharara, sur le bloc NC 115. En 2004, les structures J et O avaient notamment été mises en production et les capacités d'exportation augmentées. Deux puits d'exploration avaient été forés en 2005 avec des résultats positifs (structures P et R). La structure R, prolongement de la structure I du bloc NC 186, devrait être développée conjointement avec celle-ci à partir de 2007.

Dans le bassin de Murzuk, TOTAL a fait une découverte en 2006 sur le bloc NC 191 (100%, opérateur). TOTAL (60%, opérateur) avait obtenu fin 2005 un nouveau permis dans le bassin de Cyrénaïque (bloc 42 2/4).

Maroc

Depuis fin 2004, le Groupe n'est plus actif dans l'Exploration & Production au Maroc, avec la fin du contrat de reconnaissance portant sur la zone dite Dakhla *offshore*.

Mauritanie

Le Groupe est présent dans l'Exploration & Production en Mauritanie depuis 2003. En janvier 2005, TOTAL avait signé avec l'État mauritanien deux contrats de partage de production pour les blocs *onshore* Ta7 et Ta8 du bassin de Taoudenni, couvrant une superficie globale de 58 000 km². Après un relevé aérien de données magnétiques et gravimétriques effectué en 2005 et

(1) Participation dans le consortium étranger.

2006, une campagne d'acquisition sismique 2D de 3 000 km a démarré en juillet 2006 pour une durée de quinze à dix-huit mois.

Nigeria

TOTAL, établi au Nigeria depuis 1962, opère six permis de production (OML) sur les quarante-trois auxquels il participe et cinq permis d'exploration (OPL) sur six. La production du Groupe a atteint 242 kbep/j en 2006, alors qu'elle s'était établie à 250 kbep/j en 2005 et à 271 kbep/j en 2004. Les années 2004, 2005 et 2006 ont été marquées par des découvertes ainsi que par l'acquisition de domaines miniers.

Par ailleurs, le contexte d'insécurité dans la région du delta du Niger a conduit l'association *Shell Petroleum Development Company* (association SPDC, dans laquelle TOTAL détient 10%), cible d'attaques armées sur certains sites, d'enlèvement d'employés et de destruction d'installations, à arrêter les productions sur certaines installations. Le Groupe n'est pas en mesure à l'heure actuelle de prévoir la date à laquelle la production reprendra sur ces installations. Ainsi la part de production issue de l'association SPDC revenant à TOTAL a baissé de près de 50 kbep/j en moyenne sur l'année 2006.

Les champs opérés par TOTAL, OML 58, 100, 102 (40%, opérateur) et OML 99 - Amenam (30,4%, opérateur), ont contribué à hauteur d'environ 50% à la production du Groupe au Nigeria en 2004 et 2005 et 60% en 2006. La production du champ d'Amenam, situé en *offshore*, avait débuté en 2003 pour atteindre pendant l'été 2004 son plateau de production à 125 kb/j. La production de TOTAL provient également de sa quote-part dans l'association SPDC, dans le champ d'Ekanga (40%) et dans le champ de Bonga (12,5%) mis en production en novembre 2005 et qui a atteint son plateau de production à 210 kbep/j début 2006.

Entré en 2005 sur le permis OML 112-117, TOTAL a confirmé le bon potentiel gaz du permis grâce au succès du puits IMA 12. Le permis OPL 215 acquis en 2005 a fait l'objet d'études approfondies. L'appréciation du champ Egina (OML 130) démarrée en 2004 s'est poursuivie de 2005 à 2007 avec un puits d'exploration sur l'OML 130 et trois puits d'appréciation. En 2007, le Groupe a annoncé que le champ d'Egina devrait donner lieu à un nouveau pôle de développement indépendant. Les permis issus de la zone dite du « *Triangular Bulge* » – OPL 221, 222 et 223 – ont fait l'objet d'un programme de forage dont les résultats sont en cours d'évaluation.

Dans le cadre de l'association NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation) / TOTAL, le Plan de Développement (FDP) « OML 58 Upgrade » a été approuvé par les autorités en juillet 2006. Ce nouveau développement devrait permettre, à compter de 2009, d'alimenter le sixième train de liquéfaction de Nigeria LNG (NLNG). Sur le permis OML 102, le nouveau projet de développement (Ofon II), approuvé par le Nigeria en 2005, a été définitivement approuvé par le Groupe fin 2006, sur la base des résultats des appels d'offres. Le démarrage de cette nouvelle phase, qui doit apporter une production additionnelle de 70 kbep/j en 100%, est prévu pour 2009. Par ailleurs, TOTAL a poursuivi en 2005 et 2006

le développement du projet Amenam Phase II visant à valoriser une partie du gaz associé au gisement d'Amenam pour alimenter NLNG. La production a démarré fin 2006.

Dans le domaine non opéré, plusieurs projets sont en phase d'études d'ingénierie, notamment Bonga Nord et Sud-Ouest. Les projets Afam (gaz et condensats pour l'alimentation de projets domestiques) et Gbaran Ubie (gaz et condensats pour l'alimentation des futurs trains de NLNG) sont en cours de construction, à l'instar des projets Soku, Bonny Terminal et Forcados Yokri.

TOTAL poursuit également activement les travaux de valorisation de ses découvertes en *offshore* profond. Le développement du champ d'Akpo sur l'OML 130 (24%, opérateur) se poursuit. Les principaux contrats d'ingénierie et de construction, signés en 2005 pour le projet Akpo, sont en cours d'exécution avec un objectif de production en 100% de 225 kbep/j au plateau. Le démarrage de la production du projet Akpo est prévu pour fin 2008.

TOTAL a finalisé en 2006 sa participation de 40% sur les OMLs 112 et 117. Sur ces permis, les études conceptuelles du développement du champ à gaz d'IMA ont été réalisées en 2006. La production de gaz devrait être exportée vers les usines GNL dont TOTAL est actionnaire. En 2006, TOTAL a poursuivi l'extension de son domaine minier avec sa prise de participation dans l'OPL 247 en attente de l'approbation finale des autorités.

TOTAL détient 15% dans l'usine de liquéfaction NLNG.

Un quatrième train a été mis en production en novembre 2005 et un cinquième est opérationnel depuis février 2006. En 2004, les actionnaires de NLNG avaient pris la décision d'investir dans un sixième train pour une mise en service prévue en 2007. Les études relatives à un projet de septième train, d'une capacité de 8,5 millions de tonnes, lancées en juillet 2005, se sont poursuivies en 2006.

En 2006, TOTAL a pris une participation de 17% dans le projet Brass LNG qui comprend la construction de deux trains de 5 Mt/an chacun et s'est engagé à participer à l'alimentation du second train à hauteur d'environ deux tiers. La FID (*Final Investment Decision*) pourrait être prise en 2007.

Soudan

TOTAL (32,5%, opérateur) avait réactualisé fin 2004 son contrat de partage de production sur le bloc B (118 000 km² dans le sud-est du pays).

La société White Nile prétendant publiquement avoir des droits sur la zone faisant l'objet du titre minier détenu par TOTAL et ses associés, le Groupe a engagé une action judiciaire devant une juridiction britannique pour protéger ses droits. La *High Court* de Londres a rendu en mai 2006 un jugement, confirmé en janvier 2007 par la *Court of Appeal*, ordonnant la communication à TOTAL des accords dont White Nile se prévaut.

TOTAL a ouvert en 2005 un bureau à Khartoum et en 2006 une antenne à Juba, au sud du pays. Des appels d'offres pour vérifier

la présence de mines avant travaux et réaliser 1 200 km de sismique 2D sur le bassin de Jonglei ont été lancés.

Dès que les autorités du Soudan et du Sud Soudan auront établi un environnement légal et de sécurité propre à développer des activités industrielles dans le Sud Soudan, TOTAL envisagera l'acquisition de données sismiques 2D et le forage de deux puits sur le bloc B.

Amérique du Nord

Depuis 2004, TOTAL a renforcé sa position au Canada dans les sables bitumineux avec l'augmentation de sa participation dans le permis de Surmont et l'acquisition de la société Deer Creek Energy Ltd dont la première phase du projet Joslyn a été mise en production en novembre 2006. En novembre 2005, TOTAL avait signé un accord pour échanger quatre champs matures *onshore* du Groupe au Sud Texas contre une participation de 17% sur le champ de Tahiti situé dans l'*offshore* profond du golfe du Mexique, dont la mise en production est attendue mi-2008. En 2006, deux puits positifs ont été forés sur le permis d'Alaminos Canyon 856. Cette même année, la production s'est établie à 16 kbep/j, représentant moins de 1% de la production totale du Groupe. La production du Groupe en Amérique du Nord avait baissé de 61 kbep/j en 2004 à 41 kbep/j en 2005, principalement en raison des arrêts de production dus aux passages des ouragans dans le golfe du Mexique.

Canada

Au Canada, le Groupe est présent dans le domaine des sables bitumineux en Athabasca (Alberta). Ses principaux actifs sont les permis de Surmont (50%) et Joslyn. La société Deer Creek Energy Ltd, acquise en 2005, détient 84% du permis de Joslyn et l'opère.

TOTAL participe depuis 1999 à un projet pilote d'extraction de bitume par récupération thermique avec injection de vapeur (*Steam Assisted Gravity Drainage* - SAGD) sur le permis de Surmont en Athabasca. En décembre 2003, la première phase de développement, d'une capacité de 27 kb/j de bitume en 100%, avait été approuvée par les partenaires. Les activités d'ingénierie et de construction sont en cours et le démarrage de la production est prévu pour l'été 2007. La participation de TOTAL, de 43,5% depuis décembre 2002, avait été portée à 50% en avril 2005. TOTAL avait acquis, en août 2005, 50% du permis OSL 001 adjacent à Surmont, au nord, et en novembre 2005, 50% du permis OSL 006, adjacent à Surmont au sud : ces permis sont désormais intégrés au projet Surmont.

En 2005, TOTAL avait acquis, à la suite d'une offre publique d'achat lancée en août, 83% de la société Deer Creek Energy Ltd qui détient 84% dans le permis Joslyn. TOTAL a acquis les 17% restants par une procédure de retrait ; certains actionnaires minoritaires de la société Deer Creek Energy Ltd ont contesté l'indemnité qui leur a été proposée, et l'affaire a été portée devant les juridictions territorialement compétentes. Le permis Joslyn, situé à environ 140 km au nord de Surmont, devrait être pour

l'essentiel (environ 90%) exploité par techniques minières. Le projet Joslyn devrait être développé en plusieurs phases, la première phase en SAGD ayant été mise en production en novembre 2006. Le développement minier devrait démarrer en 2013 pour atteindre dans une première phase 100 kb/j de bitume en plateau, et dans une deuxième phase 200 kb/j de bitume. La production cumulée de l'ensemble du projet serait d'environ 2 milliards de barils de bitume sur trente ans.

TOTAL a acquis, en décembre 2004, 100% du permis OSL 874 situé à environ 40 km à l'ouest de Surmont, en août 2005, 100% du permis OSL 354 situé à environ 50 km au nord de Joslyn, en janvier 2006, 100% du permis OSP 674 et en septembre 2006, 100% des permis OSL 457 et OSL 841, situés pour le premier à proximité du permis OSP 674 et pour le second à 30 km au nord du permis OSL 354.

TOTAL était également entré, en juillet 2004, à hauteur de 40% sur trois permis d'exploration situés dans la zone d'Akue, au nord-est de la Colombie Britannique.

États-Unis

TOTAL est présent aux États-Unis depuis 1957. En 2006, la production du Groupe s'est élevée à 15 kbep/j, contre 41 kbep/j en 2005 et 61 kbep/j en 2004. La production 2006 provenait principalement de trois champs situés dans l'*offshore* profond du golfe du Mexique : Virgo (64%, opérateur), Aconcagua (50%, opérateur) et Matterhorn (100%, opérateur).

Les productions de ces champs ont été affectées par l'ouragan Katrina en 2005. La production de Matterhorn a été arrêtée de août 2005 à août 2006 et la production de Virgo a été arrêtée de août 2005 à mai 2006.

En novembre 2005, TOTAL avait signé un accord pour un échange de quatre champs *onshore* du Groupe au Sud Texas contre une participation de 17% dans le champ de Tahiti dans l'*offshore* profond du golfe du Mexique. La mise en production de Tahiti est prévue pour mi-2008 avec une capacité de production en 100% de 125 kb/j et de 70 Mpc/j. La finalisation de l'opération d'échange a eu lieu en janvier 2006.

En février 2006, le Groupe a signé et finalisé un accord de cession de deux champs matures, Bethany et Maben, situés respectivement dans l'est du Texas et au Mississippi.

En août 2006, TOTAL a également porté sa participation de 15% à 33,33% dans le projet Chinook, dont les plans de développement sont en discussion.

En décembre 2006, TOTAL a signé un accord pour la vente de ses intérêts dans les champs Aconcagua et Camden Hills, ainsi que sa participation dans Canyon Express System (25,8%, opérateur). La finalisation de l'opération a eu lieu en janvier 2007.

En 2006, deux puits positifs ont été forés confirmant l'extension du champ de Great White sur le permis d'Alaminos Canyon 856 (70%, opérateur).

Par ailleurs, vingt-sept nouveaux blocs dans l'*offshore* profond (Keathley Canyon et Garden Banks) ont été attribués à TOTAL au cours des ventes de Louisiane et du Texas en 2006.

Mexique

TOTAL réalise diverses études en liaison avec la société nationale PEMEX, dans le cadre d'un accord de coopération technique signé fin décembre 2003.

Amérique du Sud

La production du Groupe en Amérique du Sud s'est élevée à 226 kbep/j en 2006, contre 247 kbep/j en 2005 et 213 kbep/j en 2004. En 2006, l'Amérique du Sud a représenté environ 10% de la production totale du Groupe. Carina en Argentine avait été mise en production en 2005 et Yucal Placer au Venezuela en 2004. Au Venezuela, des discussions sont en cours avec les autorités à la suite de l'évolution des dispositions légales et fiscales. La participation de TOTAL à hauteur de 49% dans le bloc 4 d'exploration *offshore* de la Plataforma Deltana a été formellement approuvée par les autorités vénézuéliennes en janvier 2006. En Colombie, un accord a été conclu en septembre 2006 pour entrer à hauteur de 50% dans le bloc d'exploration Niscota. En Bolivie, TOTAL a signé de nouveaux contrats d'exploration-production avec l'État bolivien et a porté sa participation à 75% sur le bloc XX West (opérateur).

Argentine

TOTAL, présent en Argentine depuis 1978, opère environ 25% de la production de gaz du pays. En 2006, TOTAL a produit 78 kbep/j, soit une augmentation de 5% par rapport à 2005 (74 kbep/j). Entre 2004 et 2005, la production avait augmenté de 6%.

TOTAL détient des intérêts dans deux des principaux bassins d'Argentine : Neuquen (champs de San Roque et Aguada Pichana) et Terre de Feu (champs de Carina et Canadon Alfa, entre autres).

En 2005, TOTAL était entré sur deux nouveaux blocs d'exploration dans le bassin de Neuquen : Las Tacanas (50%, opérateur) et Chasquivil (50%, opérateur).

Sur le champ de San Roque (24,7%, opérateur), la mise en service d'un projet de compression moyenne pression, lancé en 2003, a eu lieu en août 2006. Le développement de la découverte de Rincon Chico Nord et le projet de compression basse pression ont été lancés en janvier 2006 pour une production prévue en février 2008 et mai 2008 respectivement. Ces projets permettront la prolongation du plateau de production du champ.

Sur le champ d'Aguada Pichana (27,3%, opérateur), le démarrage d'un projet de compression basse pression, initié en 2005, est prévu en juin 2007. Le développement de la première phase de la découverte de Aguada Pichana Nord a été lancé en septembre 2006 pour une production prévue en mars 2008. Ces projets permettront la prolongation du plateau de production du champ.

Dans le bassin Austral, le projet de développement de Carina-Aries, *offshore* de la Terre de Feu, (37,5%, opérateur), qui avait été réactivé en 2003, s'était poursuivi avec l'achèvement de la construction des infrastructures *offshore* en 2004 et *onshore* en 2005. Le forage des premiers puits de Carina s'était terminé en 2005 et celui des puits d'Aries en janvier 2006. Le démarrage de la production du champ de Carina a eu lieu en juin 2005 et celle d'Aries en janvier 2006. Un quatrième compresseur moyenne pression devrait démarrer en août 2007, pour dégoulotter les installations et augmenter de 12 à 15 Mm³/j la capacité d'injection des gaz de la Terre de Feu dans le gazoduc San Martin.

Bolivie

TOTAL détient six permis en Bolivie : San Alberto et San Antonio, tous deux producteurs (15%) et quatre permis en phase d'exploration ou d'appréciation : blocs XX West (75%, opérateur), Aquio et Ipati (80%, opérateur) et Rio Hondo (50%). En octobre 2006, TOTAL a acquis, au-delà des 41% déjà détenus, 34% supplémentaires du bloc XX West.

En 2006, la production du Groupe s'est stabilisée à 21 kbep/j, à un niveau comparable à 2005, contre 18 kbep/j en 2004.

Les champs de San Alberto et de San Antonio sont en production depuis respectivement 2001 et 2003. TOTAL est également partenaire de la société Transierra à hauteur de 11%, opératrice du gazoduc Gasyrg, en service depuis 2003 et possède 9% de la station de compression de Rio Grande.

Un puits positif Incahuasi X1 avait été foré sur le permis d'Ipati en 2004.

En application du décret de nationalisation des hydrocarbures du 1^{er} mai 2006, les six nouveaux contrats d'exploration-production ont été signés fin octobre 2006 et ont été approuvés par le pouvoir législatif le 3 décembre 2006. Néanmoins, l'entrée en vigueur de ces contrats a été reportée dans l'attente de l'achèvement d'un nouveau processus législatif d'approbation de ces contrats. Ces nouveaux contrats, qui reprennent certains des éléments des contrats de partage de production, prévoient un niveau de 50% de taxes à la production et un partage du profit entre YPFB (Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos, compagnie nationale pétrolière bolivienne) et le partenaire étranger, après remboursement des investissements et des coûts.

Brésil

En 2005, TOTAL avait porté de 35% à 41,2% sa participation dans la zone correspondant à la découverte de Curio sur le bloc BC2.

En juin 2005, Petrobras était devenu opérateur de Curio. Une période supplémentaire d'appréciation d'une année a été obtenue en contrepartie d'une obligation de forage d'un puits en 2007.

Colombie

TOTAL possède une participation de 19% dans les champs de Cusiana et Cupiagua dont la production en part Groupe a atteint 22 kbep/j en 2006, contre 26 kbep/j en 2005 et 30 kbep/j en 2004.

Afin de renouveler le domaine d'exploration du Groupe en Colombie, TOTAL est sorti du permis de Tangara fin 2006. Par ailleurs, un accord a été conclu en septembre 2006 pour entrer à hauteur de 50% dans le bloc d'exploration Niscota.

Trinité-et-Tobago

TOTAL détient un intérêt de 30% dans le bloc 2C (champ de Grand Angostura) dont la production a atteint 9 kbep/j en 2006, contre 13 kbep/j en 2005 et une participation de 8,5% dans le bloc adjacent 3A sur lequel une découverte d'huile (Ruby-1) était en cours d'évaluation début 2007.

Venezuela

TOTAL, présent au Venezuela depuis 1980, est l'un des principaux partenaires de PDVSA (compagnie nationale Pétroles de Venezuela S.A.) en particulier dans la production des huiles du bassin de l'Orénoque.

Le Groupe possède des participations dans les projets Sincor (47%) et Yucal Placer (69,5%) ainsi que dans le bloc 4 d'exploration *offshore* de la Plataforma Deltana (49%). La production moyenne de TOTAL a atteint 96 kbep/j en 2006, 113 kbep/j en 2005 et 95 kbep/j en 2004.

Sur Sincor, les travaux entrepris fin 2004 (à l'occasion du premier grand arrêt de l'*upgrader* démarré en mars 2002), avaient permis d'accroître la capacité de l'usine de traitement au-delà de 200 kb/j d'huile extra lourde. Les opérations de forage, reprises en octobre 2005, se sont intensifiées en 2006 avec quatre appareils de forage.

Sur le champ de Yucal Placer, la phase de production initiale de 120 Mpc/j, démarrée en 2004, a donné des résultats conformes aux prévisions. Les études pour le développement visant une production de 300 Mpc/j ont démarré.

La participation de TOTAL à hauteur de 49% dans le bloc 4 d'exploration *offshore* de la Plataforma Deltana a été formellement approuvée par les autorités en janvier 2006 ; cette participation pourra être réduite ultérieurement si la société nationale PDVSA exerce son option de 35% sur le bloc.

Les autorités ont mis fin le 31 mars 2006 à tous les contrats d'opérations signés dans les années quatre-vingt dix, pour transférer la gestion des champs concernés à des entreprises mixtes à créer dans lesquelles la société nationale PDVSA serait majoritaire. Les autorités vénézuéliennes et le Groupe ne sont pas parvenus à un accord sur les conditions du transfert du champ de Jusepin dans le calendrier imposé mais des négociations ont permis d'aboutir à un règlement amiable en

mars 2007, par lequel les autorités vénézuéliennes se sont engagées à verser 137,5 millions de dollars au Groupe.

En outre, les autorités vénézuéliennes ont modifié à plusieurs reprises le cadre contractuel convenu initialement pour le projet Sincor. En mai 2006, la loi organique sur les hydrocarbures a été amendée, avec effet immédiat, pour établir une nouvelle taxe d'extraction, calculée sur la même base que la redevance et venant en complément de celle-ci par l'application d'un taux global de 33,33%. En septembre 2006, la loi sur l'impôt sur les sociétés a été modifiée afin de soumettre les activités pétrolières amont (hors gaz) à un taux de 50%, prenant effet en 2007.

Les autorités ont également exprimé la volonté d'appliquer cette loi organique aux *associations stratégiques* qui exploitent le brut extra lourd de l'Orénoque. Le 18 janvier 2007, l'Assemblée nationale a approuvé une loi habilitant le Président vénézuélien à légiférer pendant dix-huit mois par décrets dans de nombreux domaines, dont celui des hydrocarbures. Le 26 février 2007, le Président vénézuélien a signé un décret prévoyant la transformation des *associations stratégiques* de la Faja (dont Sincor), en entreprises mixtes avec une participation de l'État au minimum de 60%, un transfert des activités à PDVSA au plus tard le 30 avril 2007, ainsi qu'un délai de quatre mois (plus deux mois pour approbation de l'Assemblée nationale) accordé aux entreprises privées pour se mettre d'accord sur les termes et sur les conditions de leur participation dans l'entreprise mixte. Des discussions sont en cours avec les autorités concernant Sincor.

Le Groupe a reçu en 2006 deux notifications de redressement fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés. L'une concerne la société détenant la participation du Groupe dans le contrat d'opération de Jusepin, pour laquelle le dossier 2001-2004 a été définitivement clos au premier semestre 2006, tandis que l'exercice 2005 est en cours d'instruction. L'autre concerne la société détenant la participation du Groupe dans le projet Sincor, pour laquelle une réponse des autorités fiscales est attendue sur les observations présentées par le Groupe pour l'exercice 2001.

Asie/Extrême-Orient – Pacifique

La production 2006 de TOTAL en Asie/Extrême-Orient, qui provient d'Indonésie pour l'essentiel, a été de 253 kbep/j, contre 248 kbep/j en 2005 et 245 kbep/j en 2004, soit une augmentation de 2% sur la période. La zone Asie/Extrême-Orient a représenté 11% de la production totale du Groupe pour l'année 2006. Les années 2004 à 2006 avaient été marquées par la prise d'intérêts dans plusieurs permis d'exploration en Australie, en Indonésie et au Bangladesh, une prise de participation de 24% dans le projet GNL Ichthys en Australie en partenariat avec INPEX et la signature d'un contrat avec China National Petroleum Corporation concernant l'appréciation, le développement et la production du gaz naturel du bloc Sulige Sud en Chine.

Australie

À la suite de la prise de participation début 2005 dans deux blocs (WA-297P, WA-269P), TOTAL a développé sa présence en 2006 dans l'exploration ainsi que dans le développement de gisements déjà découverts *offshore* au nord-ouest de l'Australie.

Avec les mêmes partenaires que dans le bloc WA-269P, TOTAL (30%) a acquis, en février 2006, une participation dans les blocs adjacents WA-369P et WA-370P situés dans le bassin de Carnarvon à proximité du champ de Pluto. Une sismique 3D a été effectuée sur ces blocs en 2006 et le forage de quatre puits est prévu en 2007 et 2008.

En 2006, TOTAL a pris une participation de 25% dans les blocs adjacents WA-301P, WA-303P, WA-304P et WA-305P dans le bassin de Browse. Un forage est prévu dans le bloc WA-303P en 2007.

En août 2006, TOTAL (24%) est entré dans le bloc WA-285P également situé dans le bassin de Browse où la découverte du champ de gaz et de condensats d'Ichthys avait déjà été faite avec six puits forés et testés positivement depuis 2000. Un développement du champ est envisagé avec une production de 6 à 10 Mt/an de GNL, de condensats et de gaz de pétrole liquéfié (GPL). Ce projet a reçu en 2006 le *Major Project Facilitation Status*, ce qui devrait faciliter l'obtention des approbations gouvernementales attendues pour 2008. La procédure environnementale pour le schéma de développement envisagé a été lancée en mai 2006 et des forages d'exploration et d'appréciation sont prévus en 2007.

En janvier 2007, TOTAL a acquis une participation de 80% sur les horizons profonds du bloc AC/P-37, dont il est opérateur. L'acquisition de sismique est prévue en 2007.

Bangladesh

Fin 2005, TOTAL avait conclu un accord prévoyant une prise d'intérêt de 60% dans les blocs d'exploration 17 et 18, situés dans l'*offshore* du sud-est du Bangladesh. L'approbation de cet accord par les autorités a été obtenue le 14 mars 2007.

Brunei

TOTAL est opérateur du champ de Maharaja Lela Jamalulalam situé sur le bloc B dans l'*offshore* du Brunei Darussalam (37,5%, opérateur), dont la production en part Groupe a été de 15 kbep/j en 2006, contre 13 kbep/j en 2005 et 14 kbep/j en 2004. À la suite des études réalisées en 2006, TOTAL a prévu de conduire sur ce bloc un programme de forage de plusieurs puits d'exploration en 2007.

Par ailleurs, TOTAL est opérateur du bloc d'exploration J (60%) situé en *offshore* profond, sur lequel un accord de partage de production avait été signé en mars 2003. Les activités d'exploration sur ce bloc (5 000 km²) demeurent suspendues depuis mai 2003 à la résolution d'un différend frontalier avec la Malaisie.

Chine

Début 2006, TOTAL et China National Petroleum Corporation ont signé un contrat de partage de production pour l'appréciation, le développement et la production du gaz naturel du bloc Sulige Sud, une zone de près de 2 390 km², dans le bassin de l'Ordos dans la province de Mongolie intérieure. Cet accord, approuvé par les autorités chinoises, est en vigueur depuis mai 2006. Les travaux d'appréciation prévus au contrat (acquisition sismique, tests de puits) ont débuté en septembre 2006.

Indonésie

TOTAL est présent en Indonésie depuis 1968. L'Indonésie représente 8% de la production du Groupe avec, pour l'année 2006, une production de 182 kbep/j, à un niveau comparable à 2005, contre 177 kbep/j en 2004. TOTAL est opérateur de deux blocs situés dans l'*offshore* de la zone Kalimantan Est, le permis de la Mahakam (50%, opérateur) et le permis de Tengah (22,5%).

Les activités de TOTAL en Indonésie sont essentiellement concentrées sur le permis de la Mahakam, qui regroupe plusieurs champs, en particulier Peciko et Tunu, les plus gros champs gaziers de la zone Kalimantan Est.

TOTAL livre l'essentiel de sa production de gaz naturel à PT Badak, société indonésienne qui opère l'usine de GNL de Bontang. La capacité totale des huit trains de liquéfaction de l'usine de Bontang s'élève à 22 millions de tonnes par an, une des plus grandes capacités au monde⁽¹⁾. Le GNL produit est principalement vendu sur la base de contrats à long terme conclus avec des clients japonais, sud-coréens et taiwanais qui le destinent principalement à leurs centrales électriques. En 2006, la production opérée par TOTAL sur le permis de la Mahakam s'est établie à 2 648 Mpc/j, et les quantités de gaz livrées par TOTAL à Bontang ont représenté plus de 70% de l'approvisionnement de cette usine.

En 2006, TOTAL a acquis une participation de 49% dans le bloc *offshore* d'East Sepanjang, situé au nord-est de l'île de Java. Une campagne d'acquisition sismique est prévue et un puits d'exploration devrait être foré. Début 2007, TOTAL a obtenu un bloc d'exploration, South East Mahakam (50%, opérateur), dans

(1) Source : Wood MacKenzie, Deutsche Bank.

le delta de la Mahakam, dans le cadre de l'appel d'offres lancé en 2006 par le ministère indonésien des Mines et de l'Énergie.

TOTAL possède également une participation de 50% sur le bloc d'exploration de Saliki, adjacent au permis de la Mahakam.

Fin 2006 une découverte de gaz, Tunu Great South-1, a été faite entre les champs de Tunu et de Peciko sur le permis de la Mahakam.

Après la mise en service d'unités de compression à terre intervenue en 2005 et le lancement cette même année d'une cinquième phase portant sur l'installation d'une nouvelle plate-forme et le forage de puits additionnels, le développement du champ de Peciko s'est poursuivi en 2006 avec la décision d'investir dans de nouvelles capacités de compression.

Sur le champ voisin de Tunu, la dixième phase du développement est en cours avec la mise en opération de quatre plates-formes supplémentaires en 2006. La onzième phase, lancée en 2005, est en cours de développement et porte sur l'installation d'unités de compression à terre. Fin 2006, une nouvelle phase de forage de puits additionnels a été décidée.

Le projet d'extension du champ de Tambora, lancé en 2004, s'est poursuivi avec la mise en service mi-2006 de trois nouvelles plates-formes.

La phase 1 du nouveau développement *offshore* de Sisi-Nubi, lancée en 2005, est en cours. Le gaz de Sisi-Nubi devrait être produit à partir de début 2008 au travers d'installations de traitement existantes.

Malaisie

TOTAL détient depuis 2001 une participation de 42,5% dans le permis en *offshore* profond du bloc SKF. À la suite du puits d'exploration foré en 2004, TOTAL avait procédé à la réévaluation du potentiel d'exploration du permis. Ainsi, une demande d'extension de la période d'exploration a été demandée en vue de réaliser de nouveaux travaux et cette extension a été obtenue en mars 2007.

Myanmar

TOTAL est opérateur du champ de Yadana (31,2%) dont la part de production revenant au Groupe a été de 15 kbep/j en 2006, 13 kbep/j en 2005 et 14 kbep/j en 2004. Ce champ, situé sur les blocs *offshore* M5 et M6, produit du gaz livré essentiellement à PTT (société nationale thaïlandaise) et destiné aux centrales électriques thaïlandaises.

Pakistan

TOTAL (40%, opérateur) détenait deux blocs d'exploration en *offshore* très profond en mer d'Oman. Le puits d'exploration foré en 2004 s'étant avéré négatif, TOTAL avait abandonné ses intérêts sur ces deux blocs en 2005.

Thaïlande

Le principal actif du Groupe en Thaïlande est le champ de gaz à condensats de Bongkot (33,3%) dont la production s'est élevée en part Groupe à 41 kbep/j en 2006, contre 40 kbep/j en 2005 et 2004. PTT (société nationale thaïlandaise) achète la totalité de la production de condensats et de gaz naturel.

La phase 3C de développement, achevée fin 2005, comprenait, outre la modification de deux plates-formes existantes, l'installation d'une nouvelle plate-forme puits et d'une plate-forme de désulfuration. La production de la phase 3E, lancée début 2005 pour trois plates-formes puits, a démarré mi-février 2007. Une nouvelle phase de développement 3F a été lancée début 2006 pour trois nouvelles plates-formes puits. La mise en production de cette phase de développement devrait débuter mi-2008.

Début 2007, trois nouvelles découvertes de gaz Ton Chan-1X, Ton Chan-2X et Ton Rang-2X sur les blocs 15 et 16 du champ de Bongkot ont confirmé le potentiel de la concession. Le plan de développement de ces trois découvertes est à l'étude et la production pourrait démarrer en 2009.

Communauté des États Indépendants (CEI)

La production 2006 de TOTAL s'est établie à 8 kbpj/j, soit 0,3% de la production totale du Groupe. En 2004 et 2005, la production s'était élevée à 9 kbpj/j en provenance de la seule Russie. L'année 2006 a été marquée par le démarrage du projet Shah Deniz en Azerbaïdjan.

Azerbaïdjan

La présence de TOTAL en Azerbaïdjan remonte à 1996 et est concentrée sur le champ de Shah Deniz (10%). Après le lancement du développement de la phase 1 de ce champ de gaz à condensats en 2003, le premier puits a été mis en production en décembre 2006. Les premières ventes de gaz à l'Azerbaïdjan sont intervenues fin 2006.

South Caucasus Pipeline Company (SCPC), dont TOTAL détient 10%, a terminé la construction du gazoduc destiné à acheminer le gaz de Shah Deniz vers les marchés turc et géorgien. Ce gazoduc a progressivement été mis sous gaz pour devenir opérationnel en novembre 2006.

La construction de l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan) d'une longueur de 1 770 km et d'une capacité de 1 Mb/j, démarrée en août 2002, s'est achevée en 2006. Cet oléoduc, propriété de BTC Co., dont TOTAL détient 5%, relie Bakou à la mer Méditerranée. Le premier chargement à Ceyhan (Turquie) a eu lieu en juin 2006.

Kazakhstan

TOTAL est présent au Kazakhstan depuis 1992 à travers sa participation dans le permis Nord Caspienne qui couvre, en particulier, le gisement de Kashagan. TOTAL détient un intérêt de 18,52% sur ce permis après finalisation en avril 2005 de la cession d'un intérêt de 1,85% à KazMunayGas, la compagnie pétrolière nationale de la République du Kazakhstan.

L'approbation du plan de développement du champ de Kashagan par les autorités kazakhes en février 2004 avait permis le démarrage effectif des travaux relatifs aux premières tranches du projet de développement, dont la mise en œuvre est prévue par phases successives. Les travaux d'infrastructures et de génie civil se sont intensifiés et la majeure partie des principaux contrats de fabrication et de construction des installations, *onshore* comme *offshore*, a été attribuée. Une revue des installations est actuellement en cours pour optimiser leur disponibilité tout en améliorant le niveau de sécurité. Le forage des puits de développement, commencé en 2004, s'est poursuivi en 2005 et 2006 et le début de la production est dorénavant prévu pour la fin de l'année 2010. L'importance des réserves du champ de Kashagan permet d'envisager à terme une production de plus d'un million de barils par jour (en 100%).

Le permis Nord Caspienne comprend d'autres structures de moindre importance que Kashagan : Aktote, Kairan, Kalamkas et Kashagan Sud-Ouest. Ces structures sont en phase d'appréciation. Un premier puits d'appréciation foré en 2004 sur la structure d'Aktote avait confirmé et précisé cette découverte. L'activité d'appréciation s'était poursuivie en 2005 avec la finalisation de l'acquisition d'une sismique 3D sur les zones d'Aktote et de Kairan et avec le forage du puits Kalamkas 2. En 2006, deux nouveaux puits d'appréciation ont été forés sur Kalamkas et Kairan. Le puits Kalamkas-3 est positif, les résultats du puits Kairan 2 sont en cours d'évaluation et un test de longue durée est prévu de démarrer au cours du premier semestre 2007 sur ce puits.

Russie

TOTAL est présent en Russie depuis 1989. L'activité principale du Groupe porte sur le champ de Kharyaga (50%, opérateur), situé dans le territoire des Nenets. La production a été de 8 kbpj/j en 2006 contre 9 kbpj/j en 2005 et 2004.

La phase 2 du développement sur le champ de Kharyaga qui vise un plateau de production à 30 kbpj/j en 100% s'était achevée en 2005. Les études d'avant-projet de la phase 3 ont été réalisées en 2006. Le contrat de partage de production a fait l'objet d'un différend entre TOTAL et la Fédération de Russie. La demande d'arbitrage à Stockholm avait été retirée fin 2005 suite à un accord amiable. En 2006, le contrat de partage de production a fonctionné normalement, avec partage de *Profit Oil* entre l'État et les investisseurs.

Les premiers résultats techniques des accords de partenariat en mer Noire russe avaient conduit le Groupe à se retirer des permis Shatsky en 2004 et Tuapse en 2005.

Le Groupe avait mené des négociations en 2004 en vue de l'acquisition de 25% du capital de Novatek, deuxième producteur de gaz du pays. Ce dossier n'a pas abouti, l'accord des autorités n'ayant pas été obtenu. En 2005, TOTAL avait été présélectionné par Gazprom, avec quatre autres sociétés étrangères, pour une éventuelle participation dans le projet géant de production de gaz Shtokman, situé en mer de Barents. En octobre 2006, Gazprom a annoncé ne pas donner suite à ce projet dans le cadre contractuel envisagé, la Fédération de Russie ne voulant plus partager les droits miniers avec les sociétés pétrolières indépendantes. D'autres montages contractuels sont à l'étude et le dossier n'est pas clos.

Europe

La production de TOTAL en Europe s'est établie à 728 kbep/j en 2006, soit 31% de la production totale du Groupe. Les années 2004 à 2006 ont été marquées, en Norvège, par la mise en production des champs de Skirne, Kvitebjørn et Kristin, par l'augmentation de la participation dans la licence PL211 (Victoria), par de nouveaux développements sur les champs existants : Ekofisk Area Growth, structure J et flanc Ouest d'Oseberg, flanc Nord de Valhall, ainsi que par l'approbation par le parlement norvégien du plan de développement de Tyrihans. Au Royaume-Uni, des satellites des installations d'Alwyn (Forvie Nord, Nuggets N4) et d'Elgin-Franklin (Glenelg) ont été mis en production. Tant au Royaume-Uni qu'en Norvège, plusieurs découvertes (dont Jura Ouest au Royaume-Uni) ont été réalisées et de nouveaux permis d'exploration ont été attribués. En Italie, TOTAL a signé avec la région Basilicate l'accord permettant la mise en œuvre du développement du gisement de Tempa Rossa.

France

TOTAL exploite des gisements en France depuis 1939, notamment le gisement de gaz de Lacq, principale activité historique du Groupe sur le territoire, dont l'exploitation remonte à 1957.

Les principaux champs de gaz, situés dans le sud-ouest de la France, Lacq (100%) et Meillon (100%), ainsi que divers champs de gaz et de pétrole, de moindre importance, dans la même région et dans le Bassin parisien, ont produit en quote-part Groupe 30 kbep/j en 2006 contre 29 kbep/j en 2005 et 35 kbep/j en 2004.

Le projet Lacq 2005, axé sur le renforcement des normes de sécurité existantes et l'optimisation des procédés de traitement du gaz des champs de Lacq et Meillon, s'était achevé avec succès en 2005. Le schéma de traitement ayant été simplifié, l'unité de traitement de gaz ne produit plus que du gaz commercial, une coupe naphta liquide, des condensats et du soufre liquide.

Après le pilote SPREX (procédé de désacidification des gaz par cryogénie) dont la première phase d'essai s'est achevée en 2006, un pilote de captage et d'injection de CO₂ est en cours d'étude. Une chaudière sera modifiée pour fonctionner en oxy-combustion et le CO₂ produit sera injecté dans un gisement déplété. Le démarrage pourrait avoir lieu en 2008.

Par ailleurs la réhabilitation des sites se poursuit ainsi que la ré-industrialisation de la plate-forme de Lacq. La construction de l'unité de bioéthanol de la société Abengoa Bioenergy a débuté en 2006.

Italie

Le champ de Tempa Rossa, découvert en 1989, est le principal actif de TOTAL. Il se trouve sur la concession unitisée de Gorgoglione, dans les Apennins du Sud (région Basilicate).

En 2002, la part de TOTAL dans cette concession était passée de 25% à 50%, l'opérateur de la phase de développement ayant vendu l'ensemble de sa participation. TOTAL est depuis lors l'opérateur de toutes les phases du projet Tempa Rossa.

Un accord préliminaire avait été trouvé avec les autorités de la région Basilicate en 2004. Cet accord préliminaire a servi de base à l'accord définitif (*Accordo Quadro*) signé en septembre 2006 entre la région Basilicate, TOTAL et les autres partenaires. Cet accord, associé à l'approbation du Plan de développement donné par la région Basilicate en mai 2006, permet la mise en œuvre du développement du champ.

En 2006, les réponses aux appels d'offre pour les principaux contrats d'achat et de construction ont été analysées et l'attribution des contrats pourrait avoir lieu dès l'approbation du projet.

Au préalable, les partenaires demandent à ce qu'un accord pour l'évacuation du brut soit formalisé. Actuellement en cours de discussion avec l'opérateur de l'oléoduc Val d'Agri-Tarente et l'opérateur de la raffinerie de Tarente, un accord préliminaire pourrait être signé au premier semestre 2007.

La mise en production est prévue pour 2010 à un plateau de 50 kb/j.

TOTAL détient des participations dans d'autres permis d'exploration dans la région des Apennins du Sud : Teana (80%, opérateur), Aliano (60%, opérateur), Fosso Valdienna (31,7%), Serra San Bernardo (10%) et Tempa Moliano (31,7%).

Norvège

Dès la fin des années 1960, le Groupe a joué un rôle majeur dans la mise en valeur de nombreux gisements en mer du Nord norvégienne. TOTAL a des intérêts dans soixante-six licences de production sur le plateau continental maritime norvégien dont dix opérées. La Norvège est le premier pays contributeur aux productions du Groupe. Le volume produit s'est établi en 2006 à 372 kbep/j, contre 383 kbep/j en 2005 et 406 kbep/j en 2004.

La contribution la plus importante à cette production, essentiellement non opérée, provient de la zone Ekofisk Area (39,9%) dans le sud, qui contribue pour environ 45% à la production du Groupe en Norvège. Sur cette zone, constituée de quatre champs producteurs, la production de 2006, s'établissant à 169 kbep/j, a bénéficié du démarrage, en octobre 2005, du projet Ekofisk Area Growth (EAG) comprenant l'installation d'une nouvelle plate-forme et le forage d'une série de puits sur le champ d'Ekofisk. Néanmoins, la production d'Ekofisk a été affectée par différents retards et aléas techniques.

TOTAL est opérateur sur le champ à gaz et condensats de Skirne/Byggve (40%) représentant 3% de la production du Groupe en Norvège. Sur les champs de Frigg (77%, opérateur), définitivement arrêtés en octobre 2004 après vingt-sept années de production, TOTAL dirige un important projet pluriannuel d'abandon des installations et de remise en état du site.

Oseberg Area (10%) en mer du Nord centrale représente un peu plus de 9% de la production de la filiale et regroupe diverses plates-formes et projets, dont la structure J, qui avait démarré en juin 2005 et le champ d'huile du flanc Ouest en février 2006, ainsi que le champ de gaz de Tune, produisant depuis 2002.

L'ensemble Sleipner Area (Ouest 9,4% et Est 10%) incluant Glitne (21,8%), situé en mer du Nord centrale, représente environ 9% de la production. Le champ gaz et huile de Troll (3,7%) contribue pour 7,5% à la production. Parmi les autres champs producteurs non opérés d'importance en mer du Nord, figurent l'ensemble de Tampen Area incluant Snorre (6,2%) et Visund (7,7%) dont la production du gaz avait démarré en octobre 2005 (six ans après l'huile). Valhall Area (dont Valhall 15,7%) et Kvitbjørn (5%) avaient démarré en octobre 2004.

Le développement sous-marin du champ d'huile de Vilje (24,2%) et le développement innovant de Tordis IOR (5,6%) dans la zone de Tampen en mer du Nord sont en cours. Leur démarrage est prévu en 2007.

Des travaux de sismique 3D de type OBC (*Ocean Bottom Cable*) avaient été réalisés en 2005-2006 en zone nord de mer du Nord sur la découverte opérée de Hild et sur le champ de gaz de Kvitbjørn (PL193). En outre, une nouvelle sismique 3D a été réalisée sur la zone couvrant Tommeliten Alpha (PL044).

Dans la région de l'Haltenbanken, en mer de Norvège, le champ d'Åsgard (7,7%) a contribué pour 7,5% à la production et Kristin (6%), champ haute pression et haute température développé en sous-marin, a démarré en novembre 2005. Le développement du champ à huile, gaz et condensats de Tyrihans (23,2%) a été approuvé par les autorités en février 2006. Le démarrage de la production est prévu en 2009 avec un premier plateau vers 2011 estimé en 100% à 70 kbep/j.

En 2006, TOTAL a porté sa participation dans la licence PL211 (dans la zone de l'Haltenbanken) à 40% et en est devenu opérateur. Cette licence contient la découverte actuellement non développée de Victoria. Par ailleurs, le Groupe a cédé un intérêt de 3,3% dans le champ de Tyrihans portant ainsi sa participation à 23,2%.

En mer de Barents, le projet GNL Snøhvit comprend le développement du champ de gaz naturel de Snøhvit (18,4%) et la construction des installations de l'usine de liquéfaction dédiée à cette production sur l'île de Melkoya. Le démarrage de la production est prévu au troisième trimestre 2007 avec une montée en puissance sur plusieurs mois.

TOTAL est présent dans le système de transport du gaz sec norvégien, Gassled. Après incorporation du nouveau gazoduc Langeled vers le Royaume-Uni, TOTAL détient une participation de 8,1% dans ce système.

Le Groupe a participé à toutes les campagnes récentes d'attribution de domaine minier et plusieurs licences d'exploration ont été obtenues. En juin 2004, TOTAL avait obtenu en tant

qu'opérateur dans la zone de l'Haltenbanken les blocs 6406/7 et 8 (couvrant en particulier le prospect de Hans) avec un intérêt de 40%. En 2006, lors de la 19^{ème} campagne d'attribution, TOTAL a obtenu deux licences dont une opérée, également dans l'Haltenbanken (PL389, 100%).

TOTAL a obtenu en janvier 2006 les quatre blocs demandés dans le cadre de la campagne d'attribution APA2005 (*Awards in Predefined Areas*) dont deux opérés : un autour de la découverte de Hild (PL041C, 49%) et un dans l'Haltenbanken (PL379, 100%) situé au sud de la zone d'Onyx. Le puits d'Onyx SW avait donné lieu en 2005 à une découverte d'hydrocarbures. TOTAL a aussi soumissionné dans la campagne APA2006 et obtenu, en tant qu'opérateur de l'association PL211 avec une participation de 40%, l'extension Sud de Victoria.

La participation sur Enoch (PL048) avait été cédée en 2005. Le processus de cession de la participation sur Peik (PL088), situé partiellement au Royaume-Uni, s'est achevé au cours du premier trimestre 2007.

De nombreux travaux d'exploration et d'appréciation ont eu lieu en 2005 et 2006 sur diverses licences : en particulier la découverte d'Onyx SW (PL255) en 2005 et l'appréciation positive de Tornerose (PL110 B), de Morvin (PL 134B) et de Kvitbjørn-Valemon (PL193) en 2006.

Par ailleurs, le gouvernement a modifié le traitement fiscal des intérêts financiers nets avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Pays-Bas

Établi depuis plus de quarante ans aux Pays-Bas, TOTAL est le deuxième opérateur gazier du pays avec une production en quote-part de 44 kbep/j en 2006, contre 51 kbep/j en 2005 et 59 kbep/j en 2004.

TOTAL détient vingt-deux permis de production *offshore* dont dix-huit opérés, deux permis d'exploration opérés *offshore* et un permis d'exploration *onshore*. Des actifs *onshore* avaient été cédés en 2004, dans un objectif de rationalisation du portefeuille minier (dont les concessions de Zuidwal et Leeuwarden). Les derniers actifs de production opérés *onshore* avaient été cédés en janvier 2005. Par ailleurs, le permis d'exploration de Lemmer Marknesse a été rendu en mars 2006.

Plusieurs puits de développement ont été forés au cours des trois années écoulées. Durant cette même période, la première phase de restructuration du bloc L7 a été lancée ainsi que des travaux de maintenance majeurs. La structure L4G, développée en 2005 et 2006, a été mise en production en août 2006 et le développement de la structure K5F a été approuvé, avec une mise en production prévue début 2008.

K1, K4/K5, K6, L4/L7, les principaux champs *offshore* opérés par TOTAL, ont contribué à hauteur de 80% à la production du Groupe aux Pays-Bas en 2004, 2005 et 2006.

TOTAL possède également des participations dans le réseau de transport de l'*offshore* néerlandais (NOGAT, WGT et WGT extension).

Fin 2006, un nouveau permis d'exploration a été attribué au Groupe, couvrant le bloc *offshore* L3.

Trois puits de développement ont été forés en 2005 : K5-EC-5 et K4-BE-4 (deux puits à très long déport) et L4-G (puits de re-entrée). En parallèle, la dérivation de l'évacuation du gaz de la plate-forme K6-GT, qui anticipe le réaménagement futur de la zone K6/L7, a été achevée.

En 2006, le puits K4-A5 a été foré et mis en production ; le puits F15-A6 a été foré et devrait être connecté.

Des travaux majeurs d'entretien ont été effectués en 2005 et 2006 sur les installations K6 en utilisant la plate-forme autoélevatrice de service « Seafox ».

Le puits d'exploration Luttelgeest avait été foré en 2004. Le forage du puits d'exploration F12-4 a eu lieu en 2005 et 2006. Un puits d'appréciation (Zuidwal A-10) avait été foré en 2004 et 2005.

Royaume-Uni

Le Groupe est implanté au Royaume-Uni depuis 1962. La production de TOTAL s'est établie à 282 kbep/j en 2006, en diminution par rapport aux productions des années 2005 et 2004 qui étaient respectivement de 307 kbep/j et 332 kbep/j. Le Royaume-Uni représente environ 12% de la production de pétrole et de gaz du Groupe, provenant essentiellement de trois zones majeures : Alwyn, Elgin-Franklin et Bruce.

La zone d'Elgin-Franklin, en production depuis 2001, a fortement contribué à la présence du Groupe au Royaume-Uni. Cet investissement, un des plus importants réalisés en mer du Nord britannique depuis vingt ans, a constitué une performance technique conjuguant le développement des réservoirs les plus enfouis de mer du Nord (5 500 m) avec des conditions de pression et de température parmi les plus élevées au monde.

En 2007, TOTAL, avec le statut d'opérateur, a obtenu deux permis (blocs 206/3 et 206/4, 36%) à l'ouest des îles Shetland et un permis (bloc 3/8f, 100%) au nord de Dunbar, lors de l'appel d'offres lancé par le ministère de l'Industrie au Royaume-Uni dans le cadre de la 24^{ème} campagne d'attribution.

En 2005, TOTAL avait signé un accord pour acquérir un intérêt de 25% dans deux zones situées à proximité d'Elgin-Franklin, en forant un puits d'appréciation sur la structure de Kessog. Dans la première zone (blocs 30/1b et 30/1c), TOTAL a la possibilité de porter sa participation à 50%, en fonction des résultats du puits. Le forage de ce puits a commencé à la fin de l'année 2006.

Le puits de Forvie Central a rencontré de petites colonnes d'huile et de gaz. Le puits de Jura Ouest (bloc 3/15) a rencontré du gaz sur plus de 300 m de réservoir Brent de bonne qualité, ce qui

constitue une découverte significative. Le puits de Jura Ouest sera relié au collecteur sous-marin de Forvie Nord, lui-même relié à la plate-forme de traitement NAB du champ d'Alwyn Nord et il devrait être mis en production en 2008.

Le processus de cession de la participation sur Peik (PL088), situé partiellement en Norvège, s'est achevé au cours du premier trimestre 2007.

Le développement des satellites d'Elgin (Glenelg – 49,5%, opérateur) et Franklin (West Franklin – 46,2%, opérateur) avait débuté en 2005 avec le forage du puits à long déport de Glenelg, qui avait atteint sa profondeur finale à la fin de l'année 2005. Ces deux puits ont été achevés ; le puits de Glenelg a été mis en production en mars 2006 et le puits de West Franklin, foré en 2006, devrait entrer en production au deuxième trimestre 2007.

Le développement du champ de Maria (bloc 16/29a) se poursuit pour une mise en production prévue au cours du second semestre 2007.

Le ministère de l'Industrie britannique et le ministère du Pétrole norvégien ont donné leur accord aux opérations d'enlèvement des modules de surface de la plate-forme MCP01 en décembre 2005. Le programme pluriannuel d'abandon des installations de Frigg et de restitution du site se poursuit.

Le gouvernement britannique a décidé, fin 2005, une augmentation de la *Supplementary Corporation Tax* pour les activités pétrolières, la *Corporation Tax* (CT) passant ainsi de 40% à 50%. Pour les champs assujettis à la *Petroleum Revenue Tax* (PRT), l'imposition combinée (CT + PRT) a été portée de 70% à 75%. Cette hausse des taxes, effective au 1^{er} janvier 2006, est entrée en vigueur mi 2006.

Moyen-Orient

Depuis quatre-vingts ans, TOTAL noue au Moyen-Orient des partenariats à long terme. La production 2006 en quote-part de TOTAL au Moyen-Orient (y compris la production des filiales mises en équivalence et des filiales non consolidées) a augmenté de 2% par rapport à 2005, principalement en raison d'un accroissement des productions provenant des Émirats arabes unis. Elle s'est établie à 406 kbep/j en 2006 (représentant 17% de la production totale du Groupe) contre 398 kbep/j en 2005 et 412 kbep/j en 2004. Entre 2003 et 2006, TOTAL a renforcé sa position dans le GNL avec le lancement du projet Yemen LNG et l'entrée dans le projet Qatargas II.

Arabie Saoudite

TOTAL (30%) participe à une *joint venture* avec la compagnie pétrolière nationale saoudienne Saudi Aramco, afin de réaliser de l'exploration gazière dans une zone de 200 000 km² dans le sud du Rub Al-Khali. Une première période de travaux de cinq ans avait débuté en janvier 2004. Une campagne de gravimétrie de 137 800 km² avait été réalisée en 2004. Une campagne sismique de 18 250 km (2D) lancée en 2004 sur ce même site s'était poursuivie en 2005 pour s'achever fin 2006. Un appareil de forage a été mobilisé mi-2006 : le premier puits d'exploration est terminé sans avoir rencontré d'hydrocarbure productible.

Émirats arabes unis

Les activités de TOTAL sont localisées à Abu Dhabi et à Dubaï où le Groupe s'est implanté respectivement en 1939 et 1954. La production de TOTAL en 2006 s'est élevée à 267 kbep/j, contre 249 kbep/j en 2005 et 246 kbep/j en 2004.

À Abu Dhabi, TOTAL détient une participation de 75% (opérateur) dans le champ d'Abu Al Bu Khoosh. TOTAL détient également une participation de 9,5% dans Abu Dhabi Company for Onshore Oil Operations (ADCO), société qui exploite les champs *onshore* d'Asab, de Bab, de Bu Hasa, de Sahil et de Shah, ainsi qu'une participation de 13,3% dans Abu Dhabi Marine (ADMA), société qui exploite en mer les champs de Umm Shaif et de Lower Zakum.

Par ailleurs, TOTAL détient une participation de 15% dans Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit du butane, du propane et des condensats issus du gaz associé produit par les champs *onshore*. TOTAL détient également une participation de 5% dans Abu Dhabi Gas Liquefaction Company (ADGAS), société qui produit du GNL, du GPL et des condensats issus du gaz naturel produit par les champs en mer.

Le Groupe détient en outre une participation de 33,3% dans Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'ammoniac et de l'urée à partir du méthane fourni par Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC).

À Dubai, TOTAL participe à hauteur de 27,5% dans les champs de Fateh, Falah et Rashid, au travers de sa participation de 50% dans Dubai Marine Areas Limited (DUMA) détenant lui-même

50% de la concession *offshore* de Dubai, à laquelle s'ajoute une participation de 2,5% détenue directement par Total E&P Dubai. Un accord a été conclu pour mettre fin début avril 2007 à la concession.

Enfin, TOTAL est actionnaire à hauteur de 24,5% de la société Dolphin Energy Limited, qui devrait commercialiser à compter de l'été 2007 aux Émirats arabes unis le gaz du projet Dolphin produit au Qatar. Des accords de vente de gaz avaient été signés en 2003 et en 2005. Les autorités du Qatar avaient approuvé le plan de développement final en décembre 2003.

Iran

TOTAL avait signé en 1995 le premier contrat de type *buy back* pour le développement des champs de Sirri A&E. La production du Groupe a été de 20 kb/j en 2006, en baisse par rapport à 2005 (23 kb/j) et 2004 (26 kb/j), notamment due à l'effet combiné de l'augmentation du prix du brut et de la fin du remboursement de certains contrats (Balal et Sirri). Cette production provient de quatre contrats de type *buy back* sur les champs de Sirri, South Pars, Balal et Dorood.

Sur les champs de Sirri A&E (60% au sein du consortium étranger), les opérations sont conduites depuis 2001 par la société nationale National Iranian Oil Company (NIOC). Les montants finaux devant être payés par NIOC ayant été arrêtés fin 2006, les remboursements devraient être réalisés au cours de l'année 2007.

La production en 100% des phases 2 et 3 du champ de gaz à condensats *offshore* de South Pars (40% au sein du consortium étranger) a été légèrement inférieure à 2 000 Mpc/j et 90 kbep/j en 2006, soit un niveau équivalent à celui de 2005 mais inférieur à celui de 2004, du fait de la poursuite en 2006 de grands travaux de maintenance commencés en 2005 et désormais achevés. Depuis 2004, les opérations de production sont conduites par la NIOC.

Le développement du champ d'huile *offshore* de Balal (46,8% au sein du consortium) est terminé. Les installations avaient été transférées à la NIOC en 2004.

Le développement du champ de Dorood (55% au sein du consortium) est pratiquement achevé à l'exception de quelques travaux d'ajustement après démarrage, en cours de réalisation.

TOTAL a signé en 2004 plusieurs accords fixant le cadre du futur projet de gaz naturel liquéfié de Pars LNG et ses principaux termes commerciaux. Ces accords organisent notamment la relation entre l'usine de Pars LNG (40%), en charge des activités de liquéfaction, et le bloc 11 de South Pars (80%) appelé à alimenter cette usine de liquéfaction. Initialement le projet devrait comprendre deux trains d'une capacité de 5 Mt/an de GNL chacun, un troisième train de capacité identique étant prévu ultérieurement. Il est également prévu que les acheteurs de GNL deviennent partenaires du projet.

Dans ce cadre, les études d'ingénierie pour l'usine de liquéfaction de gaz naturel et pour le développement du bloc 11 de South Pars ont débuté en 2005 et les appels d'offres pour les principaux contrats de fourniture et de construction ont été lancés en juillet 2006.

Koweït

Depuis 1997, le Groupe apporte son assistance technique aux activités amont de la compagnie nationale Kuwait Oil Company (KOC) par le biais d'un contrat renouvelé fin 2006.

Par ailleurs, le Groupe participe à hauteur de 20% au consortium constitué en vue de l'appel d'offres ouvert aux sociétés pétrolières internationales, pour des opérations de production des champs situés au nord du pays.

Oman

TOTAL est présent en Oman sur les blocs 6 et 53 ainsi que dans le complexe de liquéfaction de gaz Oman LNG/Qalhat LNG. En 2006, la production a atteint 35 kbpj/j, contre 36 kbpj/j en 2005 et 40 kbpj/j en 2004.

Sur le bloc 6, opéré par Petroleum Development Oman (PDO) dont TOTAL détient 4%, la production d'huile en 100% a atteint 589 kb/j en 2006, en diminution par rapport à 2005 (631 kb/j).

Sur le bloc 53 (2%), le développement du champ d'huile lourde de Mukhaizna a été lancé en 2006, dans le cadre du contrat de partage de production signé en 2005. Pour 2006, la production a atteint 9,5 kb/j en 100%.

Les deux trains de liquéfaction d'Oman LNG (5,54%) ont produit 6,7 Mt en 2006. Le troisième train de liquéfaction, mis en service fin 2005 et détenu par la nouvelle société Qalhat LNG a produit 2,2 Mt en 2006 (2,04% détenus par le Groupe via Oman LNG).

Qatar

TOTAL, présent au Qatar depuis 1936, y détient des participations dans les champs d'Al Khalij, du North Field, dans le projet Dolphin ainsi que dans l'usine de liquéfaction de Qatargas I et le deuxième train de Qatargas II. La production de TOTAL au Qatar (y compris sa quote-part dans la production des filiales mises en équivalence) s'est élevée à 58 kbpj/j en 2006, contre 57 kbpj/j en 2005 et 2004.

Sur le champ d'Al Khalij (100%), après l'achèvement en 2004 de la troisième phase de développement sur la zone Nord, les activités de maintien de la production ont permis d'établir une production en 100% de 42 kb/j en 2006.

TOTAL détient une participation de 20% dans les activités amont de Qatargas I, qui produit du gaz naturel et des condensats sur un bloc du North Field. Le Groupe détient également une participation de 10% dans l'usine de liquéfaction de Qatargas I. Un projet de dégoullottage achevé en juin 2005 a porté la capacité de production des trois trains de liquéfaction à près de 10 Mt/an. La production en 2006 a atteint 9,9 Mt contre 9 Mt en 2005.

En décembre 2001, un contrat a été signé avec la société nationale Qatar Petroleum qui prévoyait la vente de 2 000 Mpc/j de gaz du North Field, produit dans le cadre du projet Dolphin (24,5%) pendant une période de vingt-cinq ans. Il est prévu que ce gaz soit acheminé vers les Émirats arabes unis par un gazoduc de 360 km. Le plan de développement final a été approuvé en décembre 2003 par les autorités du Qatar et les contrats de construction attribués en 2004. La construction a progressé tant sur le site de Ras Laffan Industrial City que sur la partie en mer. La mise en production est prévue à l'été 2007.

En février 2005, TOTAL a conclu un protocole d'accord prévoyant l'acquisition par le Groupe d'une participation de 16,7% dans le second train de Qatargas II. Ce projet intégré prévoit le développement de deux nouveaux trains de GNL d'une capacité annuelle de 7,8 Mt chacun. TOTAL a signé en juillet 2006 quatre contrats pour l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL et a formalisé en décembre 2006 son entrée dans le projet Qatargas II à hauteur de 16,7% d'intérêt dans le second train. La mise en service est prévue à l'hiver 2008/2009.

Enfin, TOTAL a annoncé, en juillet 2005, un projet d'implantation d'un Centre de recherche dans le Parc scientifique et technique du Qatar dont la mise en service est prévue en 2007.

Syrie

TOTAL est présent en Syrie depuis 1988 et opère près de 10% de la production du pays.

Le permis de Deir Ez Zor (100%, opéré par la société DEZPC détenue à 50% par TOTAL) est le seul actif du Groupe en Syrie depuis la fin du contrat BOT (*Build, Operate, Transfer*) de l'usine de traitement du gaz et des condensats de Deir Ez Zor (50%) dont les installations ont été transférées le 1^{er} janvier 2006 à la société nationale SGC (Syrian Gas Company).

En 2006, la production du Groupe s'est élevée à 17 kbpj/j, sur le permis de Deir Ez Zor, en déclin par rapport à 2005. Ce déclin est limité grâce à une campagne de forages supplémentaires sur les champs principaux de Jafra et Qahar ainsi que par la mise en production de l'huile du gisement de Tabiyeh.

Yémen

TOTAL présent au Yémen depuis 1987, opère environ 10% de la production du pays. TOTAL est présent dans les deux bassins pétroliers du Yémen en tant qu'opérateur du bloc 10 (bassin de Masila, permis d'East Shabwa 28,57%) et en tant que partenaire du bloc 5 (bassin de Marib, permis de Jannah 15%).

Un nouveau record de production a été établi en 2006 sur le permis d'East Shabwa avec 40 kb/j en 100% dont 25 kb/j en provenance du socle fracturé (*basement*) dont le développement avait été lancé en 2003, soit une augmentation de 21% par rapport à 2005 et de 66% par rapport à 2004. Le développement du *basement* devrait se poursuivre sur 2007 et 2008 afin d'exploiter au mieux le potentiel de cette découverte.

La production de TOTAL provient également de sa quote-part dans le permis de Jannah dont la production s'est établie à 45 kb/j en 100% en 2006, stable sur les années précédentes.

Le projet de gaz naturel liquéfié Yemen LNG, dont la conduite des opérations est assurée par Yemen LNG, dont TOTAL (39,62%) est l'actionnaire principal, avait été officiellement lancé en août 2005. Ce projet prévoit la construction de deux trains de liquéfaction d'une capacité totale de 6,9 millions de tonnes par an avec une mise en service prévue fin 2008.

Trois contrats de vente à long terme de GNL avaient été signés en 2005 avec Suez (2,5 Mt/an) et Total Gas & Power Ltd (2 Mt/an) pour des livraisons vers les États-Unis à partir de 2009 pour une durée de vingt ans, et avec Kogas pour des ventes de 2 Mt/an à destination de la Corée du Sud également pour une durée de vingt ans.

Participation dans les oléoducs et gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et gazoducs :

Au 31 décembre 2006 Pipeline(s)	Origine	Destination	% intérêt	TOTAL opérateur	Liquides	Gaz
FRANCE						
TIGF	Réseau Sud-Ouest		100,00	x		x
NORVÈGE						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		x	
Gassled ^(a)			8,09			x
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		x	
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		x	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teeside (UK)	34,93		x	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage and Veslefrikk	Sture	8,65		x	
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00		x	
Troll Oil Pipeline I and II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,70		x	
PAYS-BAS						
Nogat pipeline	F15A	Den Helder	23,19			x
West Gas Transport	K13A-K4K5	Den Helder	4,66			x
WGT Extension	Markham	K13-K4K5	23,00			x
ROYAUME-UNI						
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25		x	
Central Area Transmission System (CATS)	Cats Riser Platform	Teeside	0,57			x
Central Graben	Elgin-Franklin	ETAP	46,17	x	x	
Liquid Export Line (LEP)						
Frigg System: UK line	Frigg UK, Alwyn North, Bruce, and others	St.Fergus (Écosse)	100,00	x		x
Interconnector	Bacton	Zeebrugge (Belgique)	10,00			x
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,00		x	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin	Bacton	25,73			x
GABON						
Mandji Pipe	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(b)	x	x	
Rabi Pipe	Rabi	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(b)	x	x	
AMERIQUES						
Argentine						
Gas Andes	Neuquen Basin (Argentine)	Santiago (Chili)	56,50	x		x
TGN	Network (Nord de l'Argentine)		15,40	x		x
TGM	TGN	Uruguayana (Brésil)	32,68	x		x
Bolivie						
Transierra	Yacuiba (Bolivie)	Rio Grande (Bolivie)	11,00			x
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via Sao Paulo	9,67			x
TSB (projet)	TGM (Argentine)	TBG (Porto Alegre)	25,00			x
Colombie						
Ocensa	Cusiana, Cupiagua	Covenas Terminal	15,20		x	
Oleoducto de Alta Magdalena	Magdalena Media	Vasconia	0,96		x	
Oleoducto de Colombia	Vasconia	Covenas	9,55		x	
Etats-Unis						
Canyon Express ^(c)	Aconcagua	Williams Platform	25,8	x		x
ASIE						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	x		x
RESTE DU MONDE						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie)	5,00		x	
SCP	Bakou (Azerbaïdjan)	Frontière Géorgie/Turquie	10,00			x
Dolphin (projet)	Ras Laffan (Qatar)	Taweelah (Émirats arabes unis)	24,50			x

(a) Gassled : unitisation du réseau de gazoducs norvégiens à travers une association dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 8,086%. En plus de sa participation directe dans Gassled, TOTAL détient également un intérêt de 14,4% dans une association avec Norse Gas S.A. qui détient pour sa part un intérêt de 2,839% dans Gassled.

(b) % intérêt de 100,00% détenu par Total Gabon, la participation financière du Groupe dans Total Gabon étant de 58%.

(c) Actif cédé début 2007.

Gaz & Électricité

Les activités Gaz & Électricité englobent le marketing, le trading, le transport et le stockage de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié (GNL), la regazéification de GNL, le transport maritime et le trading de gaz de pétrole liquéfié (GPL). Elles recouvrent également la génération d'électricité à partir de centrales à gaz à cycle combiné ou d'énergies renouvelables, le trading et le marketing d'électricité, ainsi que la production et la vente de charbon. Dans l'ensemble de ces activités, TOTAL poursuit le développement de sa présence mondiale.

Gaz naturel

En 2006, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel. Cette stratégie vise à faciliter et à optimiser l'accès des productions et des réserves, actuelles et futures du Groupe, non seulement aux marchés traditionnels (structurés autour de contrats long terme entre des producteurs et des compagnies gazières intégrées), mais également aux marchés ouverts (ou en voie d'ouverture) à la concurrence mondiale.

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, une partie de ses productions britannique, norvégienne et argentine, ainsi que l'essentiel de sa production nord-américaine sont vendues sur des marchés *spot*.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Si les prix du gaz vendu au titre des contrats ont tendance à fluctuer dans le sillage de ceux du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut ne se fassent sentir sur les prix de ces contrats.

La libéralisation croissante des marchés du gaz à l'échelle mondiale se traduit par une grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, ce qui induit de nouveaux modes de commercialisation, plus souples que les traditionnels contrats à long terme.

Dans ce contexte, TOTAL développe ses activités de trading, de marketing et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz auprès de nouveaux clients, industriels et commerciaux pour l'essentiel, qui souhaitent davantage de flexibilité dans leur approvisionnement.

Europe

TOTAL est présent dans l'aval de la chaîne gazière depuis plus de soixante ans. À l'origine, ses activités de transport, de commercialisation et de stockage avaient été développées en complément de la production gazière de Lacq (France). TOTAL poursuit aujourd'hui sa stratégie pour devenir un acteur de premier plan dans la fourniture de gaz aux clients industriels et commerciaux.

Depuis avril 2005, l'ensemble des activités de transport et de stockage dans le sud-ouest de la France est rassemblé au sein de la filiale à 100% TIGF. Cette filiale opère, sous un régime régulé, un réseau de transport de 4 905 km de canalisations ainsi que deux unités de stockage pour une capacité utile totale de 2,4 milliards de mètres cube, soit environ 20% des capacités de stockage françaises⁽¹⁾.

L'année 2006 a été marquée par l'inauguration d'Euskadour (TIGF 100%, sur la partie française), second gazoduc reliant l'Espagne et la France sur la façade Atlantique, dont la réalisation avait été décidée en 2003.

En 2006, TOTAL a vendu 6,9 milliards de mètres cube de gaz (243 Gpc) aux consommateurs français (contre 7,4 milliards de mètres cube de gaz en 2005 et 7,6 milliards de mètres cube en 2004, sur l'ensemble de ses activités de négoce en France), par l'intermédiaire de sa filiale de marketing Total Énergie Gaz (TEGAZ).

En Espagne, Cepsa Gas Comercializadora commercialise du gaz sur les segments industriel et commercial depuis 2001. Cette société est détenue à hauteur de 35% par TOTAL, de 35% par CEPSA et de 30% par la société nationale algérienne d'hydrocarbures Sonatrach. Avec sa participation de 48,83% dans CEPSA, TOTAL détient ainsi directement et indirectement environ 52% de cette société. En 2006, Cepsa Gas Comercializadora a vendu environ 3,4 milliards de mètres cube (119 Gpc) de gaz naturel (contre environ 1,8 milliard de mètres cube en 2005 et environ 1 milliard de mètres cube en 2004). CEPSA participe aux études du projet Medgaz, gazoduc qui devrait relier directement l'Algérie à l'Espagne, avec un intérêt de 20%, (soit un intérêt indirect d'environ 10% pour TOTAL, le Groupe s'étant retiré en 2006 de sa participation directe).

Au Royaume-Uni, la filiale britannique Total Gas & Power Ltd commercialise du gaz et de l'électricité sur les marchés industriel et commercial. Elle intervient par ailleurs dans le trading de gaz, d'électricité et de GNL à l'échelle mondiale. En 2006, les volumes de gaz vendus par Total Gas & Power Ltd aux clients industriels et commerciaux se sont élevés à 3,8 milliards de mètres cube (135 Gpc), pour 5,4 milliards de mètres cube en 2005 et 2004. Les ventes d'électricité se sont élevées à 3,2 TWh (contre 1,7 TWh en 2005 et 1,3 TWh en 2004). Par ailleurs, TOTAL détient une participation de 10% dans Interconnector UK Ltd, gazoduc reliant Bacton au Royaume-Uni à Zeebrugge en Belgique.

(1) Source : International Gas Union 2006.

Continent américain

Aux États-Unis, TOTAL a commercialisé environ 26,2 milliards de mètres cube (925 Gpc) de gaz naturel en 2006 (contre 17,6 et 15 milliards de mètres cube en 2005 et 2004), qu'il s'agisse de ses propres productions ou de ressources extérieures.

Au Mexique, Gas del Litoral, société dont TOTAL détient 25%, a commercialisé environ 0,7 milliard de mètres cube (25,5 Gpc) de gaz naturel en 2006.

En Amérique latine, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine, au Chili et au Brésil ; en particulier, 15,4% de la société Transportadora de Gas del Norte (TGN), qui exploite un réseau de transport de gaz couvrant la moitié nord de l'Argentine ; 56,5% des sociétés propriétaires du gazoduc GasAndes, qui relie le réseau TGN à la région de Santiago du Chili et 9,7% de la société Transportadora Brasileira Gasoducto Bolivia – Brasil (TBG) dont le gazoduc alimente la région Sud Brésil depuis la frontière bolivienne. Ces différentes installations représentent, au total, un réseau intégré d'environ 9 000 km qui dessert les marchés argentin, chilien et brésilien à partir des bassins producteurs de gaz situés en Bolivie et en Argentine, où le Groupe dispose de réserves de gaz naturel.

Les mesures prises par l'Argentine à la suite de la grave crise économique de 2001 et de la crise énergétique qui s'en est suivie ont mis les filiales locales de TOTAL dans une situation opérationnelle et financière difficile. En 2006, TOTAL a maintenu ses efforts pour préserver au mieux la valeur des actifs de ces filiales. En particulier, la dette de TGN a pu être restructurée avec l'accord de 99,4% des créanciers de la société. Cette restructuration a permis de ramener la dette de TGN de 657 à 454 millions de dollars et s'est accompagnée d'une dilution des actionnaires, ramenant la participation de TOTAL de 19,2% à 15,4%.

Asie

TOTAL est présent dans la commercialisation de gaz naturel transporté par gazoduc en Indonésie, en Thaïlande et au Myanmar, et de gaz naturel acheminé sous forme de GNL au Japon, en Corée du Sud, à Taiwan et en Inde. Le Groupe développe également de nouveaux marchés émergents pour la commercialisation de GNL regazéifié.

En Inde, l'année 2006 a notamment été marquée par la commercialisation, au départ du terminal d'Hazira, d'une quantité totale d'environ 0,8 milliard de mètres cube de gaz naturel, correspondant à la regazéification d'environ 600 000 tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL). L'approvisionnement a été fait sur le marché *spot* international de GNL.

TOTAL détient au Japon une participation de 3% dans DME-Development et une participation de 6% dans DME-International, aux côtés de neuf sociétés japonaises. Ces sociétés ont pour objectif de développer un nouveau procédé pour obtenir du DiMéthyl Ether (DME), carburant liquide respectueux de l'environnement, par conversion de gaz naturel en monoxyde de carbone et hydrogène puis par transformation chimique de ce

gaz de synthèse. Une unité pilote d'une capacité de 100 tonnes par jour de DME a été construite à Kushiro, sur l'île d'Hokkaido et a donné lieu, de 2004 à 2006, à des tests qui, au-delà de la production de 20 000 tonnes de DME, ont permis à DME-Development de valider cette nouvelle technologie. De son côté, DME-International a poursuivi en 2006 des études de faisabilité pour la réalisation d'unités industrielles de production de DME.

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Dans le gaz naturel liquéfié (GNL), la direction Gaz & Électricité a la responsabilité des activités en aval des usines de liquéfaction⁽¹⁾ : transport maritime, unités de regazéification, activités de stockage et de commercialisation. TOTAL a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis et Mexique), l'Europe (France, Royaume-Uni) et l'Asie (Inde). Ainsi, TOTAL se trouve en mesure de développer, au-delà de ses positions existantes, de nouveaux projets de liquéfaction de gaz naturel, notamment au Moyen-Orient.

Europe

En juin 2006, TOTAL est entré dans le capital de la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou en France (STMFC) à hauteur de 30,3%. La première cargaison pour la mise en froid des bacs est prévue fin 2007. À terme, le terminal devrait avoir une capacité de 8,25 milliards de mètres cube, dont 2,25 milliards de mètres cube réservés par Total Gas & Power Ltd.

En décembre 2006, dans le cadre de son entrée dans le projet Qatargas II, TOTAL a pris une participation, à hauteur de 8,35%, dans le projet de terminal de regazéification de South-Hook situé au Royaume-Uni.

Par ailleurs, dans le cadre du projet Snøvit (Norvège), Total Gas & Power Ltd a signé, en 2004, un contrat d'achat de 1 milliard de mètres cube par an de GNL à destination essentiellement de l'Amérique du Nord et de l'Europe. TOTAL est partenaire à hauteur de 18,4% dans l'usine de liquéfaction de Snøvit, actuellement en construction. Les livraisons devraient commencer au dernier trimestre 2007. Afin d'acheminer ces volumes de GNL, TOTAL (au travers de sa filiale Total Norge) est affrèteur d'un méthanier, l'Arctic Lady. Ce dernier, construit par Mitsubishi Heavy Industries à Nagasaki (Japon), a été livré à TOTAL en avril 2006.

Amérique du Nord

Au Mexique, la construction du terminal de regazéification d'Altamira, dans lequel TOTAL détient un intérêt de 25%, s'est achevée durant l'été 2006 conformément au calendrier initialement prévu. La nouvelle infrastructure, située sur la côte Est du Mexique, est dotée d'une capacité initiale de regazéification de 6,7 milliards de mètres cube par an (soit une capacité de 1,7 milliard de mètres cube par an pour TOTAL) et a démarré ses opérations commerciales à la fin du mois de septembre 2006.

(1) L'activité de liquéfaction de gaz naturel relève de la direction Exploration & Production.

Aux États-Unis, suite à un accord de réservation de capacité conclu en novembre 2004, TOTAL disposera, à compter d'avril 2009 et pour une période de vingt ans renouvelable, d'une capacité de regazéification d'environ 10 milliards de mètres cube (1Gpc/j) dans le terminal de Sabine Pass, en Louisiane. La construction de ce terminal a démarré en avril 2005 et devrait s'achever en 2008. Il est prévu que Sabine Pass soit alimenté en GNL au travers de contrats d'achat prévoyant la livraison de GNL par divers projets de production auxquels TOTAL participe à travers le monde, notamment au Moyen-Orient, en Norvège et en Afrique de l'Ouest.

Asie Pacifique

Le terminal de regazéification d'Hazira, situé en Inde sur la côte Ouest dans l'État du Gujarat, avait été inauguré en avril 2005 avec une capacité initiale d'environ 3,4 milliards de mètres cube par an. TOTAL détient une participation effective depuis mai 2005 de 26% dans ce terminal marchand, dont les activités couvrent à la fois la réception et la regazéification du GNL, et le marketing du gaz. Il est prévu que TOTAL puisse approvisionner Hazira en GNL à hauteur de 26%. Compte tenu des conditions de marché prévalant en 2005 et 2006, le terminal d'Hazira a fonctionné essentiellement sur une base de contrats de court terme (*spot*) à la fois à la vente sur le marché indien et à l'achat sur le marché du GNL. Douze cargaisons ont ainsi été livrées en 2006 contre trois en 2005.

Moyen-Orient

Au Qatar, suite à un protocole d'accord datant de février 2005, TOTAL a signé, en juillet 2006, des contrats d'achat de GNL auprès de Qatargas II (second train) portant sur un volume global de 5,2 millions de tonnes par an pendant vingt-cinq ans, destinés à être commercialisés principalement en France, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. Par ailleurs, la prise de participation de TOTAL à hauteur de 16,7% dans le second train de Qatargas II a été conclue en décembre 2006.

Au Yémen, TOTAL, via sa filiale Total Gas & Power Ltd, avait signé en juillet 2005 avec la compagnie Yemen LNG Ltd, dont TOTAL détient 39,62%, un accord d'achat de 2 millions de tonnes par an de GNL pendant vingt ans à partir de 2009, pour des livraisons aux États-Unis.

En Iran, parmi les accords fixant le cadre du futur projet Pars LNG, auquel TOTAL participe à hauteur de 40%, Total Gas & Power Ltd a signé un contrat d'achat long terme d'environ 3 millions de tonnes de GNL par an. Ce contrat reste conditionné à la prise de décision finale d'investissement du projet de construction de deux trains de liquéfaction de 5 millions de tonnes par an chacun.

Afrique

Au Nigeria, le train 4 de Nigeria LNG Ltd (NLNG), société dans laquelle TOTAL détient une participation de 15%, a démarré en novembre 2005, suivi du train 5 en février 2006. Ces deux trains supplémentaires, d'une capacité de liquéfaction de 4 millions de

tonnes par an chacun, augmentent la capacité nominale de l'usine à 17,9 millions de tonnes par an. TOTAL a ainsi pu prendre livraison de ses premières cargaisons de GNL en provenance du Nigeria en janvier 2006, dans le cadre d'un contrat prévoyant une quantité de 0,23 million de tonnes par an pendant vingt ans.

Suite à la décision finale prise en juillet 2004 par NLNG de construire un sixième train de liquéfaction de gaz à l'usine de Bonny (Nigeria), 0,9 million de tonnes par an pendant vingt ans de GNL achetées par TOTAL, par l'intermédiaire de sa filiale Total Gas & Power Ltd, se sont ajoutées aux 0,23 million de tonnes par an initiaux. Les livraisons issues du train 6 devraient commencer en 2007. Enfin, TOTAL a également finalisé la négociation d'un contrat d'achat sur vingt ans de 1,375 million de tonnes par an supplémentaires en provenance d'un nouveau train (train 7), dont la signature est prévue au cours du premier semestre 2007. Ce nouveau contrat reste soumis à la décision finale d'investissement (FID) du nouveau train, d'une capacité totale d'environ 8,5 millions de tonnes par an et dont l'entrée en production est prévue au début de la prochaine décennie.

Par ailleurs, TOTAL a acquis, en octobre 2006, une participation de 17% dans le projet Brass LNG. Ce projet de liquéfaction porte sur la construction de deux trains de liquéfaction de 5 millions de tonnes par an chacun, avec un démarrage de la production prévu en 2011. En liaison avec cette prise de participation, TOTAL a signé en juillet 2006, avec Brass LNG Ltd, un accord préliminaire définissant les termes principaux d'un contrat d'achat de 1,65 million de tonnes par an pendant vingt ans, essentiellement à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Comme pour le contrat lié au train 7 de NLNG, ce contrat d'achat reste soumis à la décision finale d'investissement du projet qui pourrait entrer en production au début de la prochaine décennie.

Trading

Depuis 2001, la filiale Total Gas & Power Ltd est active sur le marché du trading de cargaisons de GNL. Cette activité permet à TOTAL d'assurer la flexibilité de ses approvisionnements de gaz pour ses principaux clients. Les fournisseurs sont les principales usines de liquéfaction disposant de quantités additionnelles par rapport à leurs engagements contractuels à long terme (Nigeria, Oman, Abu Dhabi, Algérie, Égypte). Les principaux débouchés sont en France, en Espagne et en Asie (Inde, Japon et Taiwan). TOTAL a commercialisé dix-neuf cargaisons *spot* en 2006, contre treize en 2005 et sept en 2004.

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

La direction Gaz & Électricité a la responsabilité des activités de trading et de négoce de GPL (butane et propane).

En 2006, TOTAL a négocié et commercialisé 5,8 millions de tonnes de GPL (butane et propane) dans le monde (contre 5 et 4,8 millions de tonnes respectivement en 2005 et 2004), dont environ 1,2 million de tonnes au Moyen-Orient et en Asie, environ 1 million de tonnes en Europe sur des bateaux de petite taille et environ 3,7 millions de tonnes sur des bateaux de gros volumes dans les zones atlantique et méditerranéenne. Environ la moitié de

ces quantités provient de champs ou raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce est exercée avec l'appui de six bateaux en affrètement à temps et d'environ soixante bateaux utilisés sur une base *spot*. En 2006, cette activité a représenté environ 11% du commerce maritime mondial de GPL⁽¹⁾.

Par ailleurs, TOTAL a poursuivi en 2006 la construction, lancée en novembre 2003, d'un terminal d'importation et de stockage de GPL situé à Visakhapatnam, sur la côte Est de l'Inde, dans l'État de l'Andra Pradesh. Ce terminal, dont la mise en service est prévue mi-2007, devrait représenter une capacité de stockage d'environ 60 000 tonnes, avec une capacité de soutirage de 1,2 million de tonnes par an. Pour ce projet, TOTAL s'est associé à hauteur de 50% avec Hindustan Petroleum Company Ltd.

Électricité et cogénération

Raffineur et pétrochimiste, TOTAL détient des participations dans plusieurs installations de cogénération, procédé par lequel la vapeur d'eau produite à partir de la chaleur récupérée des turbines à gaz générant l'électricité est utilisée à des fins industrielles. TOTAL participe également à des cogénérations d'un autre type, où la génération électrique est associée au dessalement d'eau de mer et à des installations de simple génération électrique à base de gaz, participant ainsi à tous les éléments de valorisation de la chaîne gazière.

En Abu Dhabi, la centrale électrique au gaz de Taweelah A1, qui associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer depuis mai 2003, est détenue et exploitée par la société Gulf Total Tractebel Power Cy, dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 20%. Taweelah A1 a une puissance de 1 430 MW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 mètres cube par jour. Fin 2006, un développement complémentaire de 250 MW, prévu pour entrer en production en 2009, a été décidé.

En Thaïlande, TOTAL détient 28% de la société Eastern Power and Electric Company Ltd (EPEC) qui exploite, depuis mars 2003, la centrale à cycle combiné de Bang Bo d'une capacité de 350 MW.

En Argentine, TOTAL a cédé en novembre 2006 sa participation de 63,9% dans Central Puerto S.A., société qui détient et exploite des centrales à gaz dans la région de Buenos Aires et dans la province du Neuquén. TOTAL a également cédé en décembre 2006 sa participation de 70% dans Hidroneuquen, société détenant un intérêt de 59% dans Hidroeléctrica Piedra del Aguila (HPDA), qui exploite un barrage hydroélectrique situé dans la province du Neuquén.

Au Nigeria, TOTAL et son partenaire, la compagnie nationale NNPC, participent à deux projets de construction d'unités de génération électrique par le gaz qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux de développement de la production électrique, d'arrêt du torchage de gaz, et de privatisation du secteur électrique :

- le projet Afam, au travers de la *joint venture* SPDC dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 10%, concerne la remise

à niveau de la centrale Afam V pour 276 MW et le développement de la centrale Afam VI pour environ 600 MW ;

- le projet OML 58, au sein de la *joint venture* EPNL dans laquelle TOTAL (opérateur) détient un intérêt de 40%, concerne le développement d'une nouvelle centrale électrique de 400 MW environ en cycle combiné près de la ville d'Obite.

Au Royaume-Uni, TOTAL a cédé en 2005 sa part de 40% dans Humber Power Ltd, centrale à gaz à cycle combiné.

Énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique de développement durable, TOTAL développe ses positions dans les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire photovoltaïque dans laquelle le Groupe est présent depuis 1983 et l'énergie éolienne. En outre, depuis 2005, TOTAL participe au développement d'une troisième filière de production d'électricité d'origine renouvelable, l'énergie marine.

Énergie solaire

Dans la filière photovoltaïque (technologie du silicium cristallin), TOTAL est présent dans la fabrication de cellules (Photovoltech), la fabrication de panneaux solaires et la conception de systèmes (TENESOL), ainsi que dans le montage financier d'opérations d'électrification rurale (Temasol au Maroc et KES en Afrique du Sud).

En janvier 2006, TOTAL a porté de 42,5% à 47,8% sa participation dans le capital de Photovoltech, société spécialisée dans la production de cellules solaires photovoltaïques. En 2006, Photovoltech a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 44 millions d'euros (contre 25 millions d'euros en 2005). Compte tenu de la forte demande du marché et du bon accueil réservé aux produits proposés par Photovoltech, la capacité de production devrait être portée de 20 MWc/an en 2006 à 80 MWc/an à fin 2007. Les travaux de génie civil pour les nouveaux bâtiments de production ont débuté au cours de l'automne 2006.

TOTAL détient 50% du capital de TENESOL aux côtés d'EDF. TENESOL est une société spécialisée dans la conception, la fabrication, la commercialisation et l'exploitation de systèmes solaires photovoltaïques. TENESOL a réalisé un chiffre d'affaires consolidé d'environ 134 millions d'euros en 2006 (contre 145 millions d'euros en 2005, soit une diminution d'environ 8%), ce qui correspond à une puissance installée proche de 33 MWc. Les principaux marchés sont, en Europe, ceux de la connexion aux réseaux (en Allemagne et en Espagne) et, dans les départements français d'outre-mer, ceux de l'électrification rurale décentralisée et des systèmes de télécommunication. TENESOL possède deux usines de production de panneaux solaires, TENESOL Manufacturing (Afrique du Sud) d'une capacité annuelle de production de 35 MWc et TENESOL Technologies (région de Toulouse, France) d'une capacité annuelle de production de 15 MWc.

(1) Source : *Poten & Partners - LPG IN WORLD MARKETS - Yearbook 2006*.

En outre, TOTAL poursuit ses projets d'électrification rurale décentralisée (ERD) en répondant aux appels d'offres lancés par les pouvoirs publics dans différents pays. Ces programmes concernent actuellement le Mali, l'Afrique du Sud, le Maroc et le Sénégal.

En Afrique du Sud, le programme mené par Kwazulu Energy Service Company (société détenue à hauteur de 35% par TOTAL) porte sur 15 000 foyers. 9 000 foyers ont été équipés à la fin de l'année 2006.

Au Maroc, la société Temasol, détenue à hauteur de 32,2% par Total Maroc et à hauteur de 35,6% par TENESOL, poursuit son développement après un premier marché public obtenu en mai 2002, pour 16 000 foyers. En 2004, Temasol avait remporté l'intégralité d'un appel d'offres portant sur 37 000 foyers avant de remporter en 2005 une partie d'un nouvel appel d'offres portant sur 5 500 foyers supplémentaires, ce qui porte le total de foyers équipés ou à équiper au Maroc à 58 500. Fin 2006, environ 24 000 foyers ont été équipés au titre de ces appels d'offres (20 000 foyers à fin 2005, et 10 000 à fin 2004).

Énergie éolienne

TOTAL opère actuellement une centrale éolienne à Mardyck (à proximité de sa raffinerie des Flandres, située dans le nord de la France), et poursuit des études de développement de plusieurs projets *onshore* ou *offshore*, en France, au Royaume-Uni et en Espagne.

Mise en service en novembre 2003, la centrale éolienne de Mardyck, d'une capacité de 12 MW, a produit environ 25,2 GWh d'électricité en 2006 (26,4 GWh en 2005). Cette centrale permet de comparer des équipements différents installés sur un même site, dans la perspective de projets ultérieurs *onshore* ou *offshore* plus importants.

TOTAL a été retenu en décembre 2005 par le ministère de l'Industrie dans le cadre d'un appel d'offres lancé par les pouvoirs publics, pour un projet éolien *onshore* dans l'Aveyron d'une capacité de 90 MW. Conformément aux termes de l'appel d'offres, la réalisation effective du projet reste soumise à l'obtention d'un permis de construire, avec une enquête publique commencée en janvier 2007. La centrale éolienne pourrait être mise en service en 2009. Le projet devrait être réalisé par la société Éoliennes de Mounès, détenue à 50% par TOTAL.

Par ailleurs, TOTAL, poursuit le développement d'un projet éolien *offshore* au large de Dunkerque (France) d'une capacité d'environ 120 MW. Ce projet, dans lequel TOTAL détient un intérêt de 50% devrait bénéficier des conditions d'achat d'électricité prévues par l'arrêté tarifaire du 10 juillet 2006.

Énergie marine

Dans le domaine de l'énergie de la houle et des vagues, TOTAL avait pris, en juin 2005, une participation de 10% dans un projet pilote, situé au large de Santona, sur la côte Nord de l'Espagne.

La construction et le test d'une première bouée, décidés en 2006, permettront de dimensionner définitivement les installations, et notamment leur capacité de production. Ce projet pilote devrait permettre de mieux cerner le potentiel technique et économique de cette technologie.

Dans le domaine de l'énergie des courants marins, TOTAL détient une participation de 21,5% dans la société Scotrenewables Marine Power, société basée aux îles Orcades en Écosse (Royaume-Uni) et qui développe un dispositif de production d'électricité à partir de l'énergie des courants marins.

Charbon

Depuis plus de vingt-cinq ans, TOTAL exporte du charbon-vapeur, principalement vers l'Europe et l'Asie, à partir de ses mines situées en Afrique du Sud. Aujourd'hui, TOTAL possède et opère trois mines, et examine plusieurs projets de développement minier. Le Groupe est également présent dans le domaine du trading et du négoce de charbon-vapeur à travers ses filiales de négoce Total Coal International (bassin atlantique), Total Energy Ressources (bassin pacifique) et CDF Énergie (France).

TOTAL a commercialisé environ 9,2 millions de tonnes de charbon sur le marché international en 2006 (contre 9,5 millions de tonnes en 2005 et 11,3 millions de tonnes en 2004), dont 4,4 millions de tonnes de charbon-vapeur sud-africain provenant des productions du Groupe destinées, pour environ 75%, à la génération électrique en Europe, et pour environ 12% à l'Asie.

L'exportation du charbon sud-africain est réalisée à travers le port de Richard's Bay, le plus grand terminal charbonnier du monde, dont TOTAL détient 5,7%. Sur le marché domestique sud-africain, les ventes du Groupe ont représenté 0,6 million de tonnes en 2006 et sont destinées aux secteurs industriel et métallurgique.

En parallèle, Total Coal South Africa (TCSA) développe des productions de nouvelles mines. Fin 2006, TCSA a terminé la construction de la nouvelle mine Forzando Sud d'une capacité de 1,2 million de tonnes. Il est prévu que la montée en production s'étale sur deux ans.

TOTAL est également présent dans le négoce de charbon, notamment via sa filiale à 100%, Total Energy Resources (TER) à Hong-Kong, et un bureau de représentation implanté à Jakarta depuis septembre 2004. Sur les 2,6 millions de tonnes négociées en 2006, environ 62% étaient destinées à l'Asie.

En France, par l'intermédiaire de sa filiale CDF Énergie, TOTAL est un distributeur majeur de charbon-vapeur au secteur industriel (papetier, cimentier, agroalimentaire, chauffage urbain, etc.) avec 2,2 millions de tonnes de ventes en 2006 (contre 2 millions de tonnes en 2005) provenant de sources diversifiées extérieures au Groupe.

Secteur Aval

Le secteur Aval couvre l'ensemble des activités du Raffinage & Marketing et du Trading & Shipping.

1^{er} Raffineur/Distributeur en Europe de l'Ouest⁽¹⁾.

1^{er} Distributeur en Afrique⁽²⁾.

Environ **2,7 Mb/j** de capacité de raffinage au 31 décembre 2006.

Près de **17 000 stations-service** au 31 décembre 2006.

Environ **3,8 Mb/j** de produits vendus en 2006.

Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers.

Investissements bruts 2006 : **1,78 milliard d'euros**.

34 467 collaborateurs.

Données financières du secteur Aval

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires hors Groupe	113 887	99 934	86 896
Résultat opérationnel ajusté	3 644	3 899	3 235
Résultat opérationnel net ajusté	2 784	2 916	2 331

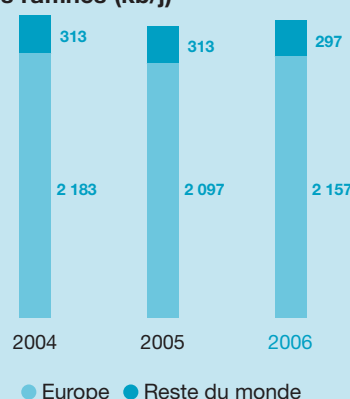
L'année 2006 a été marquée par la persistance de conditions de marché globalement favorables pour l'industrie pétrolière. Les marges de raffinage en Europe, bien qu'en net retrait par rapport à 2005, sont restées, en moyenne, à un niveau satisfaisant.

Sur l'ensemble de l'année 2006, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'est établi à 2 784 millions d'euros contre 2 916 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 5%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'élève à 3,5 milliards de dollars en 2006, en retrait de 0,1 milliard de dollars par rapport à 2005. Cette évolution s'explique par la dégradation de l'environnement du raffinage, partiellement compensée par des effets de marché favorables, à hauteur de -0,65 milliard de dollars, par l'impact de l'amélioration des performances, pour environ +0,3 milliard de dollars et par l'effet positif, estimé à +0,25 milliard de dollars, du rétablissement des opérations perturbées en 2005 (mouvements sociaux en France et conséquences de l'ouragan Rita aux États-Unis).

(1) Sources : Données sociétés ; sur la base des capacités de raffinage et/ou des ventes.
(2) Sources : Données sociétés ; PFC Energy de décembre 2006.

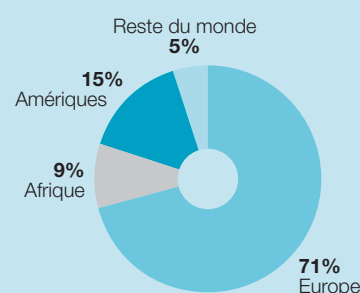
Volumes raffinés (kb/j) *



*Y compris quote-part dans CEPISA.

Pour l'ensemble de l'année 2006, les volumes raffinés affichent une hausse de 2% à 2 454 kb/j contre 2 410 kb/j en 2005. Le taux d'utilisation des raffineries ressort à 88% en 2006.

Ventes de produits en 2006 par zone géographique : 3 786 kb/j *



*Y compris Trading et quote-part dans CEPISA.

Raffinage & Marketing

Au 31 décembre 2006, TOTAL dispose d'une capacité de raffinage de 2 700 milliers de barils par jour (kb/j). Les ventes du Groupe se sont élevées à 3 786 kb/j de produits raffinés dans le monde (activités de négoce comprises), contre respectivement 3 792 kb/j en 2005 et 3 761 kb/j en 2004. TOTAL est le premier raffineur/distributeur en Europe de l'Ouest⁽¹⁾ et occupe le premier rang des distributeurs en Afrique avec 11% de part de marché⁽²⁾. Au 31 décembre 2006, TOTAL exploite un réseau de 16 534 stations-service dans le monde (contre 16 976 en 2005 et 16 857 en 2004) dont environ 50% sont détenues en propre. Les activités de raffinage permettent également de développer un large éventail de produits de spécialités tels que les lubrifiants, les gaz de pétrole liquéfiés (GPL), les carburants pour l'aviation, les fluides spéciaux, les bitumes et les bases pétrochimiques.

Depuis 2004, TOTAL poursuit un programme soutenu d'investissements dans le raffinage pour répondre à l'évolution de l'environnement pétrolier. Ce programme, initié avec la construction d'un hydrocraqueur de distillats (DHC) à la raffinerie de Normandie, a été poursuivi en 2006 avec le lancement d'études d'ingénierie de deux projets majeurs : la construction d'une raffinerie convertissante en Arabie Saoudite et la construction d'une unité de conversion profonde dans la raffinerie de Port Arthur (Texas). Le Groupe prévoit ainsi d'investir dans le domaine du raffinage en moyenne 1 milliard d'euros par an hors grands arrêts de maintenance sur la période 2006-2010.

Dans les activités marketing, la stratégie du Groupe consiste essentiellement à renforcer ses positions en Europe et en Afrique et à poursuivre des développements ciblés, notamment en Asie.

Raffinage

Au 31 décembre 2006, TOTAL détient des participations dans vingt-sept raffineries (dont treize opérées directement) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique et en Chine.

L'Europe de l'Ouest représente plus de 85% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 2 342 kb/j, ce qui fait de TOTAL le premier raffineur dans cette zone. Douze raffineries y sont exploitées par TOTAL. Six d'entre elles sont situées en France, une en Belgique, une en Allemagne, deux au Royaume-Uni, une en Italie et une aux Pays-Bas. TOTAL détient par ailleurs des intérêts minoritaires dans la raffinerie allemande de Schwedt. Enfin, le Groupe est présent dans quatre raffineries en Espagne, par l'intermédiaire de sa participation dans CEPESA.

Aux États-Unis, TOTAL exploite la raffinerie de Port Arthur (Texas) dont la capacité de production s'élève à 174 kb/j.

TOTAL, Sinochem et PetroChina sont associés depuis plus de dix ans dans la raffinerie WEPEC de Dalian dont la capacité de traitement est de 219 kb/j. TOTAL y détient une participation de 22,41%.

Sur la période 2006-2010, TOTAL prévoit la mise en œuvre d'un programme d'investissements dans le raffinage de près de 5 milliards d'euros, hors grands arrêts de maintenance. Environ 40% de ce programme seraient consacrés à des projets de croissance des capacités de raffinage et de conversion pour traiter des bruts plus lourds. Environ 20% de ce programme seraient consacrés à des projets de développement des unités et de désulfuration permettant de traiter des bruts plus soufrés. Enfin, environ 30% de ce programme seraient consacrés à la modernisation de l'outil de raffinage, au renforcement de la sécurité, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des impacts environnementaux.

- En matière de croissance et de conversion, deux projets d'envergure en Arabie Saoudite et aux États-Unis ont été engagés au 1^{er} semestre 2006 :

TOTAL et Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) ont signé un protocole d'accord qui porte sur un projet de construction et d'exploitation d'une raffinerie de 400 kb/j à Jubail, en Arabie Saoudite. La raffinerie devrait être dotée d'une conversion profonde et sa production devrait être destinée pour l'essentiel à l'exportation. Elle devrait traiter du pétrole « Arabian Heavy » et produire des produits raffinés de haute qualité adaptés à tous les marchés. Il est prévu que cette raffinerie, pour laquelle une étude conjointe d'ingénierie (FEED⁽³⁾) a été lancée en juillet 2006, soit détenue à hauteur de 35% par respectivement TOTAL et Saudi Aramco. Les 30% restants devraient être introduits en bourse sur le marché saoudien à la fin de l'exécution du FEED, prévue début 2008, après approbation des autorités compétentes. Le démarrage de la raffinerie est prévu pour 2011.

Aux États-Unis, TOTAL a lancé des études pour la construction d'une unité de conversion profonde ou *coker* à la raffinerie de Port Arthur. Ce projet vise à traiter des bruts lourds et à produire plus de produits légers sur un marché américain structurellement déficitaire en carburants.

- Les investissements de performance visent à adapter l'outil de raffinage de TOTAL aux évolutions de l'environnement pétrolier sur le marché européen : demande croissante de gazole et offre de bruts plus soufrés.

(1) Sources : Oil and Gas Journal du 18 décembre 2006.

(2) Sources : Données sociétés ; PFC Energy de décembre 2006.

(3) FEED : Front-End Engineering Design. Ingénierie de base.

Le premier projet de ce type est la construction de l'hydrocraqueur de distillats à la raffinerie de Normandie, en France. Cette unité, pour laquelle les travaux avaient commencé au printemps 2004, a démarré avec succès en 2006. L'investissement total représente 550 millions d'euros, répartis sur la période 2003-2006, et comprend également la construction d'une unité de production d'hydrogène.

La construction d'une unité de désulfuration à la raffinerie de Lindsey (Immingham) au Royaume-Uni a été décidée. Cet investissement permettra de porter la part des bruts soufrés dans l'approvisionnement du site de 10% à 70%. Sa mise en service est prévue pour 2009. Un second projet, à l'étude, concerne la construction d'une unité de désulfuration à la raffinerie de Donges en France. La mise en service est prévue pour 2010. Un troisième projet, actuellement à l'étude, concerne la construction d'une unité de désulfuration à la raffinerie de Leuna en Allemagne.

Par ailleurs, CEPSA⁽¹⁾ a annoncé la réalisation d'investissements de performance dans ses raffineries. En particulier, il a été décidé la construction d'une unité d'hydrocraquage⁽²⁾ d'une capacité de 2,1 millions de tonnes

sur le site de la raffinerie de Huelva en Espagne. La mise en service est prévue pour fin 2009.

- Enfin, la dernière partie de ce programme d'investissements correspond à divers projets de modernisation de l'outil de raffinage, de renforcement de la sécurité, d'amélioration de l'efficacité énergétique ou de réduction des impacts environnementaux.

En ce qui concerne la raffinerie de Dalian (Chine), un programme de modernisation a été lancé pour répondre aux évolutions qualitatives et quantitatives du marché domestique et international. Un hydrocraqueur de distillats de 1,5 million de tonnes par an est en cours de construction ; la mise en service de l'unité est prévue pour l'été 2007. Une unité de désulfuration d'une capacité d'environ 2 millions de tonnes par an est également en construction ; cet investissement permettra de répondre aux spécifications sur le gazole.

En 2006, seules deux raffineries exploitées par le Groupe ont été concernées par un arrêt pour grand entretien, contre respectivement six en 2005 et cinq en 2004. En 2007, les grands arrêts devraient concerner dix raffineries, selon un programme échelonné sur la totalité de l'année.

(1) Part du Groupe dans CEPSA : 48,83% au 31 décembre 2006.

(2) Complétée d'une unité de fractionnement de pétrole brut (CDU), d'une unité de distillation sous vide (VDU) et d'une unité de production d'hydrogène (SMR).

Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la part de TOTAL en capacité journalière de raffinage de pétrole brut.

Au 31 décembre ^(a) (en milliers de barils par jour)	2006	2005	2004
<i>Raffineries exploitées par le Groupe</i>			
Normandie (France)	331	331	328
Provence (France)	158	158	155
Flandres (France)	141	159	160
Donges (France)	230	229	231
Feyzin (France)	116	118	119
Grandpuits (France)	99	99	99
Anvers (Belgique)	350	350	352
Leuna (Allemagne)	227	225	227
Rome (Italie) ^(b)	64	64	52
Immingham (Royaume-Uni)	221	221	223
Milford Haven (Royaume-Uni) ^(c)	74	73	73
Flessingue (Pays-Bas) ^(d)	81	84	84
Port Arthur (Texas, États-Unis)	174	174	176
Sous-total	2 266	2 285	2 279
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ^(e)	434	423	413
Total	2 700	2 708	2 692

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% des intérêts d'une raffinerie, la capacité indiquée représente la part proportionnelle détenue par TOTAL dans la capacité de raffinage globale du site.

(b) Participation de TOTAL de 71,9% au 31 décembre 2006 et 2005 ; 57,5% au 31 décembre 2004.

(c) Participation de TOTAL de 70%.

(d) Participation de TOTAL de 55%.

(e) Quatorze raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 16,7% et 55,6% (sept en Afrique, quatre en Espagne, une en Allemagne, une en Martinique et une en Chine) ainsi que la raffinerie de Reichstett en France en 2004.

Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produit, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe.

En milliers de barils par jour	2006	2005	2004
Essences	532	534	580
Carburants pour l'aviation	179	191	188
Kérosène et gasoil	660	639	712
Fiouls et combustibles	582	593	552
Autres produits	455	406	419
Total ^(a)	2 408	2 363	2 451

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA.

Taux d'utilisation des raffineries (basé sur les bruts seuls)	2006	2005	2004
	88%	88%	92%

Marketing

Le Groupe est un des leaders de la distribution dans l'ensemble que forment les six premiers marchés européens (France, Espagne, Benelux, Royaume-Uni, Allemagne et Italie) ⁽¹⁾. TOTAL est également leader sur le continent africain avec une part de marché de 11% ⁽¹⁾ suite à l'acquisition de filiales de distribution dans quatorze pays d'Afrique commencée en 2005 et achevée en 2006.

(1) Source : Données sociétés, sur base des quantités vendues.

Ventes de produits raffinés ^(a)

Le tableau suivant présente les volumes de produits raffinés vendus par zone géographique.

En milliers de barils par jour	2006	2005	2004
France	837	852	882
Europe hors France ^(a)	1 438	1 444	1 495
États-Unis	264	256	257
Afrique	274	260	245
Reste du monde	153	151	129
Total hors négoce international	2 966	2 963	3 008
Négoce international	820	829	753
Total dont négoce international	3 786	3 792	3 761

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA.

Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente le nombre de stations du réseau de TOTAL par principales zones géographiques.

Au 31 décembre	2006	2005	2004
France ^(a)	5 220	5 459	5 626
Europe hors France et CEPSA	4 628	4 937	5 003
CEPSA ^(b)	1 672	1 677	1 697
Afrique	3 562	3 505	3 199
Reste du monde	1 452	1 398	1 332
Total	16 534	16 976	16 857

(a) Stations sous les marques TOTAL ou Elf, et environ 2 000 stations sous la marque Élan.

(b) Nombre total des stations appartenant au réseau CEPSA.

Europe de l'Ouest

TOTAL exploite un réseau de stations-service en France, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Portugal et en Italie, ainsi qu'en Espagne et au Portugal au travers de sa participation de 48,83% dans CEPSA.

En France, le réseau sous la marque TOTAL bénéficie d'une diversification étendue (boutiques *Bonjour*) et de programmes de fidélisation renforcés. Au 31 décembre 2006, en France, on dénombre environ 2 600 stations sous la marque TOTAL et près de 300 stations Elf *jaune et bleu*. Les stations Elf *jaune et bleu* proposent des carburants de qualité à des prix particulièrement compétitifs, ainsi qu'une offre de services simplifiée. Enfin, TOTAL distribue des carburants dans près de 2 000 stations sous la marque Élan, essentiellement en zone rurale.

En Allemagne, l'important programme de restructuration du réseau a été finalisé en 2006 avec la fermeture d'environ 40 stations et le développement des ventes connexes (hors carburants). Au Royaume-Uni, le programme d'optimisation du réseau initié en 2003 a été poursuivi en 2006, les ventes hors carburants ont progressé suite à l'ouverture d'une vingtaine de boutiques *Bonjour*. Au 31 décembre 2006, TOTAL opère un réseau de 475 stations dans vingt pays européens sous la marque AS24. Ce réseau, spécialisé dans la distribution de carburants pour les transporteurs routiers, a été étendu avec l'ouverture de 43 nouvelles stations en 2006, essentiellement en Europe centrale et orientale.

TOTAL est un acteur de premier plan dans le domaine des cartes pétrolières, avec près de 3,5 millions de cartes dans seize pays européens. En 2006, plus de 4,7 millions de m³ de carburants ont été vendus et réglés par carte, contre respectivement 4,5 et 4,4 millions de mètres cube en 2005 et 2004.

En 2006, TOTAL a poursuivi le déploiement européen de deux nouveaux carburants, TOTAL EXCELLIUM 98 et TOTAL EXCELLIUM diesel. Ces carburants de nouvelle génération ont pour effet de réduire la consommation en carburant et les émissions de dioxyde de carbone. Le lancement de l'offre EXCELLIUM permet à TOTAL d'occuper une place significative sur le marché des nouveaux carburants en Europe.

En 2005, TOTAL a débuté la commercialisation d'un additif spécial dénommé AdBlue (solution aqueuse à base d'urée) à l'usage du transport routier européen. Au 31 décembre 2006, plus de 130 stations TOTAL et AS24 en Europe sont équipées pour la distribution d'urée en vrac et en conditionné. L'offre AdBlue de TOTAL va s'étendre progressivement à l'ensemble des vingt-sept pays européens pour aboutir, d'ici à 2009, à un réseau d'environ 400 stations.

Afrique

TOTAL est présent dans plus de quarante pays d'Afrique et dispose de participations dans sept raffineries.

En 2005, TOTAL a renforcé sa position sur le continent africain par l'acquisition de filiales de distribution dans quatorze pays d'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Guinée Conakry, Liberia, Malawi, Île Maurice, Mozambique, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe). Cette opération, finalisée en juin 2006, correspond à la reprise de 500 stations auxquelles s'ajoutent 29 terminaux et dépôts d'une capacité totale de 380 000 m³. Par cet accord, TOTAL renforce sa présence dans les pays de l'Ouest, conforte son implantation à l'Est du continent et devient le premier distributeur de produits pétroliers en Afrique.

Asie

TOTAL est présent dans près de vingt pays d'Asie.

Bénéficiant de leur expérience commune dans la raffinerie de Dalian, TOTAL et Sinochem développent depuis 2005 deux partenariats pour la création de réseaux de stations-service en Chine. Un premier accord de *joint venture*, signé en mars 2005, prévoit le développement d'un réseau de 200 stations à Beijing et au nord de cette ville ; fin décembre 2006, 22 stations étaient opérationnelles. Un second accord de *joint venture*, signé en septembre 2005, prévoit la création d'un réseau de 300 stations dans les provinces de Shanghai, Jiangsu et Zhejiang, à l'est de la Chine ; la première station a été ouverte en novembre 2006. Ces investissements marquent une étape importante du développement de TOTAL dans la commercialisation de produits pétroliers en Chine.

En juillet 2006, TOTAL a renforcé sa position dans la zone Pacifique avec l'acquisition d'actifs dans les îles Fidji, Samoa et Tonga. Cette opération correspond à la reprise d'un réseau de stations-service, d'une dizaine de terminaux ainsi que des activités de distribution de carburants, lubrifiants et de produits pour l'aviation et la marine. TOTAL a également annoncé l'acquisition d'actifs marketing au Cambodge en décembre 2006 afin de consolider ses activités existantes. Ces deux opérations restent soumises à l'approbation des autorités compétentes de chaque pays concerné.

À la suite de l'ouverture partielle de la distribution de produits pétroliers aux compagnies étrangères en Indonésie, TOTAL a décidé en 2006 de développer un réseau pilote de 5 stations à Jakarta.

Autres pays

TOTAL a développé une présence notable en Turquie et dans les Caraïbes.

En 2004, TOTAL avait renforcé sa présence dans les Caraïbes avec la création de deux filiales en Jamaïque et à Puerto Rico. Ces implantations existantes avaient complété les positions existantes en Haïti, aux Antilles françaises, à Cuba et au Costa Rica.

Spécialités

TOTAL élabore une large gamme de produits issus du pétrole raffiné au sein de ses raffineries et à partir d'autres unités. TOTAL fait partie des acteurs majeurs sur le marché européen des produits de spécialités, en particulier les bitumes, les carburants pour l'aviation et les lubrifiants.

TOTAL distribue ses lubrifiants dans plus de cent cinquante pays. En 2006, TOTAL a renforcé sa position sur le marché des lubrifiants par la signature de contrats de fourniture de lubrifiants avec les constructeurs automobiles Nissan et Honda. En septembre 2006, TOTAL et Veolia ont signé un accord pour la création d'une *joint venture* (TOTAL 35%) afin de construire en France une usine de retraitement des huiles usagées d'une capacité de 120 000 tonnes. La mise en service de l'usine est prévue pour 2008. En 2005, TOTAL avait créé avec la société roumaine Lubriffin une *joint venture* (TOTAL 51%) pour produire et commercialiser des lubrifiants et des graisses destinés aux secteurs de l'automobile et de l'industrie.

Quatrième acteur international dans la distribution du gaz de pétrole liquéfié (GPL), TOTAL a poursuivi la croissance de cette activité à l'échelle internationale⁽¹⁾.

Biocarburants et hydrogène

Le Groupe joue un rôle actif dans la promotion des énergies renouvelables et des carburants alternatifs.

En 2006, TOTAL a conforté sa position d'acteur pétrolier majeur dans la filière biocarburants en Europe en produisant et en incorporant environ 500 000 tonnes d'ETBE⁽²⁾ dans sept raffineries⁽³⁾ (contre respectivement 360 000 et 310 000 tonnes en 2005 et 2004). En 2006, TOTAL a également incorporé environ 420 000 tonnes d'EMHV⁽⁴⁾ dans les gazoles dans neuf raffineries européennes et plusieurs dépôts (contre respectivement 310 000 et 210 000 tonnes en 2005 et 2004). En 2005, TOTAL avait signé avec Sofiprotéol et Diester Industrie un contrat d'approvisionnement en EMHV pour des quantités croissantes allant jusqu'à 600 000 tonnes par an.

En novembre 2006, TOTAL et plusieurs autres acteurs (constructeurs automobiles, pétroliers, représentants agricoles, producteurs d'éthanol) ont signé une charte pour le développement en France de la filière Superéthanol E85 (carburant comprenant jusqu'à 85% d'éthanol d'origine agricole appelé également *flexfuel*). Dans ce cadre, TOTAL est susceptible d'adapter 200 à 275 points de vente à la distribution de ce carburant d'ici fin 2007. Le rythme de développement de cette filière devrait à la fois dépendre des mesures fiscales adéquates et être soutenu par la commercialisation de véhicules adaptés.

En 2006, TOTAL a poursuivi ses actions de recherche et d'essais menées sur les technologies de la pile à combustible et de l'hydrogène. A cette fin, TOTAL a développé des partenariats dans le domaine des applications automobiles (BMW en mars 2006, Renault en 2003, Delphi en 2001), ainsi que dans les applications stationnaires (Electrabel, Idetech en 2004). Un partenariat avec BVG, opérateur d'autobus à Berlin et premier transporteur public en Allemagne, a conduit à la création d'un centre de compétences hydrogène à Berlin. La première station commercialisant de l'hydrogène auprès du grand public a été inaugurée à Berlin en mars 2006. Dans le cadre du partenariat avec BMW, une deuxième station hydrogène a été ouverte à Munich en décembre 2006 aux abords du centre de recherche et d'innovation du constructeur automobile. La construction d'une troisième station hydrogène en Europe est actuellement à l'étude. TOTAL est partie prenante de la plate-forme technologique hydrogène lancée par la Commission européenne à la fin de l'année 2003, visant à promouvoir le développement de cette technologie en Europe.

(1) Sources : Données société, sur base des volumes vendus.

(2) ETBE : Ethyl-Tertio-Butyl-Ether.

(3) Y compris les raffineries Algeciras et Huelva de CEPSA.

(4) EMHV : Esters Méthyliques d'Huiles Végétales.

Trading & Shipping

Les activités Trading & Shipping comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut,
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut,
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales,
- l'affrètement des navires requis pour ces activités,
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Ces activités ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe. En outre, le savoir-faire et l'expertise acquis dans la conduite de ces activités permettent d'étendre les domaines d'intervention de celles-ci au-delà des stricts besoins du Groupe.

Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les premiers opérateurs mondiaux dans, notamment, le trading de pétrole brut et de produits raffinés.

Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut pour le Groupe au titre des trois derniers exercices.

RESSOURCES ET DÉBOUCHÉS DE PÉTROLE BRUT

Exercice (en kb/j, sauf pourcentage)	2006	2005	2004
Débouchés de pétrole brut			
Total des débouchés	4 112	4 465	4 720
Ventes au secteur Aval du Groupe ^(a)	2 074	2 111	2 281
Ventes à des tiers	2 038	2 354	2 439
% ventes à des tiers/total des débouchés	50%	53%	52%
Ressources de pétrole brut			
Total des ressources	4 112	4 465	4 720
Production propre ^{(b) (c)}	1 473	1 615	1 686
Achats à des tiers	2 639	2 850	3 034
% production propre/total des ressources	36%	36%	36%

(a) Hors quote-part de CEPSA.

(b) Y compris condensats et liquides de gaz naturel.

(c) Y compris la part proportionnelle de production des filiales communes.

La division Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de trading, le Groupe utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations de prix du pétrole brut et des produits raffinés.

La division Trading effectue des transactions physiques au comptant, mais conclut également des contrats à terme ou d'échange et utilise des instruments dérivés (*futures, forwards, swaps, options*) ; ces opérations sont conduites avec des contreparties variées.

Toutes les activités de trading du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une politique rigoureuse de respect des procédures de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

Les principaux indicateurs du marché se sont situés à des niveaux élevés :

		2006	2005	2004	min 2006		max 2006	
Brent ICE Futures - 1 st Line ^(a)	(\$/b)	66,11	55,25	38,04	57,87	(2 nov.)	78,30	(7 août)
Gasoil ICE Futures - 1 st Line ^(a)	(\$/t)	580,4	507,9	347,5	510,5	(12 jan.)	668,8	(10 août)
VLCC Ras Tanura Chiba - BITR ^(b)	(\$/t)	14,52	13,91	19,97	8,35	(6 avr.)	27,21	(25 jan.)

(a) 1st Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+1.

(b) VLCC : Very Large Crude Carrier. BITR: Baltic International Tanker Routes.

Au cours de l'année 2006, avec, en moyenne, des volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés d'environ 5 millions de barils par jour, la division Trading a maintenu un niveau d'activité comparable à ceux de 2004 et de 2005.

Shipping

La division Shipping assure en priorité le transport des pétroles bruts et des produits raffinés nécessaires aux activités du Groupe. Elle fournit en permanence toute la variété des services de *shipping* nécessaires au développement de l'activité du Groupe. Elle maintient une politique rigoureuse de sécurité. Dans le cadre de son activité de *shipping*, le Groupe utilise, comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a réalisé 3 170 affrètements, pour un volume de 127 millions de tonnes. Au 31 décembre 2006, la flotte affrétée à temps par le Groupe est composée de soixante-trois navires en affrètement long ou moyen terme (dont six navires GPL). Il s'agit d'une flotte jeune (moyenne d'âge inférieure à cinq ans) essentiellement composée de navires à double coque.

Au cours de l'année 2006, la flotte mondiale de navires transporteurs de pétrole brut a augmenté de 4,9% en tonnage. Il s'agit de la quatrième année consécutive de forte croissance de tonnage de brut disponible (+7,5% en 2005, +4,5% en 2004 et +5% en 2003). La demande de tonnage en 2006 a été moins soutenue que l'année passée en raison du ralentissement de la croissance de la demande pétrolière mondiale.

Ces tendances viennent renforcer un surplus structurel d'offre de tonnage disponible, en particulier dans un contexte où les carnets de futures livraisons atteignent un record historique tant en valeur absolue (124 millions de tonnes de port en lourd), qu'en pourcentage (30% de la flotte active) pour tous les segments de taille (fourchette entre 30% et 65% selon les segments).

Sur le marché du transport de brut, après la hausse saisonnière du dernier trimestre 2005, les marchés ont sensiblement baissé tout au long de l'année 2006, à l'exception de quelques pics volatils. Après un raffermissement au second puis au troisième trimestre, les taux ont sensiblement chuté depuis le mois d'août, particulièrement sur les VLCC. Les marchés du fret de brut et de produits pétroliers, pour le dernier trimestre 2006, ne s'inscrivent pas dans la lignée des fins d'années exceptionnelles 2004 et 2005.

Les nombreuses livraisons attendues en 2007, qui ne devraient pas être compensées par des démolitions de navires, devraient se traduire par une croissance de l'offre de tonnage de +5,8% ⁽¹⁾ sensiblement supérieure à celle des tonnes miles de +3% ⁽¹⁾.

(1) Source PIRA

Secteur Chimie

Le secteur Chimie inclut la Chimie de Base, regroupant la pétrochimie et les fertilisants, ainsi que la Chimie de Spécialités qui comprend le caoutchouc, les résines, les adhésifs et la métallisation.

La dimension de ses activités fait du secteur Chimie de TOTAL l'un des plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾.

Le 12 mai 2006, l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. a approuvé l'opération d'apport-scission d'Arkema qui regroupait, depuis le 1er octobre 2004, les produits vinyliques, la chimie industrielle et les produits de performance.

Depuis le 18 mai 2006, Arkema est cotée à Paris sur Euronext.

En application des normes IFRS, les données historiques du compte de résultat, à l'exception du résultat net, et le ROACE ont été recalculés pour exclure la part correspondant à Arkema.

Principales données financières du secteur chimie

(en millions d'euros)

	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 113	16 765	14 886
dont Chimie de base	12 011	10 245	8 864
dont Spécialités	7 101	6 520	6 015
Résultat opérationnel ajusté	1 215	1 148	960
dont Chimie de base	623	580	505
dont Spécialités	606	548	499
Résultat opérationnel net ajusté	884 ^(a)	967 ^(a)	936 ^(a)
dont Chimie de base	486	447	410
dont Spécialités	381	345	302

(a) Dont 18 M€ en 2006, 151 M€ en 2005 et 148 M€ en 2004 de variation d'impôts différés au titre des activités Arkema.

Les ventes du secteur Chimie de TOTAL ont atteint 19,11 milliards d'euros en 2006 contre 16,77 milliards d'euros en 2005 et 14,89 milliards d'euros en 2004. En 2006, l'Europe a représenté 57% des ventes totales du secteur, l'Amérique du Nord 24%. Le solde, représentant 19%, a été réalisé principalement en Asie et en Amérique latine.

Les résultats du secteur ont bénéficié du bon niveau de la demande mondiale et ont continué de progresser malgré la poursuite du renchérissement du coût des matières premières et de l'énergie. Les marges pétrochimiques, relativement modestes au premier trimestre, se sont améliorées pour retrouver des niveaux élevés au deuxième semestre en raison de l'effet conjugué d'une demande soutenue et de la baisse du prix du naphtha.

En 2006, la Chimie de TOTAL a poursuivi son plan d'actions dans trois domaines essentiels : la sécurité au poste de travail, les systèmes de management de la sécurité et la prévention des risques majeurs.

(1) Source : Données société, sur la base du chiffre d'affaires consolidé.

Chimie de Base

Les activités Chimie de Base regroupent la pétrochimie et les fertilisants.

En 2006, les ventes ont atteint 12,01 milliards d'euros, contre 10,25 milliards d'euros en 2005 et 8,86 milliards d'euros en 2004. La demande est restée soutenue en raison de la bonne conjoncture économique. L'année 2006 a été marquée par la

grande volatilité du prix du naphta qui s'est fortement apprécié au cours du premier semestre, puis a connu une baisse importante au cours de la deuxième partie de l'année. Les marges se sont ainsi vivement redressées au deuxième semestre. Le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie de Base a progressé de 9% en 2006 par rapport à 2005, et de 9% en 2005 par rapport à 2004.

Pétrochimie

Répartition des capacités de production de TOTAL

(en milliers de tonnes)	2006				2005	2004
	Europe	Amérique du Nord	Asie et Moyen-Orient ^(c)	Total monde	Total monde	Total monde
Oléfines ^(a)	5 185	1 195	655	7 035	7 005	7 055
Aromatiques	2 600	930	725	4 255	4 125	4 040
Polyéthylène	1 315	440	280	2 035	2 035	2 130
Polypropylène	1 205	1 070	145	2 420	2 420	2 305
Styréniques ^(b)	1 240	1 350	515	3 105	3 175	3 110

(a) Éthylène + Propylène + Butadiène.

(b) Styrène + Polystyrène + Élastomères (arrêt de l'activité fin 2006).

(c) Dont participations minoritaires au Qatar et 50% des capacités de Samsung-Total Petrochemicals à Daesan (Corée du Sud).

La pétrochimie regroupe la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), ainsi que le polyéthylène, le polypropylène et les styréniques. Depuis le 1^{er} octobre 2004, les activités de la pétrochimie sont regroupées au sein de Total Petrochemicals.

Les principaux sites pétrochimiques sont situés en Belgique (Anvers, Feluy), en France (Gonfreville, Carling, Lavéra, Feyzin), au sud des États-Unis au Texas (Port Arthur, Houston, Bayport) et en Louisiane (Carville), et également à Singapour et en Chine (Foshan). Reliées par *pipelines* aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient, pour la plupart, d'une forte intégration avec les activités de raffinage du Groupe.

En août 2003, TOTAL avait créé une *joint venture* 50/50 avec la société Samsung General Chemicals. Basée à Daesan en Corée du Sud et rebaptisée Samsung-Total Petrochemicals, elle produit et commercialise une large gamme de produits pétrochimiques et de polymères destinés aux marchés asiatiques.

TOTAL a pour objectif de renforcer ses positions parmi les leaders de la profession. Sur les marchés matures, TOTAL mène une politique de compétitivité accrue sur ses grands sites traditionnels. En Asie, la croissance plus soutenue de la demande conduit TOTAL à se développer, soit à partir d'usines situées au cœur des marchés les plus dynamiques, soit à partir de positions bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières.

L'important programme de développement du site de Daesan lancé par Samsung-Total Petrochemicals s'inscrit dans ce contexte. Il prévoit une augmentation significative des capacités de production du vapocraqueur et de l'unité de styrène ainsi que la construction d'une nouvelle ligne de polypropylène. La construction se poursuit avec une mise en service des installations prévue respectivement en 2007 et en 2008.

De même, au Qatar, où le Groupe est présent de longue date au travers de sa participation dans Qapco, TOTAL participe via sa filiale Qatofin à la construction d'un vapocraqueur sur éthane à Ras Laffan et d'une ligne de polyéthylène basse densité linéaire à Mesaieed. Le démarrage de ces installations est prévu fin 2008.

Sur tous les sites, les progrès réalisés en matière de sécurité et d'environnement sont en ligne avec l'objectif d'amélioration annuel que le Groupe s'est assigné.

Pétrochimie de base

La pétrochimie de base regroupe les oléfines et les aromatiques issus du vapocraquage de coupes pétrolières, essentiellement le naphta, ainsi que des productions de propylène et d'aromatiques issues du raffinage. L'environnement économique de cette activité est très volatil et les marges sont fortement influencées par l'évolution du prix du naphta.

L'année 2006 a été marquée par une importante volatilité du prix du naphta et par un bon niveau de la demande mondiale qui a reflété la bonne conjoncture économique.

En outre, de nombreux arrêts de production non planifiés dans l'industrie ont perturbé l'approvisionnement en aromatiques aux États-Unis et en oléfines en Europe alors que des retards significatifs ont affecté la mise en service de certains complexes pétrochimiques au Moyen-Orient. Ces éléments, associés à une demande soutenue et à la baisse du prix du naphta au deuxième semestre, ont contribué à maintenir les marges à un bon niveau sur la deuxième partie de l'année.

La production d'oléfines a progressé de 1% en 2006 par rapport à 2005. En 2005, la production d'oléfines avait diminué de 1% par rapport à 2004.

Polyéthylène

Le polyéthylène est un plastique issu de la polymérisation de l'éthylène produit par les vapocraqueurs du Groupe. Il est destiné principalement aux marchés de l'emballage, de l'automobile, de l'alimentaire, des câbles et des canalisations. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande et par la concurrence des productions en croissance du Moyen-Orient qui bénéficient d'un accès privilégié à la matière première (éthylène produit à partir d'éthane).

En 2006, le bon niveau de la demande mondiale a permis d'absorber les nouvelles capacités mises en service au Moyen-Orient et en Chine et de maintenir les marges en dépit de l'augmentation du prix de la matière première. Les ventes en Europe ont été affectées par un relatif manque de disponibilité en éthylène. Globalement, les volumes de ventes ont néanmoins progressé de 1,4% par rapport à 2005, après avoir diminué de 3% en 2005 par rapport à 2004.

Polypropylène

Le polypropylène est un plastique issu de la polymérisation du propylène produit par les vapocraqueurs et les raffineries du Groupe et destiné principalement aux marchés de l'automobile, de l'emballage, des équipements ménagers, des appareils électriques, des fibres et de l'hygiène. Les marges sont principalement influencées par le niveau de la demande ainsi que la disponibilité et le prix du propylène.

En 2006, la demande européenne a été soutenue, le marché européen a été équilibré et les marges sont restées satisfaisantes. Par contre, aux États-Unis, la volatilité et le niveau élevé du prix du propylène ont affecté le niveau de la demande et des marges. En Asie, la demande et les marges se sont améliorées au deuxième semestre après un début d'année difficile. Les volumes de ventes ont progressé de 1,8% par rapport à 2005, après avoir progressé de 6,6% entre 2005 et 2004.

Styréniques

Ce centre de profit regroupe le styrène et le polystyrène. La production des élastomères a été arrêtée à la fin de l'année 2006.

L'essentiel des productions de styrène du Groupe sont polymérisées en polystyrène, plastique dont les débouchés principaux sont les marchés de l'emballage, des appareils électriques et électroniques et de l'audio-vidéo. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande en polystyrène ainsi que par le prix du benzène, la principale matière première.

En 2006, l'évolution de la demande mondiale en styrène a été relativement faible, de l'ordre de 2% et a connu un nouveau déclin en Europe.

La demande mondiale en polystyrène a peu varié sous l'effet d'une concurrence accrue d'autres matériaux, plastiques et papier. Les marges ont été pénalisées par les prix élevés des matières premières, benzène et éthylène, et de l'énergie. En 2006, les volumes de vente de polystyrène ont progressé de 0,3% par rapport à 2005 après avoir diminué de 2% environ en 2005 par rapport à 2004.

Fertilisants

Grande Paroisse produit et commercialise des engrais azotés à partir de gaz naturel, ainsi que des engrais composés par mélange de produits azotés, phosphorés et de potasse. Le principal facteur affectant les marges est le prix du gaz naturel.

En 2006, le chiffre d'affaires de Grande Paroisse s'est contracté de 11% environ par rapport à 2005, après avoir progressé de près de 7% en 2005 par rapport à 2004. L'activité a été affectée par les grands arrêts et les problèmes de fonctionnement des ateliers de production d'ammoniaque ainsi que par la faible demande en ammonitrates au cours de la première partie de l'année. Par ailleurs, la hausse du prix du gaz naturel a pesé sur les marges.

Grande Paroisse a abandonné en juillet 2006 son activité de fabrication en France d'engrais composés dont le marché est en décroissance significative et a fermé ses ateliers de production de Bordeaux, Basse Indre, Rouen et Granville. Par ailleurs, la filiale néerlandaise Zuid Chemie a été cédée à la société Rosier dont Elf Aquitaine détient 57%, afin de créer un ensemble plus compétitif au Benelux.

Grande Paroisse a également lancé un important plan de renforcement de sa filière azotée en décidant la construction d'une usine d'urée à Grandpuits et d'un atelier d'acide nitrique de taille mondiale à Rouen pour une mise en service en 2008. A cette date, le site d'Oissel sera fermé et quatre lignes obsolètes d'acide nitrique seront arrêtées à Rouen et à Mazingarbe.

Grande Paroisse a continué de faire face aux conséquences de la catastrophe survenue le 21 septembre 2001 à Toulouse. Les paiements effectués par Grande Paroisse au titre de sa responsabilité civile présumée, au-delà des indemnités versées par les compagnies d'assurances dans le cadre de la police de responsabilité civile, se sont poursuivis tout au long de l'année 2006 et atteignent un montant cumulé proche de 1 227 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Spécialités

Les Spécialités du secteur Chimie comprennent les activités de transformation du caoutchouc (Hutchinson), les résines (Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers), les adhésifs (Bostik) et la métallisation (Atotech). Elles couvrent des marchés grand public et industriels où la stratégie marketing, l'innovation et le service à la clientèle sont des atouts majeurs. Le Groupe, qui commercialise les produits de spécialités dans plus de cinquante-cinq pays, entretient pour ces activités un objectif de développement à l'international, combinant croissance interne et acquisitions ciblées, axé sur les marchés en expansion et sur la distribution de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

En 2006, les Spécialités ont bénéficié de la bonne conjoncture générale de l'économie et en particulier de la reprise de la demande en Europe. Le chiffre d'affaires de ces activités s'est établi à 7,10 milliards d'euros, en augmentation de près de 9% par rapport à 2005, après avoir progressé de 8% en 2005 par rapport à 2004. Le résultat opérationnel net ajusté a progressé de 10% en 2006 par rapport à 2005 et de 14% en 2005 par rapport à 2004.

Caoutchouc

Hutchinson fabrique et commercialise des produits issus de la transformation du caoutchouc destinés aux industries automobile et aéronautique et aux marchés grand public.

Le chiffre d'affaires de 2006 a progressé de 5% environ par rapport à 2005, après avoir progressé de 4% en 2005 par rapport à 2004. En 2006, le chiffre d'affaires de l'activité automobile a augmenté de 4% environ par rapport à 2005 malgré un environnement difficile en Europe et aux États-Unis. Le chiffre d'affaires du pôle Industrie a progressé d'environ 10% en 2006 par rapport à 2005, la baisse d'activité du secteur défense aux États-Unis ayant pu être compensée par la croissance des autres secteurs. Le chiffre d'affaires du pôle Grand Public a augmenté de 2% grâce à la meilleure orientation de la consommation en Europe.

Hutchinson a renforcé son pôle Industrie grâce à l'acquisition début 2006 de la société française Jehier, fabricant d'équipements d'isolation principalement à l'intention des industries aéronautique et de la défense. Au cours de l'année 2006, Hutchinson a poursuivi sa croissance dans les zones à fort potentiel de développement, principalement l'Europe orientale, l'Amérique du Sud et la Chine.

Résines

Par l'intermédiaire de ses trois filiales, Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers, TOTAL produit et commercialise des résines pour adhésifs, encres, peintures, revêtements et matériaux de structure.

En 2006, TOTAL a bénéficié de l'amélioration de la conjoncture économique générale et a amélioré ses résultats dans les activités de résines. Le chiffre d'affaires a augmenté de 8% environ en 2006 par rapport à 2005, après avoir progressé de 13% en 2005 par rapport à 2004.

En 2006, Cray Valley a lancé le dégoullottage de l'usine de résines tackifiantes de Beaumont (États-Unis) acquise en 2005 tandis que Sartomer a entrepris l'expansion de son usine de Villers-Saint-Paul (France) et a poursuivi les travaux de construction d'une usine de monomères et d'oligomères près de Guangzhou (Chine). Par ailleurs, Cray Valley a poursuivi la rationalisation de ses productions de résines de revêtement en Europe en fermant le site de Tönisvorst (Allemagne) et en transférant les productions sur les usines de Zwickau (Allemagne) et de Boretto (Italie).

Adhésifs

Bostik, la filiale adhésifs de TOTAL, est l'un des principaux acteurs dans son secteur en terme de chiffre d'affaires, avec des positions de premier plan dans les segments de l'industrie, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

Le chiffre d'affaires a progressé de 15% en 2006 par rapport à 2005 après avoir augmenté de 6% en 2005 par rapport à 2004. La progression constatée en 2006 est due d'une part aux effets des acquisitions réalisées au deuxième semestre 2005 et au début 2006, et d'autre part à la bonne conjoncture économique mondiale. L'activité a été très vigoureuse dans la zone Asie/Pacifique. Elle est restée soutenue aux États-Unis et a enregistré une amélioration sensible en Europe. En revanche, les marges unitaires ont été affectées par la hausse du prix des matières premières.

En 2006, Bostik s'est renforcé dans les marchés du bâtiment et de la distribution en réalisant les acquisitions des sociétés Sealocrete et Wetherby au Royaume-Uni et Paso en Allemagne, ainsi que dans le secteur industriel par l'acquisition de la société Pegaso au Mexique et de l'activité d'adhésifs de lamination de Du Pont en Allemagne. Par ailleurs, Bostik a racheté les parts des actionnaires minoritaires d'ASA en Australie.

Métallisation

Atotech qui regroupe les activités de chimie de métallisation de TOTAL est le deuxième acteur mondial de ce secteur⁽¹⁾ en terme de chiffre d'affaires. Son activité est répartie entre le marché électronique et les applications générales.

En 2006, le chiffre d'affaires a progressé de 19% environ par rapport à 2005, après avoir progressé de 7% en 2005 par rapport à 2004. L'activité de métallisation a bénéficié du dynamisme du secteur électronique en Asie mais également d'une demande vigoureuse dans les usages généraux.

En 2006, Atotech s'est renforcé dans le segment usages généraux en acquérant la totalité du capital de la société allemande Kunz GmbH, spécialisée dans les technologies de revêtements anti-corrosion, en particulier dans le domaine des applications automobiles.

Par ailleurs, Atotech a procédé en 2006 à l'extension des capacités de production de ses usines de Neuruppin (Allemagne) et de Guangzhou (Chine) et a mis en service un ensemble industriel réunissant unité de production et centre technique sur le site de Jang-An (Corée du Sud).

(1) Source : données sociétés

Investissements

Principaux investissements réalisés au cours de la période 2004-2006

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Amont	9 001	8 111	6 202
Aval	1 775	1 779	1 675
Chimie	995	1 115	949
Holding	81	190	78
Total	11 852	11 195	8 904

L'essentiel des investissements réalisés par TOTAL est constitué de nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles.

Les investissements 2006 ont représenté 13,9 milliards de dollars hors acquisitions.

Dans l'Amont, les investissements sont principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures ainsi qu'aux activités d'exploration et à la prise de nouveaux permis. En 2006, les investissements de développement ont été particulièrement consacrés aux projets suivants : Kashagan au Kazakhstan, Yemen LNG au Yémen, Ekofisk et Snøhvit en Norvège, Dalia et Rosa en Angola, Akpo au Nigeria, Tunu/Tambora en Indonésie, Moho Bilondo au Congo, Dolphin et Qatargas II au Qatar, Surmont et Joslyn au Canada et Tahiti aux États-Unis.

Dans l'Aval, les investissements se répartissent entre le raffinage et les activités de marketing (notamment le réseau). Dans le raffinage (environ 1 milliard de dollars en 2006 et en 2005), ils sont consacrés d'une part à la maintenance des installations (y compris les grands arrêts à hauteur de 0,2 milliard de dollars en 2006, contre 0,3 milliard de dollars en 2005) et, d'autre part, à des projets visant à l'augmentation des productions de produits légers, à l'addition de capacités de désulfuration, à l'adaptation de l'outil aux nouvelles spécifications et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines. L'année 2006 a été en particulier marquée par la mise en service du DHC (hydrocraqueur de distillats) de la raffinerie de Normandie.

Dans la Chimie, les investissements 2006 concernent pour environ 50% la Chimie de Base, pour environ 42% les Spécialités et pour environ 8% Arkema.

Principaux investissements en cours

Pour l'année 2007, TOTAL a annoncé un budget d'investissement d'environ 16 milliards de dollars (hors acquisitions), dont 75% dans l'Amont.

Les investissements dans l'Amont devraient être essentiellement consacrés aux grands projets de développements parmi lesquels : Kashagan au Kazakhstan, Yemen LNG au Yémen, Ekofisk et Snøhvit en Norvège, Pazflor, Tombua/Landana et Rosa en Angola, Akpo au Nigeria, Tunu/Tambora en Indonésie, Moho Bilondo au Congo, Dolphin au Qatar, Surmont et Joslyn au Canada, Dunbar au Royaume-Uni et Tahiti aux États-Unis. Par ailleurs, 1,7 milliard de dollars devrait être dédié à l'activité d'exploration.

Dans l'Aval, les investissements permettront, entre autres, de développer des projets destinés à augmenter les capacités de conversion et de désulfuration.

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (voir tableau de flux de trésorerie consolidé page 173) qui sont essentiellement complétés par un recours régulier au marché obligataire en fonction des conditions offertes par les marchés financiers (voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, pages 212 à 216). Toutefois, les investissements pour lesquels des entreprises communes sont mises en place entre TOTAL et des partenaires extérieurs au Groupe font généralement l'objet de financements de projet spécifiques.

Principaux investissements envisagés

Au-delà de 2007, TOTAL envisage de poursuivre un effort d'investissement soutenu pour alimenter la croissance de ses activités avec une priorité toujours marquée pour l'Amont.

Organigramme

Place de la Société au sein du Groupe

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2006, il existe 718 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A., dont 614 sociétés par intégration globale, 13 sociétés par intégration proportionnelle et 91 sociétés par mise en équivalence.

Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation interne figurant aux pages 60 et 61 du présent Document de référence. Les secteurs d'activités du Groupe bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (Finances, Juridique, Éthique, Assurances, Stratégie et évaluation des risques, Ressources humaines et Communication), également présentées dans ce schéma d'organisation et regroupées au sein de la société mère TOTAL S.A.

Filiales de la Société

La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés (page 238).

Propriétés immobilières, usines et équipements

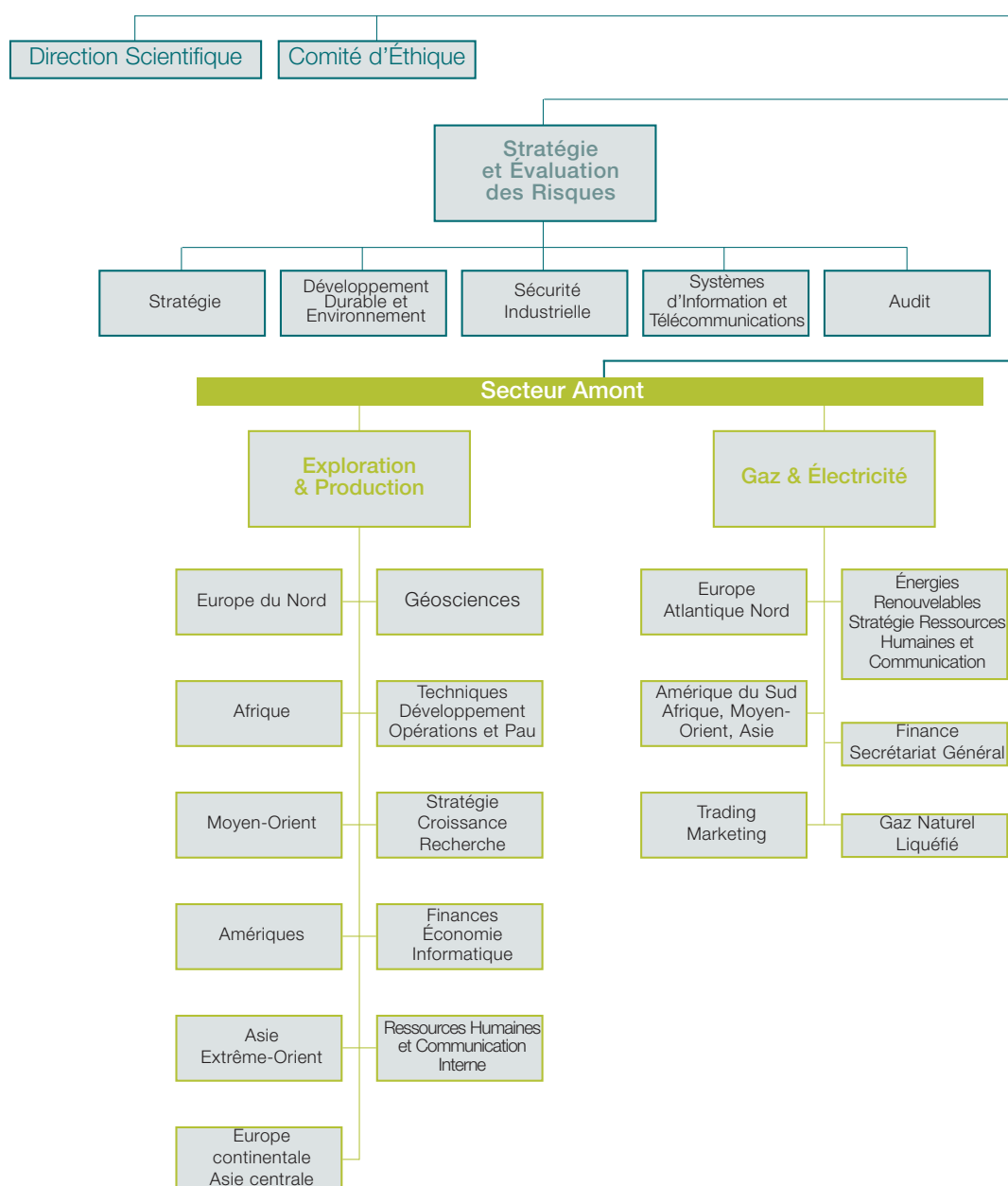
Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, dans plus de cent trente pays à travers le monde. Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières, champs d'hydrocarbures et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives sont décrites aux pages 11 à 42 (secteur Amont), 43 à 50 (secteur Aval) et 51 à 56 (secteur Chimie) du présent Document de référence.

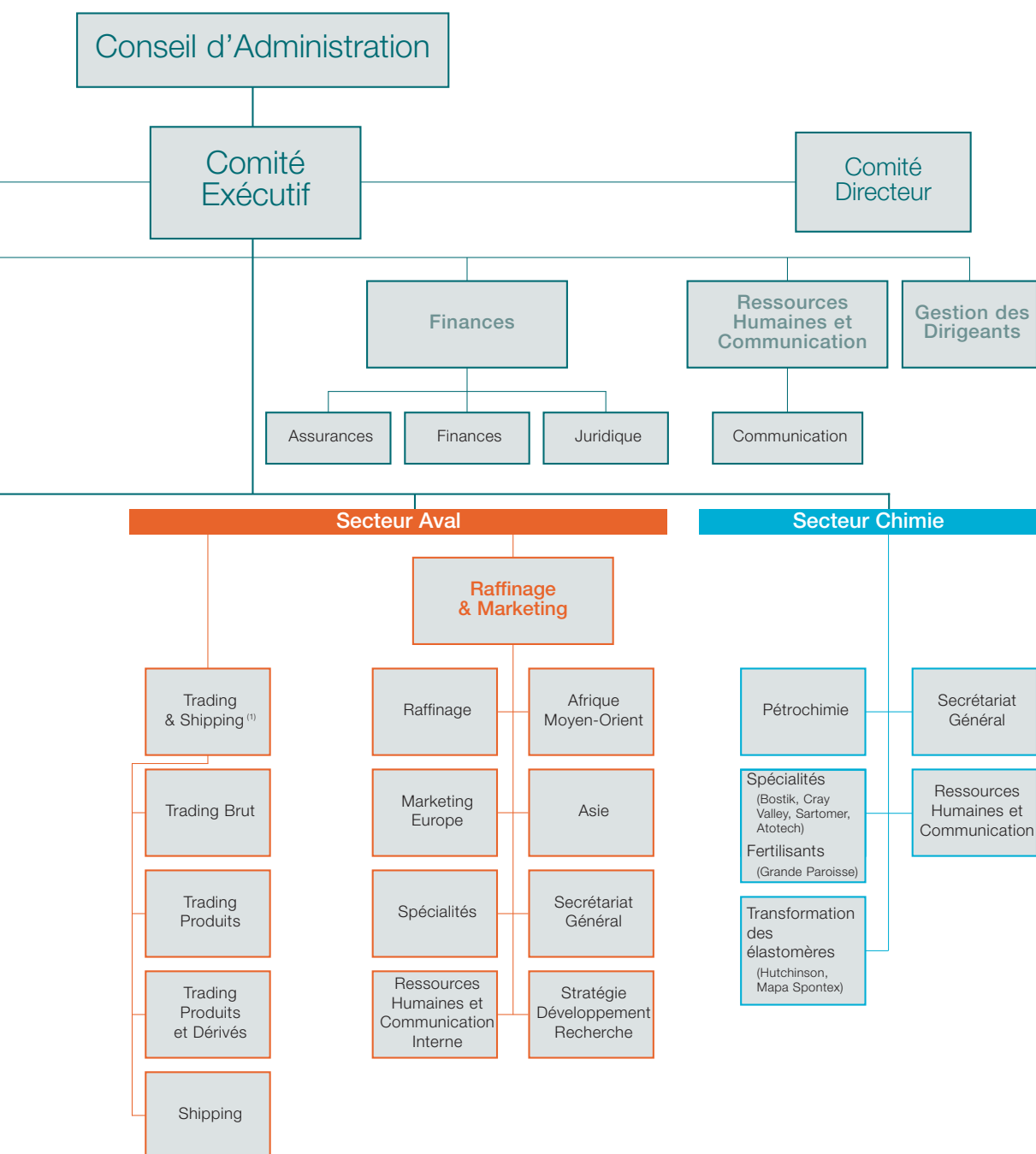
Un récapitulatif des immobilisations corporelles du Groupe et des principales charges y afférant (amortissements et provisions) figure à la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés (page 201).

Des indications sur les objectifs de politique environnementale de la Société, ayant trait notamment aux installations ou implantations industrielles du Groupe, figurent aux pages 283 et 284 du présent Document de référence.

SCHÉMA D'ORGANISATION

au 14 février 2007





(1) La Direction Trading & Shipping rapporte au directeur financier.

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Examen de la situation financière et du résultat

p. 64

- Panorama de l'exercice 2006 pour TOTAL p. 64
- Résultats du Groupe pour l'année 2006 p. 64
- Résultats du secteur Amont p. 67
- Résultats du secteur Aval p. 69
- Résultats du secteur Chimie p. 70
- Résultats de TOTAL S.A. en 2006 et proposition de dividende p. 70

Trésorerie et capitaux

p. 71

- Capitaux à long terme et à court terme p. 71
- Source et montant des flux de trésorerie p. 71
- Conditions d'emprunt et structure de financement p. 72
- Condition d'utilisation des financements externes p. 72
- Sources de financement attendues p. 72

Recherche et développement

p. 73

Tendances et perspectives

p. 75

- Perspectives p. 75
- Risques et incertitudes p. 75

Examen de la situation financière et du résultat

Panorama de l'exercice 2006 pour TOTAL

L'année 2006 a été marquée par la persistance de conditions de marché globalement favorables pour l'industrie pétrolière. Les prix du brut affichent, en moyenne, une hausse par rapport à 2005, portés par une demande robuste et un taux d'utilisation des capacités de production toujours élevé. Les marges de raffinage, bien qu'en net retrait par rapport à 2005, sont restées, en moyenne, à un niveau satisfaisant.

Le résultat net ajusté⁽¹⁾ ressort à 12 585 millions d'euros pour l'exercice 2006, en hausse de 5% par rapport à l'exercice 2005. Le résultat net par action ajusté de TOTAL exprimé en dollars⁽²⁾ a progressé de 8%, tirant parti de l'environnement pétrolier, malgré les pressions sur les coûts et la baisse de 5% des productions. La rentabilité des secteurs a atteint 29% contre 32% en 2005 et 26% en 2004, reflétant la qualité du portefeuille d'activités et la discipline d'investissement.

Le Groupe a réalisé 13,9 milliards de dollars d'investissements hors acquisitions en 2006, contre 12,1 milliards de dollars en

2005, dont plus de 75% dans l'Amont pour alimenter la croissance de ses productions. La réussite du démarrage de Dalia en Angola en fin d'année confirme la perspective du retour à une période de croissance soutenue de la production d'hydrocarbures. Parallèlement, les succès de l'exploration et l'entrée dans Brass LNG et Ichthys LNG permettent de renforcer le potentiel long terme de TOTAL.

Le retour à l'actionnaire en 2006, sous forme de dividende ou de rachats d'actions a représenté près de 6,5% de la capitalisation boursière à fin 2005. Il s'y est ajouté 1,5% au titre du *spin-off* d'Arkema. La proposition d'augmenter le dividende de 15% au titre de 2006 illustre la confiance du Groupe dans sa capacité à poursuivre sa stratégie de croissance rentable.

Depuis le début de l'année 2007, le Groupe a enregistré de nouveaux succès dans ses activités d'exploration, notamment en Angola, au Nigeria et en Thaïlande. Par ailleurs, la montée en puissance de Dalia se déroule conformément aux prévisions.

Résultats du Groupe pour l'année 2006

En application des normes IFRS, les données du compte de résultat, à l'exception du résultat net, et le ROACE ont été recalculés pour exclure la contribution d'Arkema.

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	153 802	137 607	116 842
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activités	25 166	23 468	17 039
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité	12 377	11 912	9 126
Résultat net ajusté	12 585	12 003	9 131
Résultat net part du Groupe	11 768	12 273	10 868
Résultat net ajusté dilué par action (euros) ^(a)	5,44	5,08	3,76
Flux de trésorerie d'exploitation	16 061	14 669	14 662
Investissements	11 852	11 195	8 904
Désinvestissements au prix de cession	2 278	1 088	1 192
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)	26%	29%	26%
Rentabilité des fonds propres	33%	35%	33%
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions) ^(a)	2 312,3	2 362,0	2 426,4

(a) Ajusté rétrospectivement pour tenir compte de la division par quatre du nominal intervenue le 18 mai 2006.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(2) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres en euros convertis sur la base du taux de change €/ \$ moyen de la période (1,2556 en 2006, 1,2441 en 2005 et 1,2439 en 2004).

Paramètres d'environnement

	2006	2005	2004
Parité €/ \$	1,26	1,24	1,24
Brent (\$/b)	65,1	54,5	38,3
Marges de raffinage européennes TRCV (\$/t)	28,9	41,6	32,8

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs	(177)	(97)	(383)
• Charges de restructuration	(25)	(19)	(50)
• Amortissements exceptionnels	(61)	(71)	(278)
• Autres éléments	(91)	(7)	(55)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement *)	(314)	1 265	719
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs	(491)	1 168	336

* Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net, part du Groupe

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(150)	(467)	1 345
• Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis (y compris la plus-value de dilution en 2004)	(81)	(207)	2 399
• Plus-value de cession	304	-	53
• Charges de restructuration	(154)	(130)	(143)
• Amortissements exceptionnels	(40)	(215)	(772)
• Autres éléments	(179)	85	(192)
Ajustement lié à l'impact de la fusion Sanofi-Aventis	(309)	(335)	(113)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement *)	(358)	1 072	505
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	(817)	270	1 737

* Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2006 s'établit à 153 802 millions d'euros, contre 137 607 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 12%.

Résultat opérationnel

Comparé à 2005, l'environnement pétrolier de 2006 a été marqué par la hausse des prix du brut (+19% pour le Brent, à 65,1 \$/b) et par une baisse des marges de raffinage (-31% pour les marges européennes TRCV, à 28,9 \$/t). L'environnement de la Chimie est globalement comparable entre les deux périodes. La parité euro/dollar s'est établie à 1,26 en 2006 et 1,24 en 2005.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 25 166 millions d'euros, soit une hausse de 7% par rapport à 2005.

Les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activités ont eu, en 2006, un impact négatif de 177 millions d'euros. Ils correspondent essentiellement à des charges de restructuration, des amortissements exceptionnels et des provisions pour risques environnementaux dans la Chimie.

En 2005, les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs avaient eu un impact négatif de 97 millions d'euros. Ils étaient constitués essentiellement de charges de restructuration et d'amortissements exceptionnels dans la Chimie.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'élève à 12 377 millions d'euros en 2006 contre 11 912 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 4%. Cette moindre progression comparée à celle du résultat opérationnel ajusté (7%) s'explique essentiellement, d'une part par un taux moyen d'imposition de l'Amont plus élevé en 2006 qu'en 2005 et d'autre part par le poids plus important de l'Amont dans les résultats.

Exprimée en dollars, la hausse du résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité atteint 0,7 milliard de dollars entre 2005 et 2006. Elle peut s'analyser comme suit : +1,85 milliard de dollars lié à l'amélioration de l'environnement pétrolier (dont +2,5 milliards de dollars liés à la hausse des prix des hydrocarbures et -0,65 milliard de dollars lié à la baisse des marges de raffinage) ; -0,55 milliard de dollars lié aux effets volumes et périmètre ; -0,5 milliard de dollars lié à la hausse des coûts (dont -0,2 lié à l'effort d'exploration accru) partiellement compensé par +0,4 milliard de dollars lié à l'amélioration des performances dans l'Aval et la Chimie ; -0,5 milliard de dollars lié aux changements de fiscalités, essentiellement au Royaume-Uni et au Venezuela.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net ajusté est en progression de 5% et s'élève à 12 585 millions d'euros contre 12 003 millions d'euros en 2005. Il exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non-récurrents et la quote-part, pour le Groupe, des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

L'effet de stock après impôt ressort à -358 millions d'euros en 2006 contre +1 072 millions d'euros en 2005.

Les éléments non récurrents du résultat net ont eu, en 2006, un impact négatif de 150 millions d'euros. Ils incluent l'effet, après impôt, des charges de restructuration, des provisions et des amortissements exceptionnels d'actifs dans la Chimie, ainsi que la quote-part pour TOTAL des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis à hauteur de 81 millions d'euros, partiellement compensés par des plus-values de cession de participations financières non stratégiques.

Les éléments non récurrents du résultat net avaient eu, en 2005 un impact négatif de 467 millions d'euros. Ils étaient constitués essentiellement de l'effet, après impôt, des charges de restructuration, des provisions et des amortissements exceptionnels d'actifs dans la Chimie, ainsi que la quote-part pour TOTAL des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis à hauteur de 207 millions d'euros.

La quote-part d'amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis a eu un impact sur le résultat net de -309 millions d'euros en 2006 et de -335 millions d'euros en 2005.

Le résultat net part du Groupe ressort à 11 768 millions d'euros en 2006 contre 12 273 millions d'euros en 2005.

Le taux moyen d'imposition du Groupe est de 56% en 2006 comparé à 53% en 2005. Le relèvement de la fiscalité pétrolière britannique, l'impact de la hausse des prix des hydrocarbures et le poids plus important de l'Amont dans les résultats expliquent l'essentiel de cette progression.

En 2006, la Société a racheté 75,9 millions de ses propres actions⁽¹⁾ pour un montant de 3 975 millions d'euros, soit 3% du capital social.

Au 31 décembre 2006, le nombre dilué d'actions ressort à 2 285,2 millions, contre 2 344,1 millions au 31 décembre 2005, soit une baisse de près de 3%.

Le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 312,3 millions, s'élève à 5,44 euros contre 5,08 euros en 2005, soit une hausse de 7%, supérieure à celle du résultat net ajusté grâce à l'impact des rachats d'actions.

Investissements - désinvestissements

Les investissements se sont établis à 11 852 millions d'euros contre 11 195 millions d'euros en 2005. Exprimés en dollars, ils sont en hausse de 7% à 14,9 milliards⁽²⁾. Hors acquisitions (parmi lesquelles Ichthys LNG, Tahiti...), ils s'élèvent à 13,9 milliards de dollars contre 12,1 milliards de dollars en 2005.

Les désinvestissements de 2006 atteignent 2 278 millions d'euros contre 1 088 millions d'euros en 2005. Ils incluent la cession d'actifs Amont aux États-Unis et en France ainsi que le remboursement d'investissements réalisés pour le compte de tiers sur Akpo au Nigeria et la cession de participations financières non stratégiques.

Les investissements nets ressortent ainsi à 12 milliards de dollars en 2006, en baisse de 4% par rapport à 2005.

Rentabilité

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)⁽³⁾ du Groupe est de 26% en 2006 (29% pour les secteurs d'activités), au niveau des meilleurs de l'industrie. La rentabilité des fonds propres s'établit en 2006 à 33%, contre 35% en 2005.

(1) Auxquelles s'ajoutent 2,3 millions d'actions affectées à un plan d'attribution gratuite d'actions par décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006.

(2) Si l'on ne tient pas compte de la modification de la présentation des investissements d'exploration directement passés en charge, la hausse est de 10%.

(3) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Résultats du secteur Amont

Environnement - Prix de vente liquides et gaz ^(a)

	2006	2005	2004
Brent (\$/b)	65,1	54,5	38,3
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	61,8	51,0	36,3
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,91	4,77	3,74

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et contrats de buy backs.

L'évolution du prix de vente moyen des liquides de TOTAL est globalement en ligne avec celle du prix du Brent en 2006.

Le prix de vente moyen du gaz de TOTAL affiche en 2006 une progression plus marquée que celle des liquides, bénéficiant ainsi des effets retard sur les contrats long terme, essentiellement en Europe, et de la bonne tenue des prix du GNL en Asie.

Productions d'hydrocarbures

	2006	2005	2004
Liquides (kb/j)	1 506	1 621	1 695
Gaz (Mpc/j)	4 674	4 780	4 894
Productions combinées (kbep/j)	2 356	2 489	2 585

Sur l'ensemble de l'année 2006, la production d'hydrocarbures s'établit à 2 356 kbep/j contre 2 489 kbep/j en 2005, soit une baisse de 5% due aux éléments suivants :

- -2% liés à l'effet prix ⁽¹⁾ ;
- -1% lié aux effets de périmètre ;
- -2% liés à l'impact des arrêts de production dans la région du Delta au Nigeria.

Hors ces éléments, l'impact positif des mises en production de nouveaux champs a été compensé par l'effet du déclin naturel et des arrêts de production en mer du Nord.

Réserves d'hydrocarbures au 31 décembre ^(a)

	2006	2005	2004
Liquides (Mb)	6 471	6 592	7 003
Gaz (Gpc)	25 539	24 750	22 785
Hydrocarbures (Mbep)	11 120	11 106	11 148

(a) Les réserves prouvées de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la *Securities and Exchange Commission* américaine (SEC) s'élèvent à 11 120 Mbep au 31 décembre 2006. Au niveau actuel de production, la durée de vie des réserves ressort ainsi à près de 13 années.

En 2006, le taux de renouvellement des réserves prouvées ⁽²⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 102% pour le Groupe. Si l'on exclut les effets de périmètre, il s'élève à 108%.

Hors impact des variation de prix (Brent stable à 40 \$/b), le taux de renouvellement des réserves sur la période 2004-2006 ressort en moyenne à 110% pour le Groupe.

À la fin de l'année 2006, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables représentant 20,5 Gbep, soit plus de 23 ans de durée de vie au rythme actuel de production ⁽³⁾.

(1) Impact des prix des hydrocarbures sur les volumes provenant des contrats de partage de production et de buy backs.

(2) Variation des réserves hors production (i.e. révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions) / productions de la période.

(3) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 40 \$/b, y compris la quote-part dans le permis de Joslyn développé par techniques minières.

Résultats

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat opérationnel ajusté	20 307	18 421	12 844
Résultat opérationnel net ajusté	8 709	8 029	5 859
Flux de trésorerie d'exploitation	11 524	10 111	10 347
Investissements	9 001	8 111	6 202
Désinvestissements au prix de cession	1 458	692	637
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)	35%	40%	36%

Sur l'ensemble de l'année 2006, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont ressort à 8 709 millions d'euros, contre 8 029 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 8%. La forte progression de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence reflète notamment le bénéfice de la croissance des activités GNL, en particulier la montée en puissance des trains 4 et 5 de Nigeria LNG.

Le taux moyen d'imposition de l'Amont ressort à 61% en 2006 contre 59% en 2005. Cette hausse s'explique notamment par le relèvement de la fiscalité pétrolière britannique et par l'impact de la hausse des prix des hydrocarbures.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont en 2006 s'élève à 10,9 milliards de dollars, soit une progression de 0,9 milliard de dollars par rapport à 2005. Cette progression s'explique par l'effet positif à hauteur de 2,5 milliards de dollars de la hausse des prix des hydrocarbures, partiellement

compensé par l'impact négatif de la baisse des volumes vendus et de changements de périmètre (pour environ -0,6 milliard de dollars), de la hausse des coûts de production (pour environ -0,5 milliard de dollars, dont -0,2 milliard de dollars lié à l'effort d'exploration) et des changements de fiscalité (pour environ -0,5 milliard de dollars).

Les coûts techniques (FAS 69, filiales consolidées) s'établissent à 9,9 \$/bep en 2006 contre 8,5 \$/bep en 2005, essentiellement en raison de l'impact de la hausse de l'effort d'exploration (pour environ +0,4 \$/bep) et de l'inflation des coûts.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) de l'Amont est de 35% en 2006 contre 40% pour l'année 2005. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation du poids des capitaux employés non encore productifs, reflet de l'effort soutenu d'investissement pour alimenter la croissance des productions.

Résultats du secteur Aval

Données opérationnelles

	2006	2005	2004
Volumes raffinés ^(a) (kb/j)	2 454	2 410	2 496
Ventes de produits raffinés ^(b) (kb/j)	3 786	3 792	3 761

(a) Y compris quote-part de CEPSA.

(b) Y compris Trading et quote-part de CEPSA.

Pour l'ensemble de l'année 2006, les volumes raffinés affichent une hausse de 2% à 2 454 kb/j contre 2 410 kb/j en 2005. Le taux d'utilisation sur bruts traités des raffineries ressort ainsi à 88% en 2006, au même niveau qu'en 2005.

Les ventes de produits raffinés se sont élevées à 3 786 kb/j en 2006 en ligne avec le niveau de 2005.

L'année 2007 devrait être marquée par la contribution du DHC de Normandie et par des grands arrêts, plus nombreux qu'en 2006, mais la plupart n'affectant que partiellement les raffineries concernées.

Résultats

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat opérationnel ajusté	3 644	3 899	3 235
Résultat opérationnel net ajusté	2 784	2 916	2 331
Flux de trésorerie d'exploitation	3 626	2 723	3 269
Investissements	1 775	1 779	1 675
Désinvestissements au prix de cession	428	204	200
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)	23%	28%	25%

Sur l'ensemble de l'année 2006, le résultat opérationnel net ajusté de l'Aval s'établit à 2 784 millions d'euros contre 2 916 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 5%.

Exprimé en dollars, il s'élève à 3,5 milliards de dollars en 2006, en retrait de 0,1 milliard de dollars par rapport à 2005. Cette évolution s'explique par l'impact de la dégradation de l'environnement du raffinage, partiellement compensée par des effets de marché favorables, à hauteur de -0,65 milliard de dollars,

par l'impact des programmes de performance, pour environ +0,3 milliard de dollars et par l'effet positif, estimé à +0,25 milliard de dollars, du rétablissement des opérations perturbées en 2005 (mouvements sociaux en France et conséquences de l'ouragan Rita aux États-Unis).

Le ROACE de l'Aval est de 23% en 2006, contre 28% pour l'année 2005. Cette baisse s'explique notamment par la baisse des marges de raffinage.

Résultats du secteur Chimie

En application des normes IFRS, les données du compte de résultat et le ROACE ont été recalculés pour exclure la contribution d'Arkema.

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	19 113	16 765	14 886
Résultat opérationnel ajusté	1 215	1 148	960
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	884	967	936
Flux de trésorerie d'exploitation ^(b)	972	946	600
Investissements	995	1 115	949
Désinvestissements au prix de cession	128	59	122
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)	13%	15%	15%
Rentabilité des capitaux employés moyens hors impôts différés actifs au titre des activités Arkema	13%	12%	13%

(a) Dont variation des impôts différés au titre des activités Arkema pour 18 M€ en 2006, 151 M€ en 2005 et 148 M€ en 2004.

(b) Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 316 M€ en 2004, 77 M€ en 2005 et 57 M€ en 2006.

Sur l'ensemble de l'année 2006, le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie s'établit à 884 millions d'euros, contre 967 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 9%. Si l'on exclut le montant relatif aux impôts différés actifs au titre des activités Arkema, il ressort en hausse de 8%. Exprimée en dollars, la progression est ainsi de 0,1 milliard de dollars et reflète l'effet positif des programmes d'amélioration des performances et de la croissance des activités.

Le ROACE de la Chimie est de 13% en 2006 contre 15% pour l'année 2005 (12% en 2005 si l'on exclut le montant relatif aux impôts différés actifs au titre des activités Arkema).

Résultats de TOTAL S.A. en 2006 et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère du Groupe, s'établit à 5 252 millions d'euros en 2006, contre 4 143 millions d'euros en 2005 et 3 443 millions d'euros en 2004.

Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 la distribution d'un dividende de 1,87 euro par action de 2,5 euros de nominal au titre de 2006, en hausse de 15% par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2006, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 34% contre 32% en 2005.

Compte tenu du paiement de l'acompte de 0,87 euro par action intervenu le 17 novembre 2006, le solde du dividende s'élève à 1 euro par action et sera payé en numéraire le 18 mai 2007.

Trésorerie et capitaux

Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Fonds propres ^(a)	38 890	39 477	30 640
Dettes financières non courantes	14 174	13 793	11 289
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(486)	(477)	(1 516)
Total net des capitaux non courants	52 578	52 793	40 413

(a) Fonds propres 2006 : après distribution, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 d'un dividende de 1,87 euro par action de 2,5 euros de nominal, dont un acompte de 0,87 euro versé le 17 novembre 2006.

Capitaux à court terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Dettes financières courantes	5 858	3 920	3 614
Actifs financiers courants nets	(3 833)	(301)	(134)
Dettes financières courantes nettes	2 025	3 619	3 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 493	4 318	3 860

Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Flux de trésorerie d'exploitation	16 061	14 669	14 662
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) corrigé de l'effet de stock avant impôt	755	2 737	(466)
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	16 816	17 406	14 196
Investissements	(11 852)	(11 195)	(8 904)
Désinvestissements au prix de cession	2 278	1 088	1 192
Cash-flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	7 242	7 299	6 484
Dividendes versés	4 325	3 747	4 500
Rachats d'actions ^(a)	3 830	3 189	3 554
Ratio dette nette sur fonds propres au 31 décembre	34%	32%	31%

(a) Montants nets des cessions d'actions liées à l'exercice d'options d'achat d'actions.

Le flux de trésorerie d'exploitation du Groupe s'élève à 16 061 millions d'euros en 2006, contre 14 669 millions d'euros en 2005.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté (flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement) s'établit à 16 816 millions d'euros, en baisse de 3% par rapport à 2005. Si l'on ne tient pas compte de la modification de la présentation des investissements d'exploration directement passés en charge, il ressort à 17 188 millions d'euros en baisse de 1% par rapport à 2005.

Le cash-flow net du Groupe ⁽¹⁾ s'élève ainsi à 6 487 millions d'euros pour l'année 2006, contre 4 562 millions d'euros en 2005 et 6 950 millions d'euros en 2004. Exprimé en dollars, il atteint 8,1 milliards de dollars en 2006, en hausse de 44%.

En 2006, les rachats et annulations d'actions se sont poursuivis ⁽²⁾.

(1) Cash-flow net = flux de trésorerie d'exploitation - investissements + désinvestissements.

(2) Les informations prévues à l'article L 225-211 du Code de commerce sur les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions figurent dans le rapport spécial prévu à l'article L 225-209 du Code de commerce (pages 137 à 139).

Conditions d'emprunt et structure de financement

Le ratio dette nette sur fonds propres est de 34% au 31 décembre 2006, contre 32% au 31 décembre 2005.

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières à long terme en dollars sont en général contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Condition d'utilisation des financements externes

Le montant global des lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 11 638 millions de dollars au 31 décembre 2006 (contre 9 778 millions de dollars au 31 décembre 2005),

dont 9 268 millions de dollars ne sont pas utilisés (8 414 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2005).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 7 701 millions de dollars au 31 décembre 2006 (contre 7 335 millions de dollars au 31 décembre 2005), dont 7 649 millions de dollars ne sont pas utilisés (7 293 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2005).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2006, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) et qui pourrait influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

Sources de financement attendues

En 2006, le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats d'actions a été assuré essentiellement par la génération de cash-flow des opérations et, dans une moindre mesure, par des désinvestissements d'actifs et l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et activités du Groupe.

Recherche et développement

Les frais engagés par TOTAL au cours de l'exercice 2006 s'élèvent à 569 millions d'euros contre 510 millions d'euros en 2005 et 464 millions d'euros en 2004 ⁽¹⁾.

Les effectifs dédiés aux activités de recherche et développement ont été de 4 091 personnes en 2006, contre 3 964 personnes en 2005 et 3 843 personnes en 2004 ⁽¹⁾.

Les enjeux généraux de la Recherche et développement de TOTAL se définissent selon quatre axes :

- la connaissance des ressources et de leur qualité, essentiellement en matière de pétrole et de gaz, mais aussi en ce qui concerne la biomasse et les énergies renouvelables ;
- la compétitivité, le renouvellement et la qualité des produits, leur adaptation aux besoins des marchés, leur cycle de vie et leurs impacts ;
- l'efficacité, la fiabilité et la durée de vie des installations, et notamment leur rendement énergétique ;
- les enjeux d'environnement, en ce qui concerne l'eau, l'air et les sols sur les sites de production, et le devenir des gaz résiduels comme le gaz carbonique.

Ces enjeux sont abordés en synergie plutôt qu'en concurrence les uns avec les autres. Ils se déclinent de façon différenciée selon les branches.

Exploration & Production

Les problématiques sont nombreuses et justifient le renforcement des interventions de TOTAL en matière d'acquisition et de traitement sismiques, dans la simulation et la caractérisation des réservoirs (réservoirs à faible perméabilité, réservoirs très enfouis) et dans le domaine du gaz avec les problèmes de traitement des gaz acides et de conversion chimique du gaz. L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs exploités et le problème de la récupération des huiles lourdes sont deux sujets majeurs qui ont conduit à l'augmentation des budgets de recherche. La capture du gaz carbonique et son stockage dans les réservoirs « déplétés » font l'objet d'un projet important en France.

Gaz & Électricité

Les principaux thèmes de recherche concernent la conversion d'énergie : dans le GNL sur de nouvelles options techniques des terminaux ; dans le GTL (*Gas-To-Liquids*) sur de nouveaux procédés avec notamment l'émergence du DME et l'implication

du Groupe dans un procédé de production directe ; et, enfin dans le CTL (*Coal-To-Liquids*) pour transformer le charbon en hydrocarbures liquides. Cette branche s'intéresse à la génération de l'électricité (moyens d'accroître les rendements) et à la capture du CO₂ dans les centrales électriques.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, on trouve tout d'abord les évolutions possibles dans le photovoltaïque avec les nouvelles générations de cellules. Un autre thème de recherche important est la production d'énergie à partir de la biomasse, et un premier partenariat sur l'énergie de la houle et des courants marins.

Raffinage & Marketing

Pour le Raffinage & Marketing, il y a à la fois la nécessité de se préparer aux ressources du futur, qu'il s'agisse de pétrole non conventionnel ou de biomasse de première ou de seconde génération, et de développer des produits adaptés aux besoins du marché avec en particulier des carburants, des additifs, des lubrifiants plus performants, plus adaptés aux besoins spécifiques des clients et favorisant des économies d'énergie. Cette branche développe également des procédés et catalyseurs permettant des rendements accrus de production, qui sont des éléments importants à la fois d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Pétrochimie

En Pétrochimie, la recherche doit permettre, d'une part, de trouver de nouvelles ressources à partir du gaz, du charbon, des ressources renouvelables, et, d'autre part, d'améliorer l'efficacité énergétique des installations et de développer et caractériser les nouveaux polymères, les produits du futur. Cela se traduit par des axes de recherche en catalyse et procédés ainsi que par de nouveaux pilotes de développement.

Chimie de Spécialités

Atotech participe à un mouvement général et rapide des technologies dans l'électronique, secteur dans lequel Atotech est très dynamique et apporte de nouvelles technologies de gravure, de soudure et d'électrodéposition.

Hutchinson porte son effort d'innovation sur les procédés de production propres, sur des produits thermoplastiques et sur des systèmes attractifs pour nos grands clients.

Bostik et Cray Valley-Sartomer travaillent à l'élaboration de nouveaux produits (colles, résines) issue de technologies propres, utilisant notamment les ressources de la biomasse.

(1) Données 2004 et 2005 hors Arkema.

Environnement

Pour l'ensemble du Groupe, les enjeux environnementaux sont communs : ils concernent les performances de rejets et la réduction des émissions dans l'air, la réduction des rejets dans l'eau en préparation des échéances de la directive Cadre sur l'eau, la préparation des différents produits du Groupe à la directive REACH ou encore la réduction des émissions de gaz à effet de serre tant à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique qu'à travers des efforts de capture et de séquestration du CO₂.

Dispositif de recherche et développement

La Direction Générale a conduit une réflexion sur les orientations de la recherche et développement du Groupe, et sur l'organisation de la direction de la recherche à mettre en place pour adapter la recherche et le développement au nouveau

contexte : celui-ci exige simultanément une recherche forte dans les différentes branches et de nouveaux thèmes plus transversaux. Dans le cadre d'une relève à la direction scientifique du Groupe, ce mouvement a conduit à rattacher directement cette direction à la Direction Générale. Le nouveau directeur jouera un rôle d'animation sur l'ensemble de ces thèmes nouveaux, outre le thème traditionnel de mise en valeur des synergies de recherche entre les différentes branches, et d'accès de ces dernières aux universités et laboratoires académiques, en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine.

Le Groupe dispose de vingt-deux centres de recherche et développement principaux dans le monde, ainsi que d'environ 500 partenariats actifs avec d'autres groupes industriels, la recherche universitaire ou des organismes spécifiques de recherche. Le Groupe dispose, en outre, d'un réseau de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseil pour ses activités de recherche et développement.

Tendances et perspectives

Perspectives

Depuis le début de l'année 2007, l'environnement pétrolier demeure globalement favorable avec des prix du pétrole brut et du gaz relativement élevés et des marges de raffinage européennes comparables au niveau moyen observé en 2006.

Dans l'Amont, TOTAL entend poursuivre une stratégie de croissance organique rentable qui devrait se traduire par une augmentation supérieure à 5% par an en moyenne des productions d'hydrocarbures entre 2006 et 2010 ⁽¹⁾, dont une croissance de 6% dès 2007 ⁽²⁾, après prise en compte d'un impact des quotas OPEP estimé à -1%. Cette croissance sera en particulier sensible pour l'activité GNL où elle devrait atteindre 13% par an en moyenne. Au-delà de 2010, le portefeuille de projets de TOTAL offre une forte visibilité, notamment grâce aux nombreux succès de l'exploration engrangés ces dernières années et aux nouveaux grands projets GNL et dans les huiles lourdes.

Dans l'Aval, le Groupe poursuit sa stratégie consistant à améliorer le positionnement de son outil de raffinage à travers des projets de conversion et de désulfuration, mais également par des programmes continus de modernisation visant à renforcer la fiabilité des unités.

Dans la pétrochimie, TOTAL a pour objectif de poursuivre la croissance de ses productions de polymères, en particulier en Asie et au Moyen-Orient, tout en améliorant la compétitivité de ses opérations dans les marchés matures.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe s'appuie sur un programme soutenu d'investissements. Le budget pour 2007 s'établit à environ 16 milliards de dollars ⁽³⁾ dont 75% dans l'Amont.

Le Groupe maintient son objectif d'un ratio d'endettement aux alentours de 25 à 30%.

TOTAL entend par ailleurs poursuivre sa politique dynamique de dividende, en ligne avec sa stratégie de croissance rentable sur le long terme. Le cash-flow après investissements et paiement du dividende reste disponible pour des rachats d'actions.

L'année 2007 devrait être marquée par la montée en puissance de Dalia en Angola et de l'hydrocraqueur de distillats à la raffinerie de Normandie, et par les mises en production de grands projets dans l'Amont parmi lesquels Rosa en Angola et Dolphin au Qatar.

Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est reprise dans le présent Document de référence (pages 78 à 92). Figurent également dans ce Document de référence les informations visées à l'article L 225-102-1 du Code de commerce sur la manière dont TOTAL S.A. prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (pages 283 à 284).

SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS 2007 AUX PARAMÈTRES D'ENVIRONNEMENT

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel	Impact estimé sur le résultat opérationnel net
Parité €/ \$	1,25 \$/€	+0,10 € par \$	+2,2 G€	+1,1 G€
Brent	60 \$/b	+1 \$/b	+0,38 G€	+0,15 G€
Marges de raffinage européennes TRCV	30 \$/t	+1 \$/t	+0,09 G€	+0,06 G€

(1) Dans un scénario de Brent à 60 \$/b en 2007 et de 40 \$/b ensuite.

(2) Hors effets de périmètre.

(3) Hors acquisitions et sur la base de 1€ = 1,25 \$.

Facteurs de risques

Risques de marché

p. 78

- Sensibilité aux paramètres d'environnement p. 78
- Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures p. 78
- Risques relatifs aux marchés financiers p. 79
- Gestion du risque de change p. 79
- Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités p. 79
- Gestion du risque de taux sur la dette à long terme p. 79
- Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change p. 80
- Gestion du risque de contrepartie p. 81
- Risques relatifs aux marchés boursiers p. 81
- Risque de liquidité p. 81

Risques juridiques

p. 82

- Aspects juridiques des activités d'exploration et de production p. 82
- Grande Paroisse p. 83
- Enquêtes sur la concurrence p. 83
- Erika p. 84
- Buncefield p. 85
- Myanmar p. 85
- Afrique du Sud p. 85
- Iran p. 85
- Pétrole contre nourriture p. 85

Risques industriels ou liés à l'environnement p. 86

- Nature des risques p. 86
- Évaluation des risques p. 86
- Maîtrise des risques p. 87
- Amiante p. 87

Autres risques particuliers

p. 88

- Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières p. 88
- Risques associés à des facteurs économiques et politiques p. 88
- Risques liés à la situation géopolitique au Moyen-Orient p. 89
- Règlements concernant l'Iran p. 89
- Risques liés à la situation géopolitique ou financière en Amérique du Sud p. 89
- Nigeria p. 90
- Risques liés à la concurrence p. 90

Assurances et couverture des risques

p. 91

- Organisation p. 91
- Politique de gestion des risques et assurances p. 91
- Politique d'assurance p. 92

Risques de marché

Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont le prix du pétrole et du gaz naturel généralement exprimé en dollars, et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2007, le Groupe estime ainsi qu'une appréciation du cours du pétrole Brent de 1 dollar par baril entraînerait une amélioration du résultat opérationnel net de l'année d'environ 0,15 milliard d'euros ⁽¹⁾ et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole sur les activités de l'Aval et de la Chimie de

Base dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ces deux secteurs. Le Groupe estime qu'une appréciation des marges de raffinage TRCV Europe de l'Ouest de 1 dollar par tonne entraînerait une amélioration du résultat opérationnel net de l'année de 0,06 milliard d'euros ⁽¹⁾.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à des titres divers et dans des proportions variables aux évolutions de la parité du dollar contre l'euro. Une appréciation du dollar par rapport à l'euro de 0,10 euro par dollar engendrerait une amélioration du résultat opérationnel net de l'année d'environ 1,1 milliard d'euros, et inversement.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

Résumé des sensibilités 2007	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel	Impact estimé sur le résultat opérationnel net
Parité €/ \$	1,25 \$/€	+0,10 € par \$	+2,2 G€	+1,1 G€
Brent	60 \$/b	+1 \$/b	+0,38 G€	+0,15 G€
Marges de raffinage européennes TRCV	30 \$/t	+1 \$/t	+0,09 G€	+0,06 G€

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures d'hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options.

Pour la mesure du risque de marché relatif au prix des hydrocarbures et de l'électricité découlant des activités décrites ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Selon cette méthode, concernant les activités de trading de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret, la probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables du marché génèrent une perte inférieure à 11,4 millions d'euros par jour, définie comme la « valeur en risque », sur la base des positions au 31 décembre 2006. L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. La probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables de ces marchés génèrent une perte inférieure à 6,0 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2006.

(1) Avec une hypothèse de parité de 1,25 \$ pour 1 €.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres sociétés pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi continu des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique par la direction financement-trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un département Salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt. Le département Contrôle – Gestion des flux assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule les résultats. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut, notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe. Cette gestion du risque de change est effectuée au sein des entités centrales de trésorerie qui sont en charge de l'émission d'emprunts sur les marchés financiers (dont le produit est re-prêté aux filiales emprunteuses du Groupe), de la centralisation de la trésorerie des différentes filiales du Groupe et de son placement sur les marchés monétaires.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euro et en dollar, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10% des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2006 et 2005.

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)			Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de +10%	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de -10%
ACTIF/(PASSIF)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée		
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 413)	(11 413)	26	(26)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(193)	(193)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	486	486		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	293	293	(26)	26
Emprunts bancaires à taux fixes	(210)	(207)	6	(6)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(2 140)	(2 140)	1	(1)
Autres swaps de taux	12	12	(1)	1
Swaps de change et contrats à terme de devises	(8)	(8)	1	(1)
Options de change	-	-	-	-

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)			Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de +10%	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de -10%
ACTIF/(PASSIF)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée		
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 025)	(11 025)	126	(129)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(128)	(128)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	450	450		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	322	322	(115)	117
Emprunts bancaires à taux fixes	(411)	(406)	7	(7)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(920)	(919)	1	(1)
Autres swaps de taux	3	3	(3)	3
Swaps de change et contrats à terme de devises	260	260	4	(4)
Options de change	-	-	-	-

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, l'exposition du Groupe au risque de change court terme n'est pas significative ; la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les devises de compte sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne. Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar, ont été les suivants :

	Parité euro/dollar	Écarts de conversion (en millions d'euros)
Au 31 décembre 2006	1,32	(1 383)
Au 31 décembre 2005	1,18	1 421
Au 31 décembre 2004	1,36	(1 429)

Les dettes financières non courantes en dollars décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés (page 212) sont en général contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est majoritairement prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars, et pour le solde placé sur le marché en dollar. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés (page 225), leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés (page 197) a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (perte de 30 millions d'euros en 2006, gain de 76 millions d'euros en 2005, perte de 75 millions d'euros en 2004).

Risque de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative (voir page 72).

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre des exercices 2006 et 2005 (voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, page 212) :

ACTIF/(PASSIF)				
Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Passifs financiers après swaps	(2 025)	(10 733)	(2 955)	(15 713)
Disponibilités	2 493	-	-	2 493
Montant net	468	(10 733)	(2 955)	(13 220)
Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	À moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Passifs financiers après swaps	(3 619)	(9 057)	(4 259)	(16 935)
Disponibilités	4 318	-	-	4 318
Montant net	699	(9 057)	(4 259)	(12 617)

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir note 13 de l'annexe aux comptes consolidés, page 203) dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés.

Risques juridiques

Aspects juridiques des activités d'exploration et de production

TOTAL mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production, qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de législations et de réglementations. Celles-ci touchent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change. Les termes des concessions, licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gaziers et pétroliers, varient d'un pays à l'autre. Ces concessions, licences, permis et contrats sont en règle générale attribués ou conclus par un État ou une société nationale ou, parfois, conclus avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Le « contrat de concession » demeure le modèle le plus classique des accords passés avec les États : la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et elle s'engage à verser à l'État, propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le « contrat de partage de production » (ou *Production Sharing Contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la compagnie ou le consortium bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par le biais d'une société nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ces dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables, avec l'État ou la société nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formules contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL. Dans tous les pays, les comptes des sociétés pétrolières et le respect des engagements contractuels font l'objet d'audits permanents

par les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux.

TOTAL a aussi conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de services à risques », qui s'apparentent aux contrats de partage de production, mais avec la différence essentielle que le remboursement de ses dépenses et la rémunération de ses services sont établis sur une base monétaire. Les contrats de services à risques en cours sont adossés à un accord de compensation (ou *buy back*), qui permet à TOTAL de recevoir une part de production équivalente à la valeur monétaire de ses dépenses et de sa rémunération.

Les activités d'exploration et les activités de production d'hydrocarbures font l'objet de permis distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie l'impôt sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession et du contrat de partage de production. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, et notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse, France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) réside dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de « nitrate d'ammonium » déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a entraîné la mort de trente personnes, de nombreux blessés et des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et le site fait actuellement l'objet d'une remise en état. Des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse, a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des Dépôts et Consignations et sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la dépollution du site, et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre du projet d'installation sur le terrain d'un Cancérpôle par la ville de Toulouse.

S'agissant des causes de l'explosion, l'hypothèse d'un accident chimique, imputable à Grande Paroisse à la suite du déversement accidentel de plusieurs centaines de kilos d'un produit à base de chlore dans le magasin de stockage de nitrate d'ammonium, a perdu au fil de l'enquête toute crédibilité. C'est pourquoi, parmi les onze salariés de Grande Paroisse mis en examen dans le cadre de l'instruction pénale engagée par le Tribunal de grande instance de Toulouse, dix d'entre eux ont bénéficié d'un non-lieu confirmé par la Cour d'appel de Toulouse. Toutefois, le rapport final des experts, déposé le 11 mai 2006, évoque à nouveau l'hypothèse de l'accident chimique, alors que cette hypothèse n'a pas prospéré lors de sa tentative de reconstitution sur le site. Il ne s'agit plus, cette fois, du déversement de 500 kilos de produit chloré sur le nitrate d'ammonium, mais du déversement de 500 kilos de nitrate d'ammonium dans une benne qui aurait contenu des balayures de produit à base de chlore pelletées sur le sol. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006. Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Le 21 septembre 2006, le juge d'instruction a signifié la clôture de l'instruction ; Grande Paroisse et l'ancien directeur du site ont formulé des demandes tendant à voir complétées les investigations des experts. Ces demandes sont actuellement

examinées par la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Toulouse, qui devrait rendre sa décision au cours du premier semestre 2007.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse dès lors que les responsabilités de l'accident ne sont pas encore établies, la procédure d'indemnisation des victimes se poursuit. À ce stade, l'évaluation de l'ensemble des demandes d'indemnisation et des frais associés a été portée à 2,15 milliards d'euros (contre 2,05 milliards d'euros en 2005). Cette évaluation excède de 1,35 milliard d'euros la couverture d'assurance dont Grande Paroisse bénéficie au titre de la responsabilité civile (0,8 milliard d'euros).

En raison des paiements effectués et des demandes complémentaires en 2006, le montant de la provision figurant à ce titre au bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2006 s'établit, après que cette provision a été dotée d'une somme supplémentaire de 100 millions d'euros en 2006, à 176 millions d'euros contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Enquêtes sur la concurrence

1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema font l'objet de plusieurs enquêtes pénales et litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema⁽¹⁾. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la Commission européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule, dont les sociétés concernées ont interjeté appel devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 et 219,1 millions d'euros dont sont tenues conjointement et solidairement d'une part Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 et 181,35 millions d'euros et d'autre part

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

TOTAL S.A. à hauteur de 42 et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont interjeté appel de ces deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

- 2) Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférerait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'entreprise d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- 3) Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, la provision comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 s'élève à 138 millions d'euros.

- 4) Par ailleurs, des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. Cette communication de griefs a également été adressée à TOTAL S.A. Cette procédure a abouti au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V. dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait pu être établie.

TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

- 5) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission européenne dans le processus de détermination des amendes en droit de la concurrence, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, les opérations de nettoyage d'une partie des côtes, le pompage de la cargaison dans les épaves du navire, et le traitement de plus de 200 000 tonnes de déchets ont été réalisés entre 2000 et 2003, ainsi que la Société s'y était engagée.

Dans le cadre de l'instruction pénale, le juge d'instruction a ordonné, le 1^{er} février 2006, le renvoi de quinze personnes dont quatre sociétés devant le Tribunal correctionnel de Paris.

TOTAL S.A. et deux de ses filiales chargées du transport maritime sont renvoyées pour pollution maritime et complicité de mise en danger de la vie d'autrui. Un salarié membre de la direction des transports maritimes est renvoyé pour les mêmes chefs et également pour abstention de combattre un sinistre. Le procès devant le Tribunal de grande instance de Paris a débuté le 12 février 2007 et devrait se dérouler jusqu'au 13 juin 2007.

TOTAL estime que les infractions qui lui sont imputées ainsi qu'à son salarié sont non fondées en fait comme en droit.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par HOSL, société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait une quarantaine de blessés dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt, et à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'un bac du dépôt. Le rapport définitif, précisant les circonstances et le mécanisme exact de l'explosion, devrait être déposé avant la fin de l'année 2007. A ce stade, les responsabilités, ainsi que la répartition de la prise en charge des conséquences de cet événement, restent à établir.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile, et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats.

Myanmar

Une plainte avait été déposée en Belgique le 25 avril 2002 contre la Société, son Président et l'ancien dirigeant de sa filiale au Myanmar sous l'emprise des lois belges du 16 juin 1993 et du 10 février 1999 couramment appelées lois de « compétence universelle ». Ces lois ont été abrogées par la loi belge du 5 août 2003 relative « aux violations graves du droit international humanitaire » qui a notamment prévu une procédure visant à dessaisir la justice belge de certaines instructions en cours. Dans ce cadre, la Cour de cassation de Belgique a, par arrêt du 29 juin 2005, dessaisi la juridiction belge du dossier TOTAL. La demande de rétractation de cette décision de désaisissement, ensuite introduite par les plaignants, a été rejetée par la Cour de cassation le 28 mars 2007.

TOTAL a toujours maintenu que les accusations portées contre la Société et ses dirigeants du fait des activités de sa filiale au Myanmar sont non fondées en fait comme en droit.

Afrique du Sud

Des citoyens sud-africains alléguant avoir été victimes de violations des droits humanitaires pendant la période de l'*apartheid*, perpétrées par l'armée, la police ou des milices, mettent en cause une centaine de sociétés multinationales, dont TOTAL, dans une menace de *class action* aux États-Unis. Ils considèrent que les entreprises poursuivies étaient complices des autorités sud-africaines de l'époque.

À ce jour, l'action, qui n'a pas été officiellement engagée contre TOTAL, a été déclarée irrecevable à l'égard des sociétés défenderesses impliquées par le juge fédéral de New York. Les plaignants ont fait appel.

Iran

Comme cela a été précédemment indiqué, la SEC a lancé en 2003 une enquête privée concernant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL, en liaison avec la recherche d'affaires en Iran. Plus récemment, une enquête visant TOTAL a été lancée en France, et Christophe de Margerie a été mis en examen en 2007 au titre de ses précédentes fonctions de directeur Moyen-Orient. Cette enquête se réfère à un accord conclu par la Société au sujet du champ gazier de South Pars et à des allégations selon lesquelles des paiements, effectués en vertu de cet accord, auraient été versés à des officiels iraniens en relation avec des contrats passés entre la Société et la National Iranian Oil Company (NIOC). La Société estime que la conclusion et l'exécution de l'accord n'enfreignent pas la législation et les conventions internationales applicables. Cependant, la Société ne peut exclure la possibilité que d'autres procédures ne soient engagées en relation avec ce dossier.

Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. Le directeur général Exploration & Production du Groupe, aujourd'hui Directeur Général de la Société, a également fait l'objet d'une mise en examen en octobre 2006.

La Société s'est toujours conformée aux règles du programme « pétrole contre nourriture » organisé en 1996 sous l'égide de l'ONU.

Risques industriels ou liés à l'environnement

Nature des risques

Les activités de TOTAL présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés, qui peuvent être inflammables, explosifs ou toxiques. Les activités sont de ce fait, dans la plupart des pays, soumises à des réglementations rigoureuses dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Plus spécifiquement, TOTAL opère des sites industriels répondant aux critères de la directive dite « Seveso II » en Europe. Par ailleurs, de nombreux sites opérés dans le reste du monde par TOTAL impliquent les mêmes types de risques.

En outre, les risques opérationnels sont multiples, compte tenu de la variété des activités concernées : forages, traitements sur champ, transport, raffinage/pétrochimie, stockage et distribution de produits pétroliers, chimie de base ou de spécialités. Parmi ces risques figurent notamment l'explosion, l'incendie ou la fuite de produits toxiques. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ou par *pipelines*, rail, route, rail-route), des quantités concernées, et enfin de la sensibilité des zones traversées (populations, environnement).

La plupart de ces activités comportent des risques environnementaux liés aux émissions dans l'air ou dans l'eau et à la production de déchets, et impliquent la prise en compte de la réhabilitation des sites après leur mise à l'arrêt.

Certaines branches ou activités font face à des risques spécifiques. Dans l'exploration et la production de pétrole ou de gaz, il existe des risques liés aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords des puits, les fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles d'endommager, voire de détruire, les puits de pétrole brut et de gaz naturel, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production peuvent intervenir dans des sites plus ou moins sensibles sur le plan écologique (forêt tropicale, milieu marin, etc.), chaque site nécessitant une approche spécifique pour minimiser les impacts sur la faune, la flore, les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.

Dans les activités chimiques, et dans une moindre mesure celles du raffinage ou du marketing, il existe également des risques liés à l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués dans les sites. Ces risques peuvent venir des caractéristiques intrinsèques des produits (inflammabilité, toxicité, contribution à des impacts

environnementaux de long terme du type effet de serre, etc.), ou de la façon dont ils sont utilisés, des émissions et rejets liés aux processus de fabrication dans lesquels ils entrent, ainsi que de leur fin de vie (recyclage, élimination).

Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités, et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors des nouveaux développements d'activités, mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, et périodiquement réévaluées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, TOTAL s'est doté d'une méthodologie commune devant progressivement s'appliquer à toutes ses activités opérées. En France, trois sites pilotes contribuent à l'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), en application de la loi du 30 juillet 2003. Ces plans mettront en œuvre différentes mesures d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité des constructions riveraines des installations industrielles. Les textes d'application de ce volet de la loi du 30 juillet 2003 ont été publiés fin 2005 et courant 2006.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs sensibilités particulières et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent aussi en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les études n'aient été présentées aux administrations compétentes.

Pour les produits nouveaux, des caractérisations et des évaluations des risques sont conduites. En outre, des Analyses de cycle de vie (ACV) sont effectuées sur certains produits pour étudier toutes les étapes de leur existence depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Toutes les entités de TOTAL assurent un suivi permanent des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux.

L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques « Provision pour restitution des sites » et « Provision pour protection de l'environnement » (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, page 210). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la note 1Q de l'annexe aux comptes consolidés (page 181).

Maîtrise des risques

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à prévenir et diminuer les impacts sur l'environnement, à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place, ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management (tels que *International Safety Rating System*, ISO 14001, *European Management and Audit Scheme*), par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées et par une politique active d'investissements.

En particulier, et en continuité du plan 2002-2005, un plan d'actions a été défini pour la période 2006-2009, en s'appuyant sur deux axes principaux d'amélioration : réduction de la fréquence et de la gravité des accidents au poste de travail, renforcement de la maîtrise des risques technologiques. Les résultats en termes d'accidents au poste de travail sont en ligne avec les objectifs fixés, avec une réduction très significative du taux des accidents avec ou sans arrêt de travail par millions d'heures travaillées, de l'ordre de 70% entre fin 2001 et fin 2006. En termes de risques technologiques, ce plan se traduit par des mesures concrètes en matière d'organisation ou de comportements, ainsi que par des réalisations visant à réduire les risques à la source ou à augmenter la protection des personnes et des équipements.

Parallèlement, plusieurs plans d'actions environnementaux ont été mis en place dans les différents secteurs d'activité du Groupe sur des périodes allant jusqu'à 2012. Ces plans prévoient des actions d'amélioration des performances environnementales, notamment en matière de consommation de ressources

naturelles, d'émissions à l'air, de rejets dans les eaux, de production et traitement de déchets, d'assainissement des sols. Ils contiennent aussi des objectifs chiffrés portant sur des réductions de rejets d'hydrocarbures dans les eaux et de dioxyde de soufre dans l'atmosphère et sur des améliorations d'efficacité énergétique. En outre, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est engagé en décembre 2006 à réduire de 50% à l'horizon 2012 le volume de gaz brûlé dans ses installations de la branche Exploration & Production, en prenant comme base de référence l'année 2005. Il est également prévu que 75% des sites importants du Groupe soient certifiés ISO 14001 en 2007. Le suivi de toutes ces actions se fait selon un reporting régulier et harmonisé dans toutes les entités du Groupe.

L'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement est présenté de façon détaillée dans le rapport spécifique *Notre énergie en partage* par ailleurs publié par le Groupe.

Le Groupe estime que tout coût ou engagement raisonnablement prévisible en liaison avec les points mentionnés ci-dessus n'aura pas de conséquences significatives sur sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels coûts ou engagements ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives importantes sur les activités du Groupe à l'avenir.

Amiante

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante. Les situations de travail visées dans ces déclarations portent presque exclusivement sur des périodes d'activités antérieures au début des années 1980, soit bien avant l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante dans la plupart des pays où opère le Groupe (1^{er} janvier 1997 pour la France). Les différentes branches d'activités du Groupe ne sont pas particulièrement exposées au risque amiante, ce matériau n'ayant pas été utilisé dans les processus de fabrication, sauf cas très particuliers. Les principales sources d'exposition éventuelles résultent du recours à différents composants d'isolation ou de calorifuge dans les installations industrielles. Ces composants sont progressivement éliminés des installations dans le cadre des plans de désamiantage engagés depuis plusieurs années. Cependant, compte tenu des délais de latence des pathologies liées à l'amiante (jusqu'à quarante ans), il faut s'attendre à enregistrer d'autres déclarations dans les années à venir. Les problématiques liées à l'amiante font l'objet d'un suivi attentif dans toutes les branches, et les coûts estimés au 31 décembre 2006 pour l'ensemble des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

Autres risques particuliers

Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières

L'exploration et la production de pétrole et de gaz impliquent des niveaux d'investissement élevés et sont associées à des risques et à des opportunités économiques spécifiques. Ces activités sont soumises à des risques liés notamment aux difficultés de l'investigation du sous-sol, aux caractéristiques des hydrocarbures, ainsi qu'aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Au premier rang des risques de l'exploration pétrolière, figurent les risques géologiques. Ainsi, lors du forage d'un puits d'exploration, les hydrocarbures qui avaient été recherchés peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables. Ultérieurement, si les estimations des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, s'avérer inférieures aux prévisions, compromettant ainsi l'économie de cette exploitation.

La quasi-totalité des activités d'exploration et de production de TOTAL sont assorties d'un haut niveau de risque de perte du capital investi. Il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées, et pour permettre à TOTAL de récupérer l'ensemble du capital investi.

Les activités de développement de champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection mettent en œuvre des technologies avancées pour extraire, puis exploiter pendant plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes. La mise en œuvre de ces technologies dans cet environnement difficile peut se traduire par des incertitudes sur les coûts. Les activités de TOTAL peuvent être limitées, retardées ou annulées du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les États hôtes, les pénuries, les retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques (la production de quatre champs situés dans le golfe du Mexique a été affectée principalement par l'ouragan Ivan en septembre 2004, puis dans une moindre mesure par l'ouragan Katrina fin août 2005). Certains de ces risques peuvent également affecter les projets et installations de TOTAL en aval de la chaîne pétrolière et gazière.

Risques associés à des facteurs économiques ou politiques

Le secteur pétrolier est soumis aux réglementations nationales et à l'intervention des gouvernements dans des domaines tels que :

- l'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- les autorisations administratives ou émanant du partenaire public, notamment pour les projets de développement, les programmes annuels, ou la sélection des entrepreneurs ou fournisseurs ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- les contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- le contrôle du développement et de l'abandon d'un champ impliquant des restrictions à la production ;
- le contrôle des coûts récupérables auprès des autorités compétentes, ou des coûts fiscalement déductibles ;
- les cas exceptionnels de nationalisation, d'expropriation ou de remise en cause de droits contractuels.

Le secteur pétrolier est également soumis au paiement de redevances, de taxes et impôts qui peuvent être plus élevés que ceux appliqués à d'autres activités commerciales et qui sont susceptibles de modifications importantes par les gouvernements de certains pays.

TOTAL détient notamment une part importante de ses réserves pétrolières dans des pays dont certains peuvent être considérés comme instables sur le plan politique et/ou économique. Ces réserves et les activités qui y sont associées sont ainsi soumises à certains risques, parmi lesquels :

- la mise en place de quotas de production et/ou d'exportation ;
- la renégociation des contrats ;
- l'expropriation ou la nationalisation d'actifs ;
- les risques liés aux changements de gouvernement, ou aux bouleversements susceptibles d'en découler en matière de pratiques commerciales ;
- des retards de paiement ;
- des restrictions de change ;

- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- des pertes et dépréciations d'activités du fait de conflits armés, de troubles à l'ordre public ou d'actions de groupes terroristes.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes compagnies pétrolières internationales, dispose d'un portefeuille de réserves et de sites opérationnels géographiquement diversifiés, ce qui lui permet de mener ses activités en s'efforçant de réduire son exposition à de tels risques économiques ou politiques. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

Risques liés à la situation géopolitique au Moyen-Orient

En 2006, l'ensemble du Moyen-Orient a représenté 17% de la production d'hydrocarbures du secteur Amont et 7% du résultat opérationnel net du Groupe. Les productions sont situées aux Émirats arabes unis, en Iran, à Oman, au Qatar, en Syrie et au Yémen. TOTAL ne peut prévoir l'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient et ses conséquences éventuelles sur les activités du Groupe dans cette zone.

Règlementations concernant l'Iran

En septembre 2006, la loi américaine de sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Libye (*Iran and Libya Sanctions Act* ou ILSA) a été modifiée et prorogée jusqu'en décembre 2011. Aux termes de cette loi, désormais limitée au seul Iran (*Iran Sanctions Act* ou ISA), le président des États-Unis est autorisé à lancer une enquête en vue de l'application d'éventuelles sanctions, telles que l'impossibilité de recevoir des financements d'une banque d'import-export américaine ou un plafonnement des crédits et des prêts octroyés par les institutions financières américaines, à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant, notamment, réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars par période de douze mois dans le secteur pétrolier en Iran. Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans le champ gazier de South Pars en Iran. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique pas aux autres activités de TOTAL en Iran, même si aucune sanction n'a été notifiée.

En novembre 1996, le Conseil de l'Union européenne a adopté le règlement n° 2271/96 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, qui interdit à TOTAL de se conformer aux obligations ou interdictions résultant directement ou indirectement d'un certain nombre de lois, dont l'ILSA. Cette réglementation européenne ne permet pas à TOTAL d'étendre la renonciation à sanctions dont le Groupe bénéficie pour South Pars à d'autres activités.

Chaque année depuis l'adoption de l'ILSA (désormais ISA), TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars par an en Iran (investissement pour South Pars non compris). En 2006, la production journalière moyenne de TOTAL en Iran s'est élevée à 20 kbep/j, soit 1% de la production journalière moyenne du Groupe. TOTAL prévoit dans un avenir proche de continuer à investir pour plus de 20 millions de dollars chaque année en Iran. TOTAL ne peut prévoir l'application ou l'interprétation de l'ISA qui pourraient être faites à l'avenir par le gouvernement américain concernant les activités actuelles et futures du Groupe en Iran. Toutefois, TOTAL considère que si l'ISA devait être appliqué, même avec les sanctions maximales actuellement prévues, il ne devrait pas en résulter un impact défavorable significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière.

Par ailleurs, les États-Unis imposent des sanctions économiques aux résidents américains, sous le contrôle du *U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*. Ces sanctions ont pour objectif d'interdire à certains pays, dont l'Iran, la Syrie et le Soudan, le soutien au terrorisme international, ainsi que, dans le cas de l'Iran et la Syrie, la poursuite de programmes d'armement de destruction massive. Le Groupe considère que ces sanctions ne s'appliquent pas à ses activités dans ces pays.

Enfin, sur la base de la résolution 1737 du Conseil de sécurité des Nations unies du 23 décembre 2006, des mesures restrictives ont été annoncées par l'Union européenne le 27 février 2007 pour les déplacements des personnes et les flux de capitaux et de marchandises entre l'Union européenne et l'Iran, ayant un lien avec des activités nucléaires ou d'armement militaire en Iran, ou susceptibles de contribuer à leur développement. En outre, le contrôle des relations financières entre la France et l'Iran a été renforcé par un décret du 8 février 2007 applicable à de telles activités. Enfin, le conseil de sécurité des Nations-unies a adopté le 24 mars 2007 la résolution 1747, qui complète la résolution 1737. Le Groupe considère qu'à leur stade actuel, ces mesures ne concernent pas les activités de TOTAL en Iran.

Risques liés à la situation géopolitique ou financière en Amérique du Sud

En 2006, l'ensemble de l'Amérique du Sud a représenté 10% de la production d'hydrocarbures du secteur Amont et 5% du résultat opérationnel net du Groupe. Les productions sont situées en Argentine, en Bolivie, en Colombie, à Trinité-et-Tobago et au Venezuela.

Les conditions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités en Bolivie sont décrites en page 26 du présent Document de référence. En Bolivie, les six nouveaux contrats d'exploration-production ont été signés fin octobre 2006, et ont été approuvés par le pouvoir législatif le 3 décembre 2006. Néanmoins, l'entrée en vigueur de ces contrats a été reportée dans l'attente de l'achèvement d'un nouveau processus législatif d'approbation de ces contrats.

Au Venezuela, les autorités ont mis fin le 31 mars 2006 à tous les contrats d'opérations signés dans les années quatre-vingt-dix, pour transférer la gestion des champs concernés à des entreprises mixtes à créer dans lesquelles la société nationale PDVSA serait majoritaire. Les autorités vénézuéliennes et le Groupe ne sont pas parvenus à un accord sur les conditions du transfert du champ de Jusepin dans le calendrier imposé mais des négociations ont permis d'aboutir à un règlement amiable en mars 2007, par lequel les autorités vénézuéliennes se sont engagées à verser 137,5 millions de dollars au Groupe.

En outre, les autorités vénézuéliennes ont modifié à plusieurs reprises le cadre contractuel convenu initialement pour le projet Sincor. En mai 2006, la loi organique sur les hydrocarbures a été amendée, avec effet immédiat, pour établir une nouvelle taxe d'extraction, calculée sur la même base que la redevance et venant en complément de celle-ci par l'application d'un taux global de 33,33%. En septembre 2006, la loi sur l'impôt sur les sociétés a été modifiée afin de soumettre les activités pétrolières amont (hors gaz) à un taux de 50%, prenant effet en 2007.

Les autorités ont également exprimé la volonté d'appliquer cette loi organique aux associations stratégiques qui exploient le brut extra lourd de l'Orénoque. Le 18 janvier 2007, l'Assemblée nationale a approuvé une loi habilitant le Président vénézuélien à légiférer pendant dix-huit mois par décrets dans de nombreux domaines, dont celui des hydrocarbures. Le 26 février 2007, le Président vénézuélien a signé un décret prévoyant la transformation des *associations stratégiques* de la Faja (dont Sincor), en entreprises mixtes avec une participation de l'Etat au minimum de 60%, un transfert des activités à PDVSA au plus tard le 30 avril 2007, ainsi qu'un délai de quatre mois (plus deux mois pour approbation de l'Assemblée Nationale) accordé aux entreprises privées pour se mettre d'accord sur les termes et sur les conditions de leur participation dans l'entreprise mixte. Des discussions sont en cours avec les autorités concernant Sincor.

Le Groupe a reçu en 2006 deux notifications de redressement fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés. L'une concerne la société détenant la participation du Groupe dans le contrat d'opération de Jusepin, pour laquelle le dossier 2001-2004 a été définitivement clos au premier semestre 2006, tandis que l'exercice 2005 est en cours d'instruction. L'autre concerne la société détenant la participation du Groupe dans le projet Sincor, pour laquelle une réponse des autorités fiscales est attendue sur les observations présentées par le Groupe pour l'exercice 2001.

En Argentine, le Groupe avait constaté en 2004 des dépréciations d'actifs liées aux effets de la crise financière survenue dans ce pays, dont l'effet en résultat net a été une charge de 114 millions d'euros pour l'exercice 2004. TOTAL continue de suivre l'évolution de la situation économique et financière argentine et ses conséquences sur les opérations du Groupe dans ce pays, elles-mêmes limitées à l'échelle du Groupe.

Nigeria

Le contexte d'insécurité dans la région du delta du Niger a conduit l'association *Shell Petroleum Development Company* (association SPDC, dans laquelle TOTAL détient 10%), cible d'attaques armées sur certains sites, d'enlèvement d'employés et de destruction d'installations, à arrêter les productions sur certaines installations. Le Groupe n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de prévoir la date à laquelle la production reprendra sur ces installations. Ainsi la part de production issue de l'association SPDC revenant à TOTAL a baissé de près de 50 kbep/j en moyenne sur l'année 2006.

Risques liés à la concurrence

La concurrence est intense, tant au sein du secteur pétrolier qu'entre le secteur pétrolier et les autres secteurs visant la satisfaction des besoins en énergie des industries et des particuliers. TOTAL fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis, en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel. La concurrence est particulièrement intense en matière d'acquisition de ressources non développées de pétrole et de gaz naturel, qui sont très convoitées. La concurrence est également vive dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné.

À ces égards, les principaux concurrents internationaux de TOTAL sont ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron. Au 31 décembre 2006, TOTAL se situe au quatrième rang de ces sociétés pétrolières internationales en termes de capitalisation boursière ⁽¹⁾.

(1) Source : Reuters.

Assurances et couverture des risques

Organisation

TOTAL dispose de sa propre société d'assurance et de réassurance, *Omnium Insurance and Reinsurance Company* (OIRC), qui est totalement intégrée à la politique d'assurance du Groupe et dont elle constitue l'outil opérationnel de globalisation et de centralisation de couverture des risques des sociétés du Groupe. Elle permet le respect strict de son programme d'assurance malgré les différentes réglementations applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Ainsi, certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si une société du Groupe soumise à cette contrainte parvient à s'assurer conformément à son programme d'assurance, OIRC se contente de demander à l'assureur local de lui rétrocéder les risques. Ainsi, OIRC négocie des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques (quote-part comprise entre 97,5 et 100%). Si l'assureur local couvre les risques selon un programme distinct du programme défini par le Groupe, OIRC prend en charge, dans un souci d'uniformisation à l'échelle mondiale, le complément de couverture. À l'inverse, certains pays imposent des assurances que le Groupe peut ne pas juger utile d'intégrer à son programme de couverture global. C'est alors OIRC qui satisfait à ces obligations légales sans que le Groupe ait besoin de recourir aux services d'un assureur externe.

Parallèlement, OIRC négocie à l'échelle du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et du marché commercial. OIRC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2006, la rétention nette d'OIRC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi de 50 millions de dollars par sinistre « dommage matériel ».

Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs en recherchant ceux dont les conséquences seraient les plus importantes pour les tiers, pour le personnel et pour le Groupe ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;
- mettre en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres, ou transférer celles-ci au marché de l'assurance.

Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels.

Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière via OIRC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres ci-dessus et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière. Le plafond assuré en 2006 était ainsi de 750 millions de dollars pour la responsabilité civile générale et produits ;
- les dommages matériels : les montants assurés par secteur, par site, résultent des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance.

À titre d'illustration, pour le risque de pointe du Groupe (champ d'Alwyn au Royaume-Uni), le plafond assuré était en 2006 de 1,1 milliard de dollars.

Par ailleurs, les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées).

En 2006, compte tenu de l'évolution défavorable des conditions d'assurance proposées, le Groupe avait cessé de souscrire des assurances couvrant la perte d'exploitation. En revanche, de telles garanties ont à nouveau pu être souscrites en 2007 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, d'opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction Générale des risques encourus et de l'adéquation de leurs couvertures. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration p. 94

Direction Générale p. 102

- Modalité d'exercice de la Direction Générale p. 102
- Le Comité exécutif et le Comité directeur p. 102

Contrôleurs légaux des comptes p. 103

- Commissaires aux comptes titulaires p. 103
- Commissaires aux comptes suppléants p. 103
- Mandats des commissaires aux comptes p. 103

Rémunération des organes d'administration et de direction p. 104

- Rémunération des administrateurs p. 104
- Rémunération des principaux dirigeants p. 105
- Rémunération du Président-directeur général p. 105
- Pensions et autres engagements (article L 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce) p. 106

Rapport du Président du Conseil d'administration (article L 225-37 du Code de commerce) p. 107

- Charte des administrateurs p. 107
- Réunions du Conseil d'administration p. 108
- Le Comité d'audit p. 109
- Le Comité de nomination et des rémunérations p. 110
- Évolution de la gouvernance en 2007 p. 112
- Procédures de contrôle interne p. 113

Rapport des commissaires aux comptes (article L 225-235 du Code de commerce) p. 115

Effectifs, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions p. 116

- Effectifs p. 116
- Accords de participation des salariés au capital p. 116
- Participation au capital des organes d'administration et de direction p. 117
- État récapitulatif des opérations sur titre (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier) p. 118
- Options sur actions et attributions gratuites d'actions p. 119

Conseil d'administration

Durant l'exercice 2006, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante :

(Informations au 31 décembre 2006 ⁽¹⁾)

Thierry Desmarest

61 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de Direction Générale au sein de l'Exploration Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995 et jusqu'en 2007.

Détient 477 200 actions.

Mandats en cours

- Président-directeur général de TOTAL S.A.*.
- Président-directeur général d'Elf Aquitaine.
- Administrateur de Sanofi-Aventis*.
- Membre du Conseil de surveillance d'AREVA*.
- Membre du Conseil de surveillance, puis administrateur d'Air Liquide*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Daniel Boeuf

58 ans

Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), M. Boeuf est entré dans le Groupe en octobre 1973. Il y a occupé diverses fonctions commerciales, puis exercé des responsabilités opérationnelles au sein d'entités de la branche Raffinage & Marketing. Il est actuellement responsable formation et gestion des compétences spécialités au sein de la branche Raffinage & Marketing. Membre élu du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionariat France depuis 1999. Il en a été Président de 2003 à 2006.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2004 et jusqu'en 2007.

Détient 2 400 actions TOTAL et 3 112 parts du FCPE «Total Actionariat France».

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A., représentant les salariés actionnaires*.
- Membre élu, représentant les porteurs de parts du Conseil de Surveillance FCPE Total Actionariat France.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de surveillance du FCPE Total Actionariat France jusqu'en 2006.

Daniel Bouton

56 ans.

Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget au ministère des Finances de 1988 à 1990. Il rejoint la Société Générale en 1991, dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997 et jusqu'en 2009.

Détient 3 200 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président-directeur général de la Société Générale*.
- Administrateur de Veolia Environnement*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Schneider Electric S.A.* jusqu'en 2006.
- Administrateur d'Arcelor* jusqu'en 2004.

(1) Comprenant les informations visées au quatrième alinéa de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, ou au point 14.1 de l'Annexe I du Règlement (CE n° 809/2004) du 29 avril 2004. Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Bertrand Collomb

64 ans.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de Lafarge. Il est également Président de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 4 712 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Conseil d'administration de Lafarge*.
- Administrateur de Atco* (Canada).

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Lafarge North America jusqu'en 2006.
- Administrateur d'Unilever* (Pays-Bas) jusqu'en 2006.
- Administrateur de Vivendi Universal* jusqu'en 2005.
- Président-directeur général de Lafarge* jusqu'en 2003.
- Membre du Conseil de surveillance d'Allianz (Allemagne) jusqu'en 2003*.
- Administrateur du Crédit Commercial de France jusqu'en 2002.

Paul Desmarais Jr.

52 ans.

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'INSEAD de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidée à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002 et jusqu'en 2008.

Détient 2 000 actions (correspondant à 2 000 ADR).

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada*.
- Président du comité exécutif et Membre du Conseil de Corporation Financière Power* (Canada).
- Vice-président et Administrateur délégué de Pargesa Holding S.A.* (Suisse).
- Vice-président du Conseil d'administration d'Imerys* et membre du Comité stratégique (France).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West, Compagnie d'assurance-vie (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Lifeco Inc.* (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Groupe Bruxelles Lambert S.A.* (Belgique).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Groupe Investors Inc. (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Insurance Group Inc. (Canada).
- Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Life, Compagnie d'assurance-vie (Canada).
- Membre du Conseil et membre du comité exécutif de Mackenzie Inc.
- Membre du Conseil de La Presse Ltée (Canada).

- Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada).
- Membre du Conseil de Gesca Ltée (Canada).
- Administrateur de Suez* (France)
- Administrateur de The Canada Life Assurance Company (Canada).
- Administrateur de Canada Life Financial Corporation (Canada).
- Administrateur de IGM Financial Inc.* (Canada).
- Administrateur de 152245 Canada Inc, 171263 Canada Inc et 2795957 Canada Inc (Canada).
- Administrateur de GWL Properties.
- Administrateur de GWL&A Financial (Canada) Inc.
- Administrateur de GWL&A Financial (Nova Scotia) Co.
- Administrateur de First Great-West Life & Annuity Insurance Co.
- Administrateur de The Great-West Life Assurance Company.
- Administrateur de Power Communications Inc.
- Administrateur de Power Corporation International.
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. et de Parjointco N.V.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Tractebel jusqu'en 2002.

Jacques Friedmann

74 ans

Administrateur de TOTAL S.A. de 2000 jusqu'au 12 mai 2006.

Mandats en cours

- Administrateur de LVMH*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A.* jusqu'en 2006.

Bertrand Jacquillat

62 ans.

Diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques de Paris et de Harvard Business School, M. Jacquillat est docteur en gestion et agrégé de gestion. Professeur des Universités (France et États-Unis) depuis 1969, il est Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1999.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996 et jusqu'en 2008.

Détient 3 600 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président-directeur général de Associés en Finance.
- Membre du Conseil de surveillance de Klépierre*.
- Membre du Conseil de surveillance de Presses Universitaires de France (PUF).

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Antoine Jeancourt-Galignani

69 ans.

Inspecteur des Finances, M. Jeancourt-Galignani exerce diverses fonctions au ministère des Finances, puis est nommé Directeur Général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Il devient Directeur Général de la banque Indosuez en 1979, puis en est Président de 1988 à 1994. Président des Assurances Générale de France (AGF) de 1994 à 2001, il devient ensuite Président de Gecina de 2001 à 2005, société dont il est actuellement administrateur.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1994 et jusqu'en 2009.

Détient 4 440 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Conseil du Groupe SNA (Liban).
- Président du Conseil de surveillance d'Euro Disney SCA*.
- Administrateur de Gecina*.
- Administrateur des Assurances Générale de France*.
- Administrateur de Kaufman & Broad S.A.
- Administrateur de la Société Générale*.
- Administrateur de Société des Immeubles de France*.
- Membre du Conseil de surveillance de Oddo et Cie.
- Membre du Conseil de surveillance de Hypo Real Estate Holding (Allemagne)*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Jetix Europe N.V.* jusqu'en 2005.
- Président du Conseil d'administration de Gecina* jusqu'en 2005.
- Président du Conseil d'administration de Société des Immeubles de France* jusqu'en 2004.
- Président du Conseil d'administration de Simco jusqu'en 2003.

Anne Lauvergeon

47 ans.

Ingénieur en chef des Mines, ancienne élève de l'École Normale Supérieure et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon exerce différentes fonctions chez Usinor, au Commissariat de l'Énergie Atomique (CEA) puis à l'administration du sous-sol en Île de France (1985-1988). Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République de 1990 à 1995, elle est ensuite Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie de 1995 à 1997. Elle rejoint ensuite Alcatel, puis devient Présidente de Cogema en juin 1999. Depuis juillet 2001, elle est Présidente du Directoire du groupe AREVA.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Directoire d'AREVA*.
- Président-directeur général d'AREVA NC.
- Administrateur de Suez*.
- Administrateur de VODAFONE Group Plc*.
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de SAFRAN*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de FCI jusqu'en octobre 2005.
- Administrateur de Pechiney jusqu'en 2002.
- Représentant permanent de Cogema au Conseil d'Eramet* jusqu'en 2002.
- Représentant permanent de Cogema au Conseil d'Usinor jusqu'en 2002.

Peter Levene of Portsoken

65 ans.

Lord Levene a occupé diverses fonctions auprès du ministère de la Défense, du Secrétaire d'État à l'Environnement et du Premier Ministre, du ministère du Commerce du Royaume-Uni de 1984 à 1995. Il devient ensuite Senior adviser chez Morgan Stanley de 1996 à 1998, puis Chairman de Bankers Trust International de 1998 à 2002. Il est Lord Mayor de Londres de 1998 à 1999. Il est actuellement Président de Lloyd's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2005 et jusqu'en 2008.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Chairman of Lloyd's.
- Chairman of International Financial Services.
- Chairman of General Dynamics UK Ltd.
- Director of Haymarket Group Ltd.
- Director of China Construction Bank*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Börse* jusqu'en 2005.
- Director de J. Sainsbury Plc* jusqu'en 2004.
- Vice-Président de Deutsche Bank* en 2002.
- Chairman de Bankers Trust International jusqu'en 2002.

Maurice Lippens

63 ans.

Docteur en droit de l'Université Libre de Bruxelles et diplômé de Harvard Business School (MBA), M. Lippens a été Directeur d'une société de venture capital (Scienta SA), puis responsable de sa propre entreprise à Bruxelles. Il devient successivement Administrateur-délégué (en 1983) puis Président Administrateur-délégué (en 1988) du Groupe AG. Président de Fortis depuis 1990, il est l'auteur d'un code de gouvernement d'entreprise pour les entreprises belges cotées en Bourse, en vigueur depuis 2005.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2003 et jusqu'en 2008.

Détient 3 200 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président de Fortis S.A./N.V.*
- Président de Fortis N.V.*
- Président de Compagnie Het Zoute.
- Administrateur de Belgacom*.
- Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert*.
- Administrateur de Finasucré.
- Administrateur de Groupe Sucrier AS.
- Administrateur de Iscal Sugar.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Suez-Tractebel jusqu'en 2006.
- Président de Fortis Brussels jusqu'en 2004.
- Président de Fortis Utrecht jusqu'en 2004.
- Administrateur de CDC United Network jusqu'en 2003.
- Président de la Compagnie Immobilière d'Hardelot S.A. jusqu'en 2003.
- Vice-président de Société Générale de Belgique jusqu'en 2003.

Christophe de Margerie

56 ans

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie a exercé plusieurs fonctions à la direction financière du Groupe ainsi qu'à la direction Exploration & Production. En 1995, il est nommé Directeur Général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il entre au comité exécutif comme Directeur Général de l'Exploration & Production. En 2000, il devient Directeur Général adjoint de l'exploration-production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il est nommé, en janvier 2002, Directeur Général de l'Exploration & Production de TOTAL. Il est membre du comité exécutif depuis 1999. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il devient Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 12 mai 2006 et jusqu'en 2009.

Détient 72 000 actions et 31 537 parts du FCPE « Total Actionariat France »

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président de Total E&P Indonésie.
- Administrateur de Total E&P Russie.
- Administrateur de Total Exploration and Production Azerbaïdjan.
- Administrateur de Total E&P Kazakhstan.
- Administrateur de Total Profils Pétroliers.
- Administrateur de Total E&P Norvège A.S.
- Administrateur de Total Upstream UK Ltd.
- Représentant permanent de TOTAL S.A. au conseil d'administration de Total Abu al Bu Khoosh.
- Gérant de CDM Patrimonial SARL.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Innovarex jusqu'en 2006.
- Administrateur de Total E&P Myanmar jusqu'en 2005.
- Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Taittinger jusqu'en 2005.
- Administrateur de Tops (Overseas) Ltd jusqu'en 2004.
- Administrateur de Total E&P Thaïlande jusqu'en 2002.
- Administrateur de Total E&P Algérie jusqu'en 2002.
- Administrateur de Total Ventures Saudi Arabia jusqu'en 2002.

Michel Pébereau

64 ans.

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, il en est actuellement le Président du Conseil d'administration.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 2 356 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président de BNP Paribas*.
- Administrateur de Lafarge*.
- Administrateur de Saint-Gobain*.
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* (Suisse).
- Membre du Conseil de surveillance d'AXA*.
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie*.
- Censeur des Galeries Lafayette.
- Président de la Fédération Bancaire Européenne.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd jusqu'en 2005.
- Président-directeur général de BNP Paribas jusqu'en 2003.
- Membre du Conseil de surveillance de Dresdner Bank AG jusqu'en 2003.
- Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de Renault* jusqu'en 2002.

Thierry de Rudder

57 ans.

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il devient ensuite l'Administrateur-délégué.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 et jusqu'en 2007.

Détient 3 956 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert*.
- Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille*.
- Administrateur de Suez*.
- Administrateur de Suez-Tractebel.
- Administrateur d'Imerys*.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de SI Finance jusqu'en 2005.
- Administrateur de Société Générale de Belgique jusqu'en 2003.
- Administrateur de Petrofina jusqu'en 2003.
- Administrateur de Rhodia* jusqu'en 2002.

Jürgen Sarrazin

70 ans

Administrateur de TOTAL S.A. de 2000 jusqu'au 12 mai 2006.

Mandats en cours

Néant

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A. jusqu'en 2006.

Serge Tchuruk

69 ans.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur de l'armement, M. Tchuruk occupe divers postes de responsable chez Mobil Corporation, puis chez Rhône Poulenc dont il devient Directeur Général en 1983. Président-directeur général de CDF-Chimie/Orkem de 1986 à 1990, il est ensuite Président-directeur général de TOTAL de 1990 à 1995. En 1995, il devient Président-directeur général d'Alcatel. En 2006, il est nommé Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989 et jusqu'en 2007.

Détient 61 060 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*.
- Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent*.
- Administrateur de Thalès*.
- Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. jusqu'en 2006.
- Administrateur de l'Institut Pasteur jusqu'en 2005.
- Administrateur de la Société Générale* jusqu'en 2003.
- Administrateur de Vivendi Universal* jusqu'en 2002.

Pierre Vaillaud

71 ans.

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au corps des Mines et diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, M. Vaillaud est successivement Ingénieur chez Technip, puis chez Atochem, puis chez TOTAL. Directeur Général de TOTAL de 1989 à 1992, il est ensuite Président-directeur général de Technip de 1992 à 1999, puis d'Elf Aquitaine de 1999 à 2000.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 et jusqu'en 2009.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Technip*.
- Membre du Conseil de surveillance d'Oddo et Cie.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Cegelec jusqu'en 2006.
- Administrateur d'Egis jusqu'en 2002.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans (article 11 des statuts de la Société).

Autres informations.

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Direction Générale

Modalité d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'administration avait décidé le 14 mai 2004 de maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et avait confirmé dans ces fonctions M. Thierry Desmarest.

Cette décision a été modifiée par le Conseil d'administration le 13 février 2007, qui a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société.

Le Comité exécutif et le Comité directeur

Le Comité exécutif (COMEX) constitue l'instance de direction du Groupe. Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants.

Le Comité directeur du Groupe (CODIR) assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

Le Comité exécutif

Les membres du Comité exécutif de TOTAL au 31 décembre 2006 sont :

- Thierry Desmarest, Président du COMEX (Président-directeur général) ;
- François Cornélis, Vice-président du COMEX (directeur général Chimie) ;
- Michel Bénézit (directeur général Raffinage & Marketing) ;
- Robert Castaigne (directeur financier) ;
- Yves-Louis Darricarrère (directeur général Gaz & Électricité) ;
- Christophe de Margerie (directeur général Exploration & Production) ;
- Bruno Weymuller (directeur stratégie et évaluation des risques).

Le Comité directeur du Groupe

Au 31 décembre 2006, le CODIR rassemble, aux côtés des membres du COMEX, 23 dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles :

Holding

Jean-Pierre Cordier, Yves-Marie Dalibard, Jean-Michel Gires, Jean-Jacques Guilbaud, Peter Herbel, Ian Howat, Jean-Marc Jaubert, Patrick de La Chevardière, Jean-François Minster

Amont

Philippe Boisseau, Jean-Marie Masset, Charles Mattenet, Patrick Pouyanné, Jean Privéy

Aval

Alain Champeaux, Alain Grémillet, François Groh, Éric de Menten, Jean-Jacques Mosconi, André Tricoire

Chimie

Pierre-Christian Clout, Françoise Leroy, Hugues Woestelandt

Le 13 février 2007, Christophe de Margerie a été nommé Directeur Général de TOTAL S.A., Thierry Desmarest conservant les fonctions non exécutives de Président du Conseil d'administration de la Société. En conséquence, Christophe de Margerie exerce, depuis le 14 février 2007, les fonctions de Président du Comité exécutif et du Comité directeur de TOTAL. Yves-Louis Darricarrère remplace Christophe de Margerie dans les fonctions de directeur général Exploration & Production du Groupe, et Philippe Boisseau devient directeur général Gaz & Électricité. Jean-Jacques Guilbaud, directeur des Ressources humaines et de la Communication, a été nommé membre du Comité exécutif à compter du 19 février 2007.

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices
G. Galet
P. Diu

Honoraires perçus * (en millions d'euros)	en 2006	en 2005
(a) Commissariat aux comptes et certification des comptes sociaux et consolidés	19,2	12,8
(b) Missions accessoires	1,7	3,4
(c) Sous-total (a) + (b)	20,9	16,2
(d) Autres prestations	1,3	1,5
Total (c) + (d)	22,2	17,7

* Y compris membres de leur réseau.

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense
Date de nomination : 13 mai 1998 pour six exercices
Renouvelé le 14 mai 2004 pour six exercices
R. Amirkhanian

Honoraires perçus * (en millions d'euros)	en 2006	en 2005
(a) Commissariat aux comptes et certification des comptes sociaux et consolidés	17,5	12,7
(b) Missions accessoires	2,4	8,1
(c) Sous-total (a) + (b)	19,9	20,8
(d) Autres prestations	1,2	1,1
Total (c) + (d)	21,1	21,9

* Y compris membres de leur réseau.

Commissaires aux comptes suppléants

Jean-Luc Decornoy

2 bis, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices

Pierre Jouanne

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices

Mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expirent à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Rémunération des organes d'administration et de direction

Rémunération des administrateurs

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence se sont élevées à 0,82 million d'euros en 2006, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Il y avait 15 administrateurs au 31 décembre 2006 contre 16 administrateurs au 31 décembre 2005.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2006 ont été les suivantes :

- une partie fixe annuelle de 15 000 euros par administrateur (versée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année) ;
- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et des rémunérations, ce montant étant porté à 7 000 euros pour les administrateurs résidant hors de France.

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des trois derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas)
(en euros)

	2006	2005	2004
Thierry Desmarest	3 227 123,00	2 963 452,00	2 787 239,00
Daniel Boeuf ^(a)	160 845,77	150 529,49	128 259,98
Daniel Bouton	50 000,00	45 000,00	37 500,00
Bertrand Collomb	55 000,00	30 000,00	42 000,00
Paul Desmarais Jr.	43 000,00	43 000,00	37 500,00
Jacques Friedmann ^(b)	35 383,00	80 000,00	82 500,00
Bertrand Jacquillat	80 000,00	80 000,00	78 000,00
Antoine Jeancourt-Galignani	65 000,00	45 000,00	46 500,00
Anne Lauvergeon	40 000,00	40 000,00	42 000,00
Peter Levene of Portsoken	50 000,00	23 410,00	-
Maurice Lippens	50 000,00	57 000,00	37 500,00
Christophe de Margerie ^(c)	1 426 442,84	-	-
Michel Pébereau	65 000,00	55 000,00	51 000,00
Thierry de Rudder	106 000,00	106 000,00	82 500,00
Jürgen Sarrazin ^(b)	33 383,00	50 000,00	46 500,00
Serge Tchuruk	50 000,00	50 000,00	46 500,00
Pierre Vaillaud ^(d)	186 340,00	178 906,00	177 933,00

(a) Incluant la rémunération versée par TOTAL FRANCE (filiale de TOTAL S.A.) dont l'administrateur est salarié, soit 100 752,62 euros pour 2004, 105 529,49 euros pour 2005 et 110 845,77 euros en 2006.

(b) Cessation du mandat d'administrateur le 12 mai 2006.

(c) Correspondant à la rémunération versée par TOTAL S.A. dont l'administrateur est salarié et incluant 5 508,00 euros à titre d'avantages en nature. M. Christophe de Margerie ne perçoit aucun jeton de présence au titre de son mandat d'administrateur de la Société.

(d) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 131 433 euros pour 2004, 133 906 euros pour 2005 et 136 340,00 euros pour 2006.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu au cours des trois derniers exercices aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Daniel Boeuf, salarié de Total France. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président et de MM. Boeuf, de Margerie et Vaillaud), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Rémunération des principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2006 des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le trésorier) s'est élevé à 19,7 millions d'euros en 2006 (31 personnes), dont 9 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif (7 personnes). La partie variable a représenté 44,7% de ce montant global de 19,7 millions d'euros.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2006 était la suivante (31 personnes, contre 30 personnes au 31 décembre 2005) :

Comité directeur

Thierry DESMAREST *
François CORNÉLIS *
Michel BÉNÉZIT *
Robert CASTAIGNE *
Yves-Louis DARRICARRÈRE *
Christophe de MARGERIE *
Bruno WEYMULLER *
Philippe BOISSEAU
Alain CHAMPEAUX
Pierre-Christian CLOUT
Jean-Pierre CORDIER
Yves-Marie DALIBARD
Jean-Michel GIRES
Alain GRÉMILLET
François GROH
Jean-Jacques GUILBAUD

Peter HERBEL
Ian HOWAT
Jean-Marc JAUBERT
Patrick de LA CHEVARDIÈRE
Françoise LEROY
Jean-Marie MASSET
Charles MATTENET
Eric de MENTEN
Jean-François MINSTER
Jean-Jacques MOSCONI
Patrick POUYANNÉ
Jean PRIVEY
André TRICOIRE
Hugues WOESTELANDT

Trésorier

Charles PARIS de BOLLARDIÈRE

* Membre du Comité exécutif au 31 décembre 2006.

Les principaux dirigeants du Groupe n'ont pas bénéficié des jetons de présence qui leur sont alloués en raison des mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

Rémunération du Président-directeur général

La rémunération brute globale, versée au titre de l'exercice 2006 à M. Thierry Desmarest, s'élève à 3 199 844 euros. Cette rémunération, fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A., comprend un traitement de base fixe qui s'est élevé en 2006 à 1 523 735 euros et une part variable versée en 2007 d'un montant de 1 676 109 euros. Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable sont la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières internationales, ainsi que les perspectives ouvertes par les actions entreprises au cours de l'exercice considéré.

Pour mémoire, la rémunération brute globale versée au titre de l'exercice 2005 à M. Thierry Desmarest s'est élevée à 3 154 623 euros, dont un traitement de base fixe de 1 451 235 euros et une part variable de 1 703 388 euros versée en 2006.

Il n'existe pas d'avantage en nature attribué au Président.

Pensions et autres engagements (article L 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce)

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants sociaux.

Les dirigeants sociaux bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite déterminée selon la formule utilisée pour l'ensemble des salariés de TOTAL S.A. Les modalités de calcul de cette indemnité sont fixées par la Convention Collective Nationale de l'Industrie du Pétrole et s'appliquent à la rémunération brute (part fixe et part variable) perçue en tant que dirigeant social.

Les dirigeants sociaux bénéficient d'un régime supplémentaire de retraite, applicable aux salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Ce régime supplémentaire de retraite, financé et géré par TOTAL S.A., procure, à ses bénéficiaires, une pension qui est fonction de l'ancienneté, limitée à vingt ans, et de la fraction de la rémunération brute (part fixe et part variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évaluation du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Au 31 décembre 2006, les engagements à la charge de la Société en matière de retraite correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 15,46% de sa rémunération annuelle perçue en 2006.

En ce qui concerne M. de Margerie, les engagements au 31 décembre 2006 correspondent à une pension annuelle égale à 26,10% de la rémunération que celui-ci a perçue en 2006.

Un régime de prévoyance à la charge de la Société garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel aux taux d'infirmité.

En cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat d'un dirigeant social, celui-ci bénéficie d'une indemnité calculée selon les modalités de l'indemnité conventionnelle de licenciement applicable aux salariés de TOTAL S.A. en application de la Convention Collective Nationale de l'Industrie du Pétrole. Le montant maximum de cette indemnité est de deux ans de rémunération brute à partir d'une ancienneté de trente ans dans le Groupe. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (part fixe et part variable) des douze mois précédant la résiliation ou le non renouvellement du mandat social.

Cette indemnité est augmentée d'une somme égale à une année de la rémunération brute définie ci-dessus en cas d'acceptation par le dirigeant social d'une clause de non concurrence ou en cas de prise de contrôle de la Société si le départ a lieu dans les deux ans suivant la prise de contrôle.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas si le dirigeant social peut, au moment de la prise d'effet de la résiliation ou du non renouvellement de son mandat social, faire valoir ses droits à la retraite à taux plein. Les montants définis ci-dessus sont réputés couvrir toutes sommes qui pourraient être dues au dirigeant social au titre de l'ensemble des fonctions qu'il aura exercées dans le Groupe. Aucune indemnité ne sera due si la résiliation ou le non renouvellement du mandat social est justifié par une faute grave ou lourde.

Par ailleurs, les engagements de retraite précités, pris par la Société concernant MM. Tchuruk et Vaillaud, sont les suivants :

- M. Tchuruk bénéficiera de la part de la Société, lors de la liquidation de ses droits à la retraite, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 71 150 euros (valeur 31 décembre 2006) indexée sur l'évolution du point ARRCO ;
- M. Vaillaud bénéficie de la part de la Société, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 137 450 euros (valeur 31 décembre 2006) indexée sur l'évolution du point ARRCO.

Rapport du Président du Conseil d'administration (article L 225-37 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L 225-37 du Code de commerce, le présent rapport comprend pour l'année 2006 les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'administration, aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

TOTAL poursuit une politique active d'information relative au Gouvernement d'entreprise, ainsi qu'à la transparence des rémunérations et des attributions de stock options et actions gratuites de l'ensemble de ses principaux dirigeants.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans. Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le Groupe a mis en place, dès 1995, deux comités spécialisés au sein du Conseil d'administration : un Comité de nomination et des rémunérations et un Comité d'audit.

En 2003, le Conseil d'administration a réexaminé les règles du gouvernement d'entreprise adoptées en 1995 et en 2001 à la lumière des évolutions et des recommandations les plus récentes dans ce domaine, y compris celles du rapport AFEP-MEDEF de septembre 2002.

En 2004, le Conseil d'administration a adopté un Code d'éthique financière qui, se référant au Code de conduite du Groupe, en précise les obligations applicables au Président-directeur général et aux responsables financiers et comptables du Groupe. Le Conseil a chargé le Comité d'audit de veiller à la mise en place et au suivi de ce code.

En outre, lors de sa séance du 18 février 2004, le Conseil a désigné M. Jacques Friedmann, Président du Comité d'audit et administrateur indépendant, en qualité d'expert financier au sein de ce comité. M. Friedmann a exercé ces fonctions jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, le 12 mai 2006. M. Antoine Jeancourt-Galignani, administrateur indépendant, a été désigné pour lui succéder dans les fonctions de Président du Comité d'audit et d'expert financier au sein de ce comité.

Lors de sa séance du 19 juillet 2005, le Conseil d'administration a modifié le règlement intérieur du Comité d'audit pour préciser le rôle de supervision des commissaires aux comptes imparti au Comité d'audit ainsi que les règles d'indépendance des membres du Comité. Il a mis en place un processus d'alerte du

Comité d'audit concernant le traitement comptable, le contrôle interne et l'audit.

Les conditions de fonctionnement des organes d'administration et de direction de TOTAL ont été définies conformément aux règles de Gouvernement d'entreprise généralement observées en France par la plupart des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Par ailleurs, depuis le 14 mai 2004, le Conseil d'administration comprend un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe (M. Daniel Boeuf), élu par l'Assemblée générale des actionnaires.

Charte des administrateurs

La Charte des administrateurs précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration.

Chaque administrateur s'engage à veiller à son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'administrateur participe activement aux travaux du Conseil, grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la Société. Il informe le Conseil des situations de conflit d'intérêt dans lesquelles il peut se trouver et des projets qui lui sont proposés et auxquels il envisagerait de participer. Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil. Il détient au moins 1 000 actions au nominatif (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires qui bénéficie de dispositions statutaires plus souples) et respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées. L'obligation de détenir au moins 1 000 actions pendant toute la durée de ses fonctions constitue une restriction, acceptée par chaque administrateur lors de son entrée en fonction, à la possibilité de céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Société.

La Charte des administrateurs prévoit, outre la détention sous la forme nominative de l'ensemble des actions et ADR de TOTAL S.A. et de ses filiales cotées, l'interdiction des opérations sur instruments financiers à découvert ou en report portant sur ces mêmes titres, et l'interdiction des transactions sur les actions de TOTAL S.A. pendant les quinze jours civils précédant l'annonce des résultats périodiques de la Société ainsi que le jour de l'annonce.

La mission du Conseil d'administration consiste en premier lieu à déterminer les orientations de l'activité de la Société et à veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- détermine les orientations stratégiques de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- débat des opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le Document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales ;
- arrête, chaque année, la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

À ce titre, il s'assure, en particulier, le cas échéant avec le concours de ses comités spécialisés :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ;
- du bon fonctionnement des comités qu'il a créés.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs sont présents, représentés ou participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil crée les comités spécialisés, permanents ou non, qui sont requis par la législation applicable ou qu'il estime opportuns. Le Conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés du Conseil, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'Assemblée générale.

Le Conseil procède, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Il procède en outre annuellement à un débat sur son fonctionnement.

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée huit jours à l'avance. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont, dans la mesure du possible, joints à la convocation ou bien leur sont transmis dans les jours qui suivent celle-ci. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises en 2006. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 86,2%.

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier l'examen des points suivants :

10 janvier :

- budget 2006 ;
- stratégie du secteur Chimie ;
- politique assurances du Groupe ;
- compte rendu des travaux du Comité d'éthique.

14 février :

- comptes de l'exercice 2005 (comptes consolidés, comptes société mère) ;
- politique financière du Groupe ;
- présentation de l'échange de participations avec Shell aux États-Unis dans le golfe du Mexique.

14 mars :

- appréciation de l'indépendance des administrateurs et débat sur le fonctionnement du Conseil ;
- fixation de la rémunération du Président pour l'année 2006 ;
- approbation du projet d'apport-scission d'Arkema et de ses modalités ;
- convocation de l'Assemblée générale annuelle et approbation des documents relatifs à cette assemblée.

3 mai :

- perspectives stratégiques de la branche Gaz & Électricité ;
- résultats du 1^{er} trimestre 2006 et information sur les retraitements aux normes IFRS des comptes 2004 ;
- préparation de l'Assemblée générale annuelle ;
- information sur le nouveau régime applicable aux opérations sur titres de la Société effectuées par les mandataires sociaux.

18 juillet :

- perspectives stratégiques de la branche Exploration & Production ;
- informations sur l'évolution du dossier Cepsa ;
- résultats estimés du 2^{ème} trimestre et du 1^{er} semestre 2006 ;
- attribution d'options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions.

5 septembre :

- perspectives stratégiques de la branche Raffinage & Marketing ;
- présentation des résultats définitifs du 1^{er} semestre 2006 et perspectives à la mi-2006 ;
- présentation du projet de construction d'une raffinerie à Jubail (Arabie Saoudite).

7 novembre :

- stratégie du Groupe et plan à 5 ans ;
- résultats du 3^{ème} trimestre 2006 ;
- distribution d'un acompte sur dividende.

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;
- fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;
- s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne, et vérifier leur bon fonctionnement avec le concours de l'audit interne ;
- s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité de contrôle des informations à publier, prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- être régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapport annuel...) ;
- examiner la pertinence des procédures de suivi des risques ;
- examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- à la demande du Conseil, donner un avis sur les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;
- veiller à la mise en place et au suivi du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées du Groupe.

Composition et fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Ceux-ci doivent être choisis parmi les administrateurs indépendants.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil porte une attention particulière à leur qualification en matière financière et comptable. Les membres du Comité ne peuvent être dirigeants exécutifs de la Société ou de l'une de ses filiales, ni détenir directement ou indirectement, individuellement ou de concert, plus de 10% du capital de celle-ci.

Les membres du Comité d'audit ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que :

- (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit ou le cas échéant, d'un autre Comité du Conseil ;
- (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président. Son secrétaire est le directeur financier. Le Comité se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et trimestriels.

Le Comité peut entendre le dirigeant social et procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2006, le Comité a été composé de M. Jacques Friedmann (Président jusqu'au 12 mai 2006) puis de M. Antoine Jeancourt-Galignani, ainsi que de MM. Bertrand Jacquillat et Thierry de Rudder, tous administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Antoine Jeancourt-Galignani, qui a été également désigné « expert financier » au sein du Comité par une décision du Conseil d'administration du 5 septembre 2006.

L'ancienneté des membres du Comité, en tant qu'administrateurs de TOTAL S.A. est au 31 décembre 2006 respectivement de douze ans, dix ans et sept ans.

Les travaux du Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2006. Le taux effectif de présence de ses membres à ces réunions a été de 100%.

Lors de la réunion du 13 février le Comité a procédé à l'examen des comptes du quatrième trimestre 2005 ainsi que des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2005. Il a entendu les commissaires aux comptes ainsi qu'un rapport relatif aux travaux de l'audit interne pour l'exercice 2005 présenté par le directeur de l'audit interne.

La réunion du 7 avril a été consacrée à l'examen des principes de comptabilisation des impôts différés dans les comptes consolidés, à la politique de sécurité industrielle du Groupe, présentée par le directeur de la sécurité industrielle ainsi qu'aux comptes consolidés 2005 aux normes américaines. Au cours de cette réunion, le Comité a également fait le point sur l'application des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley concernant le contrôle interne, avec la participation des commissaires aux comptes.

Le Comité s'est réuni le 2 mai pour examiner les comptes consolidés du premier trimestre et l'activité de trading Gaz & Électricité.

Au second semestre, au cours de la réunion du 2 août, le Comité a procédé à la nomination de son Président et de son expert financier. Il a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2006.

Le 27 septembre, le Comité a fait le point sur l'application par le Groupe des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley en présence des commissaires aux comptes. Il a également examiné l'activité de trading de produits pétroliers et la gestion des passifs sociaux.

Le 6 novembre, la réunion a porté sur l'examen des comptes du troisième trimestre 2006 et le suivi du budget consacré aux honoraires des commissaires aux comptes.

Chaque trimestre, le Comité a examiné la situation financière du Groupe, ainsi que les travaux menés par l'audit interne et présentés par le directeur de l'audit interne.

Le Comité de nomination et des rémunérations

Le Comité de nomination et des rémunérations a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux (ci-après les « mandataires sociaux ») et de préparer les règles de Gouvernement d'entreprise applicables par la Société ;

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Société et la rémunération des membres du Comité exécutif, de proposer les rémunérations des mandataires sociaux et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Il exerce notamment les missions suivantes :

1. en matière de nominations :

- a) assister le Conseil dans le choix des administrateurs, des mandataires sociaux et des administrateurs membres des comités ;
- b) proposer annuellement au Conseil la liste des administrateurs pouvant être considérés comme « administrateur indépendant » de la Société ;
- c) proposer les procédures permettant au Conseil d'apprécier son propre fonctionnement.

2. en matière de rémunérations :

- a) formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - (i) la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des dirigeants sociaux de TOTAL S.A. ;
 - (ii) les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux ;
- b) examiner la rémunération des membres du Comité exécutif, y compris les plans de *stock options* et d'attributions gratuites d'actions, ainsi que ceux qui sont fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (*equity-based plans*), les régimes de retraite et de prévoyance, et les avantages en nature.

Composition et fonctionnement du Comité de nomination et des rémunérations

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres du Comité. Ceux-ci ne peuvent recevoir de la Société et de ses filiales que :

- (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité de nomination et des rémunérations ;
- (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son Président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Le Comité invite le Président-directeur général à lui présenter ses propositions.

Le Président-directeur général n'assiste pas aux délibérations relatives à sa propre situation. Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe. Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

Les travaux du Comité de nomination et des rémunérations

Le Comité s'est réuni trois fois en 2006, les 30 janvier, 12 juillet et 28 novembre. Le taux effectif de présence de ses membres à ces réunions a été de 88,9%. Ses membres sont MM. Bertrand Collomb, Michel Pébereau et Serge Tchuruk, tous administrateurs indépendants. Le Comité est présidé par M. Michel Pébereau.

Le Comité a proposé au Conseil d'administration la liste des administrateurs à présenter au vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

Outre les propositions sur la rémunération du Président-directeur général et sur les plans d'attributions d'options de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions, le Comité a également proposé un aménagement des règles de répartition des jetons de présence qui a été approuvé par le Conseil, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 de la résolution relative au nouveau montant global des jetons de présence.

Il a proposé au Conseil les principes applicables à la détermination des rémunérations et autres avantages accordés aux dirigeants sociaux.

Le Comité a lancé le processus d'autoévaluation du Conseil et choisi le cabinet conseil retenu pour cette opération. Cette autoévaluation, qui a eu lieu à l'automne 2006, a confirmé le bien fondé des orientations retenues par le Conseil d'administration pour fixer le cadre de son fonctionnement. Un débat basé sur cette autoévaluation a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil du 13 février 2007.

Il a pris connaissance des informations financières relatives à la rémunération des organes de direction et aux engagements de la Société en termes de retraite et de prévoyance, préalablement à leur publication dans le Document de référence sur l'exercice 2006.

Indépendance des administrateurs

Il a proposé au Conseil la liste des administrateurs indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de Gouvernement d'entreprise. Le Comité de nomination et des rémunérations a proposé au Conseil de considérer qu'un administrateur est indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation, de quelque nature que ce soit, avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement », conformément au rapport AFEP-MEDEF de 2002.

Dans sa séance du 13 février 2007, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité, a établi ainsi la liste des administrateurs indépendants de la Société au 31 décembre 2006 : MM. Bouton, Collomb, Desmarais, Jacquillat, Jeancourt-Galignani, Levene, Lippens, Pébereau, de Rudder, Tchuruk et Vailland.

Ces administrateurs remplissent les critères d'indépendance mentionnés dans le rapport AFEP-MEDEF de 2002, à l'exception, pour l'un d'entre eux, du critère d'ancienneté de moins de douze ans ; pour une société dont les investissements et l'activité s'inscrivent dans le long terme, l'exercice prolongé d'un mandat d'administrateur apporte, en effet, expérience et autorité et permet ainsi de renforcer l'indépendance des administrateurs. Le Conseil en a conclu que M. Tchuruk, seul administrateur concerné, pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

En ce qui concerne le critère des relations « significatives » de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement entre l'administrateur et la Société, le Conseil a estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec les établissements bancaires, dont deux de ses administrateurs sont dirigeants sociaux, inférieur à 0,1% de leur produit net bancaire, ne représentait pas une part significative de l'activité globale de ceux-ci. Le Conseil a conclu que MM. Bouton et Pébereau pouvaient être considérés comme administrateurs indépendants.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil atteint 73,3%.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, noté l'absence de conflit d'intérêt potentiel entre la Société et ses administrateurs.

Principes applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants sociaux

Sur proposition du Comité, le Conseil a défini les principes suivants pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants sociaux :

- La rémunération des dirigeants sociaux est décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Elle doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La rémunération des dirigeants sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

- La rémunération des dirigeants sociaux comporte une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.
- Le montant de la part variable ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis. Les critères quantitatifs sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.

La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. La part qualitative de la part variable permet de tenir compte d'éventuelles circonstances exceptionnelles.

- Les options sur actions ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants sociaux avec les actionnaires.

L'attribution d'options est examinée en relation avec le montant de la rémunération totale perçue par les dirigeants sociaux.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

Une périodicité régulière des attributions permet d'éviter tout opportunisme.

Les dirigeants sociaux doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société.

- Il n'est pas attribué d'actions gratuites aux dirigeants sociaux.

Évolution de la Gouvernance en 2007

Lors de sa séance du 13 février 2007, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, procédé à des modifications concernant le mode de gouvernance du Groupe à partir du mois de février 2007. Il a modifié la Charte des administrateurs, devenue le Règlement intérieur du Conseil d'administration, afin, principalement, de prendre en compte la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et de dissocier le Comité de nomination et des rémunérations en créant un Comité de nomination et de la gouvernance et un Comité des rémunérations. Le Conseil a arrêté le règlement intérieur de chacun de ces nouveaux Comités.

Le 13 février 2007, le Conseil d'administration a nommé M. Christophe de Margerie aux fonctions de Directeur Général de la Société. M. Thierry Desmarest conserve la présidence du Conseil d'administration.

Procédures de contrôle interne

Le référentiel de contrôle interne retenu par TOTAL est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

En conséquence, le système de contrôle interne du Groupe respecte le cadre des fonctions préconisées par le COSO : organisation et principes de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle proprement dites, documentation et communication des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

Organisation et principes de contrôle

Le système de contrôle interne du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : Groupe, secteurs d'activité, centres de profit. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par la Direction Générale.

À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe.

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs clés profondément ancrés dans sa culture tels qu'intégrité, éthique et compétence du personnel. L'encadrement supérieur du Groupe est régulièrement sensibilisé au contenu et à l'importance des règles de comportement qui sont formalisées dans un code de conduite, disponible sur le site Internet du Groupe. Chaque responsable opérationnel et financier de centre de profit ou de filiale s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de son information financière au travers d'une lettre d'affirmation (*representation letter*) interne adressée au directeur financier du Groupe.

Ces principes de contrôle ont été réaffirmés et leur formalisation a été renforcée dans le cadre de la démarche de Gouvernement d'entreprise décrite ci-dessus.

Processus d'évaluation des risques

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du Comité risques, du contrôle de gestion et de l'audit interne.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement pétrolier

(prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar, risque de taux d'intérêt eu égard à la composante fortement capitalistique des métiers du Groupe), risques juridiques et politiques induits par les contextes d'opération et la dimension contractuelle des activités d'exploration et production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général.

Il est rendu compte formellement des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le chapitre « *Facteurs de risques* » du présent Document de référence.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle et notamment les systèmes de reporting financier sont conçus de façon à tenir compte de la spécificité de ces risques et du niveau de délégation accordé aux secteurs d'activité et aux centres de profit.

Le contrôle de la Direction Générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif du Groupe des engagements d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis.

Sur le plan fonctionnel, les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel, un reporting financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget, et des consolidations de comptes trimestriels rapprochés avec le reporting. Ces processus sont supervisés par la direction budget-contrôle de gestion et la direction des comptabilités, et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de reporting financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Le choix des indicateurs financiers et des méthodes comptables a été dicté par l'objectif essentiel de refléter la réalité des risques et de mesurer la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE).

La direction des comptabilités du Groupe suit en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales. À ce titre en 2004, le Groupe a assuré la transition de ses comptes aux normes IFRS et a adapté son système de contrôle aux évolutions qui en découlent.

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La direction du financement-trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers

sont systématiquement centralisées par la direction du financement-trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la direction générale Exploration & Production et validées par la Direction Générale du Groupe.

Enfin, le Comité de contrôle des informations à publier (*disclosure committee*), composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, veille au respect des procédures visant à assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers et boursiers.

Au niveau des centres de profit ou des filiales, les activités de contrôle quotidiennes sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, investissements, production et ventes, trading pétrolier, achats, inventaires, paie, trésorerie. Ceux-ci sont adaptés au contexte pétrolier du Groupe tout en respectant le cadre du COSO.

Documentation et communication des règles de contrôle

Les règles de contrôle interne sont édictées aux trois niveaux de l'organisation opérationnelle : Groupe pour celles d'application générale ; secteurs d'activité pour celles propres à chaque type de métier ; et centres de profit ou filiales pour toutes les autres. Elles font l'objet de communication par notes de procédures écrites, disponibles également sur les intranets du Groupe et des secteurs d'activité pour celles à caractère commun.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le reporting financier.

Celles des secteurs d'activité concernent principalement les règles de contrôle de gestion propres à chaque métier. Les centres de profit ou filiales sont responsables de la déclinaison des règles Groupe en procédures détaillées adaptées à leur taille ou à leur contexte local. TOTAL a complété la documentation des procédures de préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*).

En 2006, le Groupe a poursuivi ses travaux de documentation, de communication et d'évaluation afin de se conformer aux exigences de la section 404 (applicable à la Société à compter de l'exercice 2006) de la loi Sarbanes-Oxley.

Supervision du système de contrôle interne

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la holding, de chaque secteur d'activité et des centres de profit ou filiales, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées.

L'audit du système de contrôle interne incombe principalement à une fonction centrale, la direction de l'audit Groupe, rattachée au Comité exécutif en la personne du directeur stratégie et évaluation des risques. Le planning des interventions est déterminé annuellement, en liaison avec les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent par ailleurs nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Les commissaires aux comptes rendent également compte de leurs observations au Comité d'audit dans le cadre de leur mission légale.

En 2006, la direction de l'audit Groupe a employé 75 professionnels et a porté son activité sur 207 missions. Elle a participé à toutes les réunions du Comité d'audit.

La Direction Générale du Groupe est responsable du maintien et de l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée. Dans ce contexte, le niveau de connaissance et d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, basé sur les différentes composantes du COSO, a fait l'objet d'une évaluation interne dans les principales entités du Groupe. De plus, l'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques sélectionnés comme décisifs pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée ont été revus et évalués au cours de l'exercice 2006 avec l'implication des principales entités du Groupe et de la direction de l'audit Groupe, sous la supervision du *Compliance Officer*. Sur la base de ces revues internes, la Direction Générale a une assurance raisonnable que le contrôle interne sur l'information financière publiée est efficace.

Les commissaires aux comptes ont revu au cours de l'exercice 2006 le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme décisifs par le Groupe dans les principales entités de celui-ci pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont mis en œuvre, ils n'ont pas formulé d'observation sur les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le présent rapport.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des directions fonctionnelles concernées de la Société, a été présenté au Conseil d'administration.

Paris La Défense, le 14 février 2007

Thierry Desmarest

Président du Conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes (article L 225-235 du Code de commerce)

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société TOTAL S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son Rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le Rapport du Président ;
- examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures, et notamment de considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés ;
- mettre en œuvre les tests complémentaires à nos travaux d'audit des comptes que nous avons estimés nécessaires, portant sur la conception et le fonctionnement de ces procédures, afin de corroborer les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 3 avril 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)
René Amirkhanian

ERNST & YOUNG AUDIT
Gabriel Galet, Philippe Diu

Effectifs, Participations au capital, Options sur actions et attributions gratuites d'actions

Effectifs

À la clôture des trois derniers exercices, l'effectif salarié du Groupe (sociétés consolidées globalement) se répartissait de la façon suivante :

	Amont	Aval	Chimie ^(a)	Holding	Total
2006	14 862	34 467	44 504	1 237	95 070
2005	14 849	34 611	62 214	1 203	112 877
2004	14 597	34 045	61 570	1 189	111 401

	France	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
2006	37 831	26 532	30 707	95 070
2005	48 751	30 140	33 986	112 877
2004	49 174	29 711	32 516	111 401

(a) Hors Arkema au 31 décembre 2006, suite à l'apport-scission intervenu en mai 2006.

Accords de participation des salariés au capital

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002 et leurs avenants, un « Plan d'épargne groupe TOTAL » (PEGT), un « Plan partenarial d'épargne salariale volontaire » (PPESV devenu PERCO) et un « Plan d'épargne entreprise complémentaire » (PEC) ont été mis en place pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes, et donnent accès à plusieurs fonds communs de placement, dont un fonds investi en actions de la Société (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »). En outre, un « Plan d'épargne Groupe Actionnariat » (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe adhérentes à ces plans.

Plans d'épargne

Les différents plans d'épargne d'entreprise (PEGT, PEC), ainsi que le « Plan d'épargne groupe actionnariat » (PEG-A) afférent aux opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés, donnent accès, pour les salariés des filiales françaises du Groupe adhérentes à ces plans, à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'Entreprise (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »).

Pour les salariés de sociétés étrangères, les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont réalisées, dans le cadre du « Plan d'épargne groupe actionnariat » (PEG-A), par le biais du fonds commun « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL » et de la Caisse Autonome du Groupe en Belgique. Par ailleurs, les salariés américains participent à ces opérations par souscription directe à des *American Depositary Receipts* (ADR), et les salariés italiens par souscription directe à des actions nouvelles.

Participation des salariés au capital

Le nombre total d'actions TOTAL détenues par les salariés au 31 décembre 2006 se décomposait de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT France	68 675 754
TOTAL ACTIONNARIAT International	15 542 253
ELF PRIVATISATION N°1	1 683 255
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	1 905 522
Caisse Autonome du Groupe (Belgique)	491 784
Actions TOTAL issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE ^(a)	2 530 385
Total des actions détenues par les salariés	90 828 953

(a) Plan d'épargne entreprise.

Ainsi, les salariés du Groupe détenaient au 31 décembre 2006, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce, 90 828 953 actions TOTAL, soit 3,74% du capital de la Société à cette date.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 avait délégué au Conseil d'administration la compétence pour augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputerait sur le plafond global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal). Cette résolution avait annulé et remplacé, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation conférée pour une durée de cinq ans par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 3 novembre 2005 avait décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, dans la limite de 3 millions d'actions de 10 euros de nominal, soit 12 millions d'actions de 2,5 euros de nominal, au prix de souscription de 166,60 euros par action de 10 euros de nominal, soit 41,65 euros par action de 2,5 euros de nominal, avec jouissance au 1^{er} janvier 2005. Conformément à l'article 14 de l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2005-11 du 13 décembre 2005 relative à l'information à diffuser en cas d'appel public à l'épargne, TOTAL S.A. a publié le 27 janvier 2006, sur son site Internet et sur celui de l'Autorité des marchés financiers, un communiqué précisant notamment les caractéristiques de cette opération. L'opération a été ouverte aux salariés de TOTAL S.A. et aux salariés de ses filiales françaises et étrangères dont le capital est détenu directement ou indirectement à 50% au moins par TOTAL S.A., qui ont adhéré au PEG-A, et pour lesquelles les autorisations administratives locales ont été obtenues. L'opération a été également ouverte aux anciens salariés de TOTAL S.A. et de ses filiales françaises qui ont fait valoir leur droit à la retraite. La souscription a été ouverte du 6 février 2006 au 24 février 2006 inclus, donnant lieu à la création en 2006 de 2 785 330 actions de 10 euros de nominal, soit 11 141 320 actions de 2,5 euros de nominal.

Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2006, sur la base des déclarations des administrateurs et des principaux dirigeants et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres (personnes physiques) du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité directeur et trésorier) détenait moins de 0,5% du capital social :

- Membres du Conseil d'administration (y compris Président) : 680 773 actions
- Comité directeur et trésorier (y compris Président) : 1 616 337 actions
- Président du Conseil d'administration : 477 200 actions

État récapitulatif des opérations sur titres (article L 621-18-2 du Code monétaire et financier)

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2006 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, réalisées par les personnes mentionnées aux paragraphes a) à c) de l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

Année 2006

		Acquisitions	Souscriptions	Cessions	Échanges
Thierry Desmarest ^{(a) (b)}	Actions TOTAL	276 000,00	116 000,00	208 000,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)				
Christophe de Margerie ^{(a) (b)}	Actions TOTAL	36 000,00			
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)	1 071,06	7 704,63		
Daniel Boeuf ^{(a) (b)}	Actions TOTAL				
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)		312,12		
Pierre Vaillaud ^{(a) (b)}	Actions TOTAL	2 000,00		2 000,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)				
François Cornélis ^{(a) (b)}	Actions TOTAL	225 748,00		215 748,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)	207,08	4 184,00		
Michel Bénézit ^{(a) (b)}	Actions TOTAL	70 000,00	5 350,00	42 500,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)	6,42	3 018,82	3 105,26	
Robert Castaigne ^{(a) (b)}	Actions TOTAL		45 232,00	20 000,00	
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)	2,25	6 800,00	7 015,81	
Yves-Louis Darricarrère ^{(a) (b)}	Actions TOTAL		10 880,00		
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)	0,43	3 721,49		
Bruno Weymuller ^{(a) (b)}	Actions TOTAL				
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(c)	242,78	3 961,58	5 201,99	

(a) Y compris les personnes liées au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) Pour tenir compte de la division par quatre de la valeur nominale de l'action TOTAL décidée par l'Assemblée générale des actionnaires le 12 mai 2006, le nombre d'actions ou de parts de FCPE, correspondant à une opération sur actions réalisée avant le 18 mai 2006 directement ou par l'intermédiaire d'un FCPE, a été multiplié par 4 dans ce tableau récapitulatif.

(c) FCPE essentiellement investis en actions de l'entreprise.

Options sur actions et attributions gratuites d'actions

Politique d'attribution

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions portent exclusivement sur des actions TOTAL S.A., aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations approuve la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre d'options ou actions gratuites respectivement attribuées à chacun d'eux, cette liste étant ensuite définitivement arrêtée par le Conseil d'administration.

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont consenties pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action durant les vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote. Pour les plans d'options mis en place depuis 2002, les options ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une première période de deux ans, les actions issues de la levée des options n'étant cessibles qu'après l'expiration d'une seconde période de deux ans.

Par ailleurs, les attributions gratuites d'actions ne sont définitives qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) et sous réserve que certaines conditions de rentabilité financière pour l'exercice précédant l'année de l'attribution définitive, définies à l'avance par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, aient été entre-temps satisfaites. À l'issue de cette période d'acquisition, et sous réserve des conditions fixées, les actions TOTAL seront définitivement attribuées aux bénéficiaires qui doivent ensuite les conserver pendant au moins deux ans (période d'obligation de conservation).

Ces attributions d'options ou d'actions complètent, sur la base de performances individuelles examinées à l'occasion de chaque plan, la politique de développement de l'actionnariat salarié mise en place au sein de TOTAL pour l'ensemble des salariés du Groupe (plans d'épargne continus, augmentations de capital réservées aux salariés tous les deux ans) et qui associe plus étroitement l'ensemble des salariés aux performances financières et boursières de TOTAL (voir page 116 à 117).

Par ailleurs, des indicateurs de performance retenus dans le cadre des accords d'intéressement permettent de rémunérer la performance d'ensemble lorsque la législation locale l'autorise (voir page 165).

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour chacun des plans en vigueur durant l'exercice 2006 :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire ^(a)
Plan 1998 ^(a)					
Options d'achat					
(Décision du Conseil d'administration du 17 mars 1998 ; prix d'exercice : 615 francs soit 93,76 euros ; rabais : 4,94%)	Principaux dirigeants ^(f)	16	157 500	16,5%	9 844
	Cadres dirigeants	162	347 600	36,4%	2 146
	Autres salariés	824	449 900	47,1%	546
	Total	1 002	955 000	100,0%	953
Plan 1999 ^(a)					
Options d'achat					
(Décision du Conseil d'administration du 15 juin 1999 ; prix d'exercice : 113,00 euros ; rabais : 4,74% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 27,86 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(f)	19	279 000	18,6%	14 684
	Cadres dirigeants	215	517 000	34,5%	2 405
	Autres salariés	1 351	703 767	46,9%	521
	Total	1 585	1 499 767	100%	946
Plan 2000 ^{(b) (e)}					
Options d'achat					
(Décision du Conseil d'administration du 11 juillet 2000 ; prix d'exercice : 162,70 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 40,11 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(f)	24	246 200	10,2%	10 258
	Cadres dirigeants	298	660 700	27,2%	2 217
	Autres salariés	2 740	1 518 745	62,6%	554
	Total	3 062	2 425 645	100%	792
Plan 2001 ^{(c) (e)}					
Options d'achat					
(Décision du Conseil d'administration du 10 juillet 2001 ; prix d'exercice : 168,20 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 41,47 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(f)	21	295 350	11,0%	14 064
	Cadres dirigeants	281	648 950	24,1%	2 309
	Autres salariés	3 318	1 749 075	64,9%	527
	Total	3 620	2 693 375	100%	744
Plan 2002 ^{(d) (e)}					
Options d'achat					
(Décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2002 ; prix d'exercice : 158,30 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,03 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(f)	28	333 600	11,6%	11 914
	Cadres dirigeants	299	732 500	25,5%	2 450
	Autres salariés	3 537	1 804 750	62,9%	510
	Total	3 864	2 870 850	100%	743
Plan 2003 ^{(d) (e)}					
Options de souscription					
(Décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003 ; prix d'exercice : 133,20 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 32,84 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(f)	28	356 500	12,2%	12 732
	Cadres dirigeants	319	749 206	25,5%	2 349
	Autres salariés	3 603	1 829 600	62,3%	508
	Total	3 950	2 935 306	100%	743
Plan 2004 ^(d)					
Options de souscription					
(Décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004 ; prix d'exercice : 159,40 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,30 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(f)	30	423 500	12,6%	14 117
	Cadres dirigeants	319	902 400	26,8%	2 829
	Autres salariés	3 997	2 039 730	60,6%	510
	Total	4 346	3 365 630	100%	774
Plan 2005 ^(d)					
Options de souscription					
(Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 ; prix d'exercice : 198,90 euros ; rabais : 0,0% ; prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 49,04 euros ^(a))	Principaux dirigeants ^(f)	30	370 040	24,3%	12 335
	Cadres dirigeants	330	574 140	37,6%	1 740
	Autres salariés	2 361	581 940	38,1%	246
	Total	2 721	1 526 120	100%	561
Plan 2006 ^(d)					
Options de souscription					
(Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006 ; prix d'exercice : 50,60 euros ; rabais : 0,0%)	Principaux dirigeants ^(f)	28	1 447 000	25,3%	51 679
	Cadres dirigeants	304	2 120 640	37,0%	6 976
	Autres salariés	2 253	2 159 600	37,7%	959
	Total	2 585	5 727 240	100%	2 216

(a) Les options sont exerçables avec un différé de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(b) Les options sont exerçables avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de leur date de notification individuelle, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(c) Les options sont exerçables à compter du 1^{er} janvier 2005 et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date de notification individuelle. Le différé d'exercice est assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans.

(d) Les options sont exerçables avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de leur date de notification individuelle, et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(e) Certains collaborateurs présents dans le groupe Elf Aquitaine en 1998 avaient également bénéficié en 2000, 2001, 2002 et 2003 de la confirmation d'options Elf Aquitaine attribuées en 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le groupe Elf Aquitaine de 1998 à 2002. Ces plans d'options Elf Aquitaine sont échus depuis le 31 mars 2005.

(f) Membres du Comité directeur et le trésorier, tels que définis au jour de l'attribution des options par le Conseil d'administration.

(g) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, le Conseil d'administration du 14 mars 2006 a décidé en application des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options TOTAL. Les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 1,014048 puis arrondis, pour chaque plan et chaque bénéficiaire, à l'unité supérieure, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

En outre, afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par quatre. La présentation des nombres d'options notifiées figurant dans ce tableau n'a pas été traitée de cette division par quatre du nominal de l'action.

Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2006

Type d'options	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Total
	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'Assemblée générale	21 mai 1997	21 mai 1997	21 mai 1997	17 mai 2001	17 mai 2001	17 mai 2001	14 mai 2004	14 mai 2004	14 mai 2004	
Date du Conseil d'administration	17 mars 1998	15 juin 1999	11 juillet 2000	10 juillet 2001	9 juillet 2002	16 juillet 2003	20 juillet 2004	19 juillet 2005	18 juillet 2006	
Options attribuées par le Conseil d'administration (avant retraitement au titre de la division par quatre du nominal ^(a)), dont :	955 000	1 499 767	2 425 645	2 693 375	2 870 850	2 935 306	3 365 630	1 526 120	5 727 240	
• mandataires sociaux ^(b)	30 000	40 000	50 000	75 000	60 000	60 000	60 000	60 180	400 720	
• dix premiers attributaires salariés ^(c)	111 000	172 000	138 000	166 000	176 500	175 000	204 000	184 000	633 000	
Options attribuées par le Conseil d'administration (après retraitement au titre de la division par quatre du nominal ^(a)), dont :	3 820 000	5 999 068	9 702 580	10 773 500	11 483 400	11 741 224	13 462 520	6 104 480	5 727 240	78 814 012
• mandataires sociaux ^(b)	120 000	160 000	200 000	300 000	240 000	240 000	240 000	240 720	400 720	2 141 440
• dix premiers attributaires salariés ^(c)	444 000	688 000	552 000	664 000	706 000	700 000	816 000	736 000	633 000	5 939 000
Exercice possible à compter du :	18 mars 2003	16 juin 2004 ^(d)	12 juillet 2004 ^(e)	1 ^{er} janvier 2005	10 juillet 2004	17 juillet 2005	21 juillet 2006	20 juillet 2007	19 juillet 2008	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	
Prix d'exercice initial (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	198,90	-	
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 (en euros) ^(f)	23,44	28,25	40,68	42,05	39,58	33,30	39,85	49,73	-	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(f)	-	27,86	40,11	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	
Nombre d'options ^(a) :										
• existantes au 1 ^{er} janvier 2006	589 652	2 052 432	6 509 944	8 735 900	11 283 480	11 196 796	13 411 320	6 094 080		59 873 604
• attribuées en 2006	-	-	-	-	-	-	-	134 400	5 727 240	5 861 640
• annulées en 2006	(72 692)	-	(7 272) ^(h)	(15 971)	(26 694)	(22 200)	(57 263)	(43 003)	(1 080)	(246 175)
• ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(g)	-	25 772	84 308	113 704	165 672	163 180	196 448	90 280	-	839 364
• exercées en 2006	(516 960)	(707 780)	(1 658 475)	(1 972 348)	(2 141 742)	(729 186)	(120 133)	-	-	(7 846 624)
• existantes au 31 décembre 2006	-	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160	58 481 809

(a) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées jusqu'au le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(b) Options attribuées aux mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution. Pour le plan 2006, options attribuées à MM. Thierry Desmarest, Président-directeur général de TOTAL S.A., Daniel Boeuf, administrateur représentant les salariés actionnaires, et Christophe de Margerie, administrateur de TOTAL S.A. et directeur général Exploration & Production.

(c) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution.

(d) 1^{er} janvier 2003 pour les collaborateurs sous contrat d'une société filiale étrangère.

(e) 1^{er} janvier 2004 pour les collaborateurs sous contrat d'une société filiale étrangère.

(f) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(g) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(h) Après prise en compte d'une opération de régularisation effectuée en 2006, consistant en la confirmation de 500 options d'achat d'actions de 10 euros de nominal qui avaient été indûment annulées en 2001.

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2006 (Comité directeur et trésorier)

Type d'options	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Total
	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	
Prix d'exercice initial (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	198,90	-	
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 (en euros) ^(a)	23,44	28,25	40,68	42,05	39,58	33,30	39,85	49,73	-	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(a)	-	27,86	40,11	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	
Options attribuées par le Conseil d'administration (avant retraitement au titre de la division par quatre du nominal) ^(b)	106 700	183 000	215 000	269 550	280 300	307 276	369 000	326 360	1 438 920	
Options attribuées par le Conseil d'administration (après retraitement au titre de la division par quatre du nominal) ^(b)	426 800	732 000	860 000	1 078 200	1 121 200	1 229 104	1 476 000	1 305 440	1 438 920	9 667 664
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2006 ^(b)	67 448	247 076	540 000	1 056 200	1 121 200	1 102 592	1 476 000	1 305 440	-	6 915 956
Options exercées jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(b)	(67 448)	(59 000)	(112 800)	(327 200)	-	(23 680)	-	-	-	(590 128)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	-	2 664	6 048	10 300	15 820	15 228	20 796	18 400	-	89 256
Options attribuées à compter du 24 mai 2006	-	-	-	-	-	-	-	-	1 438 920	1 438 920
Options exercées à compter du 24 mai 2006	-	(8 918)	(17 852)	(100 272)	(164 284)	(205 216)	-	-	-	(496 542)
Options existantes au 31 décembre 2006	-	181 822	415 396	639 028	972 736	888 924	1 496 796	1 323 840	1 438 920	7 357 462

(a) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Les nombres d'options attribuées, existantes ou exercées jusqu'au 23 mai 2006 inclus, ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

M. Christophe de Margerie, administrateur de TOTAL S.A. et membre du Comité exécutif, a bénéficié en 2006 de l'attribution de 160 000 options au titre du plan 2006 et a exercé, en 2006, 9 000 options d'achat dont il avait bénéficié au titre du plan 1998, donnant droit à l'acquisition de 9 000 actions TOTAL de 10 euros de nominal (soit 36 000 actions de 2,5 euros de nominal). En outre, les ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema se sont élevés, pour M. Christophe de Margerie, à 9 876 options sur l'ensemble de ses options non levées avant le 23 mai 2006, donnant droit à l'achat ou à la souscription de 9 876 actions de 2,5 euros de nominal.

D'autre part, M. Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié en 2006 de l'attribution de 720 options de souscription au titre du plan 2006 et n'a pas exercé d'options en 2006. S'agissant des ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema, le nombre d'options de souscription dont Daniel Boeuf avait bénéficié au titre du plan 2005 a été ajusté de 12 options donnant droit à la souscription de 12 actions de 2,5 euros de nominal.

Par ailleurs, parmi les principaux dirigeants de TOTAL au 31 décembre 2006, des membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère de TOTAL pour Elf Aquitaine intervenue en 1999 (voir page 127).

Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL consenties à M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	17 mars 2006	15 juin 2007	11 juillet 2008	10 juillet 2009	9 juillet 2010	16 juillet 2011	20 juillet 2012	19 juillet 2013	18 juillet 2014	
Prix d'exercice initial (en euros)	93,76	113,00	162,70	168,20	158,30	133,20	159,40	198,90	-	
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 (en euros) ^(a)	23,44	28,25	40,68	42,05	39,58	33,30	39,85	49,73	-	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(a)	-	27,86	40,11	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	
Options attribuées par le Conseil d'administration (avant retraitement au titre de la division par quatre du nominal de l'action) ^(b)	30 000	40 000	50 000	75 000	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000	
Options attribuées par le Conseil d'administration (après retraitement au titre de la division par quatre du nominal de l'action) ^(b)	120 000	160 000	200 000	300 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 980 000
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2006 ^(b)	-	24 000	52 000	300 000	240 000	176 000	240 000	240 000	-	1 272 000
Options exercées jusqu'au 23 mai 2006 ^(b)	-	(24 000)	(52 000)	(120 000)	-	-	-	-	-	(196 000)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	-	-	-	2 532	3 372	2 476	3 372	3 372	-	15 124
Options attribuées à compter du 24 mai 2006	-	-	-	-	-	-	-	-	240 000	240 000
Options exercées à compter du 24 mai 2006	-	-	-	(80 000)	-	(116 000)	-	-	-	(196 000)
Options existantes au 31 décembre 2006	-	-	-	102 532	243 372	62 476	243 372	243 372	240 000	1 135 124

(a) Afin de tenir compte de la division du nominal de l'action TOTAL par quatre, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Les nombres d'options attribuées, existantes ou exercées jusqu'au 23 mai 2006 inclus, ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Options de souscription d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées ^(a)	Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(b) (en euros)	Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(b) (en euros)	Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice 2006, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, bénéficiant du nombre d'options le plus élevé	633 000	-	50,60	18/07/2006	18/07/2014
Options levées, durant l'exercice 2006, par les dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, ayant procédé aux levées les plus importantes	3 200 31 256 55 888 256 544 183 638 108 690 22 312	23,44 28,25 40,68 42,05 39,58 33,30 39,85	- 27,86 40,11 41,47 39,03 32,84 39,30	17/03/1998 15/06/1999 11/07/2000 10/07/2001 09/07/2002 16/07/2003 20/07/2004	17/03/2006 15/06/2007 11/07/2008 10/07/2009 09/07/2010 16/07/2011 20/07/2012
	661 528		38,70 ^(c)		

(a) Le nombre d'options levées jusqu'au 23 mai 2006 inclus a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(b) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Prix moyen pondéré.

Attribution gratuite d'actions TOTAL

La répartition des attributions gratuites d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2005 ^(b) (Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005)	Principaux dirigeants ^(c)	29	13 692	2,4%	472
	Cadres dirigeants	330	74 512	13,1%	226
	Autres salariés	6 956	481 926	84,5%	69
	Total	7 315	570 130	100%	78
Plan 2006 ^(d) (Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006)	Principaux dirigeants ^(c)	26	49 200	2,2%	1 892
	Cadres dirigeants	304	273 832	12,0%	901
	Autres salariés ^(e)	7 509	1 952 332	85,8%	260
	Total	7 839	2 275 364	100%	290

(a) Les nombres d'actions gratuites notifiées figurant dans ce tableau n'ont pas été retraités de la division par quatre du nominal de l'action décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 20 juillet 2007, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition stipule que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2006. La cession des actions qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 20 juillet 2009. A cet effet, 574 000 actions existantes de 10 euros de nominal, représentant désormais 2 296 000 actions existantes de 2,5 euros de nominal, ont été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 206,49 euros par actions de 10 euros de nominal, soit un cours moyen unitaire de 51,62 euros par actions de 2,5 euros de nominal.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2006 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 19 juillet 2008, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition stipule que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2007. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 19 juillet 2010. A cet effet, 2 295 684 actions ont été rachetées sur le marché au cours moyen unitaire de 51,91 euros.

(d) Membres du Comité directeur et le trésorier, tels que définis au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'attribution gratuite d'actions. M. Christophe de Margerie, administrateur de TOTAL S.A., n'a pas bénéficié d'attributions gratuites d'actions dans le cadre du Plan 2006.

(e) M. Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié de l'attribution gratuite de 416 actions dans le cadre du Plan 2006.

Suivi des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL au 31 décembre 2006

	Plan 2005 ^(a)	Plan 2006
Date de l'Assemblée générale des actionnaires	17 mai 2005	17 mai 2005
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions	19 juillet 2005	18 juillet 2006
Cours de clôture à la date du Conseil d'administration (en euros) ^(b)	52,13	50,40
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société (en euros) ^(b)	51,62	51,91
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	2 280 520	2 275 364
• mandataires sociaux ^(c)	416	416
• dix premiers attributaires salariés ^(d)	20 000	20 000
Début de la période d'acquisition	19 juillet 2005	18 juillet 2006
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	20 juillet 2007	19 juillet 2008
Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation)	20 juillet 2009	19 juillet 2010
Nombre d'attributions gratuites d'actions :		
• existantes au 1 ^{er} janvier 2006	2 274 528	-
• notifiées en 2006	-	2 275 364
• annulées en 2006	(7 432)	(3 068)
• existantes au 31 décembre 2006	2 267 096	2 272 296
Nombre d'actions gratuites attribuées définitivement en 2006	-	-

(a) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(b) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le cours de clôture de l'action TOTAL au 19 juillet 2005 de 208,50 euros et le cours moyen unitaire d'achat des actions de 206,49 euros en 2005 ont été multipliés par 0,25.

(c) Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution. Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'attribution gratuite d'actions. M. Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié de l'attribution gratuite de 416 actions dans le cadre du Plan 2006. M. Christophe de Margerie, administrateur de TOTAL S.A. et directeur général Exploration & Production, n'a pas bénéficié d'attribution gratuite d'actions dans le cadre du Plan 2006.

(d) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution.

Options de souscription d'actions Elf Aquitaine**Options de souscription d'actions Elf Aquitaine de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2006 (Comité directeur et trésorier)^(a)**

Parmi les principaux dirigeants de TOTAL au 31 décembre 2006, des membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficient d'options Elf Aquitaine qui font l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère de TOTAL pour Elf Aquitaine intervenue en 1999.

Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006, dans les conditions décrites ci-dessous^(c) et à la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés (voir page 222).

Plan d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	Plan 1999 n°1
Prix d'exercice par action Elf Aquitaine, jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(a)	115,60
Prix d'exercice par action Elf Aquitaine, à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(a)	114,76
Date d'échéance	30 mars 2009
Options attribuées	16 130
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2006	4 287
Options exercées durant l'exercice 2006	(1 356)
Ajustements liés à l'apport-scission de S.D.A. ^(b)	28
Options existantes au 31 décembre 2006	2 959
Nombre d'actions TOTAL susceptibles d'être créées au 31 décembre 2006 dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie d'échange^(c)	17 754

(a) Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A.. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (cf page 22 du Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist by Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A.). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à 6 actions TOTAL pour 1 action Elf Aquitaine suite aux approbations de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

TOTAL et ses actionnaires

Cotation boursière

p. 130

- Cotation de l'action p. 130
- Division par quatre du nominal de l'action p. 131
- Performance de l'action p. 131
- Opération Arkema p. 131

Dividendes

p. 135

- Politique de distribution des dividendes p. 135
- Paiement du dividende p. 135
- Coupons p. 136

Rachats d'actions

p. 137

- Poursuite des rachats et annulations d'actions en 2006 p. 137
- Programme de rachats d'actions p. 137

Actionnariat

p. 142

- Relations entre TOTAL et l'État français p. 142
- Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999 p. 142
- Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine en 1999 et 2000 p. 142
- Principaux actionnaires p. 143
- Actions propres détenues par le Groupe p. 144
- Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction p. 144
- Actionnariat salarié p. 144
- Structure de l'actionnariat p. 145
- Conventions réglementées et opérations avec les parties liées p. 145

Communication avec les actionnaires

p. 146

- Politique de communication p. 146
- Renforcement des liens avec les actionnaires individuels p. 146
- Relations avec les actionnaires institutionnels et les analystes financiers p. 148
- Calendrier 2007 p. 149
- Calendrier 2008 p. 149
- Responsables de la communication financière p. 149

Cotation boursière

Cotation de l'action

Places de cotation

Paris, Bruxelles, Londres et New York

Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Datastream	F : TAL
Mnémon	FP

Présence dans les principaux indices

CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, DJ Stoxx 50, DJ Global Titans

Présence dans les principaux indices Investissement Socialement Responsable et Gouvernance

DJSI World, DJ STOXX SI, FTSE4Good, FTSE ISS CGI, ASPI

Poids dans les principaux indices au 31 décembre 2006

CAC 40	13,0%	1 ^{ère} position
DJ EURO STOXX 50	5,9%	1 ^{ère} position
DJ STOXX 50	3,8%	3 ^{ème} position
DJ GLOBAL TITANS	2,2%	15 ^{ème} position

Première capitalisation de la Place de Paris et de la zone Euro

Au 31 décembre 2006 (en milliards d'euros)

PRINCIPALES CAPITALISATIONS BOURSIERES DE LA ZONE EURO

TOTAL	132,6
ENI	102,1
EDF	100,6
Sanofi-Aventis	95,0
Santander Central Hispano	88,4

Source : Bloomberg pour les autres sociétés.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2006

132,6 milliards d'euros
174,5 milliards de dollars

Part du flottant : 100%

(Eurolist by Euronext™)

Nominal

2,5 euros (après la division par quatre du nominal intervenue le 18 mai 2006)

Notation de la solidité financière au 31 décembre 2006 (long terme/court terme/perspective)

Standard & Poor's : AA/A1+ / Stable
Moody's : Aa1/P1/Stable

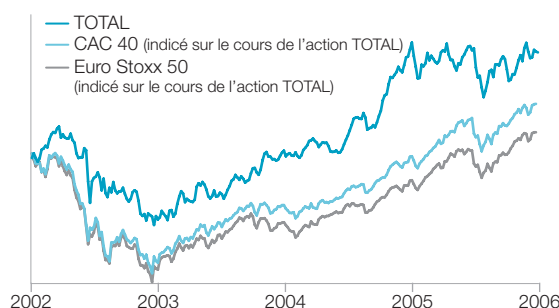
Division par quatre du nominal de l'action

L'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 a décidé de diviser par quatre le nominal de l'action TOTAL avec prise d'effet au 18 mai 2006. En conséquence, le 18 mai 2006, chaque actionnaire s'est vu attribuer quatre actions TOTAL nouvelles, d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune, contre une action ancienne d'une valeur nominale de 10 euros.

De plus, après approbation de cette division par quatre du nominal de l'action, la Société a modifié le rapport entre l'ADR (*American Depositary Receipt*) et l'action : un ADR correspond à une action depuis le 23 mai 2006 (contre deux ADR pour une action précédemment).

Performance de l'action

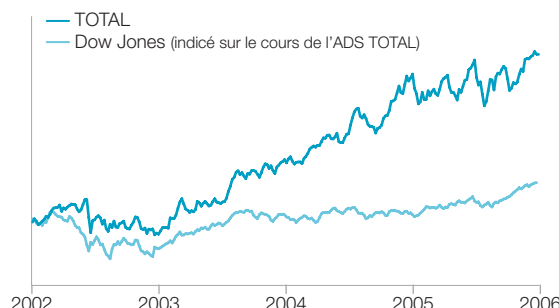
Cours de Bourse (en euros) de l'action TOTAL à Paris (2002-2006) ^(a)



Source Datastream - Cours de l'action au 29 décembre 2006 : 54,65 euros

(a) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action, Euronext Paris a défini un ajustement sur l'historique du cours de TOTAL. Ainsi, le cours de l'action TOTAL précédant le 18 mai 2006 a été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9871 (sur la base du cours de clôture de l'action TOTAL le 17 mai 2006 à 210 euros et du cours de référence d'Arkema (avant cotation) à 27 euros) ainsi que par 0,25. Ces ajustements, définis par Euronext Paris, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution du cours figurant dans ce graphique.

Cours de Bourse (en dollars) de l'ADR à New York (2002-2006) ^(a)



Source Datastream - Cours de l'ADR au 29 décembre 2006 : 71,92 dollars

(a) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par deux de l'ADR, le New York Stock Exchange (NYSE) a défini un ajustement sur l'historique du cours de l'ADR TOTAL. Ainsi, le cours de l'ADR TOTAL précédant le 23 mai 2006 a été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9838 (sur la base du cours de clôture de l'ADR TOTAL le 22 mai 2006 à 130,4 dollars et du cours OTC de clôture d'Arkema le 18 mai 2006 à 42,15 dollars) ainsi que par 0,5. Ces ajustements, définis par le NYSE, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution du cours figurant dans ce graphique.

Opération Arkema

Dans le cadre de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action TOTAL d'un droit à attribution d'action Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Les droits formant rompus étaient négociables sur le marché Eurolist by Euronext™ jusqu'au 26 juin 2006, et sur le compartiment des valeurs radiées du 27 juin au 29 décembre 2006 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article L 228-6 du Code de commerce et des articles 205-1 et 205-2 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, les titulaires de droits d'attribution d'actions Arkema formant rompus ont été informés par un « Avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans le journal Les Échos :

- qu'à compter de la radiation des droits d'attribution du compartiment des valeurs radiées de marchés réglementés d'Euronext Paris en date du 29 décembre 2006 après bourse, les droits d'attribution peuvent encore être négociés de gré à

gré jusqu'à la date de la vente objet de l'avis cité précédemment ;

- que les actions Arkema correspondant aux droits d'attribution formant rompus seront mises en vente sur le marché Eurolist by Euronext™ à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la parution dudit avis, s'ils n'ont pas fait valoir leurs droits avant l'expiration de ce délai.

A dater de cette vente, les anciens droits d'attribution d'actions Arkema formant rompus seront, en tant que de besoin, annulés et leurs titulaires ne pourront prétendre qu'à la répartition en numéraire du produit net de la vente des actions Arkema non réclamées. TOTAL S.A. tiendra le produit net de cette vente à la disposition des titulaires pendant dix ans sur un compte bloqué dans un établissement de crédit.

A l'expiration de ce délai, les sommes non réclamées seront versées à la Caisse des dépôts et consignations où elles seront encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de vingt ans. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

Par ailleurs, les actions Arkema sont librement négociables sur le marché Eurolist by Euronext™ depuis le 18 mai 2006.

Évolution du cours de Bourse en Europe par rapport aux principales sociétés pétrolières européennes entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006 (en devises locales)

TOTAL (euro) ^(a)	+ 4,4%
BP (livre sterling)	- 8,3%
Royal Dutch Shell A (euro)	+ 3,6%
Royal Dutch Shell B (euro)	- 1,6%
ENI (euro)	+ 8,7%

(a) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action, Euronext Paris a défini un ajustement sur l'historique du cours de TOTAL. Ainsi, le cours de l'action TOTAL précédant le 18 mai 2006 a été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9871 (sur la base du cours de clôture de l'action TOTAL le 17 mai 2006 à 210 euros et du cours de référence d'Arkema (avant cotation) à 27 euros) ainsi que par 0,25. Ces ajustements, définis par Euronext, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution de TOTAL du cours figurant dans ce tableau.

Valorisation d'un portefeuille investi en actions TOTAL

Rendement net de 16,5% par an sur dix ans (hors avoir fiscal).

Multiplication de l'investissement initial par 4,6 en dix ans

Pour 1 000 euros investis en actions TOTAL, au 31 décembre de l'année N, par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes nets (sans prise en compte de l'avoir fiscal), hors prélèvements fiscaux et sociaux.

	Date d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire ^(a)		Valeur au 31 décembre 2006 de 1 000 euros investis	
		TOTAL	CAC 40	TOTAL	CAC 40
1 an	1 ^{er} janvier 2006	7,7%	20,9%	1 077	1 209
5 ans	1 ^{er} janvier 2002	9,8%	6,2%	1 596	1 351
10 ans	1 ^{er} janvier 1997	16,5%	11,2%	4 605	2 891
15 ans	1 ^{er} janvier 1992	15,6%	10,1%	8 798	4 235

(a) Les cours de l'action TOTAL pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

Par ailleurs, le taux de rendement sur un an du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006 d'un investissement dans une action TOTAL, avec cession le 31 décembre 2006 d'un dixième d'action Arkema attribuée lors de l'apport scission (soit au cours de clôture de l'action Arkema de 38,93 euros), est de 8,20%.

Évolution du cours de Bourse aux États-Unis par rapport aux principaux concurrents pétroliers entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006 (en dollars)

TOTAL ^(b)	+ 15,7%
ExxonMobil	+ 36,4%
BP	+ 4,5%
Royal Dutch Shell A	+ 15,1%
Royal Dutch Shell B	+ 10,3%
Chevron	+ 29,5%
ENI	+ 20,6%
ConocoPhillips	+ 23,7%

(b) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par deux de l'ADR, le New York Stock Exchange (NYSE) a défini un ajustement sur l'historique du cours de l'ADR TOTAL. Ainsi, le cours de l'ADR TOTAL précédant le 23 mai 2006 a été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9838 (sur la base du cours de clôture de l'ADR TOTAL le 22 mai 2006 à 130,4 dollars et du cours OTC de clôture d'Arkema le 18 mai 2006 à 42,15 dollars) ainsi que par 0,5. Ces ajustements, définis par le NYSE, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution du cours de l'ADR TOTAL figurant dans ce tableau.

Informations synthétiques

Les données antérieures au 18 mai 2006 figurant dans ce tableau ont été retraitées pour prendre en compte la division par quatre du nominal de l'action en divisant par quatre les cours négociés et les dividendes et en multipliant par quatre les volumes échangés à Paris et à Londres.

Cours de l'action (en euros)	2006	2005	2004	2003	2002
Plus haut (en séance)	58,15	57,28	42,95	36,98	44,85
Plus haut ajusté ^(a) (en séance)	57,40	56,54	42,40	36,50	44,27
Plus bas (en séance)	46,52	39,50	34,85	27,63	30,30
Plus bas ajusté ^(a) (en séance)	-	38,99	34,40	27,27	29,91
Dernier de l'année (clôture)	54,65	53,05	40,18	36,85	34,03
Dernier cours ajusté ^(a) de l'année (clôture)	-	52,37	39,66	36,38	33,59
Volume de transactions (moyenne par séance)					
Bourse de Paris	10 677 157	10 838 962	10 975 854	11 803 806	11 917 604
Bourse de Londres - SEAQ International ^(b)	3 677 117	3 536 068	3 800 048	3 431 732	7 652 800
New York Stock Exchange ^(c) (nombre d'ADR)	1 500 331	1 716 466	1 199 271	978 117	956 940
Dividende par action (en euros)					
Dividende net ^(d)	1,87	1,62	1,35	1,18	1,03
Avoir fiscal ^(e)	-	-	0,30	0,59	0,51

(a) Cours ajusté de l'apport-scission d'Arkema.

(b) Pour rendre le volume des transactions sur le SEAQ International comparable au volume de transactions à Paris, le nombre de transactions enregistrées à Londres est habituellement divisé par deux pour prendre en compte l'effet de l'intervention des market makers à Londres. Toutefois, les volumes présentés dans le tableau ci-dessus n'ont pas été divisés par deux.

(c) Suite à la division par quatre du nominal de l'action qui a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, et qui est intervenue le 18 mai 2006 ainsi que la division par deux de l'ADR intervenue le 23 mai 2006, un ADR correspondant à une action TOTAL. En outre, les données sur les volumes échangés à New York avant le 23 mai 2006 ont été multipliées par deux.

(d) Pour 2006, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 11 mai 2007. Ce montant comprend l'acompte de 0,87 euro par action de 2,5 euros de nominal, à valoir sur le dividende au titre de 2006, qui a été mis en paiement le 17 novembre 2006.

(e) Sur la base d'un avoir fiscal de 50% sur les dividendes mis en paiement avant le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur pour les personnes physiques de la suppression de l'avoir fiscal par la loi de finances pour 2004. Pour les autres actionnaires, l'avoir fiscal a été supprimé par ladite loi à compter du 1^{er} janvier 2004. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que l'acompte sur le dividende versé le 17 novembre 2006 et le solde du dividende versé le 18 mai 2007 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007) sont éligibles à la réfaction de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévue à l'article 158 alinéa 3 du même code.

Évolution de l'action TOTAL sur les dix-huit derniers mois (Bourse de Paris)

En vertu de la décision de l'Assemblée générale du 12 mai 2006 relative à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, chaque actionnaire s'est vu attribuer, le 18 mai 2006, quatre actions TOTAL nouvelles, d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune, contre une action ancienne d'une valeur nominale de 10 euros. Les données antérieures au 18 mai 2006 figurant dans ce tableau ont été ajustées pour prendre en compte cette division du nominal, en multipliant les volumes échangés par quatre et en divisant les cours négociés par quatre.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 a approuvé la réalisation de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, et l'attribution en date du 18 mai 2006 d'un droit à attribution d'action Arkema pour chaque action TOTAL d'une valeur nominale de 10 euros, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Les données antérieures au 18 mai 2006 portant sur les volumes figurant dans ce tableau sont présentées sans prise en compte de l'ajustement lié au détachement du droit à attribution d'action Arkema. Les données antérieures au 18 mai 2006 portant sur les plus hauts et les plus bas cours figurant dans ce tableau sont d'abord présentées sans prise en compte de l'ajustement lié au détachement du droit à attribution d'action Arkema. Les données antérieures au 18 mai 2006 portant sur les plus hauts et les plus bas cours, figurant dans les colonnes suivantes prennent en compte l'ajustement lié au détachement du droit à attribution d'action Arkema.

	Volume moyen en séance	Plus haut en séance	Plus bas en séance	Plus haut ajusté en séance	Plus bas ajusté en séance
septembre 2005	11 125 183	57,28	53,38	56,54	52,69
octobre 2005	14 043 673	57,05	49,75	56,32	49,11
novembre 2005	10 856 295	56,05	51,45	55,33	50,79
décembre 2005	8 123 034	55,10	52,65	54,39	51,97
janvier 2006	11 177 540	58,15	53,30	57,40	52,62
février 2006	10 743 661	57,03	52,58	56,29	51,90
mars 2006	10 487 025	55,35	51,43	54,64	50,76
avril 2006	10 706 458	57,43	53,85	56,69	53,16
mai 2006	15 249 339	57,10	48,65	56,37	48,65
juin 2006	12 466 491	51,70	46,52	-	-
juillet 2006	9 719 101	53,85	49,70	-	-
août 2006	8 632 591	54,50	51,10	-	-
septembre 2006	11 855 458	53,10	49,45	-	-
octobre 2006	8 804 893	54,80	50,10	-	-
novembre 2006	8 928 941	56,95	52,30	-	-
décembre 2006	9 287 909	56,00	52,20	-	-
janvier 2007	11 036 797	55,45	50,80	-	-
février 2007	9 896 507	53,95	51,02	-	-
Maximum sur la période				58,15	57,40
Minimum sur la période				46,52	46,52

Source : Euronext Paris.

Dividendes

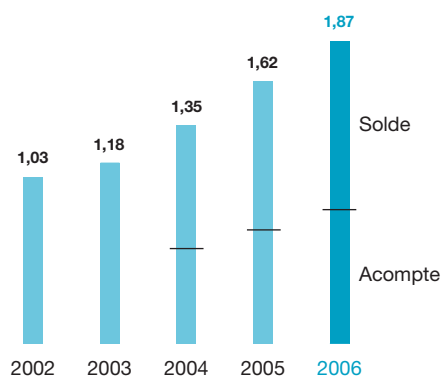
Politique de distribution des dividendes

Conformément à la politique de distribution annoncée à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004 et sauf circonstance exceptionnelle, il est versé au quatrième trimestre de chaque année un acompte sur dividende.

Le Conseil d'administration du 7 novembre 2006, après avoir arrêté les comptes intermédiaires de TOTAL S.A. au 30 septembre 2006, a fixé à 0,87 euro le montant de l'acompte à valoir sur le dividende au titre de l'exercice 2006, mis en paiement le 17 novembre 2006.

Au titre de l'exercice 2006, TOTAL souhaite poursuivre sa politique dynamique de dividende en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires un dividende total de 1,87 euro par action, dont un solde de 1 euro par action qui serait mis en paiement le 18 mai 2007. Ce dividende de 1,87 euro par action est en hausse de 15% par rapport à l'année précédente. Sur les cinq dernières années, cette hausse s'élève en moyenne à 16% par an.

En 2006, le taux de distribution de TOTAL s'est élevé à 34%⁽¹⁾.



Montants retraités pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006.

Paiement du dividende

Le dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est versé aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par EUROCLEAR France.

BANK OF NEW YORK (101 Barclay Street, New York, NY 10286, USA) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR.

(1) Sur la base du résultat net ajusté par action.

Païement du dividende sur les certificats représentatifs d'action (CR Action)

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TOTAL a émis des certificats représentatifs d'action. Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par EUROCLEAR France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte. De nouveaux CR actions ont été émis à la suite de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL. ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Actions matériels en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Actions est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, au guichet des établissements suivants :

ING Belgique
FORTIS BANQUE S.A.
KBC BANK N.V.

Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique
Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Strips-VVPR TOTAL

Les Strips-VVPR sont des valeurs mobilières qui permettent aux actionnaires dont le domicile fiscal est en Belgique de bénéficier d'un précompte mobilier belge réduit de 25 à 15% sur le dividende payé par TOTAL. Ces Strips-VVPR sont négociables séparément des actions TOTAL et sont cotés au marché semi-continu de la Bourse de Bruxelles, à un cours maximal de deux centimes d'euro en 2006. Les Strips-VVPR ne confèrent de droits que dans la mesure où ils accompagnent des actions TOTAL. Au 31 décembre 2006, il y avait 227 734 056 Strips-VVPR TOTAL en circulation.

Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net (en euros)	Montant net retraité ^(a) (en euros)
Exercice 2000	29/05/2001	29/05/2006	Dividende	3,30	0,83
Exercice 2001	17/05/2002	17/05/2007	Dividende	3,80	0,95
Exercice 2002	16/05/2003	16/05/2008	Dividende	4,10	1,03
Exercice 2003	24/05/2004	24/05/2009	Dividende	4,70	1,18
Exercice 2004	24/11/2004	24/11/2009	Acompte sur dividende	2,40	0,60
Exercice 2004	24/05/2005	24/05/2010	Solde sur dividende	3,00	0,75
Exercice 2005	24/11/2005	24/11/2010	Acompte sur dividende	3,00	0,75
Exercice 2005	18/05/2006	18/05/2011	Solde sur dividende	3,48	0,87
Exercice 2006 ^(b)	17/11/2006	17/11/2011	Acompte sur dividende	0,87	0,87
Exercice 2006 ^(b)	18/05/2007	18/05/2012	Solde sur dividende	1,00	1,00

(a) Montants nets retraités pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006.

(b) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 de verser un dividende de 1,87 euro par action au titre de l'exercice 2006, sous forme numéraire uniquement. Un acompte de 0,87 euro par action ayant été distribué le 17 novembre 2006, le solde à distribuer serait de 1 euro par action et sera mis en paiement le 18 mai 2007.

Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 avait autorisé le Conseil d'administration à opérer, pendant une période de dix-huit mois, sur les actions de la Société, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions dont la note d'information avait reçu le visa AMF n° 05-247 en date du 11 avril 2005. Les achats devaient être opérés avec un prix maximum d'achat de 250 euros par action de 10 euros de nominal, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social.

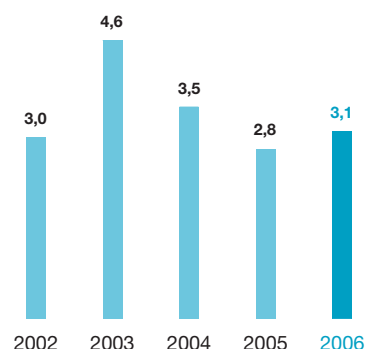
L'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 300 euros par action de 10 euros de nominal, soit 75 euros par action de 2,5 euros de nominal, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois et a remplacé celle de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 d'approuver une autorisation d'intervention sur l'action TOTAL au travers d'un programme de rachat d'actions réalisé dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003. Les modalités de ce programme sont décrites aux pages 139 à 141 du présent Document de référence.

Poursuite des rachats et annulations d'actions en 2006

Au cours de l'année 2006, TOTAL a racheté 75,925 millions de ses propres actions en vue de leur annulation, soit environ 3,1% du capital social ^(a). Au cours des vingt-quatre mois précédant le 31 décembre 2006, 131 322 272 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal ont été annulées, soit 5,4% du capital social au 31 décembre 2006.

Pourcentage du capital racheté ^(a)



(a) Capital moyen sur l'exercice N = (capital au 31 décembre N-1 + capital au 31 décembre N)/2. Pour 2002, hors rachats d'actions liés à la couverture des plans d'options. Pour 2005 et 2006, hors rachats d'actions liés aux attributions gratuites d'actions décidées le 19 juillet 2005 et le 18 juillet 2006 par le Conseil d'administration.

Programme de rachats d'actions

Rapport spécial établi en application de l'article L 225-209 du Code de commerce

Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2006

En 2006, 6 017 159 actions TOTAL de 10 euros de nominal représentant 24 068 636 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 et 54 152 048 actions de 2,5 euros de nominal ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006.

Ainsi, 78 220 684 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal ont été rachetées au cours de l'année 2006, au prix moyen de 52,34 euros par action, soit un coût total d'environ 4,09 milliards d'euros :

- 75 925 000 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 52,35 euros par action en vue de leur annulation, soit un coût total d'environ 3,97 milliards d'euros, dont 24 068 636 actions dans

le cadre de l'autorisation du 17 mai 2005 et 51 856 364 actions dans le cadre de l'autorisation du 12 mai 2006 ;

- 2 295 684 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 51,91 euros par action dans le cadre de l'autorisation du 17 mai 2005 au titre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration le 18 juillet 2006, soit un coût total d'environ 0,12 milliard d'euros.

Utilisation de l'autorisation de rachat d'actions du 12 mai 2006 (en cours de validité)

Entre le 12 mai 2006 et le 28 février 2007, 55 252 048 actions TOTAL ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, au prix moyen de 51,53 euros par action, soit un coût total d'environ 2,85 milliards d'euros, dont :

- 52 956 364 actions TOTAL rachetées au prix moyen de 51,52 euros par action en vue de leur annulation, soit un coût total d'environ 2,73 milliards d'euros ;
- 2 295 684 actions TOTAL achetées au prix moyen de 51,91 euros par action au titre de l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration le 18 juillet 2006, soit un coût total d'environ 0,12 milliard d'euros.

Le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société s'élève, au 28 février 2007, à 28 353 158 actions représentant 1,18% du capital de TOTAL S.A.. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe, ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe s'élève, au 28 février 2007, à 128 684 426 actions représentant 5,38% du capital de TOTAL S.A., réparties en 28 353 158 actions d'autodétention, dont 22 661 474 actions détenues en couverture d'options d'achat d'actions, 4 591 684 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions, 1 100 000 actions en vue de leur annulation, et 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2006

6 997 305 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal ont été cédées en 2006 au prix moyen de 37,87 euros par action consécutivement à l'exercice d'options d'achat d'actions TOTAL attribuées dans le cadre des plans d'options d'achat successivement décidés par le Conseil d'administration les 17 mars 1998, 15 juin 1999, 11 juillet 2000, 10 juillet 2001 et 9 juillet 2002, dont :

- 705 279 actions TOTAL de 10 euros de nominal, représentant 2 821 116 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal, ont été cédées entre janvier et avril 2006 au prix moyen de 36,43 euros par action de 2,5 euros de nominal et ;

- 4 176 189 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal ont été cédées entre mai et décembre 2006 au prix moyen de 38,85 euros par action de 2,5 euros de nominal.

Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 28 février 2007, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 puis par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006. De plus, tous les rachats d'actions ont été réalisés sur le marché.

Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2005, 2006 et 2007

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et du 3 novembre 2005 avec prise d'effet le 22 novembre 2005, avait décidé d'annuler respectivement 13 527 578 actions de 10 euros de nominal, soit 54 110 312 actions de 2,5 euros de nominal, et 7 547 990 actions de 10 euros de nominal, soit 30 191 960 actions de 2,5 euros de nominal, inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux.

Utilisant cette même autorisation, le Conseil d'administration a décidé, le 18 juillet 2006 et le 10 janvier 2007, d'annuler respectivement 47 020 000 et 33 005 000 actions de 2,5 euros de nominal inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux.

L'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. En conséquence, il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 d'approuver une autorisation pour réduire le capital social par annulation d'actions que la Société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

Sur la base du capital social de 2 392 762 953 actions au 10 janvier 2007 et compte tenu des annulations successivement réalisées le 19 juillet 2005 (à hauteur de 54 110 312 actions), le 22 novembre 2005 (à hauteur 30 191 960 actions), le 18 juillet 2006 (à hauteur de 47 020 000 actions) et le 10 janvier 2007 (à hauteur de 33 005 000 actions), la Société est susceptible de procéder à l'annulation d'un maximum 74 949 023 actions de 2,5 euros de nominal jusqu'au 11 mai 2007.

Réallocations, au cours de l'exercice 2006, à d'autres finalités décidées

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2006, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

**Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres
du 1^{er} mars 2006 au 28 février 2007^(a)**

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2007			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	67 860 684	6 110 530				
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (€)	51,93	38,10				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (en millions d'euros)	3 524	233				

(a) Conformément à la réglementation applicable, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2005 a été arrêté.

Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales**Au 28 février 2007****Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.**

	1,18%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	28 353 158
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	1 098
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)	1 447

Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe^(b)

	5,38%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	128 684 426
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	4 122
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)	6 565

(a) Sur la base d'un cours de bourse de 51,02 euros par action au 28 février 2007.

(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**Objectifs du programme de rachat d'actions**

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une filiale du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de la remise d'actions aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine au titre de la garantie d'échange donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère de TotalFina sur Elf Aquitaine du 22 septembre 1999 ayant reçu le visa COB n° 99-1179).

Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003

portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 11 mai 2007 au travers de la cinquième résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 75 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2006, la Société détenait, parmi les 2 425 767 953 actions composant son capital social, directement 60 869 439 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 100 331 268 actions, soit au total 161 200 707 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 81 376 088 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 6 103 206 600 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif la réduction du capital de la Société ou permettra à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de la remise d'actions aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine au titre de la garantie d'échange donnée par la Société dont les termes ont été précisés dans la note de l'offre en surenchère de TotalFina sur Elf Aquitaine du 22 septembre 1999 ayant reçu le visa COB n° 99-1179).

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en Bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisé ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans ce cas, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;
- soit attribuées gratuitement aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit remises aux attributaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine exerçant la garantie d'échange donnée par la Société ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- ou remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée générale ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle annule à hauteur de la partie non utilisée et remplace la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2006. »

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, au travers de la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par annulation d'actions que la Société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de ce même article. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser sur ses seules décisions cette réduction du capital, en arrêter le montant, par période de vingt-quatre mois, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital

social existant à la date de l'opération, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires. Cette autorisation, qui annule et remplace à hauteur de la partie non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 dans sa seizième résolution, expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. »

Dans la mesure où l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 d'approuver une autorisation pour réduire le capital social par annulation d'actions que la Société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

Modalités

A. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 28 février 2007 (2 392 762 953 actions) et compte tenu des 128 684 426 actions détenues par le Groupe au 28 février 2007, soit 5,38% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 110 591 869 actions, ce qui représente un investissement théorique maximum de 8 294 millions d'euros sur la base du cours maximum d'achat de 75 euros.

B. Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans des conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota a priori, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, mais à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

C. Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la cinquième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, expirant donc le 11 novembre 2008.

D. Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport spécial du Conseil d'administration sur les rachats d'actions (pages 137 à 139).

Actionnariat

Relations entre TOTAL et l'État français

Depuis l'abrogation le 3 octobre 2002 du décret du 13 décembre 1993 portant sur l'instauration d'une action spécifique de l'État français dans le capital d'Elf Aquitaine, il n'y a plus de convention ou de disposition réglementaire régissant des relations d'actionnaires entre TOTAL (ou sa filiale Elf Aquitaine) et l'État français.

Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999

Le 1^{er} décembre 1998, TOTAL S.A., d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, avaient signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs avaient apporté à TOTAL S.A. leurs actions PetroFina, soit 9 614 190 actions PetroFina échangées à la parité de deux actions PetroFina contre neuf actions TOTAL.

Par la suite, TOTAL S.A. avait lancé en 1999 une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession, ouverte en Belgique et aux États-Unis du 6 mai au 4 juin 1999, laquelle avait été rouverte à deux reprises, à la même parité que la convention d'apport.

Le 5 septembre 2000, le Conseil d'administration a lancé une offre publique d'échange sur les actions PetroFina non encore détenues par la Société, à raison de neuf actions TotalFinaElf⁽¹⁾ pour deux actions PetroFina. Au 31 décembre 2000, TOTAL S.A. détenait 23 480 610 actions PetroFina, soit 99,62% des 23 570 739 actions formant le capital de PetroFina.

La Bourse de Bruxelles a radié les actions PetroFina du marché au comptant le 28 décembre 2000. En outre, le désenregistrement de PetroFina auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) est intervenu le 30 juin 2001.

Le 27 avril 2001, l'Assemblée générale extraordinaire de Total Chimie a approuvé l'apport, par TotalFinaElf⁽¹⁾ à Total Chimie, de l'intégralité de la participation détenue par la Société dans PetroFina. Total Chimie, filiale à 100% de TOTAL S.A., a pour vocation de détenir certaines participations de TOTAL. Le 20 septembre 2001, le Conseil d'administration de Total Chimie a décidé de lancer une offre publique de reprise (OPR) sur les 90 129 titres PetroFina non encore détenus, au prix de 600 euros par action. Total Chimie détient à ce jour la totalité des actions PetroFina.

Le 12 février 2002, des actionnaires minoritaires de PetroFina détenant 4 938 actions ont assigné en référé Total Chimie, TOTAL S.A. et PetroFina devant le Tribunal de commerce de

Bruxelles. L'ordonnance de référé, rendue le 15 avril 2002, avait mis en doute la conformité de la réglementation belge en matière d'OPR avec les articles 10 et 11 de la Constitution belge et, dès lors, le président du Tribunal de commerce de Bruxelles avait posé à la Cour d'arbitrage de Belgique deux questions préjudicielles relatives à la constitutionnalité de la réglementation des OPR en Belgique. Le président du Tribunal de commerce de Bruxelles avait de surcroît désigné un séquestre pour la détention des actions des demandeurs, sans toutefois lui accorder le droit de vote.

TOTAL S.A., Total Chimie et PetroFina ont interjeté appel de l'ordonnance de référé le 13 juin 2002.

Répondant aux questions préjudicielles posées par le président du Tribunal de commerce de Bruxelles dans son ordonnance de référé du 15 avril 2002, la Cour d'arbitrage de Bruxelles a jugé, dans un arrêt rendu le 14 mai 2003, que la procédure belge d'OPR était conforme à la Constitution belge, donnant ainsi raison à TOTAL S.A., Total Chimie et PetroFina, ainsi qu'au gouvernement belge qui était également partie prenante à la procédure.

Le 22 décembre 2006, la Cour d'appel de Bruxelles a rendu un arrêt dans lequel elle a mis fin à la mesure de séquestre ordonnée par le Tribunal de commerce de Bruxelles le 15 avril 2002.

D'autre part, le 30 mai 2003, le même groupe d'anciens actionnaires minoritaires de PetroFina a assigné Total Chimie et PetroFina devant le Tribunal de commerce de Bruxelles, contestant notamment le prix offert par Total Chimie lors de l'OPR ainsi que les conditions de la cession des actifs de Fina Exploration Norway (FEN SA) par PetroFina à Total Norge AS en décembre 2000. En juin 2006, TOTAL S.A. a été assignée en intervention forcée dans cette même procédure par les mêmes demandeurs. La décision du Tribunal de commerce de Bruxelles devrait être rendue au cours du premier semestre 2007.

Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine en 1999 et 2000

Le 13 septembre 1999, les Conseils d'administration de la Société et d'Elf Aquitaine avaient proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une offre publique d'échange par laquelle les actionnaires d'Elf Aquitaine s'étaient vus proposer d'échanger treize actions Elf Aquitaine contre dix-neuf actions nouvelles TotalFina. À l'issue de l'offre qui s'était déroulée du 23 septembre au 15 octobre 1999, TotalFina s'était porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine

⁽¹⁾ La dénomination TOTAL est devenue TotalFina le 14 juin 1999. Ensuite, « TOTAL FINA S.A. » a été changée en « TOTAL FINA ELF S.A. » par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mars 2000, et enfin en « TOTAL S.A. » par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2003. TOTAL S.A. recouvre à la fois TOTAL, TotalFina et TotalFinaElf dans le présent paragraphe sur le rapprochement de TOTAL avec PetroFina.

présentées à l'offre et avait remis en échange 371 735 114 actions nouvelles TotalFina.

Le 24 mai 2000, le Conseil d'administration avait décidé de procéder à une offre publique de retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société, sous la forme d'un échange avec une parité de quatre actions TotalFinaElf pour trois actions Elf Aquitaine. À l'issue de cette offre, jugée recevable par le Conseil des marchés financiers le 31 mai 2000 et qui s'était déroulée entre le 15 juin 2000 et le 1^{er} septembre 2000, TotalFinaElf avait acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et avait remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

Dans un avis daté du 20 octobre 2000, PARISBOURSE SBF S.A. (devenu Euronext Paris S.A.) avait annoncé sa décision, suite au résultat de l'offre publique de retrait, de radier du Premier Marché de la Bourse de Paris les actions Elf Aquitaine. À la suite de leur radiation le 3 novembre 2000, les actions Elf Aquitaine ont été admises au compartiment des valeurs radiées des marchés

réglementés et sont depuis lors négociables lors d'un fixing quotidien à 15h00. Aux États-Unis, les *American Depositary Shares* (ADS) Elf Aquitaine ne sont plus cotés au *New York Stock Exchange* (NYSE) depuis le 5 septembre 2000. Le programme d'ADS d'Elf Aquitaine avait été clôturé le 18 septembre 2000.

La radiation de la cote des ADS Elf Aquitaine avait pris effet le 18 octobre 2000, à l'ouverture du marché, après avoir été approuvée par la *Securities and Exchange Commission* (SEC). Le désenregistrement d'Elf Aquitaine auprès de la SEC était intervenu le 23 mars 2001.

Au 31 décembre 2006, compte tenu des 10 635 767 actions autodétenues par Elf Aquitaine, TOTAL S.A. détenait, directement et indirectement, 279 704 596 actions Elf Aquitaine, soit 99,48% du capital (281 177 570 actions) et 535 770 140 droits de vote, soit 99,72% des 537 280 837 droits de vote totaux.

Principaux actionnaires

Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de TOTAL aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004 sont les suivants :

Au 31 décembre	2006		2005		2004	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
1. Principaux actionnaires au 31 décembre 2006 ^(a)	9,6	13,5	9,1	15,7	9,3	14,7
Groupe Bruxelles Lambert ^(b)	3,9	4,0	3,9	7,0	3,7	6,9
Compagnie Nationale à Portefeuille ^(b)	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
Areva	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3	0,6
BNP Paribas	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,4
Société Générale	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Salariés du Groupe ^(c)	3,7	7,1	3,4	6,4	3,7	5,4
2. Autres actionnaires nominatifs (hors Groupe)	1,1	2,0	1,0	1,9	1,1	2,0
3. Détention intra-Groupe	6,7	-	5,6	-	6,2	-
TOTAL S.A.	2,5	-	1,5	-	2,2	-
Total Nucléaire	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Filiales d'Elf Aquitaine	4,1	-	4,0	-	3,9	-
4. Autres actionnaires au porteur	82,6	84,5	84,3	82,4	83,4	83,3
dont porteurs d'ADS ^(d)	7,5	7,6	7,5	7,3	5,9	5,9

(a) Actionnaires dont des dirigeants sociaux ou des représentants siègent au Conseil d'administration de TOTAL S.A.

(b) Groupe Bruxelles Lambert est une société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois S.A., par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans Compagnie Nationale à Portefeuille.

(c) Sur la base de la définition de l'actionariat salarié au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce.

(d) American Depositary Shares cotés à la Bourse de New York.

La participation des principaux actionnaires au 31 décembre 2006 a été établie sur la base de 2 425 767 953 actions, réparties en 2 264 567 246 actions auxquelles sont attachés 2 372 676 292 droits de vote (dont 216 218 092 droits de vote double), en 60 869 439 actions détenues par la Société qui sont privées du droit de vote, et en 100 331 268 actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans par des filiales du Groupe qui ne peuvent exercer leur droit de vote en Assemblée générale. Pour les exercices antérieurs, la participation des principaux actionnaires a été établie sur la base de 2 460 465 184 actions correspondant à 2 515 737 764 droits de vote au 31 décembre 2005, et de 2 540 060 432 actions correspondant à 2 544 269 400 droits de vote au 31 décembre 2004.

Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts rappelle que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

Déclaration de franchissements de seuils

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L 233-7 du Code de commerce modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'un seul actionnaire, le concert formé par Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) et Groupe Bruxelles Lambert (GBL), détient à la clôture de l'exercice 2006, 5% ou plus du capital de TOTAL⁽¹⁾.

En outre, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2006, 5% ou plus des droits de vote au sein des Assemblées générales d'actionnaires de TOTAL :

- le concert formé par CNP et GBL, et ;
- le Fonds commun de placement « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »

(1) Avis AMF 206C2349 du 22 décembre 2006.

Le 18 décembre 2006, GBL a déclaré⁽¹⁾ que suite au contrôle que les groupes Power Corporation du Canada et Frère-Bourgeois/CNP exercent conjointement sur Pargesa Holding S.A. et GBL, il résulte, conformément à l'article L 233-3 du Code de commerce, une action de concert entre CNP et ses filiales Kermadec et GBL concernant les participations respectives de ces sociétés dans TOTAL. Le concert formé par CNP et GBL a déclaré détenir, en date du 15 décembre 2006, 126 849 464 actions TOTAL représentant 126 942 644 droits de vote soit 5,23% du capital et 5,07% des droits de vote (sur la base d'un capital composé de 2 424 893 580 actions représentant 2 506 102 512 droits de vote).

À la connaissance de la Société, le Fonds commun de placement « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » détient 2,83% du capital et 5,51% des droits de vote au 31 décembre 2006.

Pacte d'actionnaires

TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

Actions propres détenues par le Groupe**Actions directement détenues par la Société**

La Société détenait directement, au 31 décembre 2006, 60 869 439 actions TOTAL.

Actions TOTAL détenues par les sociétés du Groupe

Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par la Société, détenait, au 31 décembre 2006, 2 023 672 actions TOTAL. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, des filiales indirectes d'Elf Aquitaine, détenaient respectivement, au 31 décembre 2006, 22 203 704, 4 104 000 et 71 999 892 actions TOTAL, soit un total de 98 307 596 actions. Conformément à la loi, ces actions sont également privées du droit de vote.

Ainsi, au 31 décembre 2006, la Société détenait, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 161 200 707 actions TOTAL, soit 6,65% du capital social à cette date.

Pour plus d'informations, voir page 159.

Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction

Les informations correspondantes figurent aux pages 94 à 101 et 117.

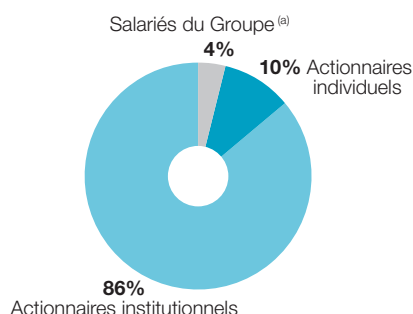
Actionnariat salarié

Les informations correspondantes figurent aux pages 116 à 117 et 165.

Structure de l'actionnariat

Répartition de l'actionnariat par principale catégorie (hors détention intra-Groupe)

Estimation au 31 décembre 2006	
hors détention intra-Groupe	% du capital
Salariés du Groupe^(a)	4%
Actionnaires individuels	10%
Actionnaires institutionnels	86%
dont France	23%
dont Royaume-Uni	15%
dont reste de l'Europe	21%
dont Amérique du Nord	25%
dont reste du monde	2%

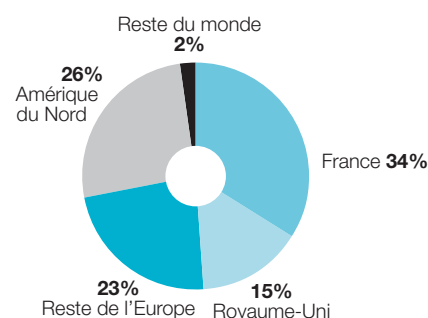


(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L 225-102 du Code de commerce.

Le nombre d'actionnaires individuels français de TOTAL est estimé à approximativement 570 000.

Répartition de l'actionnariat par zone géographique (hors détention intra-Groupe)

Estimation au 31 décembre 2006	
hors détention intra-Groupe	% du capital
France	34%
Royaume-Uni	15%
Reste de l'Europe	23%
Amérique du Nord	26%
Reste du monde	2%



Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

Conventions réglementées

La liste des conventions réglementées visée aux articles L 225-39 et L 225-115 du Code de commerce, mise à la disposition des actionnaires au siège social, ne fait apparaître aucune convention susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, aucune convention ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 10% des droits de vote de la Société.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2006 figure en Annexe 3, page 254.

Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec des apparentés telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2004, 2005 ou 2006, figure à la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés (page 229).

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées dans lesquelles TOTAL exerce une influence notable.

Communication avec les actionnaires

Politique de communication

Outre son Document de référence déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques ainsi que sur son site Internet www.total.com, indépendamment des nouvelles d'importance significative qui font l'objet de communiqués de presse spécifiques. Sur ce site Internet sont également disponibles les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et ses perspectives. Enfin, une version anglaise du Document de référence est mise à disposition des actionnaires.

Par ailleurs, du fait de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement à son Document de référence, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) (voir page 165). Ce document contient notamment un tableau de passage entre les comptes consolidés du Groupe et ceux qui seraient présentés selon les normes comptables américaines.

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information, tant en France qu'à l'étranger, à destination des actionnaires et analystes financiers.

En 2006, TOTAL s'est à nouveau distingué en remportant les prix décernés par « Institutional Investor » et « Thomson Extel Survey » pour la meilleure communication financière auprès des analystes, et celui de la meilleure communication financière pour une société française décerné par « IR Magazine ».

Renforcement des liens avec les actionnaires individuels

L'année 2004 avait été marquée par la mise en place d'un nouveau dispositif de communication à destination de tous les actionnaires individuels de TOTAL. Ce dispositif a permis à TOTAL de :

- communiquer avec chaque actionnaire individuel au minimum une fois par an au travers du *Journal des actionnaires* ;
- avoir une communication plus personnalisée grâce à l'utilisation quotidienne d'une base de données de type CRM (*Customer Relationship Management*) ;
- faciliter la lecture des comptes de l'entreprise pour une population de non-spécialistes au travers de modules de formation proposés aux actionnaires membres du Cercle des actionnaires.

L'année 2005 avait permis de consolider le dispositif existant. Une nouvelle formule, sous forme de magazine, avait été élaborée pour le *Journal des actionnaires* avec l'aide du Comité consultatif

des actionnaires. Le seuil de convocation directe, à l'Assemblée générale annuelle, des actionnaires au porteur avait été abaissé à cinquante actions anciennes (de 10 euros de nominal).

L'année 2006 a été marquée par les événements suivants :

- mise en place d'un dispositif particulier de communication pour les opérations de division par quatre du nominal de l'action TOTAL et de l'apport-scission d'Arkema comprenant notamment l'envoi à tous les actionnaires individuels d'un document complet d'information, une rubrique dédiée sur le site www.total.com (offrant entre autre l'accès à un outil de simulation personnalisé et à des explications audios de ces opérations par Robert Castaigne, directeur financier de TOTAL) et enfin, le renforcement de la capacité de traitement des demandes d'information des actionnaires par téléphone et par courriers postaux ou électroniques ;
- premier prix du meilleur service Actionnaires décerné à TOTAL par le Journal des Finances ;
- www.total.com élu troisième meilleur site, lors de la 6^{ème} édition des Grands Prix Boursoscan organisée par *Boursorama* et *TLB* le 22 juin 2006 ;
- TOTAL classé troisième des Fils d'Or 2006, prix du meilleur service Actionnaires, décerné par la *Vie Financière et Synerfil* le 16 novembre 2006.

Enfin, TOTAL a poursuivi, comme les années précédentes, ses efforts pour favoriser les rencontres et les échanges avec les actionnaires individuels, en particulier à l'occasion des événements suivants :

- **L'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006** a rassemblé plus de 3 000 actionnaires au Palais des Congrès de Paris. Cette Assemblée a été, comme chaque année, diffusée en direct puis en différé sur le site Internet www.total.com. L'avis de convocation est directement adressé à l'intégralité des actionnaires au nominatif et à tous les actionnaires au porteur détenant deux cents actions et plus (cinquante actions anciennes) ;
- **lors du Salon Actionaria de Paris des 17 et 18 novembre 2006**, plus de 4 500 personnes ont été accueillies par l'équipe de TOTAL dans le cadre d'une présence qui se renforce d'année en année, soit une fréquentation en hausse de 5% par rapport à l'édition précédente ;
- TOTAL a poursuivi en 2006 son programme de **réunions auprès des actionnaires individuels**, avec cinq rencontres successivement organisées à Lyon, Bruxelles, Nantes, Marseille, et Biarritz, réunissant plus de 2 300 participants. En 2007, il est d'ores et déjà prévu d'organiser des rencontres à

Lille, Metz, Tours, Grenoble, Nice et, à l'occasion du salon Actionaria, à Paris.

En 2006, le **Comité consultatif des actionnaires** (composé de douze membres tous nouvellement nommés le 15 mars 2006 à l'issue d'une sélection réalisée par un cabinet spécialisé) a notamment apporté son éclairage sur les dispositifs de communication mis en place à l'occasion de l'opération Arkema et de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Il s'est également penché sur les contenus des supports diffusés lors des réunions organisées avec les actionnaires individuels, ainsi que sur le format des avis financiers périodiquement publiés par TOTAL.

Le Comité a également été sollicité au sujet des informations diffusées dans le *Journal des actionnaires*, le programme du Cercle des actionnaires et le carnet de l'actionnaire du document TOTAL en 2006.

Concernant l'Assemblée générale, le Comité consultatif s'est exprimé sur la forme de l'avis de convocation. Il a également fait part de ses impressions au sujet de la tenue de cette Assemblée.

Enfin, l'opinion du Comité a été recueillie sur des contenus d'informations mis en ligne sur le site Internet de TOTAL.

- Le **Cercle des actionnaires**, ouvert à tout actionnaire détenant au moins trente actions au porteur ou une action au nominatif, a organisé trente manifestations en 2006 (contre vingt-huit en 2005). Proposés aux membres du Cercle des actionnaires, ces événements ont été l'occasion d'inviter près de 3 000 actionnaires individuels, contre 2 830 en 2005. Les membres du Cercle ont ainsi visité des installations industrielles et des sites soutenus par la Fondation d'entreprise TOTAL. Ils ont également participé à des formations à la compréhension des comptes du Groupe et à des manifestations culturelles s'inscrivant dans le cadre de la politique de mécénat de TOTAL.

Ainsi, près de 13 000 actionnaires individuels ont été rencontrés au cours de l'année 2006.

La détention des actions au nominatif

Les actions TOTAL, généralement détenues au porteur, peuvent être inscrites au nominatif. Dans ce cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice, ou par son mandataire BNP Paribas Securities Services chargé du registre nominatif des actionnaires.

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- **nominatif administré** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées, etc.) ;

- **nominatif pur** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier. La détention en nominatif pur est difficilement compatible avec une inscription des actions dans un Plan d'épargne en actions (PEA), compte tenu des procédures administratives applicables en pareil cas.

Principaux avantages du nominatif pur

Parmi les avantages du nominatif pur figurent notamment :

- la gratuité des droits de garde ;
- un numéro vert pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit en France depuis un poste fixe) : 0 800 11 7000 ou + 33 1 40 14 80 61 depuis l'étranger du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h45 à 18h00 (télécopie + 33 1 55 77 34 17) ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de Bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, fax, Internet) ;
- des frais de courtage avantageux de 0,20% HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- une convocation personnelle aux Assemblées générales d'actionnaires de TOTAL ;
- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (voir page 163) ;
- la faculté de recevoir directement l'ensemble des informations publiées par TOTAL et destinées à ses actionnaires ;
- la faculté de consulter ses avoirs par Internet ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir d'une action.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TOTAL au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des relations avec les actionnaires individuels de TOTAL.

Dès réception des actions correspondantes, BNP Paribas Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou un relevé d'identité de caisse d'épargne) pour le règlement des dividendes ;
- un contrat de prestations boursières, à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en Bourse sur ses actions TOTAL.

⁽¹⁾ Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

Contacts Actionnaires individuels

Pour toute information générale, passage au nominatif, adhésion au Cercle des actionnaires, les actionnaires individuels peuvent s'adresser à :

TOTAL S.A.
Service des relations avec les actionnaires individuels
2, place de la Coupole
La Défense 6
92078 Paris-La Défense Cedex

Tél.	depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert - appel gratuit à partir d'un poste fixe) depuis l'étranger : + 33 1 47 44 24 02 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Fax	depuis la France : 01 47 44 20 14 depuis l'étranger + 33 1 47 44 20 14
Courriel	actionnairesindividuels@total.com cerclledesactionnaires@total.com
Contacts	Valérie Laugier (responsable service Relations actionnaires individuels) Jean-Louis Piquée (responsable Relations actionnaires individuels)

Relations avec les actionnaires institutionnels et les analystes financiers

Chaque année, les membres de la Direction Générale du Groupe rencontrent à deux reprises des gérants de portefeuille et des analystes financiers sur les principales places financières en Europe (Paris, Bruxelles, Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Londres, Dublin, Édimbourg, Francfort, Cologne, Munich, Düsseldorf, Vienne, Zurich, Genève, Lausanne, Stockholm, Helsinki, Copenhague, Milan, Madrid et Lisbonne) et en Amérique du Nord (New York, Boston, Philadelphie, Chicago, Minneapolis, Dallas, Atlanta, Houston, Miami, San Francisco, Los Angeles, San Diego, Montréal et Toronto). La première rencontre a lieu en première partie d'année, après la publication des résultats du dernier exercice écoulé. La deuxième rencontre a lieu en deuxième partie d'année, après la publication des résultats du premier semestre de l'exercice en cours. En outre, plusieurs réunions d'information sont organisées à l'occasion de la publication des résultats annuels et de la présentation des perspectives à mi-année. Les supports de présentation de ces réunions sont consultables à la rubrique « Relations investisseurs/Publications » du site Internet www.total.com.

Comme chaque année, les résultats des trois premiers trimestres ont fait l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur financier, Robert Castaigne. Les résultats commentés des premier, deuxième et troisième trimestres 2006 sont disponibles à la rubrique « Relations investisseurs/Publications » du site Internet www.total.com.

Sur l'ensemble de l'année 2006, le Groupe a ainsi organisé environ 400 réunions avec des investisseurs institutionnels et analystes.

Enfin, les 14 et 15 novembre 2006, TOTAL a organisé un séminaire présentant en détail les activités et la stratégie Amont du Groupe. Près de quatre-vingts invités, dont une moitié représentant les grands actionnaires institutionnels de TOTAL et une moitié d'analystes, ont assisté à ce séminaire animé par Christophe de Margerie et les principaux dirigeants en charge des activités Amont.

Calendrier 2007

14 février	Résultats du 4 ^{ème} trimestre et de l'année 2006
4 avril	Réunion d'actionnaires individuels à Lille
4 mai	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2007
11 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
18 mai	Mise en paiement ⁽¹⁾ du solde du dividende de l'exercice 2006 en numéraire
6 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Metz
2 août	Résultats du 2 ^{ème} trimestre et du 1 ^{er} semestre 2007
5 septembre	Présentation des perspectives à la mi-2007
16 octobre	Réunion d'actionnaires individuels à Tours
7 novembre	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2006
17-18 novembre	Salon Actionaria à Paris/Réunion d'information dans l'amphithéâtre du Palais des Congrès
27 novembre	Réunion d'actionnaires individuels à Grenoble
6 décembre	Réunion d'actionnaires individuels à Nice

⁽¹⁾ Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

Calendrier 2008

16 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris
---------------	---

Responsables de la communication financière

Paris :

Jérôme Schmitt
 Directeur de la communication financière
 TOTAL S.A.
 2, place de la Coupole - La Défense 6
 92078 Paris La Défense Cedex
 FRANCE
 Tél. : 01 47 44 58 53 ou +33 1 47 44 58 53
 Fax : 01 47 44 58 24 ou +33 1 47 44 58 24
 Courriel : investor-relations@total.com

Amérique du Nord :

Robert Hammond
 Directeur des relations investisseurs Amérique du Nord
 TOTAL American Services Inc.
 100 Pavonia Avenue, Suite 401
 Jersey City, NJ 07310
 États-Unis
 Tél. : +1 201 626 3500
 Fax : +1 201 626 4004
 Courriel : ir.nyc@total.com

Informations financières

Informations financières historiques

p. 152

- Comptes consolidés 2006 p. 152
- Comptes consolidés 2005 et 2004 p. 152
- Comptes sociaux de TOTAL S.A. p. 152

Vérification des informations financières historiques

p. 152

Informations complémentaires

p. 153

Politique de distribution des dividendes

p. 153

Procédures judiciaires et d'arbitrage

p. 153

Changements significatifs

p. 153

Informations financières historiques

Comptes consolidés 2006

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006.

Ils figurent en Annexe 1 au présent Document de référence :

- Compte de résultat consolidé page 171
- Bilan consolidé page 172
- Tableau de flux de trésorerie consolidé page 173
- Variation des capitaux propres consolidés page 174
- Annexe aux comptes consolidés pages 175 à 239

Comptes consolidés 2005 et 2004

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales pour les exercices clos le 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004, établis selon les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005, figurent dans le Document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2005 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2006 (pages 166 à 234).

Le Document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2005 comprend, dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005 (Annexe 1, pages 224 à 227), les éléments de transition des normes françaises aux normes IFRS effectuée en 2004, complétés d'un compte de résultat consolidé de l'exercice 2004, ainsi que des bilans consolidés d'ouverture (au 1^{er} janvier 2004) et de clôture (au 31 décembre 2004) de l'exercice 2004, présentés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005 (pages 228 à 231).

Toutes ces informations sont incorporées par référence dans le présent Document de référence.

Comptes sociaux de TOTAL S.A.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère du Groupe, pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises telles qu'en vigueur au 31 décembre 2006.

Ils figurent en Annexe 3 au présent Document de référence :

- Compte de résultat page 256
- Bilan page 257
- Tableau de flux de trésorerie page 258
- Variation des capitaux propres page 259
- Annexe aux comptes sociaux pages 260 à 273

Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 (normes IFRS), figurant en Annexe 1 au présent Document de référence (pages 169 à 239), ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés est reproduit en Annexe 1 (page 170).

Les comptes consolidés des exercices 2005 et 2004 (normes IFRS), figurant aux pages 166 à 234 du Document de référence afférent à l'exercice 2005 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2006, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la

Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005 est reproduit à la page 166 dudit document et est incorporé par référence dans le présent Document de référence.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2006 (normes comptables françaises) figurant en Annexe 3 au présent Document de référence (pages 253 à 273), ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2006 est reproduit en Annexe 3 (page 255).

Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant en Annexe 1 ou en Annexe 3 au présent Document de référence, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures, figurant en Annexe 2 au présent Document de référence (pages 241 à 252), ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une

certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes nord-américaines auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADS) sur le New York Stock Exchange.

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou estimation de bénéfice pour la période postérieure au 31 décembre 2006 au sens du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite aux pages 135 à 136 du présent Document de référence (TOTAL et ses actionnaires).

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué sont décrits aux pages 83 à 85 du présent Document de référence (Facteurs de risques) et 167 (Renseignements généraux).

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse administrative, judiciaire ou arbitrale qui a eu récemment, ou pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité

ou sur celles de l'ensemble du Groupe. Il n'existe pas, d'après les informations dont dispose à ce jour la Société, de procédure contentieuse administrative, judiciaire ou arbitrale en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité, ou sur celle de l'ensemble du Groupe.

Changements significatifs

Sauf les événements récents mentionnés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration (pages 63 à 75) ou dans la description des activités du Groupe (pages 10 à 56), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale

du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2006, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

Renseignements généraux

Capital social

p. 156

- Montant du capital social au 31 décembre 2006 p. 156
- Caractéristiques des actions p. 156
- Capital autorisé non émis au 31 décembre 2006 p. 156
- Capital potentiel au 31 décembre 2006 p. 159
- Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales p. 159
- Historique du capital social p. 160

Acte constitutif et statuts ; autres informations

p. 162

- Informations générales concernant la Société p. 162
- Objet social résumé p. 162
- Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction p. 162
- Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions p. 163
- Modification des droits des actionnaires p. 164
- Assemblées d'actionnaires p. 164
- Franchissements de seuils statutaires p. 164
- Modifications du capital social p. 164

Autres renseignements

p. 165

- Épargne salariale, intéressement et participation du personnel p. 165
- Plan d'épargne retraite p. 165
- Accords visés à l'article L 225-100-3 du Code de commerce p. 165
- Dépôt du *Form 20-F* auprès de la *Securities and Exchange Commission* p. 165

Documents accessibles au public

p. 166

Informations sur les participations

p. 167

- Informations générales p. 167
- Pacte d'actionnaires relatif à Sanofi-Aventis p. 167
- Participation du Groupe dans CEPSA p. 167

Capital social

Montant du capital social au 31 décembre 2006

6 064 419 882,5 euros, divisé en 2 425 767 953 actions ordinaires, entièrement libérées.

Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule classe d'actions, de valeur nominale de 2,5 euros (après l'approbation de la division par quatre du nominal de l'action par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006), sous réserve des droits de vote double (voir page 163). Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

Capital autorisé non émis au 31 décembre 2006

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2006, figure en page 158.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions nouvelles ou autres valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions dont le montant ne peut être supérieur à un plafond global de 4 milliards d'euros en nominal, sur lequel s'imputent :
 - (i) le montant total des augmentations de capital par émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription d'actions, elles-mêmes limitées à un montant maximal de 1,8 milliard d'euros ; et
 - (ii) le montant nominal des augmentations de capital réservées aux salariés, elles-mêmes limitées à un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'émission.

De plus, le montant nominal maximum de toutes les valeurs mobilières représentatives de créance et donnant accès au capital social de la Société ne peut excéder 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission (Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 – dixième, onzième et douzième résolutions – délégations valables vingt-six mois).

Compte tenu de l'utilisation le 3 novembre 2005 de la délégation portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles ressort, sous ces autorisations, à 3,97 milliards d'euros (soit 1 589 millions d'actions) au 31 décembre 2006⁽¹⁾.

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au moment de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 – douzième résolution – délégation valable vingt-six mois).

Compte tenu de l'utilisation de cette délégation par le Conseil d'administration le 3 novembre 2005, le capital autorisé non émis par émission d'actions nouvelles dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise ressort, sous cette délégation, à 63 112 998 euros (soit 25 245 199 actions de 2,5 euros de nominal) au 31 décembre 2006⁽¹⁾.

- Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions réservées au personnel de TOTAL dans la limite d'un montant maximal de 3% du capital social existant au moment de l'attribution (Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004 – dix-neuvième résolution – autorisation valable trente-huit mois). En vertu de cette autorisation, et après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options, effectué le 22 mai 2006 conformément aux dispositions légales alors en vigueur et suite aux décisions de l'Assemblée générale du 12 mai 2006 quant à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL et à l'apport-scission d'Arkema, 13 796 448 options de souscription, 6 322 280 options de souscription et 5 866 720 options de souscription, ont été attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre de ses délibérations respectives du 20 juillet 2004, du 19 juillet 2005, et du 18 juillet 2006. Au 31 décembre 2006, 46 787 590 actions de 2,5 euros de nominal pouvaient donc être encore émises dans le cadre de cette autorisation.
- Autorisation d'attribution gratuite d'actions TOTAL existantes ou à émettre, au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 1% du capital de la Société existant au jour de la réunion du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions (Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 – treizième résolution – autorisation valable trente-huit mois).

⁽¹⁾ Les souscriptions recueillies dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée le 3 novembre 2005 ont porté sur 2 785 330 actions de 10 euros de nominal, soit 11 141 320 actions de 2,5 euros de nominal.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans, sous réserve du respect des conditions d'attribution des actions fixées par le Conseil d'administration décidant de mettre en œuvre cette attribution. L'augmentation de capital résultant le cas échéant de l'émission d'actions attribuées gratuitement serait réalisée par incorporation de primes d'émissions, réserves ou bénéfices.

Dans le cadre de cette autorisation, 574 000 actions TOTAL existantes, de 10 euros de nominal, soit 2 296 000 actions de 2,5 euros de nominal, ont été attribuées par le Conseil d'administration le 19 juillet 2005 et 2 295 684 actions TOTAL existantes de 2,5 euros de nominal ont été attribuées par le Conseil d'administration le 18 juillet 2006, soit un total de 4 591 684 actions TOTAL existantes de 2,5 euros de nominal. Au 31 décembre 2006, 19 665 995 actions de 2,5 euros de nominal pouvaient donc être encore attribuées dans le cadre de cette autorisation.

- Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation, accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002, est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Dans le cadre de cette autorisation, ont été annulées :
 - 23 443 245 actions de 10 euros de nominal, soit 93 772 980 actions de 2,5 euros de nominal sur décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2002 ;
 - 9 900 000 actions de 10 euros de nominal, soit 39 600 000 actions de 2,5 euros de nominal sur décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003 ;
 - 30 100 000 actions de 10 euros de nominal, soit 120 400 000 actions de 2,5 euros de nominal sur décision du Conseil d'administration du 6 novembre 2003, avec prise d'effet le 21 novembre 2003 ;
 - 19 873 932 actions de 10 euros de nominal, soit 79 495 728 actions de 2,5 euros de nominal sur décision du Conseil d'administration du 9 novembre 2004, avec prise d'effet le 20 novembre 2004 ;
 - 13 527 578 actions de 10 euros de nominal, soit 54 110 312 actions de 2,5 euros de nominal sur décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 ;
 - 7 547 990 actions de 10 euros de nominal soit 30 191 960 actions de 2,5 euros de nominal sur décision du Conseil d'administration du 3 novembre 2005, avec prise d'effet le 22 novembre 2005 ; et
 - 47 020 000 actions de 2,5 euros de nominal sur décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2006, compte tenu des actions précédemment annulées, 111 254 523 actions pouvaient encore être annulées jusqu'au 11 mai 2007 dans le cadre de cette autorisation avant l'expiration de celle-ci lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

Par ailleurs, 33 005 000 actions de 2,5 euros de nominal ont été annulées sur décision du Conseil d'administration du 10 janvier 2007. Ainsi, à la date du 28 février 2007, compte tenu des actions annulées au cours des vingt-quatre derniers mois, 74 949 023 actions au maximum sont susceptibles d'être annulées jusqu'au 11 mai 2007 dans le cadre de cette autorisation et avant son expiration lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2006, accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (article L 225-100 du Code de commerce)

Nature		Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital	Utilisation en 2006 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/06 en nominal ou en nombre d'actions	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 milliards d'euros	-	10 milliards d'euros	AGE* du 17 mai 2005 (10 ^{ème} et 11 ^{ème} résolutions)	26 mois
	Capital social nominal	4 milliards d'euros, soit 1 600 millions d'actions de 2,5 euros de nominal avec droit préférentiel de souscription	-	3,97 milliards d'euros, soit 1 589 millions d'actions de 2,5 euros de nominal	AGE* du 17 mai 2005 (10 ^{ème} résolution)	26 mois
		dont un sous-plafond spécifique de 1,8 milliard d'euros, soit 720 millions d'actions de 2,5 euros de nominal, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription	-	1,8 milliard d'euros, soit 720 millions d'actions de 2,5 euros de nominal	AGE* du 17 mai 2005 (11 ^{ème} résolution)	26 mois
		et dont un sous-plafond de 1,5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, pour les augmentations de capital réservées aux salariés participant à un Plan d'épargne entreprise ^(a)	11,14 millions d'actions ^(b)	25,25 millions d'actions ^(b)	AGE* du 17 mai 2005 (12 ^{ème} résolution)	26 mois
		Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions		3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'attribuer des options ^(a)	5,87 millions d'actions ^(c)	46,79 millions d'actions ^(c)
Attribution gratuite d'actions		1 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ^(a)	2,29 millions d'actions ^(d)	19,67 millions d'actions ^(d)	AGE* du 17 mai 2005 (13 ^{ème} résolution)	38 mois

*AGE = Assemblée générale extraordinaire.

(a) Capital social au 31 décembre 2006 : 2 425 767 953 actions de 2,5 euros de nominal.

(b) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 12^{ème} résolution de l'AGE du 17 mai 2005 ne peut pas dépasser 1,5 % du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Les souscriptions recueillies, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée le 3 novembre 2005 ont porté sur 2 785 330 actions de 10 euros de nominal, soit 11 141 320 actions de 2,5 euros de nominal. Le solde disponible de cette autorisation ressort à 25 245 199 actions nouvelles au 31 décembre 2006, soit 1,5 % des 2 425 767 953 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite du nombre d'actions créées dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, soit 11 141 320 actions.(c) Le nombre d'options de souscription ou d'achat autorisées par la 19^{ème} résolution de l'AGE du 14 mai 2004 ne peut dépasser 3 % du capital au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration. 3 400 000 options de souscription d'actions TOTAL de 10 euros de nominal (soit 13 796 448 options de souscription d'actions TOTAL de 2,5 euros de nominal après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options) ayant été consenties par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004, 1 558 000 options de souscription d'actions TOTAL de 10 euros de nominal (soit 6 322 280 options de souscription d'actions TOTAL de 2,5 euros de nominal après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options) ayant été consenties par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et 5 866 720 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006, le nombre restant d'options pouvant être consenties ressort à 46 787 590 au 31 décembre 2006, soit 3 % des 2 425 767 953 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 25 985 448 options déjà consenties et représentant un même nombre d'actions.(d) Le nombre d'actions existantes pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 13^{ème} résolution de l'AGE du 17 mai 2005 ne peut dépasser 1 % du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. 574 000 actions TOTAL existantes de 10 euros de nominal par action (soit 2 296 000 actions de 2,5 euros de nominal) et 2 295 684 actions TOTAL existantes de 2,5 euros de nominal ayant été attribuées par les Conseils d'administration du 19 juillet 2005 et du 18 juillet 2006, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31 décembre 2006 ressort à 19 665 995 actions de 2,5 euros de nominal, soit 1 % des 2 425 767 953 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 4 591 684 actions déjà attribuées.

Capital potentiel au 31 décembre 2006

Les titres donnant accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement, sont :

- les options de souscription d'actions TOTAL au nombre de 36 657 505 au 31 décembre 2006, réparties en 10 802 990 options⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003, 13 665 515 options⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004, 6 322 280 options⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et 5 866 720 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 ;
- les actions Elf Aquitaine existantes ou à créer par levée d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine (non encore levées au dernier jour de l'offre publique d'échange initiée par TOTAL en 1999), qui bénéficient, jusqu'au terme de la période d'exercice des options (le 30 mars et le 12 septembre 2009), d'une faculté d'échange (garantie par la Société dans la note d'information relative à l'offre en surenchère du 22 septembre 1999) contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (soit dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine). Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil

d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A.). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine du 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au 31 décembre 2006, 180 932 options et 6 174 actions Elf Aquitaine étaient susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange qui expirera le 30 mars 2009. De plus, 6 044 options Elf Aquitaine étaient également susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange qui expirera le 12 septembre 2009. Ainsi, au 31 décembre 2006, 193 150 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, étaient susceptibles de bénéficier de cette faculté d'échange, donnant donc droit à la souscription d'au maximum 1 158 900 actions TOTAL.

Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales :

Au 31 décembre 2006

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	2,51 %
Nombre d'actions détenues en portefeuille	60 869 439
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	2 794
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)	3 327
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe ^(b)	6,65 %
Nombre d'actions détenues en portefeuille	161 200 707
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (en millions d'euros)	5 820
Valeur de marché du portefeuille (en millions d'euros) ^(a)	8 810

(a) Sur la base d'un cours de bourse de 54,65 euros par action au 31 décembre 2006.

(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

(1) Après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options, effectué le 22 mai 2006 conformément aux dispositions légales alors en vigueur et suite aux décisions de l'Assemblée générale du 12 mai 2006 quant à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL et à l'apport-scission d'Arkema.

Historique du capital social

(Depuis le 1^{er} janvier 2004)

Exercice 2004

- 6 mai 2004 Constatation de la souscription à 3 434 830 actions nouvelles, dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 6 novembre 2003, augmentant le capital social d'une somme de 34 348 300 euros pour le porter de la somme de 6 491 182 360 euros à la somme de 6 525 530 660 euros.
- 9 novembre 2004 Réduction du capital social de 6 525 530 660 euros à 6 326 791 340 euros, par annulation de 19 873 932 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune, avec prise d'effet au 20 novembre 2004.
- 11 janvier 2005 Constatation de l'émission de 2 335 974 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004, augmentant le capital d'une somme totale de 23 359 740 euros pour le porter de la somme de 6 326 791 340 euros à la somme de 6 350 151 080 euros (dont 950 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société, et 2 335 024 actions nouvelles par échange de 1 597 648 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

Exercice 2005

- 19 juillet 2005 Réduction du capital social de 6 350 151 080 euros à 6 214 875 300 euros par annulation de 13 527 578 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune.
- 3 novembre 2005 Réduction du capital social de 6 214 875 300 euros à 6 139 395 400 euros, par annulation de 7 547 990 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 10 euros chacune, avec prise d'effet au 22 novembre 2005.
- 10 janvier 2006 Constatation de l'émission de 1 176 756 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005, augmentant le capital d'une somme totale de 11 767 560 euros pour le porter de la somme de 6 139 395 400 euros à la somme de 6 151 162 960 euros (dont 133 257 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 1 043 499 actions nouvelles par échange de 713 973 actions Elf issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

Exercice 2006

- 22 mars 2006 Constatation de la souscription à 2 785 330 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 3 novembre 2005, augmentant le capital social d'une somme de 27 853 300 euros pour le porter de la somme de 6 151 162 960 euros à la somme de 6 179 016 260 euros.
- 18 mai 2006 Constatation de l'émission de 76 769 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 25 avril 2006, augmentant le capital d'une somme totale de 767 690 euros pour le porter de la somme de 6 179 016 260 euros à la somme de 6 179 783 950 euros (dont 45 305 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 31 464 actions nouvelles par échange de 21 528 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).
- En application de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, division par quatre de la valeur nominale des actions composant le capital social, la valeur nominale étant réduite de 10 euros à 2,5 euros. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social se trouve porté de 617 978 395 à 2 471 913 580, le montant du capital social restant inchangé à 6 179 783 950 euros.
- 18 juillet 2006 Réduction du capital social de 6 179 783 950 euros à 6 062 233 950 euros par annulation de 47 020 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune.

10 janvier 2007 Constatation de l'émission de 874 373 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune entre le 24 mai 2006 et le 31 décembre 2006, augmentant le capital d'une somme totale de 2 185 932,50 euros pour le porter de la somme de 6 062 233 950 euros à la somme de 6 064 419 882,50 euros (dont 668 099 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 206 274 actions nouvelles par échange de 34 379 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

Exercice 2007

10 janvier 2007 Réduction du capital social de 6 064 419 882,50 euros à 5 981 907 382,50 euros par annulation de 33 005 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune.

Acte constitutif et statuts ; autres informations

Informations générales concernant la Société

Dénomination

TOTAL S.A.

Siège social

2, place de la Coupole, La Défense 6, 92400 Courbevoie.

Forme et nationalité

Société anonyme régie par la législation française.

Registre du commerce et des sociétés

542 051 180 RCS Nanterre

Numéro d'identification intracommunautaire

FR 59 542 051 180

Statuts

Déposés chez Maîtres Gildas Le Gonidec de Kerhalic et Frédéric Lucet, notaires associés à Paris.

Code APE (NAF)

111Z

Durée de la Société

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes ; l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières, de leurs dérivés et sous-produits ainsi que toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé.

L'énonciation complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (dix-huit actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes d'un exercice.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

Limite d'âge des administrateurs

A la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans, qu'ils agissent en leur nom propre ou comme représentant permanent d'une personne morale administrateur, ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si ce seuil est dépassé, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires) doit être propriétaire d'au moins mille actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Charte des administrateurs et comités du Conseil d'administration

Voir pages 107 à 108.

Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale, selon les règles de majorité précédemment décrites. Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions, ou à une catégorie particulière d'actionnaire.

Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Limitation du droit de vote

En Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1) 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- 2) la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- 3) les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requis par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

Assemblées d'actionnaires

Convocations

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Admissions

Dispositions applicables jusqu'au 31 décembre 2006 : les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites sur un compte non tenu par la Société doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées générales, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leurs comptes constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion aux lieux indiqués par l'avis de convocation, un jour au moins avant la date de l'Assemblée générale.

A compter du 1^{er} janvier 2007⁽¹⁾, la participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions effectués soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cet enregistrement est constaté par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00h00 (heure de Paris) le troisième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

Ces dispositions sont d'ordre public et s'imposent à la Société. Toutefois, une mise en harmonie des statuts de TOTAL S.A. avec ces nouvelles dispositions figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007.

Franchissements de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1% ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société. Elle doit également informer la Société lorsque sa participation directe ou indirecte redevient inférieure à ces pourcentages.

Modifications du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

(1) Article 136 du décret n°67-236 modifié par le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006.

Autres renseignements

Épargne salariale, intéressement et participation du personnel

Le 30 juin 2006 un nouvel accord d'intéressement et de participation a été signé pour les exercices 2006, 2007 et 2008 concernant les sociétés TOTAL S.A., CDF Énergie, Elf Exploration Production, Total E&P France, Total France, Total Infrastructures Gaz France, Total Lubrifiants, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Fluides et Totalgaz.

Le montant de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2006 est estimé à 103 millions d'euros.

Par ailleurs, les salariés des sociétés du Groupe adhérentes à des plans d'épargne ont la faculté d'effectuer des placements volontaires – auxquels la Société ajoute, dans certaines conditions, un abondement – dans des fonds investis en actions de la Société (voir page 116 à 117).

Enfin, dans le cadre de l'engagement du Groupe en faveur du développement durable, le FCPE TOTAL Diversifié à Dominante Actions a été transformé, en septembre 2006, en Fonds à Investissement Socialement Responsable.

En 2006, le montant cumulé de l'abondement pour le Groupe dans le cadre de différents plans d'épargne s'est élevé à 48 millions d'euros.

Plan d'épargne retraite

En application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, un accord avait été signé le 29 septembre 2004 avec les organisations syndicales en vue de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, un « Plan d'épargne pour la retraite collectif » (PERCO), en remplacement du « Plan partenarial d'épargne salariale volontaire » (PPESV) qui avait été créé par accord du 15 mars 2002. Un avenant à cet accord avait été signé le 20 décembre 2005 pour augmenter, en France, les niveaux de versement par les salariés et l'entreprise et permettre le versement de l'intéressement et/ou de la participation.

Accords visés à l'article L 225-100-3 du Code de commerce

Il n'existe pas d'accord visé au 9° ou au 10° de l'article L 225-100-3 du Code de commerce.

Dépôt du Form 20-F auprès de la Securities and Exchange Commission

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent document, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC).

Ce document contient notamment un tableau de passage entre ses comptes consolidés et des comptes qui seraient présentés selon les normes comptables américaines.

Le principal écart concerne le traitement des intégrations d'Elf Aquitaine et PetroFina. En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les intégrations d'Elf Aquitaine et PetroFina sont donc comptabilisées comme mise en commun d'intérêts dans les comptes IFRS, et comme acquisitions dans les comptes américains.

Les autres écarts concernent des méthodes diverses présentant des incompatibilités en matière de droit comptable.

Ces écarts qui ont pour origine des conventions de valorisation d'éléments de bilan différentes n'ont pas d'impact sur les flux de trésorerie, sur les liquidités, ni sur les dettes financières.

Les explications détaillées relatives aux écarts décrits ci-dessus sont présentées dans le document annuel (*Form 20-F*) disponible sur le site Internet du Groupe.

Par ailleurs, la Société précise que, conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, le Directeur Général et le Directeur Financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction Générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2006, le Directeur Général et le Directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, les informations financières historiques d'une filiale directe ou indirecte de la Société à raison des exercices successivement clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 peuvent être consultés au siège social de cette filiale, dans les conditions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Enfin, les documents de référence de TOTAL déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des cinq derniers exercices sociaux, ainsi que les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Relations Investisseurs/Informations Réglementées en France). De plus, le document annuel récapitulant certaines informations rendues publiques par TOTAL S.A., tel que prévu à l'article L 451-1-1 du Code monétaire et financier, peut être consulté en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Relations Investisseurs/Publications).

Informations sur les participations

Informations générales

Au 31 décembre 2006 :

- 614 sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale, 13 par intégration proportionnelle et 91 par mise en équivalence ;
- le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. inclut toutes les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte dont la valeur comptable à cette date est au moins égale à 10% du montant des capitaux propres de TOTAL S.A. ou de l'actif net consolidé du Groupe, ou qui a généré au moins 10% du résultat net de TOTAL S.A. ou du résultat net consolidé du Groupe au cours du dernier exercice clos.

La liste des principales entreprises incluses dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 33 de l'annexe des comptes consolidés (pages 238 et 239).

Pacte d'actionnaires relatif à Sanofi-Aventis ⁽¹⁾

Un pacte d'actionnaires ⁽²⁾ avait été conclu entre Elf Aquitaine et L'Oréal le 9 avril 1999 pour une durée initiale de six ans à compter du 2 décembre 1998, prenant fin le 2 décembre 2004. Il était renouvelable par tacite reconduction au-delà de la sixième année, l'une ou l'autre des parties ayant alors la faculté d'y mettre fin à tout moment, sous réserve du respect d'un délai de préavis d'un an. Dans ce cadre, ce pacte avait fait l'objet d'un avenant signé le 24 novembre 2003 ⁽³⁾ en vertu duquel, d'une part, TOTAL S.A. adhérerait au pacte en qualité de partie et, d'autre part, le pacte prendrait fin le 2 décembre 2004, les parties ayant déclaré qu'elles n'agiraient plus de concert vis-à-vis de Sanofi-Synthelabo à compter de cette date.

Le 6 juin 2005, dans un avis AMF n° 205C1014, TOTAL S.A. avait déclaré, avoir franchi indirectement en baisse, le 29 mai 2005, par suite de la dissolution de la société Valorisation et Gestion Financière ayant entraîné une perte de droits de vote double, le seuil de 20% des droits de vote de Sanofi-Aventis et détenir 12,79% du capital et 19,58% des droits de vote de la Société. Dans le même avis, TOTAL S.A. avait rappelé ne plus agir de concert avec L'Oréal vis-à-vis de Sanofi-Aventis, par extinction, le 2 décembre 2004, du pacte conclu le 9 avril 1999 entre TOTAL S.A. et L'Oréal.

Au cours de l'exercice 2006, la participation de TOTAL, détenue indirectement au travers de sa filiale Elf Aquitaine à 99,48%, est passée de 12,74% du capital et 19,58% des droits de vote de Sanofi-Aventis, soit 178 476 513 actions pour 319 968 848 droits de vote, au 31 décembre 2005, à 13,13% du capital et 19,21% des droits de vote, soit 178 476 513 actions pour 319 968 848 droits de vote, au 31 décembre 2006.

Pour une description de Sanofi-Aventis, il convient de se référer aux informations publiées par cette société.

Participation du Groupe dans CEP SA

La participation de TOTAL au sein de la société pétrolière et gazière espagnole CEP SA remonte à 1990. Les autres actionnaires de référence de CEP SA sont Santander Central Hispano S.A. (SCH), Unión Fenosa et International Petroleum Investment Company.

L'Institut néerlandais d'arbitrage de La Haye a mis fin au litige qui opposait TOTAL à SCH, par une sentence rendue en mars 2006.

En août 2006, TOTAL et SCH ont signé un accord pour mettre en œuvre cette sentence arbitrale : TOTAL a ainsi pu récupérer, en détention directe, 7,51% du capital de CEP SA auparavant détenus via la holding intermédiaire Somaen Dos ; TOTAL et SCH ont également mis fin à leurs accords d'actionnaires concernant CEP SA.

Après l'autorisation reçue en octobre 2006 de la Commission européenne, SCH a vendu à TOTAL 4,35% des titres CEP SA à un prix de 4,54 euros par action, soit un montant global d'environ 53 millions d'euros, en exécution de cette même sentence arbitrale.

La *Comisión Nacional del Mercado de Valores* (CNMV – autorité de marché espagnole) a confirmé que ces opérations ne donnent pas lieu au dépôt obligatoire d'une offre publique d'acquisition par TOTAL sur CEP SA.

Au 31 décembre 2006, TOTAL détient, au travers de sa filiale à 99,48% Elf Aquitaine, 48,83% du capital de CEP SA.

(1) Sanofi-Synthelabo est devenue Sanofi-Aventis le 20 août 2004 à la suite de la fusion par absorption d'Aventis par Sanofi-Synthelabo.

(2) Prospectus visé par la Commission des opérations de bourse le 15 avril 1999 sous le numéro 99-399.

(3) Avis AMF n° 203C2012 du 28 novembre 2003.

Annexe 1 - Comptes consolidés

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés** **p. 170**

Compte de résultat consolidé **p. 171**

Bilan consolidé **p. 172**

Tableau de flux de trésorerie consolidé **p. 173**

Variation des capitaux propres consolidés **p. 174**

Annexe aux comptes consolidés **p. 175**

- Introduction p. 175
- 1) Principes comptables p. 175
- 2) Principaux indicateurs de l'information par secteur p. 184
- 3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions p. 184
- 4) Informations par secteur d'activité p. 185
- 5) Informations par zone géographique p. 197
- 6) Charges d'exploitation p. 197
- 7) Autres produits et autres charges p. 197
- 8) Autres produits financiers et autres charges financières p. 198
- 9) Impôts sur les sociétés p. 198
- 10) Immobilisations incorporelles p. 200
- 11) Immobilisations corporelles p. 201
- 12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts p. 202
- 13) Titres de participation p. 203
- 14) Autres actifs non courants p. 204
- 15) Stocks p. 204

- 16) Clients et comptes rattachés, autres créances p. 204
- 17) Capitaux propres p. 205
- 18) Engagements envers le personnel p. 208
- 19) Provisions non courantes p. 210
- 20) Dettes financières et instruments financiers associés p. 212
- 21) Autres créditeurs et dettes diverses p. 216
- 22) Contrats de location p. 217
- 23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles p. 218
- 24) Paiements en actions p. 220
- 25) Effectifs du Groupe et charges de personnel p. 224
- 26) Tableau de flux de trésorerie p. 224
- 27) Juste valeur des instruments financiers p. 225
- 28) Parties liées p. 229
- 29) Risques de marché p. 230
- 30) Autres risques et engagements p. 233
- 31) Informations complémentaires p. 235
- 32) Apport-scission d'Arkema p. 236
- 33) Périmètre de consolidation p. 238

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TOTAL S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains principes comptables appliqués par le groupe Total impliquent une part importante de jugements et d'estimations. La mise en œuvre de ces jugements et estimations concerne principalement l'application de la méthode dite du *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux relatifs aux jugements ou estimations significatifs retenus par la direction et qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 3 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

René Amirkhonian

ERNST & YOUNG Audit

Gabriel Galet

Philippe Diu

Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice (en millions d'euros) ^(a)		2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	(notes 4 et 5)	153 802	137 607	116 842
Droits d'accises		(21 113)	(20 550)	(21 517)
Produits des ventes		132 689	117 057	95 325
Achats, nets de variation de stocks	(note 6)	(83 334)	(70 291)	(56 020)
Autres charges d'exploitation	(note 6)	(19 536)	(17 159)	(16 770)
Charges d'exploration	(note 6)	(634)	(431)	(414)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers		(5 055)	(5 007)	(5 095)
Résultat opérationnel	(note 4)			
Holding		(545)	(467)	(349)
Secteurs d'activité *		24 675	24 636	17 375
Total résultat opérationnel		24 130	24 169	17 026
Autres produits	(note 7)	789	174	3 138
Autres charges	(note 7)	(703)	(455)	(836)
Coût de l'endettement financier brut		(1 731)	(1 214)	(702)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 367	927	572
Coût de l'endettement financier net		(364)	(287)	(130)
Autres produits financiers	(note 8)	592	396	321
Autres charges financières	(note 8)	(277)	(260)	(227)
Charge d'impôt	(note 9)	(13 720)	(11 806)	(8 603)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(note 12)	1 693	1 173	1 158
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)		12 140	13 104	11 847
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	(note 32)	(5)	(461)	(698)
Résultat net de l'ensemble consolidé		12 135	12 643	11 149
Part du Groupe **		11 768	12 273	10 868
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées		367	370	281
Résultat net par action (euros) ^(b)		5,13	5,23	4,50
Résultat net dilué par action (euros) *** ^(b)		5,09	5,20	4,48
* Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité		25 166	23 468	17 039
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité		12 377	11 912	9 126
** Résultat net ajusté		12 585	12 003	9 131
*** Résultat net ajusté dilué par action (euros) ^(b)		5,44	5,08	3,76

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

(b) Montants 2004 et 2005 retraités afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006. La répartition du résultat par action entre activités poursuivies et abandonnées est fournie dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

Bilan consolidé

TOTAL

Au 31 décembre (en millions d'euros)

ACTIF		2006	2005	2004
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(notes 5 et 10)	4 705	4 384	3 176
Immobilisations corporelles	(notes 5 et 11)	40 576	40 568	34 906
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(note 12)	13 331	12 652	10 680
Titres de participation	(note 13)	1 250	1 516	1 198
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(notes 20 et 27)	486	477	1 516
Autres actifs non courants	(note 14)	2 088	2 794	2 351
Total actifs non courants		62 436	62 391	53 827
Actifs courants				
Stocks	(note 15)	11 746	12 690	9 264
Clients et comptes rattachés	(note 16)	17 393	19 612	14 025
Autres créances	(note 16)	7 247	6 799	5 314
Actifs financiers courants	(notes 20 et 27)	3 908	334	477
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 493	4 318	3 860
Total actifs courants		42 787	43 753	32 940
Total actif		105 223	106 144	86 767
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		6 064	6 151	6 350
Primes et réserves consolidées		41 460	37 504	31 717
Écarts de conversion		(1 383)	1 421	(1 429)
Actions autodétenues		(5 820)	(4 431)	(5 030)
Total des capitaux propres – part du Groupe	(note 17)	40 321	40 645	31 608
Intérêts minoritaires et actions privilégiées émises par les filiales consolidées		827	838	810
Total des capitaux propres		41 148	41 483	32 418
Provisions et autres passifs non courants				
Impôts différés	(note 9)	7 139	6 976	6 402
Engagements envers le personnel	(note 18)	2 773	3 413	3 607
Provisions non courantes	(note 19)	6 467	7 051	6 274
Total provisions et autres passifs non courants		16 379	17 440	16 283
Dettes financières non courantes	(note 20)	14 174	13 793	11 289
Dettes courantes				
Fournisseurs et comptes rattachés		15 080	16 406	11 672
Autres créditeurs et dettes diverses	(note 21)	12 509	13 069	11 148
Dettes financières courantes	(note 20)	5 858	3 920	3 614
Autres passifs financiers courants	(notes 20 et 27)	75	33	343
Total dettes courantes		33 522	33 428	26 777
Total passif		105 223	106 144	86 767

Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

(note 26)

Exercice (en millions d'euros)

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	2006	2005	2004
Résultat de l'ensemble consolidé	12 135	12 643	11 149
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	5 555	6 083	6 682
Provisions et impôts différés	601	515	715
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	(179)	(23)	(181)
(Plus) moins-value sur cessions d'actifs	(789)	(99)	(3 139)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(952)	(596)	(583)
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	(441)	(4 002)	(253)
Autres, nets	131	148	272
Flux de trésorerie d'exploitation	16 061	14 669	14 662
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(9 910)	(8 848)	(7 777)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(127)	(1 116)	(131)
Coût d'acquisition de titres	(402)	(280)	(209)
Augmentation des prêts non courants	(1 413)	(951)	(787)
Investissements	(11 852)	(11 195)	(8 904)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	413	274	225
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	18	11	1
Produits de cession d'autres titres	699	135	408
Remboursement de prêts non courants	1 148	668	558
Désinvestissements	2 278	1 088	1 192
Flux de trésorerie d'investissement	(9 574)	(10 107)	(7 712)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
- actionnaires de la société mère	511	17	371
- actions propres	(3 830)	(3 189)	(3 554)
- actionnaires minoritaires	17	83	162
- remboursement des actions privilégiées	-	(156)	(241)
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de la société mère	(3 999)	(3 510)	(4 293)
- aux actionnaires minoritaires	(326)	(237)	(207)
Emission nette d'emprunts non courants	3 722	2 878	2 249
Variation des dettes financières courantes	(6)	(951)	(2 195)
Variation des actifs et passifs financiers courants	(3 496)	-	-
Autres, nets	-	(1)	(6)
Flux de trésorerie de financement	(7 407)	(5 066)	(7 714)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(920)	(504)	(764)
Incidence des variations de change et de périmètre	(905)	962	(236)
Trésorerie en début de période	4 318	3 860	4 860
Trésorerie à fin de période	2 493	4 318	3 860

Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en millions d'euros)										
	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres part du Groupe	Actions privilégiées émises par les filiales consolidées	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant				
Au 1^{er} janvier 2004	649 118 236	6 491	27 360	-	(37 112 105)	(4 613)	29 238	396	683	30 317
Résultat net 2004	-	-	10 868	-	-	-	10 868	6	275	11 149
Évaluations directes en capitaux propres	-	-	29	(1 429)	-	-	(1 400)	(14)	(88)	(1 502)
Total hors transactions avec les actionnaires	-	-	10 897	(1 429)	-	-	9 468	(8)	187	9 647
Dividendes payés	-	-	(4 293)	-	-	-	(4 293)	-	(207)	(4 500)
Émissions d'actions (note 17)	5 770 804	58	478	-	-	-	536	-	-	536
Rachat d'actions	-	-	-	-	(22 550 000)	(3 554)	(3 554)	-	-	(3 554)
Cession d'actions	-	-	14	-	715 686	61	75	-	-	75
Remboursement des actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(241)	-	(241)
Paiements en actions (note 24)	-	-	138	-	-	-	138	-	-	138
Transactions avec les actionnaires	5 770 804	58	(3 663)	-	(21 834 314)	(3 493)	(7 098)	(241)	(207)	(7 546)
Annulation d'actions (note 17)	(19 873 932)	(199)	(2 877)	-	19 873 932	3 076	-	-	-	-
Au 31 décembre 2004	635 015 108	6 350	31 717	(1 429)	(39 072 487)	(5 030)	31 608	147	663	32 418
Résultat net 2005	-	-	12 273	-	-	-	12 273	1	369	12 643
Évaluations directes en capitaux propres (note 17)	-	-	418	2 850	-	-	3 268	8	43	3 319
Total hors transactions avec les actionnaires	-	-	12 691	2 850	-	-	15 541	9	412	15 962
Dividendes payés	-	-	(3 510)	-	-	-	(3 510)	-	(237)	(3 747)
Émissions d'actions (note 17)	1 176 756	12	88	-	-	-	100	-	-	100
Rachat d'actions	-	-	-	-	(18 318 500)	(3 485)	(3 485)	-	-	(3 485)
Cession d'actions	-	-	34	-	2 066 087	226	260	-	-	260
Remboursement des actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(156)	-	(156)
Paiements en actions (note 24)	-	-	131	-	-	-	131	-	-	131
Transactions avec les actionnaires	1 176 756	12	(3 257)	-	(16 252 413)	(3 259)	(6 504)	(156)	(237)	(6 897)
Annulation d'actions (note 17)	(21 075 568)	(211)	(3 647)	-	21 075 568	3 858	-	-	-	-
Au 31 décembre 2005	615 116 296	6 151	37 504	1 421	(34 249 332)	(4 431)	40 645	-	838	41 483
Résultat net 2006	-	-	11 768	-	-	-	11 768	-	367	12 135
Évaluations directes en capitaux propres (note 17)	-	-	(37)	(2 595)	-	-	(2 632)	-	(44)	(2 676)
Total hors transactions avec les actionnaires	-	-	11 731	(2 595)	-	-	9 136	-	323	9 459
Division par 4 du nominal	1 845 348 888	-	-	-	(102 747 996)	-	-	-	-	-
Apport-scission d'Arkema	-	-	(2 061)	(209)	-	16	(2 254)	-	(8)	(2 262)
Dividendes payés	-	-	(3 999)	-	-	-	(3 999)	-	(326)	(4 325)
Émissions d'actions (note 17)	12 322 769	30	469	-	-	-	499	-	-	499
Rachat d'actions	-	-	-	-	(78 220 684)	(4 095)	(4 095)	-	-	(4 095)
Cession d'actions	-	-	-	-	6 997 305	232	232	-	-	232
Paiements en actions (note 24)	-	-	157	-	-	-	157	-	-	157
Transactions avec les actionnaires	1 857 671 657	30	(5 434)	(209)	(173 971 375)	(3 847)	(9 460)	-	(334)	(9 794)
Annulation d'actions (note 17)	(47 020 000)	(117)	(2 341)	-	47 020 000	2 458	-	-	-	-
Au 31 décembre 2006	2 425 767 953	6 064	41 460	(1 383)	(161 200 707)	(5 820)	40 321	-	827	41 148

Annexe aux comptes consolidés

En date du 13 février 2007, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Introduction

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;
- sont préparés de manière prudente ;
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

1) Principes comptables

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous.

A) Principes de consolidation

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient directement ou indirectement par le biais de filiales 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Toutes les transactions inter compagnies significatives sont éliminées.

B) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale, à la juste valeur, de la quote-part acquise des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire.

L'écart d'acquisition négatif résiduel doit être comptabilisé directement en résultat opérationnel net.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

C) Méthodes de conversion

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte

est enregistré en résultat dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

(ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part du Groupe et dans le poste « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires.

D) Chiffre d'affaires – Produits des ventes

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Le chiffre d'affaires inclut les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe qui ne pourrait être restituée grâce aux réserves récupérables restantes, est comptabilisée dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Fournisseurs et comptes rattachés ».

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Le revenu lié à la vente d'électricité, aux activités Aval ou Chimie, est enregistré lors du transfert de titre de propriété en accord avec les clauses contractuelles.

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus prorata temporis sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Le produit des ventes comprend les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

E) Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charge immédiatement. La charge est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans.

F) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Des actifs et des passifs sont comptabilisés au titre des obligations de restitution des sites et des contrats de location financement en application des principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés 1K « Contrats de location » et 1Q « Restitution des sites ». Les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de ces actifs et passifs donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

Les taxes à la production de l'Amont sont incluses dans les charges d'exploitation, notamment les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques du Groupe.

G) Résultat net par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

H) Actifs d'exploration et de production pétrolière

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

(i) Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges de la période.

Les droits miniers acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils font régulièrement l'objet de tests de dépréciation, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et de l'appréciation de la Direction Générale.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de test de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé, et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts des forages d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation de dépenses d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges de la période.

ii) Immobilisations des coûts de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement (forage des puits de développement et construction des capacités de production) sont immobilisés en incluant les intérêts pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés de restitution des sites. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration et de développement (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures (*profit oil*).

Les actifs concernant les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la vie économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

I) Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisition, brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, incluant les coûts annexes, des titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement (voir note 1L de l'annexe aux comptes consolidés « Dépréciations des actifs immobilisés »).

S'agissant des sociétés mises en équivalence, la valeur comptable des écarts d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation.

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont à durée de vie définie. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre dix et quarante ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Les frais de publicité sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

J) Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés jusqu'à leur mise en service. Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux

arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

• Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage :	3 – 12 ans
• Matériel de transport :	5 – 20 ans
• Dépôts et équipements associés :	10 – 15 ans
• Installations complexes spécialisées et <i>pipelines</i> :	10 – 30 ans
• Constructions :	10 – 50 ans

K) Contrats de location

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Certains contrats commerciaux, sans revêtir une forme juridique de contrats de location, confèrent aux clients ou aux fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixes. Ces contrats sont assimilés à des contrats de location. Ils sont ensuite analysés pour déterminer s'ils doivent être qualifiés de contrats de location simple ou de location financement.

L) Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (ou UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée dans les rubriques « Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers » pour les immobilisations corporelles et droits miniers et

« Autres charges » pour les autres immobilisations incorporelles. Cette perte de valeur est affectée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eu l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

M) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs qualifiés de financiers sont les prêts et créances financières, les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres de placement, les instruments dérivés et les dettes financières courantes et non courantes.

Le traitement comptable de ces actifs et passifs financiers est le suivant :

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et créances financières sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation, la valeur nette comptable étant comparée à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

(ii) Titres de participation dans des sociétés non consolidées

Les titres de participation sont analysés comme des actifs disponibles à la vente (*available for sale*) et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

(iii) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en situation nette conformément à la politique de gestion des risques décrite en note 29 de l'annexe aux comptes consolidés et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

- Instruments financiers de gestion du financement à long terme (autre que l'euro)

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales dans une devise autre que l'euro, ce qui est largement le cas pour les filiales dont la monnaie fonctionnelle est le dollar, et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux sur l'emprunt externe et du risque de change des prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes ainsi que des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, la soulte versée ou perçue est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

- Instruments financiers de couverture des fonds propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des fonds propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en situation nette.

La valeur au bilan de ces instruments figure en « Actifs financiers courants » et en « Autres passifs financiers courants ».

- Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dit et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achats/ventes de pétrole brut, produits pétroliers, gaz ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Clients et autres créances » ou « Fournisseurs et autres créditeurs » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

Les informations relatives aux positions de l'exercice en cours sont présentées dans les notes 20, 27 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

(iv) Dettes financières non courantes et courantes

Les dettes financières non courantes et courantes (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti, à l'exception de celles qui font l'objet d'un traitement de couverture tel que décrit dans le paragraphe précédent (iii) « Instruments dérivés ».

(v) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les valeurs de marché sont déterminées par estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres de participation et valeurs mobilières de placement cotés pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations calculées, basées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte. Dans certains cas, les évaluations ont été effectuées sur la base d'hypothèses simplificatrices.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Dettes financières, swaps d'émission** : la valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps*, a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs

avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices.

• Autres instruments financiers

La valeur de marché des *swaps* de taux et des FRA (*Forward Right Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés, retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman – Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marchés existants à la clôture.

N) Stocks

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Les prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Aval (Raffinage – Marketing)

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essence, de kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût de raffinage inclut principalement le coût de pétrole brut, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...). Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des produits raffinés.

Chimie

Les coûts des stocks de produits chimiques incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits chimiques.

O) Actions propres

Les actions TOTAL, détenues par les filiales ou par la société mère, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

P) Provisions et autres passifs non courants

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement.

Q) Restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

R) Engagements envers le personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

En application de la méthode du corridor, la part des pertes et gains actuariels excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur des engagements et la juste valeur des actifs est amortie sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat et la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'acquisition des droits.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

S) Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de fin de période des flux monétaires des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change et de périmètre » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurants au bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à 12 mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

Dettes financières non courantes

La variation de la dette financière non courante est présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*.

T) Droits d'émission

En l'absence de normes IFRS ou interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, les dispositions suivantes sont appliquées :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle ;
- l'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance font l'objet de provisions pour leur valeur de marché ;
- les opérations réalisées sur le marché au comptant sont comptabilisées à leur valeur de transaction dans le résultat opérationnel ;
- les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations

de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées dans le résultat opérationnel.

U) Actifs et activités destinés à être cédés ou abandonnés

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs et activités destinés à être cédés ou abandonnés », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés le cas échéant sur des lignes distinctes du bilan.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. En conséquence, les notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives au compte de résultat se réfèrent uniquement aux activités poursuivies.

Une activité non poursuivie est une composante du Groupe dont les flux de trésorerie sont indépendants. Elle représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte dont le Groupe s'est séparé ou qu'il détient en vue de sa vente.

V) Options retenues lors de la première application des normes IFRS

En application de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe a opté pour les exemptions suivantes :

- imputation des écarts de conversion de consolidation au 1^{er} janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- comptabilisation des pertes et gains actuariels sur les engagements envers le personnel non reconnus au 1^{er} janvier 2004 en réserves de consolidation ;
- non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ;
- application des dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » de manière rétrospective et non uniquement aux opérations postérieures au 7 novembre 2002.

Les autres exemptions autorisées par la norme IFRS 1 n'ont pas été mises en œuvre lors de la transition aux normes IFRS ou n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a retenu l'option d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers à partir de 2004. De plus, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation dès 2004 la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. Cette norme est compatible avec les méthodes comptables antérieures pour les dépenses d'exploration et de production (voir note 1H de l'annexe aux comptes consolidés).

La description des effets de la transition aux normes IFRS sur les capitaux propres et les résultats du Groupe a été publiée dans le Document de référence de l'exercice 2005. Ces informations sont présentées en note 32 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Les informations financières au titre des exercices 2004 et 2003, selon les normes françaises, ont été présentées dans le Document de référence de l'exercice 2004.

W) Méthodes comptables alternatives retenues pour l'application des normes IFRS

En termes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs, les choix suivants ont été effectués parmi les méthodes comptables alternatives prévues par les normes IFRS :

- les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon le modèle du coût historique et non selon le modèle de la réévaluation ;
- les intérêts financiers encourus durant la période d'acquisition et de construction des immobilisations corporelles et incorporelles sont capitalisés, en application d'IAS 23 « Coûts d'emprunt » ;
- les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi sont reconnus selon la méthode du corridor à compter du 1^{er} janvier 2004 (voir note 1R de l'annexe aux comptes consolidés) ;

Les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, en application d'IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

X) Nouveaux principes comptables non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

(i) IFRS 7 « Informations à fournir sur les états financiers »

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les états financiers ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et apporte des amendements à la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». La norme IFRS 7 prévoit de fournir des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'exposition aux risques qui résultent de l'utilisation d'instruments financiers. Elle est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. L'application de la norme IFRS 7 ne devrait pas avoir d'effet significatif pour le Groupe compte tenu des informations déjà présentées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

(ii) IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

En novembre 2006, l'IASB a publié la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle impose de retenir une approche fondée sur les données internes utilisées par le management de l'entreprise afin de déterminer les secteurs sur lesquels communiquer, alors qu'IAS 14 est fondée sur les risques et rentabilité des secteurs. Elle est applicable aux exercices ouverts

après le 1^{er} janvier 2009. L'application de la norme IFRS 8 ne devrait pas avoir d'effet significatif pour le Groupe compte tenu de l'information par secteur d'activité fournie en annexe aux comptes consolidés du Groupe.

(iii) IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés »

En mars 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés ». L'interprétation traite du réexamen des dérivés incorporés qui sont dans le champ d'application de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers. Selon IFRIC 9, l'analyse pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé séparément doit être réalisée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat. Cette analyse est revue uniquement en cas de changement significatif dans les clauses du contrat. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006. L'application d'IFRIC 9 ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

(iv) IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations »

En juillet 2006, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations ». Selon IFRIC 10, les dépréciations comptabilisées à la date d'arrêt des comptes d'une période intermédiaire au titre d'un écart d'acquisition, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût, ne doivent pas être reprises dans les états financiers d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure. Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006. L'application d'IFRIC 10 ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

2) Principaux indicateurs de l'information par secteur

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Aval et Chimie sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et d'assurer la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe, notamment nord-américains.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence à des prix moyens de la période et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First in, First out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

Le détail de ces éléments d'ajustement est présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements des immobilisations corporelles.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après déduction des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette et intérêts minoritaires).

Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessus.

Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

ROACE (Return on Average Capital Employed) - Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

Dettes financières nettes

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

Exercice 2006

Après l'autorisation reçue le 13 octobre 2006 de la Commission européenne, Banco Santander Central Hispano (Santander) a vendu à TOTAL 4,35% des titres CEPSA à un prix de 4,54 euros par action, soit un montant global d'environ 53 millions d'euros. Cette transaction fait suite à l'accord signé le 2 août 2006 par TOTAL et Santander visant à mettre en œuvre les dispositions de la sentence partielle rendue le 24 mars 2006 par l'Institut d'arbitrage des Pays-Bas, sur le litige les ayant opposés à propos de CEPSA.

TOTAL détient désormais 48,83% du capital de Cepsa.

En 2004, TOTAL a annoncé la réorganisation de son secteur Chimie en regroupant ses activités de chlorochimie, d'intermédiaires et de polymères de performance dans un nouvel ensemble qui a pris le 1^{er} octobre 2004 le nom d'Arkema.

Le 12 mai 2006, l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL a approuvé la résolution relative à l'apport-scission d'Arkema et à l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL. Suite à cette approbation, l'introduction en bourse a eu lieu le 18 mai 2006. Depuis cette date, les actions Arkema sont cotées sur le marché Eurolist by Euronext à Paris. Pour l'ensemble des périodes présentées, la contribution des entités Arkema au résultat net de l'ensemble consolidé est présentée sur une ligne distincte « Résultat net des activités abandonnées ». Des informations détaillées sur l'impact de cette opération sont présentées dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

Exercice 2005

A la suite de l'offre publique d'achat lancée le 5 août et prolongée le 2 septembre 2005, TOTAL a acquis 78% de la société Deer Creek Energy Ltd à la date du 13 septembre 2005. L'offre a été prolongée afin d'acquérir les actions non encore apportées. L'acquisition de la totalité des actions ordinaires a été finalisée le 13 décembre 2005.

Deer Creek Energy Ltd détient une participation de 84% dans le permis Joslyn, situé dans la région de l'Athabasca, dans la province canadienne de l'Alberta.

Au total, le coût d'acquisition de cette société net de la trésorerie acquise (0,1 milliard d'euros) s'élève à 1,1 milliard d'euros. Ce prix d'acquisition correspond pour l'essentiel à la valeur des droits miniers de la société, qui ont été reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 1 milliard d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

Deer Creek Energy Ltd est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution au résultat de l'ensemble consolidé en 2005 n'est pas significative.

Exercice 2004

A la suite de la réalisation d'une offre mixte de Sanofi-Synthelabo sur les actions d'Aventis en 2004, la fusion par absorption d'Aventis par Sanofi-Aventis a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de Sanofi-Aventis le 23 décembre 2004 et a pris effet le 31 décembre 2004.

L'acquisition d'Aventis par Sanofi-Synthelabo s'est traduite par une dilution de TOTAL dans le capital de la société. Après retraitement des actions d'autocontrôle, TOTAL détenait 13,25% du capital de Sanofi-Aventis au 31 décembre 2004 contre 25,63% du capital de Sanofi-Synthelabo au 31 décembre 2003.

Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

4) Informations par secteur d'activité

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs Amont, Aval et Chimie :

- l'Amont rassemble, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, les activités Gaz, Électricité et autres énergies ;
- l'Aval regroupe les activités de Raffinage et de Distribution, le Trading pétrolier et les Transports maritimes ;
- la Chimie comprend la Chimie de base et les Spécialités.

Le secteur Holding regroupe les activités fonctionnelles et financières des holdings ainsi que l'activité de Santé (Sanofi-Aventis).

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 782	113 887	19 113	20	-	153 802
Chiffre d'affaires Groupe	20 603	4 927	1 169	177	(26 876)	-
Droits d'accises	-	(21 113)	-	-	-	(21 113)
Produits des ventes	41 385	97 701	20 282	197	(26 876)	132 689
Charges d'exploitation	(17 759)	(93 209)	(18 706)	(706)	26 876	(103 504)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 319)	(1 120)	(580)	(36)	-	(5 055)
Résultat opérationnel	20 307	3 372	996	(545)	-	24 130
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 211	384	(298)	797	-	2 094
Impôts du résultat opérationnel net	(12 764)	(1 125)	(191)	206	-	(13 874)
Résultat opérationnel net	8 754	2 631	507	458	-	12 350
Coût net de la dette nette						(210)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(367)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe						11 773
Résultat net des activités abandonnées part du Groupe						(5)
Résultat net						11 768

Exercice 2006 (éléments d'ajustement *) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	(272)	(158)	(27)		(457)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(61)	-		(61)
Résultat opérationnel ^(a)	-	(272)	(219)	(27)		(518)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(b)	195	178	(327)	(295)		(249)
Impôts du résultat opérationnel net	(150)	(59)	169	(5)		(45)
Résultat opérationnel net ^(a)	45	(153)	(377)	(327)		(812)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						14
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe						(798)
Résultat net des activités abandonnées part du Groupe						(19)
Résultat net						(817)

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(a) Dont effet de stock

Sur le résultat opérationnel	-	(272)	(42)	-		
Sur le résultat opérationnel net	-	(327)	(28)	-		

(b) Dont quote-part des amortissements des immobilisations
incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

-	-	-	(311)			
---	---	---	-------	--	--	--

Exercice 2006 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 782	113 887	19 113	20	-	153 802
Chiffre d'affaires Groupe	20 603	4 927	1 169	177	(26 876)	-
Droits d'accises	-	(21 113)	-	-	-	(21 113)
Produits des ventes	41 385	97 701	20 282	197	(26 876)	132 689
Charges d'exploitation	(17 759)	(92 937)	(18 548)	(679)	26 876	(103 047)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 319)	(1 120)	(519)	(36)	-	(4 994)
Résultat opérationnel ajusté	20 307	3 644	1 215	(518)	-	24 648
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 016	206	29	1 092	-	2 343
Impôts du résultat opérationnel net	(12 614)	(1 066)	(360)	211	-	(13 829)
Résultat opérationnel net ajusté	8 709	2 784	884	785	-	13 162
Coût net de la dette nette						(210)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(381)
Résultat net ajusté des activités poursuivies part du Groupe						12 571
Résultat net ajusté des activités abandonnées part du Groupe						14
Résultat net ajusté						12 585

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	9 001	1 775	995	81		11 852
Désinvestissements au prix de cession	1 458	428	128	264		2 278
Flux de trésorerie d'exploitation	11 524	3 626	972	(61)		16 061
Bilan au 31 décembre 2006						
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 875	8 211	4 983	212		45 281
Titres des sociétés mises en équivalence	2 153	1 922	713	7 010		11 798
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	2 744	1 065	477	585		4 871
Besoin en fonds de roulement	199	6 067	2 609	(78)		8 797
Provisions et autres passifs non courants	(11 427)	(2 093)	(1 807)	(1 052)		(16 379)
Capitaux employés (bilan)	25 544	15 172	6 975	6 677		54 368
Moins effet de stock	-	(2 789)	(231)	738		(2 282)
Capitaux employés (information par secteur)	25 544	12 383	6 744	7 415		52 086
ROACE en pourcentage (des activités poursuivies)	35%	23%	13%			26%

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 888	99 934	16 765	20	-	137 607
Chiffre d'affaires Groupe	19 139	4 293	602	170	(24 204)	-
Droits d'accises	-	(20 550)	-	-	-	(20 550)
Produits des ventes	40 027	83 677	17 367	190	(24 204)	117 057
Charges d'exploitation	(18 275)	(77 517)	(15 669)	(624)	24 204	(87 881)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 331)	(1 064)	(579)	(33)	-	(5 007)
Résultat opérationnel	18 421	5 096	1 119	(467)	-	24 169
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	587	422	(348)	367	-	1 028
Impôts du résultat opérationnel net	(10 979)	(1 570)	(170)	819	-	(11 900)
Résultat opérationnel net	8 029	3 948	601	719	-	13 297
Coût net de la dette nette						(193)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(373)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe						12 731
Résultat net des activités abandonnées part du Groupe						(458)
Résultat net						12 273

Exercice 2005 (éléments d'ajustement *) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	1 197	49	-		1 246
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	-	(78)	-		(78)
Résultat opérationnel ^(a)	-	1 197	(29)	-		1 168
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(b)	-	76	(386)	(545)		(855)
Impôts du résultat opérationnel net	-	(241)	49	590		398
Résultat opérationnel net ^(a)	-	1 032	(366)	45		711
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(8)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe						703
Résultat net des activités abandonnées part du Groupe						(433)
Résultat net						270

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(a) Dont effet de stock

Sur le résultat opérationnel	-	1 197	68	-		
Sur le résultat opérationnel net	-	1 032	50	-		

(b) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

-	-	-	(337)			
---	---	---	-------	--	--	--

Exercice 2005 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	20 888	99 934	16 765	20	-	137 607
Chiffre d'affaires Groupe	19 139	4 293	602	170	(24 204)	-
Droits d'accises	-	(20 550)	-	-	-	(20 550)
Produits des ventes	40 027	83 677	17 367	190	(24 204)	117 057
Charges d'exploitation	(18 275)	(78 714)	(15 718)	(624)	24 204	(89 127)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 331)	(1 064)	(501)	(33)	-	(4 929)
Résultat opérationnel ajusté	18 421	3 899	1 148	(467)	-	23 001
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	587	346	38	912	-	1 883
Impôts du résultat opérationnel net	(10 979)	(1 329)	(219)	229	-	(12 298)
Résultat opérationnel net ajusté	8 029	2 916	967	674	-	12 586
Coût net de la dette nette						(193)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(365)
Résultat net ajusté des activités poursuivies part du Groupe						12 028
Résultat net ajusté des activités abandonnées part du Groupe						(25)
Résultat net ajusté						12 003

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	8 111	1 779	1 115	190		11 195
Désinvestissements au prix de cession	692	204	59	133		1 088
Flux de trésorerie d'exploitation	10 111	2 723	946	889		14 669
Bilan au 31 décembre 2005						
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 140	8 016	6 567	229		44 952
Titres des sociétés mises en équivalence	1 958	1 575	733	7 087		11 353
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	2 673	1 386	848	702		5 609
Besoin en fonds de roulement	(432)	6 035	3 927	96		9 626
Provisions et autres passifs non courants	(10 817)	(2 409)	(2 827)	(1 387)		(17 440)
Capitaux employés (bilan)	23 522	14 603	9 248	6 727		54 100
Moins effet de stock	-	(3 182)	(261)	786		(2 657)
Capitaux employés (information par secteur)	23 522	11 421	8 987	7 513		51 443
ROACE en pourcentage (des activités poursuivies)	40%	28%	15%			29%

Exercice 2004 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	15 037	86 896	14 886	23	-	116 842
Chiffre d'affaires Groupe	14 208	2 836	466	183	(17 693)	-
Droits d'accises	-	(21 517)	-	-	-	(21 517)
Produits des ventes	29 245	68 215	15 352	206	(17 693)	95 325
Charges d'exploitation	(13 213)	(63 524)	(13 636)	(524)	17 693	(73 204)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 188)	(1 053)	(823)	(31)	-	(5 095)
Résultat opérationnel	12 844	3 638	893	(349)	-	17 026
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	148	95	(170)	3 477	-	3 550
Impôts du résultat opérationnel net	(7 281)	(1 131)	(73)	(152)	-	(8 637)
Résultat opérationnel net	5 711	2 602	650	2 976	-	11 939
Coût net de la dette nette						(92)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(284)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe						11 563
Résultat net des activités abandonnées part du Groupe						(695)
Résultat net						10 868

Exercice 2004 (éléments d'ajustement *) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	437	232	-		669
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(34)	(299)	-		(333)
Résultat opérationnel ^(a)		403	(67)	-		336
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(b)	(172)	(3)	(309)	2 805		2 321
Impôts du résultat opérationnel net	24	(129)	90	(392)		(407)
Résultat opérationnel net ^(a)	(148)	271	(286)	2 413		2 250
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(12)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe						2 238
Résultat net des activités abandonnées part du Groupe						(501)
Résultat net						1 737

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

(a) Dont effet de stock

Sur le résultat opérationnel	-	487	232	-		
Sur le résultat opérationnel net	-	349	157	-		

(b) Dont quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis

	-	-	-	(114)		
--	---	---	---	-------	--	--

Exercice 2004 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	15 037	86 896	14 886	23	-	116 842
Chiffre d'affaires Groupe	14 208	2 836	466	183	(17 693)	-
Droits d'accises	-	(21 517)	-	-	-	(21 517)
Produits des ventes	29 245	68 215	15 352	206	(17 693)	95 325
Charges d'exploitation	(13 213)	(63 961)	(13 868)	(524)	17 693	(73 873)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 188)	(1 019)	(524)	(31)	-	(4 762)
Résultat opérationnel ajusté	12 844	3 235	960	(349)	-	16 690
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence et autres éléments	320	98	139	672	-	1 229
Impôts du résultat opérationnel net	(7 305)	(1 002)	(163)	240	-	(8 230)
Résultat opérationnel net ajusté	5 859	2 331	936	563	-	9 689
Coût net de la dette nette						(92)
Intérêts minoritaires et rémunération des actions privilégiées						(272)
Résultat net ajusté des activités poursuivies part du Groupe						9 325
Résultat net ajusté des activités abandonnées part du Groupe						(194)
Résultat net ajusté						9 131

Exercice 2004 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	6 202	1 675	949	78		8 904
Désinvestissements au prix de cession	637	200	122	233		1 192
Flux de trésorerie d'exploitation	10 347	3 269	600	446		14 662
Bilan au 31 décembre 2004						
Immobilisations corporelles et incorporelles	24 249	7 466	6 146	221		38 082
Titres des sociétés mises en équivalence	1 455	1 347	589	6 412		9 803
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	1 865	1 064	791	706		4 426
Besoin en fonds de roulement	(1 665)	3 870	3 436	142		5 783
Provisions et autres passifs non courants	(9 624)	(2 347)	(2 610)	(1 702)		(16 283)
Capitaux employés (bilan)	16 280	11 400	8 352	5 779		41 811
Moins effet de stock	-	(1 746)	(199)	404		(1 541)
Capitaux employés (information par secteur)	16 280	9 654	8 153	6 183		40 270
ROACE en pourcentage (des activités poursuivies)	36%	25%	15%			26%

B) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement (*)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	153 802	-	153 802
Droits d'accises	(21 113)	-	(21 113)
Produits des ventes	132 689	-	132 689
Achats, nets de variation de stocks	(83 020)	(314)	(83 334)
Autres charges d'exploitation	(19 393)	(143)	(19 536)
Charges d'exploration	(634)	-	(634)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 994)	(61)	(5 055)
Résultat opérationnel			
Holding	(518)	(27)	(545)
Secteurs d'activité	25 166	(491)	24 675
Total résultat opérationnel	24 648	(518)	24 130
Autres produits	423	366	789
Autres charges	(330)	(373)	(703)
Coût de l'endettement financier brut	(1 731)	-	(1 731)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 367	-	1 367
Coût de l'endettement financier net	(364)	-	(364)
Autres produits financiers	592	-	592
Autres charges financières	(277)	-	(277)
Charge d'impôt	(13 675)	(45)	(13 720)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 935	(242)	1 693
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	12 952	(812)	12 140
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	14	(19)	(5)
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 966	(831)	12 135
Part du Groupe	12 585	(817)	11 768
Intérêt des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	381	(14)	367

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement (*)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	137 607	-	137 607
Droits d'accises	(20 550)	-	(20 550)
Produits des ventes	117 057	-	117 057
Achats, nets de variation de stocks	(71 555)	1 264	(70 291)
Autres charges d'exploitation	(17 141)	(18)	(17 159)
Charges d'exploration	(431)	-	(431)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 929)	(78)	(5 007)
Résultat opérationnel			
Holding	(467)	-	(467)
Secteurs d'activité	23 468	1 168	24 636
Total résultat opérationnel	23 001	1 168	24 169
Autres produits	174	-	174
Autres charges	(64)	(391)	(455)
Coût de l'endettement financier brut	(1 214)	-	(1 214)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	927	-	927
Coût de l'endettement financier net	(287)	-	(287)
Autres produits financiers	396	-	396
Autres charges financières	(260)	-	(260)
Charge d'impôt	(12 204)	398	(11 806)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 637	(464)	1 173
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	12 393	711	13 104
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	(28)	(433)	(461)
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 365	278	12 643
Part du Groupe	12 003	270	12 273
Intérêts des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	362	8	370

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

Exercice 2004 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement (*)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	116 842	-	116 842
Droits d'accises	(21 517)	-	(21 517)
Produits des ventes	95 325	-	95 325
Achats, nets de variation de stocks	(56 738)	718	(56 020)
Autres charges d'exploitation	(16 721)	(49)	(16 770)
Charges d'exploration	(414)	-	(414)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 762)	(333)	(5 095)
Résultat opérationnel			
Holding	(349)	-	(349)
Secteurs d'activité	17 039	336	17 375
Total résultat opérationnel	16 690	336	17 026
Autres produits	104	3 034	3 138
Autres charges	(386)	(450)	(836)
Coût de l'endettement financier brut	(702)	-	(702)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	572	-	572
Coût de l'endettement financier net	(130)	-	(130)
Autres produits financiers	321	-	321
Autres charges financières	(227)	-	(227)
Charge d'impôt	(8 196)	(407)	(8 603)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 421	(263)	1 158
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	9 597	2 250	11 847
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	(195)	(503)	(698)
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 402	1 747	11 149
Part du Groupe	9 131	1 737	10 868
Intérêts des minoritaires et rémunération des actions privilégiées	271	10	281

(*) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des amortissements des immobilisations incorporelles liés à la fusion Sanofi-Aventis.

C) Nature des éléments d'ajustement par secteur

Les éléments d'ajustement du compte de résultat, selon la définition donnée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, sont les suivants :

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(272)	(42)	-	(314)
Charges de restructuration	-	-	(25)	-	(25)
Amortissements exceptionnels	-	-	(61)	-	(61)
Autres	-	-	(91)	(27)	(118)
Total	-	(272)	(219)	(27)	(518)

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(330)	(28)	-	(358)
Quote-part des éléments non récurrents de sanofi-aventis	-	-	-	(81)	(81)
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(309)	(309)
Charges de restructuration	-	-	(154)	-	(154)
Amortissements exceptionnels	-	-	(40)	-	(40)
Plus-values de cession	130	174	-	-	304
Autres	(71)	-	(172)	64	(179)
Total	59	(156)	(394)	(326)	(817)

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 197	68	-	1 265
Charges de restructuration	-	-	(19)	-	(19)
Amortissements exceptionnels	-	-	(71)	-	(71)
Autres	-	-	(7)	-	(7)
Total	-	1 197	(29)	-	1 168

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 022	50	-	1 072
Quote-part des éléments non récurrents de sanofi-aventis	-	-	-	(207)	(207)
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(335)	(335)
Charges de restructuration	-	-	(130)	-	(130)
Amortissements exceptionnels	-	-	(215)	-	(215)
Plus-values de cession	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(501)	586	85
Total	-	1 022	(796)	44	270

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Exercice 2004 (en millions d'euros)

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	487	232	-	719
Charges de restructuration	-	(50)	-	-	(50)
Amortissements exceptionnels	-	(34)	(244)	-	(278)
Autres	-	-	(55)	-	(55)
Total	-	403	(67)	-	336

ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET

Exercice 2004 (en millions d'euros)

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	349	157	-	506
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis (y compris plus-value de dilution)	-	-	-	2 399	2 399
Quote-part des éléments d'ajustement liés à la fusion Sanofi-Aventis	-	-	-	(113)	(113)
Charges de restructuration	-	(31)	(112)	-	(143)
Amortissements exceptionnels	(114)	(21)	(637)	-	(772)
Plus-values de cession	-	-	-	53	53
Autres	(34)	(26)	(197)	64	(193)
Total	(148)	271	(789)	2 403	1 737

D) Informations sur les dépréciations d'actifs

Dans le secteur Chimie, des dépréciations d'actifs (immobilisations corporelles et incorporelles) ont été enregistrées au titre de l'exercice 2006 avec un impact négatif de 61 millions d'euros sur le résultat opérationnel et négatif de 40 millions d'euros sur le résultat net, part du Groupe. Ces éléments sont identifiés dans la note 4C ci-dessus en éléments d'ajustement sous la rubrique « Amortissements exceptionnels ».

Ces dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) du secteur Chimie pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison principalement de l'évolution de l'environnement économique des activités concernées. Les UGT du secteur Chimie sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels.

Par ailleurs,

- la valeur recouvrable des UGT a été établie sur la base de leur valeur d'utilité, telle que définie dans la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés « Dépréciation des actifs immobilisés » ;
- les flux de trésorerie futurs intégrant les risques spécifiques aux actifs ont été actualisés au taux de 8% après impôt.

Au titre des exercices 2005 et 2004, l'évolution de l'environnement économique de certaines activités du secteur Chimie avait conduit le Groupe à reconnaître des dépréciations d'actifs respectivement à hauteur de 71 millions d'euros et 244 millions d'euros en résultat opérationnel et 215 millions d'euros et 637 millions d'euros en résultat net, part du Groupe.

Aucune reprise de perte de valeur n'a été enregistrée sur les exercices 2004, 2005 et 2006.

5) Informations par zone géographique

Exercice 2006 (en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Extrême-Orient et reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe ^(a)	36 890	70 992	13 031	10 086	22 803	153 802
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 860	14 066	4 318	10 595	10 442	45 281
Investissements bruts	1 919	2 355	881	3 326	3 371	11 852
Exercice 2005 (en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires hors Groupe ^(a)	34 362	53 727	17 663	8 304	23 551	137 607
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 300	14 148	4 748	9 546	10 210	44 952
Investissements bruts	1 967	2 178	1 691	2 858	2 501	11 195
Exercice 2004 (en millions d'euros)						
Chiffre d'affaires hors Groupe ^(a)	29 888	45 523	16 765	6 114	18 552	116 842
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 724	13 859	3 096	7 322	8 081	38 082
Investissements bruts	2 125	2 060	762	2 004	1 953	8 904

(a) Chiffre d'affaires hors Groupe des activités poursuivies.

6) Charges d'exploitation

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Achats, nets de variation de stocks ^(a)	(83 334)	(70 291)	(56 020)
Charges d'exploration	(634)	(431)	(414)
Autres charges d'exploitation ^(b)	(19 536)	(17 159)	(16 770)
dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles	454	394	711
dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles	(111)	(51)	(25)
Charges d'exploitation	(103 504)	(87 881)	(73 204)

(a) Inclut les taxes à la production dans l'Amont, notamment les royalties (voir en particulier les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques du Groupe détaillés en note 31 de l'annexe aux comptes consolidés « Informations complémentaires »).

(b) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés « Effectifs du Groupe et charges de personnel »).

7) Autres produits et autres charges

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	789	98	3 138
Profits de change	-	76	-
Autres produits	789	174	3 138
Pertes de change	(30)	-	(75)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(182)	(182)	(375)
Provision liée au sinistre AZF	(100)	(100)	(150)
Autres	(391)	(173)	(236)
Autres charges	(703)	(455)	(836)

En 2006, les plus-values sur cessions proviennent principalement des cessions de titres de participation. La rubrique « Autres » est constituée pour :

- 188 millions d'euros de charges de restructuration dans le secteur Chimie ;
- 32 millions d'euros de dotation aux provisions relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

En 2004, dans le secteur Chimie, la détérioration du cycle économique avait déclenché des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles. En conséquence, une dépréciation de 118 millions d'euros avait été comptabilisée pour ajuster les immobilisations incorporelles concernées à leur valeur recouvrable. Les plus et moins-values sur cessions d'actifs incluaient une plus-value de dilution avant impôt de 2 969 millions d'euros liée à la fusion Sanofi-Aventis. La rubrique « Autres » était constituée notamment de charges de préretraite et de restructuration pour 18 millions d'euros et de provisions pour divers litiges pour 46 millions d'euros.

8) Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Revenus des participations	237	164	154
Frais financiers immobilisés	236	101	34
Autres	119	131	133
Autres produits financiers	592	396	321
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(182)	(162)	(143)
Autres	(95)	(98)	(84)
Autres charges financières	(277)	(260)	(227)

9) Impôts sur les sociétés

Depuis 1966, le Groupe est imposé selon le régime du bénéfice consolidé, accordé par agrément triennal du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en France. L'agrément du Groupe au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2005-2007.

Aucun impôt différé n'est reconnu au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des investissements considérés comme permanents dans des filiales

à l'étranger. Les résultats non distribués des filiales étrangères ainsi réinvestis indéfiniment s'élevaient à 21 717 millions d'euros au 31 décembre 2006. L'effet fiscal latent relatif à ces résultats réinvestis ne peut être déterminé de manière fiable.

Par ailleurs, aucun impôt différé n'est reconnu au titre des réserves non distribuées des filiales françaises du Groupe, dont le montant est d'environ 8 491 millions d'euros dans la mesure où la distribution de ces réserves serait exonérée d'impôt pour les filiales dans lesquelles le Groupe détient plus de 95% du capital.

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Impôts courants	(12 997)	(11 362)	(7 641)
Impôts différés	(723)	(444)	(962)
Total impôts sur les sociétés	(13 720)	(11 806)	(8 603)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Déficits et crédits d'impôts reportables	633	484
Pensions, retraites et obligations similaires	830	949
Autres provisions non déductibles temporairement	2 157	2 637
Impôts différés actifs	3 620	4 070
Dépréciation des impôts différés actifs	(572)	(536)
Impôts différés actifs nets	3 048	3 534
Amortissement fiscal accéléré	(8 180)	(7 769)
Autres déductions fiscales temporaires	(1 237)	(1 435)
Impôts différés passifs	(9 417)	(9 204)
Passif net d'impôt différé	(6 369)	(5 670)

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Impôts différés actifs non courants (note 14 « Autres actifs non courants »)	806	1 392
Impôts différés actifs courants (note 16 « Clients et comptes rattachés, autres créances »)	94	126
Impôts différés passifs non courants (Impôts différés)	(7 139)	(6 976)
Impôts différés passifs courants	(130)	(212)
Montant net	(6 369)	(5 670)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Solde à l'ouverture	(5 670)	(5 100)
Impôts différés reconnus en résultat des activités poursuivies	(723)	(444)
Impôts différés reconnus en résultat des activités abandonnées	(10)	53
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	(17)	176
Variations de périmètre ^(b)	(311)	29
Effets de change	362	(384)
Solde à la clôture	(6 369)	(5 670)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts courants et différés affectés aux transactions sur les actions autodétenues et à la réévaluation des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente.

(b) Ce montant est principalement lié à l'apport-scission d'Arkema.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT (HORS ARKEMA)			
Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Résultat net des activités poursuivies	12 140	13 103	11 847
Impôts sur les sociétés	13 720	11 806	8 603
Résultat avant impôt	25 860	24 909	20 450
Taux d'imposition français	34,43%	34,93%	35,43%
Charge d'impôt théorique	(8 904)	(8 701)	(7 245)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(5 484)	(4 128)	(2 740)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	583	410	410
Différences permanentes	324	253	982
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	(87)	(55)	(44)
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(88)	576	104
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(62)	(151)	(71)
Autres	(2)	(10)	1
Charge d'impôt dans le compte de résultat	(13 720)	(11 806)	(8 603)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2006, qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 34,43% (34,93% en 2005).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations d'écarts d'acquisition, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités et au régime du bénéfice consolidé.

Échéancier des crédits d'impôt

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006		2005	
	Base	Impôt	Base	Impôt
2006	-	-	225	106
2007	234	115	165	81
2008	210	102	144	70
2009	157	80	68	32
2010 ^(a)	299	104	27	11
2011 et suivants	23	9	-	-
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	638	223	559	184
Total	1 561	633	1 188	484

(a) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2010 et années suivantes pour l'exercice 2005.

10) Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Ecarts d'acquisition	1 759	(635)	1 124	2 479	(1 318)	1 161
Droits miniers prouvés et non prouvés	5 457	(2 473)	2 984	5 213	(2 659)	2 554
Autres immobilisations incorporelles	2 377	(1 780)	597	2 684	(2 015)	669
Total immobilisations incorporelles	9 593	(4 888)	4 705	10 376	(5 992)	4 384

Exercice (en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2006	4 384	675	(25)	(282)	(337)	290	4 705
2005	3 176	274	(91)	(370)	296	1 099	4 384

La colonne « Autres » en 2005 comprend principalement les droits miniers de Deer Creek Energy Ltd pour 1 015 millions d'euros (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2006 des écarts d'acquisition répartis par secteur :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition nets au 1 ^{er} janvier 2006	Augmentations	Dépréciations	Autres	Écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2006
Amont	96	-	-	(1)	95
Aval	123	19	-	(4)	138
Chimie	917	84	-	(135)	866
Holding	25	-	-	-	25
Total	1 161	103	-	(140)	1 124

11) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations de l'exploration production						
Sur permis prouvés	60 063	(39 211)	20 852	58 980	(38 646)	20 334
Sur permis non prouvés	20	(1)	19	8	(1)	7
Travaux en cours	7 080	(22)	7 058	6 136	(29)	6 107
Sous-total	67 163	(39 234)	27 929	65 124	(38 676)	26 448
Autres immobilisations						
Terrains	1 550	(445)	1 105	1 646	(392)	1 254
Installations techniques (y compris transport)	20 724	(14 131)	6 593	23 533	(16 699)	6 834
Constructions	5 392	(3 289)	2 103	6 444	(4 070)	2 374
Immobilisations en cours	1 228	(14)	1 214	1 482	(31)	1 451
Autres immobilisations	6 154	(4 522)	1 632	7 805	(5 598)	2 207
Sous-total	35 048	(22 401)	12 647	40 910	(26 790)	14 120
Total immobilisations corporelles	102 211	(61 635)	40 576	106 034	(65 466)	40 568

Exercice (en millions d'euros)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2006	40 568	9 209	(175)	(5 010)	(2 373)	(1 643)	40 576
2005	34 906	8 208	(336)	(5 282)	3 013	59	40 568

La colonne « Autres » en 2006 comprend principalement l'impact de l'apport-scission d'Arkema pour 1 310 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Installations techniques	518	(244)	274	491	(212)	279
Constructions	40	(27)	13	26	(18)	8
Travaux de développement	-	-	-	-	-	-
Total	558	(271)	287	517	(230)	287

12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

(en millions d'euros)	Au 31 décembre				Exercice		
	2006 % de détention	2005 % de détention	2006 valeur d'équivalence	2005 valeur d'équivalence	2006 quote-part du profit (perte)	2005 quote-part du profit (perte)	2004 quote-part du profit (perte)
NLNG	15,00%	15,00%	887	726	329	190	158
CEPSA (quote-part Amont)	48,83%	45,28%	253	311	104	99	75
Qatargas	10,00%	10,00%	186	156	119	46	42
Gasoducto Gasandes Argentina	56,50%	56,50%	115	132	7	7	6
SCP Limited	10,00%	10,00%	100	89	-	-	-
Ocesa	15,20%	15,20%	64	71	-	-	-
Société du Terminal Méthanier De Fos Cavaou ^(a)	30,30%	-	63	-	(4)	-	-
Moattama Gas Transportation Cy	31,24%	31,24%	61	64	63	45	40
Hidroneuquen Piedra del Aguila ^(a)	-	41,30%	-	61	-	4	41
Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	50,00%	61	55	3	3	4
Qatar Liquefied Gas Company Limited II ^(a)	8,35%	-	55	-	-	-	-
Abu Dhabi Gas Ind, Ltd	15,00%	15,00%	48	54	-	-	-
Gas Invest SA	27,24%	27,24%	53	47	12	(3)	(59)
Gasoducto Gasandes sa (Chili)	56,50%	56,50%	39	40	-	-	2
Humber Power Ltd ^(a)	-	-	-	-	-	16	24
CFMH ^(a)	-	-	-	-	-	-	35
Autres	-	-	168	145	13	28	35
Total Amont			2 153	1 951	646	435	403
CEPSA (quote-part Aval)	48,83%	45,28%	1 735	1 372	246	321	211
Wepec ^(b)	22,41%	22,41%	62	74	1	11	-
Autres	-	-	125	129	26	24	15
Total Aval			1 922	1 575	273	356	226
CEPSA (quote-part Chimie)	48,83%	45,28%	503	431	26	39	29
Qatar Petrochemical Company Ltd	20,00%	20,00%	147	141	45	39	32
Autres	-	-	63	161	-	4	9
Total Chimie			713	733	71	82	70
Sanofi-Aventis	13,13%	13,19%	7 010	7 087	556	299	459
CEPSA (quote-part Holding)	48,83%	45,28%	-	-	147	-	-
Autres	-	-	-	7	-	1	-
Total Holding			7 010	7 094	703	300	459
Total titres			11 798	11 353	1 693	1 173	1 158
Prêts			1 533	1 299			
Total titres et prêts			13 331	12 652			

(a) Participations cédées en 2005 et 2006.

(b) Société intégrée par mise en équivalence à partir de 2005.

(c) Acquisitions 2006.

La quote-part de la valeur boursière de CEPSPA s'élève à 7 762 millions d'euros au 31 décembre 2006.
La quote-part de la valeur boursière de Sanofi-Aventis s'élève à 12 485 millions d'euros au 31 décembre 2006.

CEPSA

BILAN SIMPLIFIÉ

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)

Actifs non courants	4 465	Capitaux propres	4 838
Actifs courants	4 259	Passifs non courants	1 356
		Passifs courants	2 530
Total	8 724	Total	8 724

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice (en millions d'euros)

	2006
Chiffre d'affaires	18 473
Résultat net consolidé, part du groupe	812

Sanofi-Aventis

BILAN SIMPLIFIÉ

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)

Actifs non courants	65 603	Capitaux propres	45 820
Actifs courants	12 160	Passifs non courants	21 665
		Passifs courants	10 278
Total	77 763	Total	77 763

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice (en millions d'euros)

	2006
Chiffre d'affaires	28 373
Résultat net consolidé, part du groupe	4 006

13) Titres de participation

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	2006			2005		
	Valeur historique	Gain (perte) latent	Valeur au bilan	Valeur historique	Gain (perte) latent	Valeur au bilan
I.C.E. (Intercontinental Exchange) ^(a)	-	-	-	1	138	139
Santander Central Hispano (SCH) ^(a)	-	-	-	93	88	181
Areva	69	135	204	69	79	148
Arkema	16	82	98	-	-	-
Autres titres cotés	1	1	2	1	-	1
Titres de participation cotés ^(b)	86	218	304	164	305	469
BBPP	80	-	80	89	-	89
Oman LNG LLC	6	-	6	7	-	7
BTC Limited	185	-	185	177	-	177
Autres titres non cotés	675	-	675	774	-	774
Titres de participation non cotés ^(b)	946	-	946	1 047	-	1 047
Titres de participation	1 032	218	1 250	1 211	305	1 516

(a) Titres cédés en 2006.

(b) Dont dépréciation de 668 millions d'euros en 2006 et 820 millions d'euros en 2005.

Ces titres de participation appartiennent à la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir note 1L de l'annexe aux comptes consolidés).

14) Autres actifs non courants

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005		
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	806	-	806	1 392	-	1 392
Prêts et avances ^(a)	1 513	(488)	1 025	1 786	(584)	1 202
Autres	257	-	257	200	-	200
Total	2 576	(488)	2 088	3 378	(584)	2 794

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

15) Stocks

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005		
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 038	(90)	3 948	3 619	-	3 619
Produits raffinés	5 373	(44)	5 329	5 584	(14)	5 570
Produits de la Chimie	1 544	(90)	1 454	2 803	(175)	2 628
Autres stocks	1 231	(216)	1 015	1 097	(224)	873
Total	12 186	(440)	11 746	13 103	(413)	12 690

16) Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005		
	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	17 882	(489)	17 393	20 174	(562)	19 612
Créances d'exploitation	1 878	-	1 878	1 534	-	1 534
Créances sur États (impôts et taxes)	2 098	-	2 098	2 119	-	2 119
Impôts différés actifs, courants	94	-	94	126	-	126
Charges constatées d'avance	745	-	745	799	-	799
Autres débiteurs	2 471	(39)	2 432	2 284	(63)	2 221
Autres créances	7 286	(39)	7 247	6 862	(63)	6 799

17) Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL

Il n'existe qu'une seule classe d'actions de TOTAL S.A. d'une valeur nominale de 2,5 euros au 31 décembre 2006. En vertu de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL du 12 mai 2006, en sa quinzième résolution, le nominal de l'action TOTAL a été divisé par quatre le 18 mai 2006. Les actions peuvent être détenues au porteur ou inscrites au nominatif.

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même et par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 4 081 629 794 au 31 décembre 2006 pour 1 034 280 640 au 31 décembre 2005 et 1 069 761 134 au 31 décembre 2004 (soit respectivement 4 137 122 560 et 4 279 044 536 après retraitement afin de tenir compte de la division par quatre du nominal intervenue le 18 mai 2006).

		Données historiques	Données historiques retraitées ^(e)
Au 1^{er} janvier 2004		649 118 236	2 596 472 944
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	3 434 830	13 739 320
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	950	3 800
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	2 335 024	9 340 096
Actions annulées ^(a)		(19 873 932)	(79 495 728)
Au 1^{er} janvier 2005		635 015 108	2 540 060 432
Actions émises en raison de :	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	133 257	533 028
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	1 043 499	4 173 996
Actions annulées ^(b)		(21 075 568)	(84 302 272)
Au 1^{er} janvier 2006		615 116 296	2 460 465 184
Actions émises en raison de :	Division par quatre du nominal	1 845 348 888	-
	Augmentation de capital réservée aux salariés	11 141 320	11 141 320
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	849 319	849 319
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	332 130	332 130
Actions annulées ^(c)		(47 020 000)	(47 020 000)
Au 31 décembre 2006 ^(d)		2 425 767 953	2 425 767 953

(a) Sur décision du Conseil d'administration du 9 novembre 2004.

(b) Sur décisions du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et du 3 novembre 2005.

(c) Sur décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006.

(d) Dont 161 200 707 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

(e) Données historiques retraitées afin de tenir compte de la division par quatre du nominal intervenue le 18 mai 2006.

La variation du nombre moyen pondéré d'actions dilué utilisé pour le calcul du résultat net par action s'analyse comme suit :

Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2006 ^(a)	2 460 465 184
<i>Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)</i>	
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	304 461
Exercice d'options d'achat d'actions TOTAL	3 756 803
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	169 146
Augmentation de capital réservée aux salariés	9 284 433
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(180 916 837)
Nombre moyen pondéré d'actions	2 293 063 190
<i>Effet dilutif</i>	
Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL	14 758 984
Attribution gratuite d'actions TOTAL	3 218 410
Garanties d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	833 908
Augmentation de capital réservée aux salariés	430 160
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	2 312 304 652

(a) Données retraitées afin de tenir compte de la division par quatre du nominal intervenu le 18 mai 2006.

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputera sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 3 novembre 2005 a décidé de mettre en œuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3 millions d'actions de 10 euros de nominal, soit 12 millions d'actions de 2,5 euros de nominal, portant jouissance au 1^{er} janvier 2005 au prix de 166,60 euros par action de 10 euros de nominal, soit 41,65 euros par action de 2,5 euros de nominal, avec une période de souscription ouverte du 6 au 24 février 2006. 2 785 330 actions de 10 euros de nominal, soit 11 141 320 actions de 2,5 euros de nominal, ont été souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-

quatre mois, le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 a décidé d'annuler 47 020 000 actions de 2,5 euros de nominal au prix moyen de 52,31 euros par action.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2006, TOTAL S.A. détenait 60 869 439 de ses propres actions, soit 2,51% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 23 272 755 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 4 591 684 actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 33 005 000 actions acquises entre juillet 2006 et décembre 2006 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006. Le Conseil d'administration du 10 janvier 2007 a décidé d'annuler ces 33 005 000 actions au prix moyen de 52,52 euros par action.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre 2006, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,14% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;

- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende payé

Au cours de l'exercice 2006, TOTAL a procédé à la mise en paiement, le 18 mai 2006, d'un solde du dividende de 3,48 euros par action de 10 euros de nominal, soit 0,87 euro par action de 2,5 euros de nominal, au titre de l'exercice 2005, ainsi que, le 17 novembre 2006, d'un acompte sur dividende de 0,87 euro par action de 2,5 euros de nominal à valoir sur le dividende au titre de l'exercice 2006.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 de verser un dividende de 1,87 euro par action de 2,5 euros de nominal au titre de l'exercice 2006, soit un solde à distribuer de 1 euro par action en tenant compte de l'acompte de 0,87 euro déjà versé.

Primes liées au capital

En application de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes sur actions de la société mère qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé.

Les primes liées au capital peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf si les réserves distribuables de la société mère sont distribuées auparavant ou simultanément à ces primes.

Les primes liées au capital s'élèvent à 31 156 millions d'euros au 31 décembre 2006 (34 563 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de la société mère seraient soumises à une taxation d'environ 70 millions d'euros au 31 décembre 2006 (70 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Évaluations directes en capitaux propres

Les capitaux propres sont directement débités en 2006 d'un montant de (2 676) millions d'euros correspondant aux éléments suivants :

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005
Ecart de conversion, part du Groupe	(2 595)	2 850
Variation des impôts différés sur actions autodétenues	-	242
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(61)	160
Autres	24	16
Part du Groupe	(2 632)	3 268
Intérêts minoritaires et actions privilégiées	(44)	51
Total évaluations directes en capitaux propres	(2 676)	3 319

18) Engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Provisions pour engagements de retraite	1 918	2 524
Provisions pour autres engagements sociaux	647	718
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	208	171
Total	2 773	3 413

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des plans à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2006	2005	2006	2005
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés				
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	9 647	8 117	774	675
Droits accumulés durant l'année	174	168	11	14
Coût financier	392	411	30	36
Réduction de droits futurs	(6)	-	(1)	-
Liquidation d'engagements	(243)	(14)	-	-
Avantages spécifiques	-	-	-	-
Cotisations employés	11	15	-	-
Prestations payées	(444)	(436)	(36)	(48)
Modifications de régimes	17	139	7	2
(Gains) et pertes actuariels	(151)	1 003	(21)	57
Écarts de conversion et autres ^(a)	(655)	244	(116)	38
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	8 742	9 647	648	774
Variation de la valeur actuelle des placements				
Valeur actuelle des placements au début de la période	(6 274)	(5 362)	-	-
Revenus financiers attendus des placements	(353)	(356)	-	-
(Gains) et pertes actuariels	(104)	(364)	-	-
Liquidation d'engagements	201	12	-	-
Cotisations employés	(11)	(15)	-	-
Cotisations employeurs ^(b)	(617)	(323)	-	-
Prestations payées	327	337	-	-
Écarts de conversion et autres ^(c)	430	(203)	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(6 401)	(6 274)	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	2 341	3 373	648	774
Coût des services passés non reconnus	(149)	(171)	23	35
Gains (Pertes) actuariels non reconnus	(423)	(777)	(24)	(91)
Effet du plafond d'actif	4	5	-	-
(Actif) Passif net comptabilisé	1 773	2 430	647	718
Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	1 918	2 524	647	718
Autres actifs non courants	(145)	(94)	-	-

(a) En 2006, la variation des écarts de conversion et autres comprend l'effet de l'apport-scission d'Arkema, soit respectivement (587) millions d'euros et (107) millions d'euros en valeur actuarielle des droits accumulés au titre des régimes de retraite et au titre des autres engagements sociaux.

(b) En 2006, le Groupe a procédé à l'externalisation de certains de ses engagements pour un montant de 269 millions d'euros auprès d'organismes d'assurance.

(c) En 2006, la variation des écarts de conversion et autres comprend l'effet de l'apport-scission d'Arkema, soit 375 millions d'euros en valeur actuelle des placements au titre des régimes de retraite.

Au 31 décembre 2006, la valeur actuelle des engagements relatifs à des régimes de retraite et assimilés intégralement ou partiellement financés s'élève à 7 358 millions d'euros et la valeur actuelle des engagements non financés à 2 032 millions d'euros (respectivement 8 046 millions d'euros et 2 375 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Engagements de retraite			
Valeur actuarielle des droits accumulés	8 742	9 647	8 117
Valeur actuelle des placements	(6 401)	(6 274)	(5 362)
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	2 341	3 373	2 755
Autres engagements sociaux			
Valeur actuarielle des droits accumulés	648	774	675
Valeur actuelle des placements	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	648	774	675

Les cotisations qui seront versées en 2007 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 324 millions d'euros.

ESTIMATION DES PAIEMENTS FUTURS (en millions d'euros)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2007	433	39
2008	449	35
2009	454	36
2010	471	35
2011	484	36
2012-2016	2 597	183

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DES PLACEMENTS	Engagements de retraite	
Au 31 décembre	2006	2005
Actions	42%	46%
Obligations	48%	48%
Monétaire	6%	3%
Immobilier	4%	3%

Les hypothèses du Groupe sur les taux de rendement attendus des actifs sont établies par classe d'actifs et par pays à partir des taux de rendement obligataires et des primes de risque.

HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
Exercice	2006	2005	2006	2005
Taux d'actualisation	4,69%	4,51%	4,89%	4,56%
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,14%	3,63%	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :				
- Taux initial	-	-	5,57%	5,41%
- Taux ultime	-	-	3,65%	4,00%

HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR DÉTERMINER LA CHARGE DE L'EXERCICE	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
Exercice	2006	2005	2006	2005
Taux d'actualisation	4,51%	5,12%	4,56%	5,28%
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,63%	3,66%	-	-
Rendement attendu des placements	6,14%	6,57%	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :				
- Taux initial	-	-	5,41%	5,70%
- Taux ultime	-	-	4,00%	4,15%

La charge des exercices 2006 et 2005 s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Engagements de retraite		Autres engagements sociaux	
	2006	2005	2006	2005
Droits accumulés durant l'année	174	168	11	14
Coût financier	392	411	30	36
Revenus financiers attendus des placements	(353)	(356)	-	-
Amortissement de (l'actif) passif initial	-	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	41	64	(2)	(6)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	26	-	(2)	2
Effet du plafond d'actif	-	5	-	-
Réduction de droits futurs	(4)	-	(1)	-
Liquidation d'engagements	(15)	(3)	-	-
Avantages spécifiques	-	-	-	-
Charge (produit) net de l'ensemble consolidé	261	289	36	46
Charge (produit) net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	256	233	35	40
Charge (produit) net des activités abandonnées (Arkema)	5	56	1	6

Les hypothèses d'évolution des dépenses de santé ont un effet significatif sur les évaluations des engagements en matière de couverture des frais médicaux. La variation de plus ou moins 1% des taux de progression des dépenses de santé aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2006	65	(54)
La charge de l'exercice 2006	5	(4)

19) Provisions non courantes

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Provisions pour litiges	497	839
Provisions pour protection de l'environnement	574	768
Provisions pour restitution des sites	3 893	3 710
Autres provisions non courantes	1 215	1 421
Dépôts et cautionnements reçus	288	313
Total	6 467	7 051

En 2006, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2006, à 176 millions d'euros ;
- des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2006, à 72 millions d'euros.

En 2005, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2005, à 133 millions d'euros ;
- des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2005, à 171 millions d'euros.

VARIATION DES PROVISIONS NON COURANTES

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Effet de change	Autres	Au 31 décembre
2006	7 051	884	(821)	(273)	(374)	6 467
2005	6 274	1 347	(1 025)	375	80	7 051

En 2006, les dotations de l'exercice (884 millions d'euros) correspondent notamment à :

- un complément de provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF de 100 millions d'euros ;
- des provisions pour protection de l'environnement dans la Chimie pour 96 millions d'euros ;
- des dotations de provisions pour plans sociaux et restructurations pour 88 millions d'euros ;
- une dotation aux provisions pour litiges de 32 millions d'euros relative à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

En 2005, les dotations de l'exercice (1 347 millions d'euros) correspondent notamment à :

- un complément de provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF de 100 millions d'euros ;
- des provisions pour protection de l'environnement dans la Chimie pour 283 millions d'euros ;
- des dotations de provisions pour plans sociaux et restructurations pour 107 millions d'euros ;
- une dotation aux provisions pour litiges de 292 millions d'euros relative à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

En 2006, les principales reprises de l'exercice (821 millions d'euros) sont liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF, reprise pour 57 millions d'euros ;
- les provisions pour plans sociaux et restructurations reprises pour 43 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement dans la Chimie reprises pour 56 millions d'euros.

En 2005, les principales reprises de l'exercice (1 025 millions d'euros) sont liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF, reprise pour 77 millions d'euros ;
- les provisions pour plans sociaux et restructurations reprises pour 106 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement dans la Chimie reprises pour 197 millions d'euros.

VARIATION DES PROVISIONS POUR RESTITUTION DES SITES

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Accrétion	Révision des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effet de change	Autre	Au 31 décembre
2006	3 710	182	66	274	(174)	(191)	26	3 893
2005	3 334	162	51	86	(202)	250	29	3 710

20) Dettes financières et instruments financiers associés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre (en millions d'euros)		2006			2005		
(ACTIF)/PASSIF		Garanties	Non garanties	Total	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes		771	13 403	14 174	490	13 303	13 793
dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)		-	193	193	-	128	128
Instruments financiers de couverture de la dette non courante (actif) ^(a)		-	(486)	(486)	-	(477)	(477)
Dettes financières non courantes après couverture		771	12 917	13 688	490	12 826	13 316
Emprunts obligataires après couverture		-	11 120	11 120	-	10 703	10 703
Autres emprunts à taux variable après swaps		398	1 589	1 987	105	1 715	1 820
Autres emprunts à taux fixe		2	208	210	3	408	411
Dettes financières des contrats de location financement		371	-	371	382	-	382
Dettes financières non courantes après couverture		771	12 917	13 688	490	12 826	13 316

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans la note 1M (iii) de l'annexe aux comptes consolidés « Instruments financiers de gestion du financement à long terme ».

La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 décembre 2006, après prise en compte des swaps de change et de taux adossés, se décompose comme suit (l'impact du risque de crédit du Groupe étant négligeable, il n'est pas pris en compte dans les valorisations) :

(en millions d'euros)		Juste valeur après couverture au 31/12/2005	Juste valeur après couverture au 31/12/2006	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Année d'émission						
Société mère						
Emprunt obligataire	1996	166	-	FRF	2006	6,900%
Emprunt obligataire	1996	404	362	FRF	2008	6,750%
Emprunt obligataire	1997	83	75	FRF	2007	5,030%
Emprunt obligataire	1997	70	63	ESP	2007	6,800%
Emprunt obligataire	1997	146	126	FRF	2009	6,200%
Emprunt obligataire	1998	32	29	FRF	2008	PIBOR 3 mois + 0,380%
Emprunt obligataire	1998	141	132	FRF	2009	5,125%
Emprunt obligataire	1998	142	128	FRF	2013	5,000%
Emprunt obligataire	1999	275	-	EUR	2006	3,875%
Emprunt obligataire	2000	107	-	CHF	2006	3,500%
Emprunt obligataire	2000	75	68	EUR	2010	5,650%
Part à moins d'un an	-	(548)	(138)			
Total société mère		1 093	845			
Elf Aquitaine S.A.						
Emprunt obligataire 1999		998	996	EUR	2009	4,500%
Part à moins d'un an		-	-			
Total Elf Aquitaine S.A.		998	996			

(en millions d'euros)		Juste valeur après couverture au 31/12/2005	Juste valeur après couverture au 31/12/2006	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Année d'émission						
TOTAL CAPITAL						
Emprunt obligataire	2002	309	276	CHF	2007	3,000%
Emprunt obligataire	2002	64	57	USD	2007	4,740%
Emprunt obligataire	2002	255	228	USD	2007	5,125%
Emprunt obligataire	2002	18	15	USD	2012	5,890%
Emprunt obligataire	2002	204	183	CHF	2007	3,000%
Emprunt obligataire	2002	213	190	USD	2007	4,750%
Emprunt obligataire	2002	43	38	USD	2007	LIBOR USD 3 mois + 0,060%
Emprunt obligataire	2002	43	38	USD	2007	LIBOR USD 3 mois + 0,065%
Emprunt obligataire	2002	195	174	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2002	113	101	CHF	2007	2,500%
Emprunt obligataire	2002	101	90	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2003	69	61	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2003	52	43	AUD	2008	5,000%
Emprunt obligataire	2003	450	402	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	56	50	CAD	2008	4,250%
Emprunt obligataire	2003	26	23	USD	2013	4,500%
Emprunt obligataire	2003	212	190	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2003	49	46	AUD	2008	5,000%
Emprunt obligataire	2003	91	81	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	142	127	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	185	165	CHF	2008	2,010%
Emprunt obligataire	2003	181	162	CHF	2009	2,385%
Emprunt obligataire	2003	123	110	CHF	2008	2,010%
Emprunt obligataire	2003	61	55	AUD	2009	6,250%
Emprunt obligataire	2003-2004	467	418	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2003	196	175	CHF	2010	2,375%
Emprunt obligataire	2004	395	353	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	138	123	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2004	535	479	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2004	67	60	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	33	29	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	156	140	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	65	58	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2004	65	58	CAD	2010	4,000%
Emprunt obligataire	2004	226	202	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	42	38	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	42	38	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	115	103	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2004	85	76	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	131	118	CAD	2011	4,875%
Emprunt obligataire	2004	255	228	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	58	51	NZD	2014	6,750%
Emprunt obligataire	2004	85	76	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	142	127	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2005	337	302	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2005	220	197	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	42	38	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2005	65	58	AUD	2011	5,750%

(en millions d'euros)		Juste valeur après couverture au 31/12/2005	Juste valeur après couverture au 31/12/2006	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Année d'émission						
TOTAL CAPITAL						
Emprunt obligataire	2005	68	61	CAD	2011	4,000%
Emprunt obligataire	2005	170	152	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2005	106	95	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2005	136	122	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	63	63	AUD	2012	5,750%
Emprunt obligataire	2005	57	57	NZD	2012	6,500%
Emprunt obligataire	2005	65	65	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	226	226	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	98	97	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2005	295	284	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2006	-	130	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	-	62	AUD	2012	5,625%
Emprunt obligataire	2006	-	72	CAD	2012	4,125%
Emprunt obligataire	2006	-	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	-	147	GBP	2007	5,000%
Emprunt obligataire	2006	-	65	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	-	64	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	-	63	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	-	129	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2006	-	100	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	-	74	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2006	-	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	50	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	-	127	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2006	-	474	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2006	-	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	-	42	EUR	2011	EURIBOR 3 mois + 0,040%
Emprunt obligataire	2006	-	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	151	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	120	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2006	-	74	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2006	-	50	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2006	-	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	126	CHF	2013	2,510%
Part à moins d'un an		-	(1 686)			
Total TOTAL CAPITAL		8 501	9 206			
Autres filiales consolidées		111	73			
Total		10 703	11 120			

Répartition par échéance de la dette non courante

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2008	2 604	4	(245)	2 359	17%
2009	2 320	14	(82)	2 238	16%
2010	3 083	2	(104)	2 979	22%
2011	3 177	75	(20)	3 157	23%
2012 et suivantes	2 990	98	(35)	2 955	22%
Total	14 174	193	(486)	13 688	100%

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2007	2 896	(12)	(223)	2 673	20%
2008	2 256	(10)	(117)	2 139	16%
2009	2 403	1	(94)	2 309	17%
2010	1 958	50	(22)	1 936	15%
2011 et suivantes	4 280	99	(21)	4 259	32%
Total	13 793	128	(477)	13 316	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	%	2005	%
Dollar	6 981	51%	9 778	73%
Euro	5 382	39%	2 324	18%
Autres devises	1 325	10%	1 214	9%
Total	13 688	100%	13 316	100%

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	%	2005	%
Taux fixes	896	7%	1 089	8%
Taux variables	12 792	93%	12 227	92%
Total	13 688	100%	13 316	100%

Impact en résultat

Le montant du coût de la dette après couverture est présenté dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut » du compte de résultat consolidé.

Le taux d'intérêt effectif qu'il fait apparaître est proche des conditions de marché court terme, sensiblement différent des taux de levée des emprunts décrits ci-dessus, du fait que les instruments de couverture de taux sont des *swaps* qui convertissent le financement du Groupe à des conditions de marché à échéance moyenne de trois mois.

L'impact en résultat au titre de l'exercice 2006 des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires est un produit de 18 millions d'euros après impôt (une charge de (23) millions d'euros en 2005 et (12) millions d'euros en 2004).

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Dettes financières courantes et découverts bancaires	3 348	2 928
Part à moins d'un an des dettes financières	2 510	992
Dettes financières courantes	5 858	3 920
Part à court terme des instruments financiers passifs de la couverture de la dette	-	6
Autres instruments financiers passifs courants	75	27
Autres passifs financiers courants (note 27)	75	33
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(3 496)	-
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(341)	(44)
Autres instruments financiers actifs courants	(71)	(290)
Actifs financiers courants (note 27)	(3 908)	(334)
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	2 025	3 619

La variation des instruments financiers courants est, conformément aux méthodes décrites en note 1M de l'annexe aux comptes consolidés, comptabilisée en résultat de la période, dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut », à l'exception des instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (*net investment hedge*), comptabilisés directement en situation nette dans la rubrique « Écart de conversion » pour un montant de (5) millions d'euros au 31 décembre 2006 ((146) millions d'euros en 2005).

21) Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Dettes d'exploitation	1 430	1 416
Produits constatés d'avance	163	253
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	7 204	7 644
Dettes sociales	879	1 015
Autres	2 833	2 741
Total	12 509	13 069

22) Contrats de location

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres matériels (voir note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de crédit-bail irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2006 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2007	381	52
2008	378	56
2009	307	56
2010	246	51
2011	153	54
2012 et après	422	218
Total des engagements	1 887	487
Moins intérêts financiers	-	(87)
Valeur nominale des contrats	-	400
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement	-	(29)
Dettes financières des contrats de location financement	-	371

Exercice 2005 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2006	273	51
2007	210	47
2008	170	50
2009	119	41
2010	95	41
2011 et suivantes	441	199
Total des engagements	1 308	429
Moins intérêts financiers	-	28
Valeur nominale des contrats	-	457
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement	-	(75)
Dettes financières des contrats de location financement	-	382

Exercice 2004 (en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2005	203	52
2006	169	47
2007	116	44
2008	105	46
2009	68	39
2010 et suivantes	327	231
Total des engagements	988	459
Moins intérêts financiers	-	(104)
Valeur nominale des contrats	-	355
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement	-	(30)
Dettes financières des contrats de location financement	-	325

Les redevances constatées au titre des contrats de location simple ont été de 380 millions d'euros pour l'exercice 2006, 272 millions d'euros pour l'exercice 2005 et 244 millions d'euros pour l'exercice 2004.

23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)				
	Total	Échéances et périodes des paiements		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	13 317	-	10 548	2 769
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	2 140	2 140	-	-
Contrats de location financement (note 22)	400	29	185	186
Obligations de restitution des sites (note 19)	3 893	221	576	3 096
Obligations contractuelles au bilan	19 750	2 390	11 309	6 051
Contrats de location simple (note 22)	1 887	381	1 084	422
Engagements d'achats	37 327	3 551	9 696	24 080
Obligations contractuelles hors bilan	39 214	3 932	10 780	24 502
Total des obligations contractuelles	58 964	6 322	22 089	30 553
Cautions en douane données	1 807	587	22	1 198
Garanties données sur emprunts	1 079	16	691	372
Garanties de passif sur cession	113	38	40	35
Autres garanties données	4 155	1 694	401	2 060
Total des autres engagements donnés	7 154	2 335	1 154	3 665
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	329	11	77	241
Autres engagements reçus	2 965	2 089	315	561
Total des engagements reçus	3 294	2 100	392	802

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)				
	Total	Échéances et périodes des paiements		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	12 934	-	8 877	4 057
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	879	879	-	-
Contrats de location financement (note 22)	457	75	180	202
Obligations de restitution des sites (note 19)	3 710	174	446	3 090
Obligations contractuelles au bilan	17 980	1 128	9 503	7 349
Contrats de location simple (note 22)	1 308	273	594	441
Engagements d'achats	24 177	3 402	8 112	12 663
Obligations contractuelles hors bilan	25 485	3 675	8 706	13 104
Total des obligations contractuelles	43 465	4 803	18 209	20 453
Cautions en douane données	2 827	2 552	29	246
Garanties données sur emprunts	1 089	19	823	247
Garanties de passif sur cession	221	162	32	27
Autres garanties données	5 252	2 305	1 841	1 106
Total des autres engagements donnés	9 389	5 038	2 725	1 626
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	280	10	158	112
Autres engagements reçus	3 587	2 400	561	626
Total des engagements reçus	3 867	2 410	719	738

A) Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part non courante des contrats de location financement pour 371 millions d'euros.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part à moins d'un an des contrats de location financement pour 29 millions d'euros.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent en note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location financement et location simple figurent en note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution de sites de l'Amont, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise et toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat), les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Amont, et les contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Aval.

B) Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Les cautions en douane données s'élèvent à 1 807 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas du défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces garanties s'élève à 1 079 millions d'euros au 31 décembre 2006 pour une échéance maximale en 2019.

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standard pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Ces garanties de passif sont principalement constituées des garanties octroyées sur la cession de la division Encres en 1999 et la cession de l'activité Peintures en 2003.

Par ailleurs, les garanties relatives aux enquêtes sur la concurrence émises dans le cadre de l'apport-scission d'Arkema sont décrites dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres garanties données

Filiales non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ses filiales. Au 31 décembre 2006, les garanties données à ce titre par le Groupe s'élèvent à 68 millions d'euros.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Au 31 décembre 2006, ces engagements incluent des garanties envers des clients ou des fournisseurs pour 1 544 millions d'euros, des garanties sur lettres de crédit pour 1 416 millions d'euros et d'autres engagements opérationnels pour 1 195 millions d'euros.

En outre, conformément à la pratique de l'ensemble de la profession pétrolière en matière de développement de champs de gaz, le Groupe est partie prenante des contrats de commercialisation à long terme de quantités de gaz naturel ; le prix de ces contrats est indexé sur les prix de produits pétroliers et d'autres types d'énergie.

24) Paiements en actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003 ^(a)	Plan 2004 ^(b)	Plan 2005 ^(c)	Plan 2006 ^(d)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(e)	33,30	39,85	49,73	-	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(e)	32,84	39,30	49,04	50,60	
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	
Nombre d'options ^(f)					
Existantes au 1^{er} janvier 2004	11 741 224	-	-	-	11 741 224
Attribuées	-	13 462 520	-	-	13 462 520
Annulées	(8 400)	(48 000)	-	-	(56 400)
Exercées	(3 800)	-	-	-	(3 800)
Existantes au 1^{er} janvier 2005	11 729 024	13 414 520	-	-	25 143 544
Attribuées	-	24 000	6 104 480	-	6 128 480
Annulées	(10 000)	(16 400)	(10 400)	-	(36 800)
Exercées	(522 228)	(10 800)	-	-	(533 028)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	11 196 796	13 411 320	6 094 080	-	30 702 196
Attribuées	-	-	134 400	5 727 240	5 861 640
Annulées	(22 200)	(57 263)	(43 003)	(1 080)	(123 546)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(g)	163 180	196 448	90 280	-	449 908
Exercées	(729 186)	(120 133)	-	-	(849 319)
Existantes au 31 décembre 2006	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160	36 040 879

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(e) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(f) Les nombres d'options ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

(g) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

B) Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 1998 ^(a)	Plan 1999 ^(b)	Plan 2000 ^(c)	Plan 2001 ^(d)	Plan 2002 ^(e)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(f)	23,44	28,25	40,68	42,05	39,58	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(f)	-	27,86	40,11	41,47	39,03	
Date d'échéance	17/03/2006	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010	
Nombre d'options ^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2004	2 890 152	5 626 468	9 636 180	10 734 500	11 452 800	40 340 100
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(5 200)	(10 800)	(3 200)	(19 200)
Exercées	(1 334 104)	(1 520 352)	(5 200)	-	(3 088)	(2 862 744)
Existantes au 1^{er} janvier 2005	1 556 048	4 106 116	9 625 780	10 723 700	11 446 512	37 458 156
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(400)	(1 200)	(7 000)	(4 000)	(9 800)	(22 400)
Exercées	(965 996)	(2 052 484)	(3 108 836)	(1 983 800)	(153 232)	(8 264 348)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	589 652	2 052 432	6 509 944	8 735 900	11 283 480	29 171 408
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(72 692)	-	(7 272) ^(h)	(15 971)	(26 694)	(122 629)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ⁽ⁱ⁾	-	25 772	84 308	113 704	165 672	389 456
Exercées	(516 960)	(707 780)	(1 658 475)	(1 972 348)	(2 141 742)	(6 997 305)
Existantes au 31 décembre 2006	-	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	22 440 930

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 1998 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options étaient exerçables avec un différé de cinq ans à compter de leur date de notification individuelle et devaient être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 17 mars 2006.

(b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 juin 1999 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de cinq ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2000 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de quatre ans assorti d'un délai d'incessibilité de cinq ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2001 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de trois ans et demi assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(e) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.

(f) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(g) Les nombres d'options ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

(h) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(i) Après prise en compte d'une opération de régularisation effectuée en 2006, consistant en la confirmation de 500 options d'achats d'actions de 10 euros de nominal qui avaient été indûment annulées en 2001.

C) Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de

l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A.). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au 31 décembre 2006, cette garantie portait sur un maximum de 193 150 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, réparties par plan de la façon suivante :

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ELF AQUITAINE ^(a)	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(b)	115,60	171,60	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(b)	114,76	170,36	
Date d'échéance	30/03/2009	12/09/2009	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2006	180 932	6 044	186 976
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2006 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	6 174	-	6 174
Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2006	187 106	6 044	193 150
Actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie d'échange au 31 décembre 2006	1 122 636	36 264	1 158 900

(a) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A.. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Afin de tenir compte de l'apport-scission de S.D.A., les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été ajustés d'un coefficient égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Ainsi, au 31 décembre 2006, au maximum 1 158 900 actions TOTAL sont susceptibles d'être créées dans le cadre de l'application de cette garantie d'échange.

D) Attribution gratuite d'actions TOTAL

Date de notification par le Conseil d'administration	Plan 2005 ^(a) (b) 19/07/2005	Plan 2006 ^(c) 18/07/2006
Nombre d'actions attribuées gratuitement		
Existantes au 1^{er} janvier 2005	-	-
Notifiées	2 280 520	-
Annulées	(5 992)	-
Attribuées définitivement	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2006	2 274 528	-
Notifiées	-	2 275 364
Annulées	(7 432)	(3 068)
Attribuées définitivement	-	-
Existantes au 31 décembre 2006	2 267 096	2 272 296

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 20 juillet 2007, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2006. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans, soit à compter du 20 juillet 2009.

(b) Les nombres d'actions attribuées gratuitement ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2006 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 19 juillet 2008, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2007. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans, soit à compter du 19 juillet 2010.

E) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2006 s'élève à 157 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 74 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 83 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2005 s'élève à 131 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 86 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 25 millions d'euros au titre du plan d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;

- 20 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2004 s'élève à 138 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 118 millions d'euros au titre des plans de souscription et d'achat d'actions TOTAL ;
- 20 millions d'euros au titre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

La juste valeur des options attribuées en 2006, 2005 et 2004 a été évaluée selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice	2006	2005	2004
Taux d'intérêt sans risque (%)	4,1	2,9	3,8
Dividendes attendus (%)	4,2	3,7	3,0
Volatilité attendue (%) ^(a)	29,3	23,2	22,0
Différé d'exercice (années)	2	2	2
Durée d'exercice des options (années)	8	8	8
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées (euros par option) ^(b)	11,3	10,0	7,8

(a) La volatilité attendue est calculée à partir de la volatilité implicite des options sur actions TOTAL et des options sur indices d'actions négociées sur le marché.

(b) Les montants 2004 et 2005 ont été retraités afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

25) Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Charges de personnel^(a)			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	5 828	5 610	5 057
Effectifs du Groupe^(a)			
France			
Encadrement	10 313	9 958	9 620
Autres personnels	27 518	27 817	28 149
Étranger			
Encadrement	13 263	13 455	12 754
Autres personnels	43 976	43 824	42 494
Total	95 070	95 054	93 017

(a) Sur le périmètre des entités des activités poursuivies.

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

26) Tableau de flux de trésorerie**A) Dettes financières non courantes**La variation de l'endettement financier non courant, présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*, peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005
Augmentation de l'endettement non courant	3 857	2 910
Remboursement de l'endettement non courant	(135)	(32)
Montant net	3 722	2 878

B) Variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005
Valeurs d'exploitation	(500)	(2 971)
Créances clients et comptes rattachés	494	(4 712)
Autres créances	(1 425)	(991)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141	3 575
Autres créditeurs et dettes diverses	849	1 097
Montant net	(441)	(4 002)

C) Informations complémentaires

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005
Intérêts payés	(1 648)	(985)
Intérêts perçus	1 261	826
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(10 439)	(8 159)
Dividendes reçus	899	758

27) Juste valeur des instruments financiers

A) Instruments financiers hors dérivés d'énergie

L'écart entre la valeur nette comptable au bilan et la juste valeur des instruments financiers s'analyse comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006		2005	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIF/(PASSIF)				
Titres de participation cotés	304	304	469	469
Titres de participation non cotés	946	946	1 047	1 047
Titres de participation (note 13)	1 250	1 250	1 516	1 516
Prêts et avances (note 14)	1 025	1 025	1 202	1 202
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an) ^(a)	(11 413)	(11 413)	(11 025)	(11 025)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) ^(a)	(193)	(193)	(128)	(128)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) ^(b)	486	486	450	450
Emprunts obligataires après swaps (hors part à moins d'un an) (note 20A)	(11 120)	(11 120)	(10 703)	(10 703)
Autres emprunts à taux variable avant swaps (hors part à moins d'un an) ^(a)	(1 987)	(1 987)	(1 847)	(1 847)
Swaps de taux et de change en couverture d'emprunts bancaires ^(b)	-	-	27	27
Autres emprunts à taux variable après swaps hors part à moins d'un an) (note 20A)	(1 987)	(1 987)	(1 820)	(1 820)
Autres emprunts à taux fixe (hors part à moins d'un an)^(a) (note 20A)	(210)	(207)	(411)	(406)
Dettes financières des contrats de location financement (hors part à moins d'un an)^(a) (notes 20A et 22)	(371)	(371)	(382)	(382)
Part à moins d'un an des emprunts obligataires avant swaps	(2 320)	(2 320)	(624)	(624)
Part à moins d'un an des autres emprunts (hors location financement)	(161)	(161)	(334)	(333)
Part à moins d'un an des contrats de location financement (note 22)	(29)	(29)	(34)	(34)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	341	341	44	44
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	-	-	(6)	(6)
Part à moins d'un an des emprunts non courants après swaps (note 20B)	(2 169)	(2 169)	(954)	(953)
Dépôts courants supérieurs à trois mois	3 496	3 496		
Autres swaps de taux - actif	12	12	7	7
Change à terme - actif ^(c)	59	59	283	283
Actifs financiers courants détenus à des fins de transaction (note 20B)	3 567	3 567	290	290
Autres swaps de taux - passif	(8)	(8)	(4)	(4)
Change à terme - passif ^(c)	(67)	(67)	(23)	(23)
Passifs financiers courants détenus à des fins de transaction (note 20B)	(75)	(75)	(27)	(27)
Total	(10 090)	(10 087)	(11 289)	(11 283)
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		3		6

(a) Inclus dans la rubrique « Dettes financières non courantes » en note 20A de l'annexe aux comptes consolidés.

(b) Inclus dans la rubrique « Instruments financiers de couverture de la dette non courante » en note 20A de l'annexe aux comptes consolidés.

(c) Les swaps de change sont utilisés dans le cadre de la gestion de la position courante de TOTAL, afin de pouvoir emprunter ou placer la trésorerie sur des marchés autres que le marché de l'euro. Ainsi leur valeur de marché, si elle s'avère significative, est compensée par celle des prêts et dettes financières courantes auxquels ils s'attachent.

Le classement par stratégie et le montant notionnel des instruments dérivés présentés ci-dessus s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)			Montant notionnel ^(a)					
ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Total	2007	2008	2009	2010	2011	2012 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(193)	5 691						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	486	5 317						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	293	11 008		1 756	2 018	1 870	2 740	2 624
Swaps de taux de change en couverture d'emprunts bancaires								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)		475						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an)(actif)	341	1 341						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) - actif et passif	341	1 816	1 816					
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements net								
Néant								
Instruments détenus à des fins de transactions								
Dépôts courants supérieurs à trois mois	3 496	3 496	3 496					
Autres swaps de taux - actif	12	6 488						
Autres swaps de taux - passif	(8)	9 580						
Total - Autres swaps - actif et passif	4	16 068	16 062			4		2
Change à terme - actif	59	5 003						
Change à terme - passif	(67)	6 065						
Total - Change à terme - actif et passif	(8)	11 068	10 513	287	201	45	22	

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	Montant notionnel ^(a)							
ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Total	2006	2007	2008	2009	2010	2011 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(128)	4 387						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	450	6 166						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	322	10 553		1 854	1 960	2 137	1 782	2 820
Swaps de taux de change en couverture d'emprunts bancaires								
	27	76		76				
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(6)	167						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an)(actif)	44	381						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) - actif et passif	38	548	548					
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements net								
Néant								
Instruments détenus à des fins de transactions								
Autres swaps de taux - actif	7	4 960						
Autres swaps de taux - passif	(4)	9 022						
Total - Autres swaps - actif et passif	3	13 982	13 976				5	1
Change à terme - actif	283	8 579						
Change à terme - passif	(23)	2 372						
Total - Change à terme - actif et passif	260	10 951	10 542	77	44	86	16	184

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

B) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments dérivés liés aux activités du pétrole, du gaz et de l'électricité sont comptabilisés pour leur juste valeur dans les rubriques « Clients et autres créances » ou « Fournisseurs et autres créditeurs » suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)

ACTIF/(PASSIF)	Montant notionnel des achats ^(a)	Montant notionnel des ventes ^(a)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret				
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers ^(a)	8 258	9 459	(43)	(43)
Swaps de taux de fret	56	86	2	2
Forwards ^(b)	5 145	5 830	(11)	(11)
Options ^(c)	6 046	4 835	66	66
Futures ^(d)	1 274	2 434	79	79
Options sur futures ^(c)	143	165	(4)	(4)
Total - Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret			89	89
Gaz et électricité				
Swaps ^(a)	890	716	(25)	(25)
Forwards ^(b)	9 973	9 441	(73)	(73)
Options ^(c)	18	58	2	2
Futures ^(d)	92	46	31	31
Total - Gaz et électricité			(65)	(65)
Total			24	24
Montant de juste valeur non reconnue au bilan				-

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)

ACTIF/(PASSIF)	Montant notionnel des achats ^(a)	Montant notionnel des ventes ^(a)	Valeur nette comptable	Juste valeur
Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret				
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers ^(a)	5 474	6 356	13	13
Swaps de taux de fret	46	47	-	-
Forwards ^(b)	4 839	5 156	(14)	(14)
Options ^(c)	5 426	3 770	79	79
Futures ^(d)	627	2 045	(35)	(35)
Options sur futures ^(c)	398	178	13	13
Total - Pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret			56	56
Gaz et électricité				
Swaps ^(a)	1 205	1 017	28	28
Forwards ^(b)	8 940	9 133	19	19
Options ^(c)	60	41	-	-
Futures ^(d)	177	43	35	35
Total - Gaz et électricité			82	82
Total			138	138
Montant de juste valeur non reconnue au bilan				-

(a) Swaps (y compris « Contracts For Differences ») : les colonnes « Montant notionnel des achats/ventes » correspondent aux swaps acheteurs/vendeurs à prix fixe.

(b) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés. Les montants Gaz et électricité de 2005 ont été retraités en conséquence.

(c) Options : les colonnes « Montant notionnel des achats/ventes » correspondent à la valeur nominale des options (calls ou puts) achetées/vendues, valorisées sur la base du prix d'exercice.

(d) Futures : les colonnes « Montant notionnel des achats/ventes » correspondent aux positions nettes acheteuses/vendeuses, valorisées sur la base du cours coté sur le marché organisé à la clôture.

Les engagements sur brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an).

28) Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis à vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Bilan		
Créances		
Clients et comptes rattachés	411	353
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	457	465
Dettes fournisseurs		
Fournisseurs et dettes diverses	424	406
Emprunts	25	19
Exercice (en millions d'euros)	2006	2005
Compte de résultat		
Ventes	1 996	1 593
Achats	3 123	2 482
Charges financières	-	-
Produits financiers	60	56

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) s'est élevé à 19,7 millions d'euros en 2006 (trente et une personnes) contre 18,8 millions d'euros en 2005 (trente personnes).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 0,82 million d'euros en 2006, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005.

La charge comptabilisée au titre des paiements en actions aux principaux dirigeants du Groupe s'élève à 16,6 millions d'euros en 2006 (13 millions d'euros en 2005).

Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 109,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 108,9 millions au 31 décembre 2005. La charge comptabilisée en 2006, à ce titre, s'élève à 13,7 millions d'euros (9,2 millions d'euros en 2005).

29) Risques de marché

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme des productions futures d'hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options.

Pour la mesure du risque de marché relatif au prix des hydrocarbures et de l'électricité découlant des activités décrites ci-dessus, le Groupe a mis en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Selon cette méthode, concernant les activités de trading de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret, la probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables du marché génèrent une perte inférieure à 11,4 millions d'euros par jour, définie comme la « valeur en risque », sur la base des positions au 31 décembre 2006. Par ailleurs, sur l'année 2006, la valeur en risque moyenne constatée a été de 8,6 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 4,3 millions d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 12,9 millions d'euros.

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. La probabilité est de 97,5% que les variations journalières défavorables de ces marchés génèrent une perte inférieure à 6,0 millions d'euros par jour sur la base des positions au 31 décembre 2006. Par ailleurs, sur l'année 2006, la valeur en risque moyenne constatée a été de 9,1 millions d'euros, la valeur en risque la plus faible de 3,5 millions d'euros, la valeur en risque la plus élevée de 21,7 millions d'euros.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties

nombreuses et indépendantes, telles que les autres sociétés pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi continu des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation systématique par la direction financement - trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un département Salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle - Gestion des flux assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe. Cette gestion du risque de change est effectuée au sein des entités centrales de trésorerie qui sont en charge de l'émission d'emprunts sur les marchés financiers (dont le produit est re-prêté aux filiales emprunteuses du Groupe), de la centralisation de la trésorerie des différentes filiales du Groupe et de son placement sur les marchés monétaires.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10% des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2006 et 2005.

ACTIF/(PASSIF)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de +10%	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de -10%
Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 413)	(11 413)	26	(26)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(193)	(193)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	486	486		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	293	293	(26)	26
Emprunts bancaires à taux fixes	(210)	(207)	6	(6)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(2 140)	(2 140)	1	(1)
Autres swaps de taux	12	12	(1)	1
Swaps de change et contrats à terme de devises	(8)	(8)	1	(1)
Options de change	-	-	-	-
Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(11 025)	(11 025)	126	(129)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(128)	(128)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	450	450		
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	322	322	(115)	117
Emprunts bancaires à taux fixes	(411)	(406)	7	(7)
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(920)	(919)	1	(1)
Autres swaps de taux	3	3	(3)	3
Swaps de change et contrats à terme de devises	260	260	4	(4)
Options de change	-	-	-	-

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, l'exposition du Groupe au risque de change court terme n'est pas significative ; la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les devises de compte sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Écarts de conversion (en millions d'euros)
31 décembre 2006	1,32	(1 383)
31 décembre 2005	1,18	1 421
31 décembre 2004	1,36	(1 429)

Les dettes financières non courantes en dollars décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises systématiquement échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est majoritairement prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars, et pour le solde placé sur le marché en dollars. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure en note 27 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (perte de 30 millions d'euros en 2006, gain de 76 millions d'euros en 2005, perte de 75 millions d'euros en 2004).

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir note 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2006 s'élève à 7 701 millions de dollars, dont 7 649 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 11 638 millions de dollars au 31 décembre 2006, dont 9 268 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2006 et 2005 (voir note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

ACTIF/(PASSIF)				
Au 31 décembre 2006 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Passifs financiers après swaps	(2 025)	(10 733)	(2 955)	(15 713)
Disponibilités	2 493	-	-	2 493
Montant net	468	(10 733)	(2 955)	(13 220)

Au 31 décembre 2005 (en millions d'euros)	A moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Passifs financiers après swaps	(3 619)	(9 057)	(4 259)	(16 935)
Disponibilités	4 318	-	-	4 318
Montant net	699	(9 057)	(4 259)	(12 617)

30) Autres risques et engagements

À la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema font l'objet de plusieurs enquêtes pénales et litiges en responsabilité civile aux États-Unis et au Canada pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema⁽¹⁾. L'une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la Commission européenne en janvier 2005, à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule, dont les sociétés concernées ont interjeté appel devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 et 219,1 millions d'euros dont sont tenues conjointement et solidairement d'une part Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 et 181,35 millions d'euros et d'autre part TOTAL S.A. à hauteur de 42 et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont interjeté appel de ces

deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

2) Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du Groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférerait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'entreprise d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnées TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- 3) Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, les provisions comptabilisées dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006 s'élèvent à 138 millions d'euros.
- 4) Par ailleurs, des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. Cette communication de griefs a également été adressée à TOTAL S.A. Cette procédure a abouti au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V. dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait pu être établie.

TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

- 5) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission européenne dans le processus de détermination des amendes en droit de la concurrence, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par HOSL, société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait une quarantaine de blessés dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt, à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'un bac du dépôt. Le rapport définitif précisant les circonstances et le mécanisme exact de l'explosion devrait être déposé avant la fin de l'année 2007. A ce stade, les responsabilités restent à établir.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile, et considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière, les flux de trésorerie ou sur les résultats.

Venezuela

Au Venezuela, les autorités ont mis fin le 31 mars 2006 à tous les contrats d'opérations signés dans les années quatre-vingt-dix pour transférer la gestion des champs concernés à des entreprises mixtes à créer dans lesquelles la société nationale PDVSA (société nationale Petróleos de Venezuela S.A.) serait majoritaire. Le Groupe n'est pas parvenu à un accord avec les autorités vénézuéliennes sur les conditions du transfert des opérations du champ de Jusepin dans le calendrier imposé et des négociations sont en cours de finalisation pour un règlement amiable.

Les autorités ont exprimé la volonté d'appliquer la loi organique sur les hydrocarbures de 2001 aux « associations stratégiques » qui exploitent le brut extra lourd de l'Orénoque avec création d'entreprises mixtes au sein desquelles PDVSA serait majoritaire. Des discussions sont en cours sur le dossier Sincor.

Les autorités vénézuéliennes ont modifié à plusieurs reprises le cadre contractuel convenu initialement pour le projet Sincor. En mai 2006, la loi organique sur les hydrocarbures a été amendée avec effet immédiat pour établir une nouvelle taxe d'extraction, calculée sur la même base que la redevance et venant en complément de celle-ci par l'application d'un taux global de 33,33%. En septembre 2006, la loi sur l'impôt sur les sociétés a été modifiée afin de soumettre les activités pétrolières amont (hors gaz) à un taux de 50%, prenant effet en 2007.

Le Groupe a reçu en 2006 deux notifications de redressement fiscal au titre de l'impôt sur les sociétés. L'une concerne la société détenant la participation du Groupe dans le contrat d'opération de Jusepin pour laquelle le dossier 2001-2004 a été définitivement clos au premier semestre 2006, tandis que l'exercice 2005 est en cours d'instruction. L'autre concerne la société détenant la participation du Groupe dans le projet Sincor, pour laquelle une réponse des autorités fiscales est attendue sur les observations présentées par le Groupe pour l'exercice 2001.

31) Informations complémentaires

A) Frais de recherche et développement

Les frais encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2006 s'élèvent à 569 millions d'euros, soit 0,4% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2006 dédiés à cette activité de recherche et développement sont de 4 091 personnes.

B) Impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques de TOTAL.

Les impôts payés au titre des concessions historiques de TOTAL (Abu Dhabi - *offshore*, Abu Dhabi - *onshore*, Dubai - *offshore*,

Oman et Abu Al Bu Khoosh), inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent à 2 906 millions d'euros (2 242 millions d'euros en 2005).

C) Droits d'émission

Les principes relatifs à la comptabilisation des droits d'émission sont présentés dans la note 1T de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2006, les droits d'émission délivrés aux sites du Groupe sont suffisants au regard des émissions réalisées en 2006. Le Groupe n'a donc pas constaté de provisions pour quotas à restituer.

32) Apport-scission d'Arkema

La scission Arkema s'est traduite par l'attribution gratuite aux actionnaires de TOTAL S.A. (autres que TOTAL S.A.) d'actions Arkema. Cette opération s'analyse comme un échange d'actifs non monétaires pour les actionnaires de TOTAL S.A..

Le traitement comptable appliqué dans les comptes consolidés de TOTAL s'appuie, en l'absence de traitement comptable spécifiquement prévu par les normes internationales (normes IFRS), sur les principes comptables généralement admis aux États-Unis et notamment sur l'opinion APB 29 (*Accounting Principles Board Opinions*) relative à la comptabilisation des transactions non monétaires.

Ainsi, l'ensemble des actifs et passifs faisant l'objet de l'apport-scission ont été décomptabilisés sur la base de leur valeur nette comptable, en contrepartie d'une diminution correspondante des capitaux propres consolidés sans impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

La scission Arkema a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006. Dans la mesure où les résultats d'Arkema pour la période du 1^{er} avril au 12 mai 2006 ne sont pas significatifs, la déconsolidation a été réalisée avec les valeurs comptables d'Arkema au 31 mars 2006 en tenant compte toutefois de la recapitalisation intervenue en avril 2006.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la contribution des entités Arkema est présentée selon les principes relatifs aux activités abandonnées dans la mesure où Arkema constitue une activité distincte ayant fait l'objet d'un plan unique et coordonné de sortie.

Les informations financières relatives à la contribution d'Arkema aux comptes du Groupe sont présentées ci-dessous. Ces informations contributives ne sont pas directement comparables aux comptes combinés et pro forma qui figurent dans le prospectus pour l'introduction en bourse d'Arkema car ces derniers ont été établis sur la base de conventions spécifiques portant notamment sur le périmètre, les indicateurs et les options comptables.

Les pertes fiscales des entités Arkema ont été utilisées dans le cadre du bénéfice consolidé du Groupe pour les périodes présentées.

COMPTE DE RÉSULTAT			
Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Produit des ventes	1 497	5 561	5 156
Achats et autres charges d'exploitation	(1 377)	(5 274)	(4 869)
Amortissements des immobilisations corporelles	(53)	(404)	(627)
Résultat opérationnel	67	(117)	(340)
Quote part des sociétés mises en équivalence, autres éléments	(42)	(325)	(325)
Impôts	(30)	(19)	(33)
Résultat net	(5)	(461)	(698)
BILAN			
Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006 ^(a)	2005	2004
Actifs non courants	1 995	2 011	2 160
Besoin en fonds de roulement	1 501	1 337	1 129
Provisions et autres passifs non courants	(1 090)	(1 116)	(1 230)
Capitaux mis en œuvre	2 406	2 232	2 059
Dette nette	(144)	(551)	(1 221)
Capitaux propres	2 262	1 681	838

(a) Détail des actifs et passifs décomptabilisés le 12 mai 2006, date de l'apport-scission d'Arkema.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Flux de trésorerie d'exploitation	53	(348)	(41)
Flux de trésorerie d'investissement	(76)	(263)	(261)
Flux de trésorerie de financement	(109)	(18)	(17)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(132)	(629)	(319)
Incidence des variations de change et de périmètre	113	622	327
Trésorerie en début de période	84	91	83
Trésorerie en fin de période	65	84	91

Le tableau ci-dessous présente le résultat net par action et le résultat net dilué par action en distinguant les activités poursuivies et abandonnées.

RÉSULTAT NET PAR ACTION

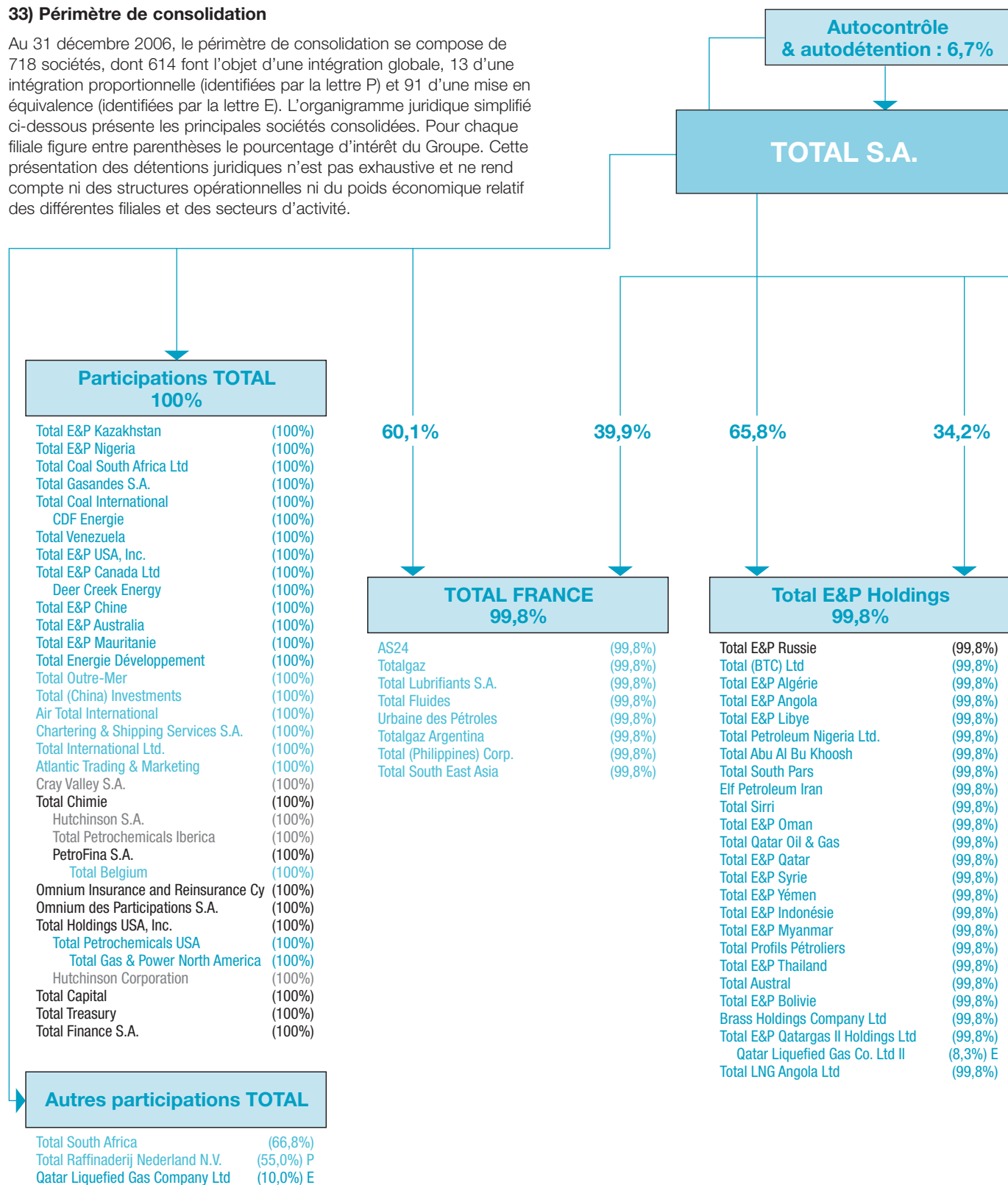
Exercice (en euro)	2006	2005	2004
Résultat net par action des activités poursuivies	5,13	5,42	4,78
Résultat net par action des activités abandonnées	0,00	(0,19)	(0,28)
Résultat net par action	5,13	5,23	4,50

RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

Exercice (en euro)	2006	2005	2004
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	5,09	5,39	4,76
Résultat net dilué par action des activités abandonnées	0,00	(0,19)	(0,28)
Résultat net dilué par action	5,09	5,20	4,48

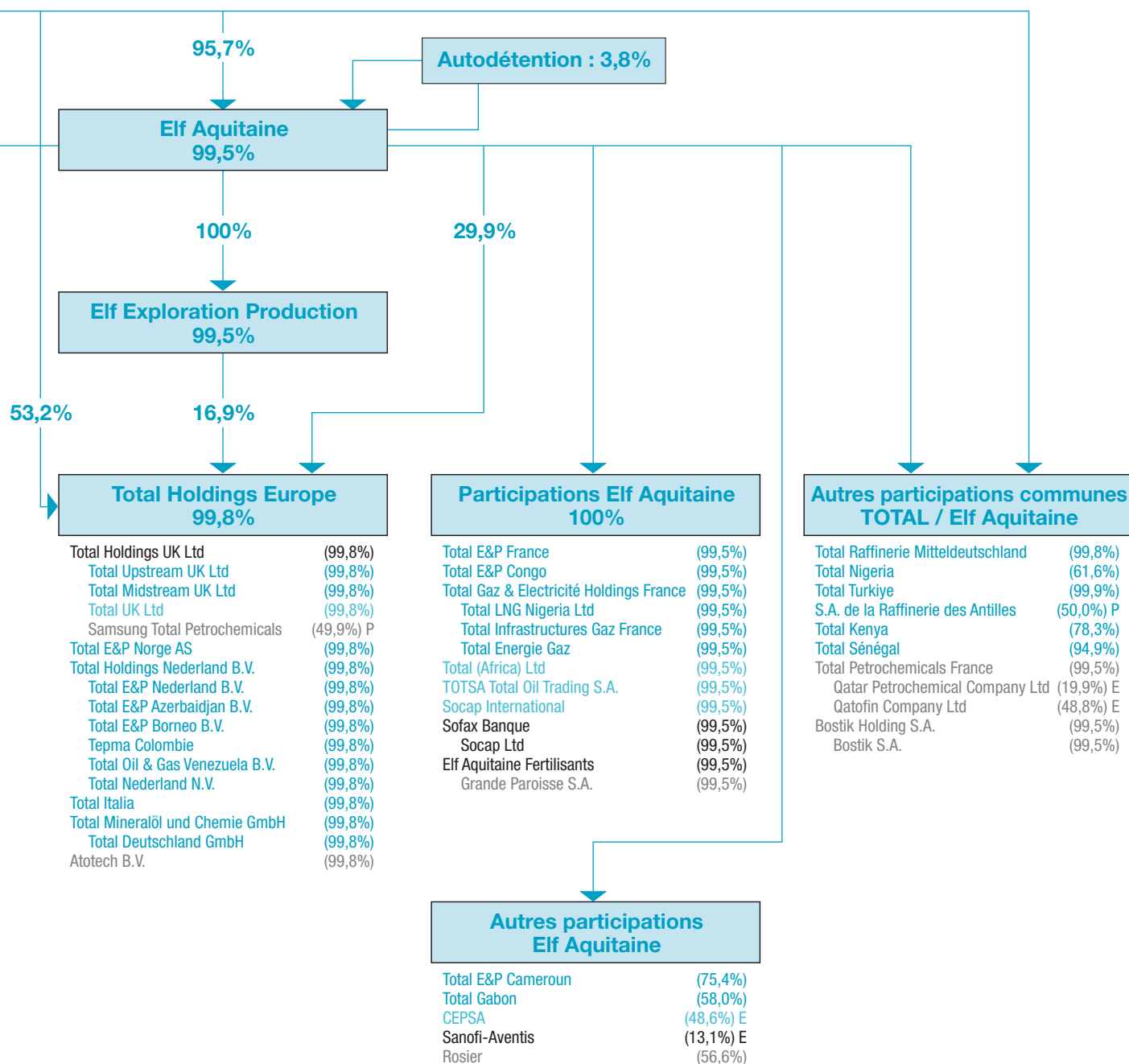
33) Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2006, le périmètre de consolidation se compose de 718 sociétés, dont 614 font l'objet d'une intégration globale, 13 d'une intégration proportionnelle (identifiées par la lettre P) et 91 d'une mise en équivalence (identifiées par la lettre E). L'organigramme juridique simplifié ci-dessous présente les principales sociétés consolidées. Pour chaque filiale figure entre parenthèses le pourcentage d'intérêt du Groupe. Cette présentation des détentions juridiques n'est pas exhaustive et ne rend compte ni des structures opérationnelles ni du poids économique relatif des différentes filiales et des secteurs d'activité.



Les secteurs d'activité sont représentés par les codes couleurs suivants:

- Amont
- Aval
- Chimie
- Holding



Annexe 2 - Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

Réserves d'hydrocarbures

p. 242

- Évolution des réserves de liquides p. 243
- Évolution des réserves de gaz p. 244
- Évolution des réserves de liquides et de gaz p. 245

Éléments financiers

p. 246

- Résultats des opérations de production d'hydrocarbures p. 246
- Coûts induits p. 247
- Coûts de développement des réserves prouvées non développées p. 247
- Coûts capitalisés p. 248
- Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu) p. 249
- Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés p. 250

Autres informations

p. 251

- Comptabilisation des coûts des forages d'exploration p. 251
- Coûts d'exploration immobilisés (immobilisations en cours) p. 251

Réserves d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'hydrocarbures liquides et pour les réserves d'hydrocarbures gazeux, une estimation par zone géographique des quantités d'huile et de gaz revenant au Groupe aux 31 décembre des exercices 2006, 2005 et 2004.

L'analyse porte :

- sur les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2006, 2005 et 2004 ;
- sur les réserves prouvées développées.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC (*Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable si la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus pourra être produite dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Ce processus implique des jugements subjectifs qui font de l'évaluation des réserves un exercice sujet à révisions car la précision n'est pas absolue.

L'estimation des réserves prouvées est validée par le Groupe à travers un processus interne. Les évaluations de réserves sont chaque année établies par des ingénieurs gisement et géoscience expérimentés (assistés au siège par un groupe disposant de l'expertise nécessaire) avant revue et validation par la direction.

Le processus d'enregistrement des réserves prouvées impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées,
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

Les estimations des réserves ci-dessous ne tiennent pas compte des quantités qui seraient produites, ou non produites, en cas de variation des conditions économiques ou à la suite d'innovations technologiques.

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert que l'estimation des réserves soit basée sur les conditions économiques et opérationnelles existant en fin d'année. Les réserves à fin 2006 ont été calculées sur la base des prix au 31 décembre 2006, soit 58,93 dollars par baril de Brent.

Les réserves prouvées correspondent aux quantités estimées revenant à TOTAL au titre de contrats de concession, de partage de production ou de *buy back*. Ces estimations varient en fonction des prix des hydrocarbures.

Une hausse du prix de fin d'année entraîne une baisse des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy back* (représentant près de 30% des réserves de TOTAL). En effet, TOTAL dispose, sous ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement des dépenses supportées par la compagnie. Plus les prix sont élevés plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible.

Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy back*. Pour cette raison une hausse des prix de fin d'année se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

Le pourcentage des réserves prouvées développées est resté relativement stable sur les cinq dernières années, ce qui indique que les réserves prouvées sont régulièrement converties de la catégorie de réserves prouvées non-développées à celle de réserves prouvées développées. Les réserves prouvées non développées actuelles seront reclassées dans la catégorie des réserves prouvées développées au fur et à mesure que de nouveaux puits seront forés et/ou que des installations seront construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. Dans le cas de projets de développement majeurs, le délai habituellement constaté entre la reconnaissance de réserves prouvées et le début de leur mise en production est de l'ordre de deux à quatre années.

Évolution des réserves de liquides

(en millions de barils)	Filiales consolidées						Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total		
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2003	1 073	2 948	99	79	1 952	6 151	1 172	7 323
Révisions des estimations antérieures	93	(26)	(13)	11	(119)	(54)	(15)	(69)
Découvertes, extensions, autres	43	46	-	-	227	316	61	377
Acquisitions de réserves en terre	12	-	-	-	-	12	-	12
Cessions de réserves en terre	(1)	(18)	-	-	-	(19)	-	(19)
Production de l'année	(154)	(255)	(6)	(11)	(91)	(517)	(104)	(621)
Au 31 décembre 2004	1 066	2 695	80	79	1 969	5 889	1 114	7 003
Révisions des estimations antérieures	32	(15)	96	(7)	6	112	(4)	108
Découvertes, extensions, autres	23	21	-	-	-	44	-	44
Acquisitions de réserves en terre	-	7	58	-	-	65	-	65
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(36)	(36)	-	(36)
Production de l'année	(143)	(245)	(3)	(10)	(91)	(492)	(100)	(592)
Au 31 décembre 2005	978	2 463	231	62	1 848	5 582	1 010	6 592
Révisions des estimations antérieures	40	146	1	6	65	258	4	262
Découvertes, extensions, autres	13	113	-	-	-	126	60	186
Acquisitions de réserves en terre	-	-	22	-	-	22	3	25
Cessions de réserves en terre	(6)	-	(2)	-	(21)	(29)	(16)	(45)
Production de l'année	(132)	(220)	(2)	(11)	(78)	(443)	(106)	(549)
Au 31 décembre 2006	893	2 502	250	57	1 814	5 516	955	6 471
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2004	22	80	-	-	-	102	-	102
Au 31 décembre 2005	19	77	-	-	-	96	-	96
Au 31 décembre 2006	17	82	-	-	-	99	-	99
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2004	-	73	-	-	1 041	1 114		
Au 31 décembre 2005	-	59	-	-	951	1 010		
Au 31 décembre 2006	-	56	-	-	899	955		
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2004	734	1 351	15	48	477	2 625	772	3 397
Au 31 décembre 2005	692	1 318	13	44	423	2 490	709	3 199
Au 31 décembre 2006	629	1 436	19	40	418	2 542	665	3 207
Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2004	-	67	-	-	705	772		
Au 31 décembre 2005	-	51	-	-	658	709		
Au 31 décembre 2006	-	49	-	-	616	665		

Évolution des réserves de gaz

(en milliards de pieds cubes)

(en milliards de pieds cubes)	Filiales consolidées						Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total		
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2003	6 571	3 603	466	5 309	4 726	20 675	1 592	22 267
Révisions des estimations antérieures	84	609	(91)	(137)	355	820	65	885
Découvertes, extensions, autres	148	728	-	18	450	1 344	63	1 407
Acquisitions de réserves en terre	68	-	-	-	-	68	-	68
Cessions de réserves en terre	(44)	-	(7)	-	-	(51)	-	(51)
Production de l'année	(812)	(161)	(88)	(448)	(188)	(1 697)	(94)	(1 791)
Au 31 décembre 2004	6 015	4 779	280	4 742	5 343	21 159	1 626	22 785
Révisions des estimations antérieures	383	141	8	(227)	240	545	(7)	538
Découvertes, extensions, autres	145	27	-	-	43	215	2 954	3 169
Acquisitions de réserves en terre	-	3	-	-	-	3	-	3
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	(753)	(152)	(64)	(458)	(225)	(1 652)	(93)	(1 745)
Au 31 décembre 2005	5 790	4 798	224	4 057	5 401	20 270	4 480	24 750
Révisions des estimations antérieures	127	133	(8)	116	(106)	262	(9)	253
Découvertes, extensions, autres	283	32	-	-	-	315	2 105	2 420
Acquisitions de réserves en terre	-	-	12	-	-	12	1	13
Cessions de réserves en terre	(31)	-	(160)	-	(1)	(192)	-	(192)
Production de l'année	(717)	(176)	(16)	(470)	(222)	(1 601)	(104)	(1 705)
Au 31 décembre 2006	5 452	4 787	52	3 703	5 072	19 066	6 473	25 539
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2004	111	84	-	-	-	195	-	195
Au 31 décembre 2005	101	80	-	-	-	181	-	181
Au 31 décembre 2006	92	88	-	-	-	180	-	180
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2004	-	18	-	-	1 608	1 626		
Au 31 décembre 2005	-	17	-	-	4 463	4 480		
Au 31 décembre 2006	-	20	-	-	6 453	6 473		
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2004	4 300	2 071	232	2 862	1 548	11 013	1 562	12 575
Au 31 décembre 2005	4 130	2 285	187	2 910	1 758	11 270	1 525	12 795
Au 31 décembre 2006	3 632	2 643	39	2 592	2 395	11 301	1 331	12 632
Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2004	-	18	-	-	1 544	1 562		
Au 31 décembre 2005	-	17	-	-	1 508	1 525		
Au 31 décembre 2006	-	20	-	-	1 311	1 331		

Évolution des réserves de liquides et de gaz

(en millions de barils équivalent pétrole)

(en millions de barils équivalent pétrole)	Filiales consolidées						Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	Total Groupe
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total		
Réserves prouvées développées et non développées								
Au 31 décembre 2003	2 286	3 651	187	1 022	2 784	9 930	1 471	11 401
Révisions des estimations antérieures	110	87	(29)	(46)	(59)	63	(3)	60
Découvertes, extensions, autres	71	189	-	3	300	563	73	636
Acquisitions de réserves en terre	25	-	-	-	-	25	-	25
Cessions de réserves en terre	(8)	(18)	(2)	-	-	(28)	-	(28)
Production de l'année	(305)	(284)	(22)	(89)	(124)	(824)	(122)	(946)
Au 31 décembre 2004	2 179	3 625	134	890	2 901	9 729	1 419	11 148
Révisions des estimations antérieures	103	10	96	(42)	47	214	(6)	208
Découvertes, extensions, autres	49	26	-	-	8	83	546	629
Acquisitions de réserves en terre	-	7	59	-	-	66	-	66
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(36)	(36)	-	(36)
Production de l'année	(281)	(274)	(15)	(91)	(131)	(792)	(117)	(909)
Au 31 décembre 2005	2 050	3 394	274	757	2 789	9 264	1 842	11 106
Révisions des estimations antérieures	66	170	(1)	25	44	304	2	306
Découvertes, extensions, autres	64	119	-	-	-	183	438	621
Acquisitions de réserves en terre	-	-	24	-	-	24	4	28
Cessions de réserves en terre	(12)	-	(31)	-	(21)	(64)	(17)	(81)
Production de l'année	(265)	(253)	(6)	(92)	(119)	(735)	(125)	(860)
Au 31 décembre 2006	1 903	3 430	260	690	2 693	8 976	2 144	11 120
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2004	43	95	-	-	-	138	-	138
Au 31 décembre 2005	38	91	-	-	-	129	-	129
Au 31 décembre 2006	35	97	-	-	-	132	-	132
Réserves prouvées développées et non développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2004	-	76	-	-	1 343	1 419		
Au 31 décembre 2005	-	62	-	-	1 780	1 842		
Au 31 décembre 2006	-	60	-	-	2 084	2 144		
Réserves prouvées développées								
Au 31 décembre 2004	1 531	1 740	60	530	755	4 616	1 065	5 681
Au 31 décembre 2005	1 457	1 750	49	542	737	4 536	996	5 532
Au 31 décembre 2006	1 304	1 946	27	483	837	4 597	914	5 511
Réserves prouvées développées des sociétés mises en équivalence ou non consolidées								
Au 31 décembre 2004	-	70	-	-	995	1 065		
Au 31 décembre 2005	-	55	-	-	941	996		
Au 31 décembre 2006	-	53	-	-	861	914		

Éléments financiers

Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Le tableau qui suit présente les produits et charges directs des opérations de production d'hydrocarbures. Ils n'englobent pas de charges financières.

(en millions d'euros)		Filiales consolidées					Total
Au 31 décembre 2004		Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	2 027	1 163	40	1 446	1 820	6 496
	Chiffre d'affaires Groupe	4 917	6 081	548	250	645	12 441
	Chiffre d'affaires total	6 944	7 244	588	1 696	2 465	18 937
Coûts de production		(783)	(578)	(49)	(162)	(248)	(1 820)
Charges d'exploration		(40)	(146)	(90)	(31)	(107)	(414)
Amortissements		(1 190)	(829)	(245)	(252)	(486)	(3 002)
Autres charges ^(a)		(176)	(764)	(5)	(15)	(288)	(1 248)
Résultats avant impôts		4 755	4 927	199	1 236	1 336	12 453
Impôts sur les bénéfices		(2 700)	(3 233)	(88)	(591)	(250)	(6 862)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 055	1 694	111	645	1 086	5 591
Au 31 décembre 2005							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	2 384	1 911	22	1 767	2 594	8 678
	Chiffre d'affaires Groupe	6 629	8 080	474	340	924	16 447
	Chiffre d'affaires total	9 013	9 991	496	2 107	3 518	25 125
Coûts de production		(851)	(605)	(43)	(173)	(285)	(1 957)
Charges d'exploration		(85)	(148)	(46)	(20)	(132)	(431)
Amortissements		(1 164)	(851)	(184)	(273)	(543)	(3 015)
Autres charges ^(a)		(207)	(1 052)	(9)	(20)	(680)	(1 968)
Résultats avant impôts		6 706	7 335	214	1 621	1 878	17 754
Impôts sur les bénéfices		(4 089)	(5 056)	(88)	(773)	(731)	(10 737)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 617	2 279	126	848	1 147	7 017
Au 31 décembre 2006							
Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires hors Groupe	3 285	2 550	1	2 276	2 457	10 569
	Chiffre d'affaires Groupe	7 333	8 179	167	374	1 124	17 177
	Chiffre d'affaires total	10 618	10 729	168	2 650	3 581	27 746
Coûts de production		(910)	(731)	(57)	(184)	(307)	(2 189)
Charges d'exploration		(140)	(246)	(40)	(58)	(149)	(633)
Amortissements		(1 256)	(844)	(78)	(301)	(519)	(2 998)
Autres charges ^(a)		(227)	(1 274)	(3)	(25)	(881)	(2 410)
Résultats avant impôts		8 085	7 634	(10)	2 082	1 725	19 516
Impôts sur les bénéfices		(5 115)	(5 335)	(14)	(1 008)	(803)	(12 275)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 970	2 299	(24)	1 074	922	7 241
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence							
Au 31 décembre 2004		-	80	-	-	200	280
Au 31 décembre 2005		-	113	-	-	166	279
Au 31 décembre 2006		-	125	-	-	257	382

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre du FAS n° 143 (137 millions d'euros pour 2004, 146 millions d'euros pour 2005, 162 millions d'euros pour 2006).

Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Au 31 décembre 2004						
Acquisition des permis prouvés	-	2	-	-	29	31
Acquisition des permis non prouvés	-	-	5	3	-	8
Coûts d'exploration	99	279	94	29	142	643
Coûts de développement ^(a)	1 084	1 588	203	379	874	4 128
Total	1 183	1 869	302	411	1 045	4 810
Au 31 décembre 2005						
Acquisition des permis prouvés	-	25	17	-	74	116
Acquisition des permis non prouvés	-	56	3	-	-	59
Coûts d'exploration	108	298	39	15	125	585
Coûts de développement ^(a)	1 201	1 907	338	491	1 232	5 169
Total	1 309	2 286	397	506	1 431	5 929
Au 31 décembre 2006						
Acquisition des permis prouvés	58	3	125	-	53	239
Acquisition des permis non prouvés	-	20	31	240	11	302
Coûts d'exploration	229	538	112	69	204	1 152
Coûts de développement ^(a)	1 284	2 272	403	544	1 251	5 754
Total	1 571	2 833	671	853	1 519	7 447
Quote-part des coûts induits d'acquisition, d'exploration et de développement de l'activité hydrocarbures des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2004 ^(b)	-	56	-	-	184	240
Au 31 décembre 2005 ^(b)	-	45	-	-	145	190
Au 31 décembre 2006 ^(b)	-	71	-	-	716	787

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

(b) Inclut 56 millions d'euros en coûts d'exploration en 2006, 21 millions en 2005 et 16 millions en 2004.

Coûts de développement des réserves prouvées non développées

Ce tableau indique le montant des investissements consacrés au développement des réserves prouvées non développées en 2004, 2005 et 2006, ainsi que les prévisions d'investissements incluses dans le calcul le plus récent des cash-flows nets futurs pour les trois prochaines années.

Filiales Consolidées						
(en millions d'euros)						
	2004	2005	2006	2007 ^(a)	2008 ^(a)	2009 ^(a)
Coûts de développement des réserves prouvées non développées	3 567	4 751	5 128	6 064	5 583	3 796

(a) Estimation.

Coûts capitalisés

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					
	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total
Au 31 décembre 2004						
Relatifs à des réserves prouvées	25 035	16 206	1 551	2 605	7 509	52 906
Relatifs à des réserves non prouvées	51	544	113	17	104	829
Total	25 086	16 750	1 664	2 622	7 613	53 735
Amortissements cumulés	(17 512)	(10 385)	(881)	(1 010)	(3 567)	(33 355)
Coûts nets capitalisés	7 574	6 365	783	1 612	4 046	20 380
Au 31 décembre 2005						
Relatifs à des réserves prouvées	26 922	19 227	2 209	3 524	9 825	61 707
Relatifs à des réserves non prouvées	63	731	110	14	133	1 051
Total	26 985	19 958	2 319	3 538	9 958	62 758
Amortissements cumulés	(19 190)	(11 708)	(1 216)	(1 453)	(4 646)	(38 213)
Coûts nets capitalisés	7 795	8 250	1 103	2 085	5 312	24 545
Au 31 décembre 2006						
Relatifs à des réserves prouvées	28 217	19 569	1 884	3 678	9 861	63 209
Relatifs à des réserves non prouvées	89	807	193	243	181	1 513
Total	28 306	20 376	2 077	3 921	10 042	64 722
Amortissements cumulés	(20 456)	(11 271)	(553)	(1 588)	(4 604)	(38 472)
Coûts nets capitalisés	7 850	9 105	1 524	2 333	5 438	26 250
Quote-part des coûts nets capitalisés des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2004	-	214	-	-	501	715
Au 31 décembre 2005	-	296	-	-	409	705
Au 31 décembre 2006	-	321	-	-	1 331	1 652

Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu)

Le calcul des cash-flows nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

1. L'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
2. Les cash-flows futurs associés aux réserves prouvées sont valorisés sur la base des prix affichés le 31 décembre, à l'exception des cas où les évolutions de prix sont déterminées par le cadre contractuel existant.
3. Les cash-flows futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année.
4. Les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs.
5. Les cash-flows nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme FAS 69, et ne reflètent pas nécessairement les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

(en millions d'euros)	Filiales consolidées					Total consolidé
Au 31 décembre 2004	Europe	Afrique	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	
Revenus (nets de redevances) futurs	49 233	76 576	2 695	13 737	42 437	184 678
Coûts de production futurs	(7 389)	(13 170)	(792)	(2 077)	(10 561)	(33 989)
Coûts de développement futurs	(6 448)	(10 001)	(356)	(2 316)	(4 436)	(23 557)
Impôts futurs	(23 711)	(33 859)	(304)	(4 091)	(8 613)	(70 578)
Cash-flows nets futurs, après impôts	11 685	19 546	1 243	5 253	18 827	56 554
Actualisation à 10%	(4 085)	(8 919)	(455)	(2 167)	(12 091)	(27 717)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	7 600	10 627	788	3 086	6 736	28 837
Au 31 décembre 2005						
Revenus (nets de redevances) futurs	80 179	119 119	6 646	18 046	71 417	295 407
Coûts de production futurs	(8 842)	(19 402)	(3 213)	(2 381)	(17 709)	(51 547)
Coûts de développement futurs	(6 581)	(13 087)	(789)	(2 761)	(5 019)	(28 237)
Impôts futurs	(43 824)	(54 598)	(528)	(5 802)	(15 285)	(120 037)
Cash-flows nets futurs, après impôts	20 932	32 032	2 116	7 102	33 404	95 586
Actualisation à 10%	(7 592)	(13 856)	(868)	(2 744)	(21 132)	(46 192)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	13 340	18 176	1 248	4 358	12 272	49 394
Au 31 décembre 2006						
Revenus (nets de redevances) futurs	59 051	108 847	5 915	16 061	59 065	248 939
Coûts de production futurs	(10 057)	(19 223)	(2 443)	(2 136)	(18 706)	(52 565)
Coûts de développement futurs	(9 379)	(15 929)	(968)	(3 866)	(6 121)	(36 263)
Impôts futurs	(28 069)	(45 714)	(459)	(4 522)	(12 271)	(91 035)
Cash-flows nets futurs, après impôts	11 546	27 981	2 045	5 537	21 967	69 076
Actualisation à 10%	(4 545)	(12 171)	(1 092)	(1 927)	(14 293)	(34 028)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	7 001	15 810	953	3 610	7 674	35 048
Part des minoritaires dans les cash-flows nets futurs						
Au 31 décembre 2004	297	287	-	-	-	584
Au 31 décembre 2005	515	546	-	-	-	1 061
Au 31 décembre 2006	255	418	-	-	-	673
Quote-part des cash-flows nets futurs des sociétés mises en équivalence						
Au 31 décembre 2004	-	494	-	-	1 101	1 595
Au 31 décembre 2005	-	598	-	-	2 930	3 528
Au 31 décembre 2006	-	549	-	-	3 545	4 094

Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Cash-flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	49 394	28 837	29 118
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(21 335)	(17 104)	(12 791)
Variation des prix et des coûts de production et autres charges	(11 481)	52 711	12 919
Extensions, découvertes et améliorations de la récupération	1 534	1 126	974
Variation des estimations des coûts de développement futurs	(7 666)	(1 106)	(1 215)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	5 150	5 333	3 790
Révisions des estimations précédentes des quantités	(1 382)	6 313	(2 684)
Accrétion de l'actualisation à 10%	4 939	2 444	2 912
Variation nette des impôts sur les bénéfices	16 268	(28 943)	(4 255)
Acquisitions de réserves en terre	574	41	292
Cessions de réserves en terre	(947)	(258)	(223)
Fin de l'exercice	35 048	49 394	28 837

Autres informations

Comptabilisation des coûts des forages d'exploration

En avril 2005, l'organisme de normalisation comptable américain *Financial Accounting Standard Board* a émis la version finale d'un document d'interprétation (*FSP FAS 19-1, « Accounting for suspended well costs »*) amendant les termes du FAS 19 (« *Financial Accounting and Reporting by Oil and Gas Producing Companies* »). Cette norme est compatible avec les principes comptables IFRS appliqués par TOTAL.

Ce document prévoit que les coûts des forages d'exploration soient immobilisés au-delà d'un an lorsque le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et la viabilité technique et économique du projet. Ce document établit par ailleurs de nouvelles obligations d'information en matière de forages d'exploration capitalisés.

TOTAL a adopté le FSP dans ses comptes IFRS avec effet au 1^{er} janvier 2005. Aucun puits n'a été passé en charge suite à l'adoption du FSP.

En cas de découverte, les coûts des forages d'exploration restent immobilisés pendant la période nécessaire pour déterminer s'ils ont permis de découvrir des quantités potentiellement économiques de liquides ou de gaz. Le délai nécessaire à cette détermination varie en fonction de la difficulté technique ou économique à évaluer la récupération des réserves. Si cette détermination conclut que le puits n'a pas permis de découvrir des quantités économiquement viables de liquide ou de gaz, les coûts du puits sont comptabilisés en charge d'exploration.

Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts des forages d'exploration sont temporairement immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :

- le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
- le Groupe enregistre des progrès satisfaisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet.

Le Groupe évalue régulièrement l'état d'avancement des projets sur la base des critères suivants :

- tout d'abord, le Groupe considère comme une condition suffisante au maintien de puits en immobilisation le fait que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) soient en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme. Seules sont considérées comme inscrites dans un programme ferme les activités approuvées par le Groupe dans le cadre de son plan/budget d'exploration à trois ans. Les coûts immobilisés sur la base de ce premier critère représentaient 342 millions d'euros au 31 décembre 2006, comme indiqué ci-après.
- dans les situations où l'activité d'exploration est achevée, l'évaluation des progrès repose sur la réalisation de dépenses d'études de développement, en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet qui leur a été proposé ou bien de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante. Les coûts immobilisés sur cette base représentaient 77 millions d'euros au 31 décembre 2006. Ce montant est principalement lié à trois projets décrits ci-après.

Coûts d'exploration immobilisés (immobilisations en cours)

Le tableau suivant présente la variation nette des coûts d'exploration immobilisés pour les exercices 2006, 2005 et 2004 :

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Balance d'ouverture	590	430	422
Coûts immobilisés dans l'attente de détermination de réserves prouvées	569	192	269
Montants précédemment immobilisés et passés en charge de l'exercice	(67)	(65)	(40)
Montants transférés en immobilisations de développement	(127)	(22)	(196)
Écarts de conversion	(73)	55	(25)
Balance de clôture	892	590	430

Le tableau suivant présente la distribution des coûts d'exploration immobilisés à fin 2006, 2005 et 2004 en fonction de l'état d'avancement des activités d'exploration :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Puits récents ou pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme	815	482	389
Puits en cours de forage	132	63	91
Puits terminés au cours des 12 derniers mois	341	200	126
Puits pour lesquels une activité d'exploration est inscrite dans un programme ferme ^(a)	342	219	172
• forages inscrits dans un programme ferme	248	156	148
• autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme ^(b)	94	63	24
Puits pour lesquels l'activité d'exploration est achevée	77	108	41
Projets ne nécessitant pas d'investissement de développement majeurs	0	0	0
Projets nécessitant des investissements de développements majeurs	77	108	41
Total	892	590	430
Nombre de puits en fin d'année	117	85	56

(a) Tous les projets inclus dans cette ligne nécessitent des investissements de développement majeurs.

(b) A fin 2006, la catégorie « Autres activités d'exploration inscrites dans un programme ferme » concerne six puits dont le maintien en immobilisation se justifie par le fait qu'une campagne sismique est inscrite dans un programme ferme pour deux d'entre eux (sous réserve, pour l'un d'entre eux, de l'achèvement du processus législatif d'approbation des contrats) et par des études significatives pour quatre d'entre eux.

A fin 2006, aucun montant d'exploration n'est immobilisé sur des projets ne nécessitant pas d'investissements de développement majeurs avant leur mise en production et pour lesquels l'activité d'exploration est terminée depuis plus d'un an.

A fin 2006, un montant de 77 millions d'euros est associé à des coûts immobilisés de forages d'exploration sur des projets nécessitant des investissements majeurs et pour lesquels l'activité d'exploration est achevée. Ce montant correspond à sept projets (vingt puits) dont les principaux sont décrits ci-après.

Le premier projet (Usan) concerne une découverte d'huile en eaux profondes au Nigeria pour laquelle huit puits ont été forés entre 2001 et 2005 et 27 millions d'euros ont été capitalisés au 31 décembre 2006. Ces travaux d'exploration ont permis de lancer en 2005 les études d'ingénierie de développement qui se sont poursuivies en 2006. La compagnie nationale NNPC a approuvé un plan de développement prévoyant la construction d'une unité flottante de production et de stockage (FPSO) pour lequel des appels d'offres ont été lancés. Les réponses à ces derniers sont aujourd'hui en cours d'évaluation.

Le deuxième projet (Laggan) concerne une découverte de gaz en eaux profondes à l'ouest des îles Shetland (Royaume-Uni), pour laquelle un puits a été foré en 2004 pour un montant capitalisé de

17 millions d'euros au 31 décembre 2006. En 2006, le Groupe a poursuivi, en accord avec ses partenaires, les études géosciences nécessaires à la définition du concept de développement du champ et à l'appréciation d'éventuelles nouvelles zones d'exploration. Un groupe de travail a été mis en place au cours de l'année avec les opérateurs des permis voisins afin d'élaborer une stratégie de développement global de la zone.

Le troisième projet (Bonga Sud-Ouest) correspond au développement d'une découverte d'huile en eaux profondes au Nigeria pour laquelle trois puits ont été forés entre 2001 et 2003 et 7 millions d'euros capitalisés au 31 décembre 2006. Au cours de l'année, le Groupe a participé, avec l'opérateur et ses partenaires, à l'élaboration du plan de développement et à la poursuite des négociations visant à l'unitisation de ce champ avec des permis adjacents. Ceci a débouché sur la signature en 2006 d'un accord de pré-unitisation avec les partenaires.

Le tableau suivant présente la distribution par ancienneté des coûts d'exploration immobilisés ainsi que le nombre de puits correspondant.

Au 31 décembre	2006		2005		2004	
(en millions d'euros et en nombre de puits)	montant	nombre	montant	nombre	montant	nombre
Puits en cours de forage	132	19	63	12	91	13
Puits terminés depuis						
• moins de 1 an	341	39	200	29	126	12
• entre 1 et 4 ans	392	53	304	40	198	29
• entre 4 et 8 ans	19	4	23	4	15	2
• plus de 8 ans	8	2	-	-	-	-
Total	892	117	590	85	430	56

Annexe 3 - TOTAL S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés p. 254

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels p. 255

Comptes sociaux de la Société Mère p. 256

- Compte de résultat (TOTAL S.A.) p. 256
- Bilan (TOTAL S.A.) p. 257
- Tableau de flux de trésorerie (TOTAL S.A.) p. 258
- Variation des capitaux propres (TOTAL S.A.) p. 259
- Annexe aux comptes sociaux p. 260

Autres informations financières Société Mère p. 274

- Filiales et participations p. 274
- Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille p. 275
- Autres informations sur cinq ans p. 276
- Affectation du résultat 2006 p. 277
- Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices p. 278

Informations d'ordre social et environnemental p. 279

- Social p. 279
- Environnement p. 283

Information financière consolidée des cinq derniers exercices p. 285

- Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices p. 285
- Compte de résultat consolidé résumé des cinq derniers exercices p. 285

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements réglementés en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements réglementés suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Avec les banques BNP Paribas et Société Générale

Des garanties ont été accordées par votre société à un groupe de banques dont font partie les banques BNP Paribas et Société Générale, dans le cadre du financement du projet Sincor auquel participe Total Venezuela. Le montant global de ce financement a été estimé à 2,7 milliards de dollars américains. Le statut de « Full Completion » a été obtenu le 1er février 2006 mettant un terme aux garanties.

Garantie d'un prêt d'un montant de 243 millions de dollars accordé à la société Oleoducto Central S.A. « Ocesa ». Compte tenu des remboursements intervenus, l'encours du prêt s'élève à 12,7 millions de dollars américains au 31 décembre 2006.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 3 avril 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)
René Amirkhanian

ERNST & YOUNG AUDIT
Gabriel Galet - Philippe Diu

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur : la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ; la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 3 avril 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT (Département de KPMG S.A.)
René Amirkhanian

ERNST & YOUNG AUDIT
Gabriel Galet - Philippe Diu

Comptes sociaux de la Société Mère

Compte de résultat (TOTAL S.A.)

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires (note 12)	10 142 105	8 405 922	6 108 685
Charges nettes d'exploitation (note 13)	(7 537 212)	(6 413 814)	(4 828 027)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (note 14)	(79 260)	(82 960)	(77 783)
Résultat d'exploitation	2 525 633	1 909 148	1 202 875
Charges et produits financiers (note 15)	(1 095 236)	(579 837)	(567 839)
Dividendes (note 16)	6 415 836	4 574 992	3 815 831
Reprises (Dotations) aux provisions financières	(167 664)	(88 350)	(36 847)
Autres charges et produits financiers (note 17)	35 915	(370 558)	1 040
Résultat financier	5 188 851	3 536 247	3 212 185
Résultat courant	7 714 484	5 445 395	4 415 060
Résultat sur cessions de titres et prêts	32 436	1 695	18 463
Résultat sur cessions d'immobilisations	(1)	93	2
Éléments exceptionnels	(25 600)	8 526	9 695
Résultat exceptionnel	6 835	10 314	28 160
Participation et intéressement des salariés	(31 971)	(27 395)	(27 772)
Impôts	(2 437 242)	(1 285 360)	(972 196)
Résultat Net	5 252 106	4 142 954	3 443 252

Bilan (TOTAL S.A.)

ACTIF (en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Actif Immobilisé			
Immobilisations incorporelles	252 901	186 596	127 159
Amortissements et provisions	(135 404)	(104 254)	(77 481)
Immobilisations incorporelles, valeur nette	117 497	82 342	49 678
Immobilisations corporelles (note 2)	422 726	393 215	355 206
Amortissements et provisions	(244 402)	(204 843)	(171 250)
Immobilisations corporelles, valeur nette	178 324	188 372	183 956
Titres de participation et créances rattachées (note 3)	75 759 201	77 060 078	76 460 893
Amortissements et provisions	(407 302)	(425 913)	(399 982)
Autres immobilisations financières (note 4)	1 808 376	268 681	774 028
Immobilisations financières, valeur nette	77 160 275	76 902 846	76 834 939
Total Actif Immobilisé	77 456 096	77 173 560	77 068 573
Actif Circulant			
Stocks	1 290	1 361	1 527
Créances d'exploitation (note 5)	1 650 852	1 543 559	1 254 248
Valeurs mobilières de placement	1 060 777	1 173 650	1 282 060
Disponibilités et dépôts à court terme	396 056	23 655	202 676
Total Actif Circulant	3 108 975	2 742 225	2 740 511
Charges constatées d'avance	7 370	2 735	3 638
Écarts de conversion (note 11)	72 789	12	429 860
Total actif	80 645 230	79 918 532	80 242 582
PASSIF (en milliers d'euros)	2006	2005	2004
Capitaux Propres (note 6)			
Capital	6 064 420	6 151 163	6 350 151
Primes	31 155 966	34 563 052	38 015 444
Réserves (note 6B)	3 976 493	3 976 493	3 981 481
Report à nouveau	1 671 091	1 458 996	1 355 571
Résultat net	5 252 106	4 142 954	3 443 252
Acompte sur dividendes	(2 064 167)	(1 820 474)	(1 498 094)
Total Capitaux Propres	46 055 909	48 472 184	51 647 805
Provisions pour risques et charges (notes 7 et 8)	1 561 673	1 379 724	1 305 426
Dettes			
Dettes financières long terme (note 9)	5 993 990	4 506 468	1 497 359
Dettes financières court terme (note 9)	25 281 590	24 048 655	24 651 041
Dettes d'exploitation (note 10)	1 752 042	1 414 670	1 140 913
Total Dettes	33 027 622	29 969 793	27 289 313
Ecarts de conversion (note 11)	26	96 831	38
Total Passif	80 645 230	79 918 532	80 242 582

Tableau de flux de trésorerie (TOTAL S.A.)

(en millions d' euros)	2006	2005	2004
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	5 252	4 143	3 443
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	70	72	69
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	5	19	(73)
Dotations (Reprises) aux autres provisions	181	74	93
Marge brut d'autofinancement	5 508	4 308	3 532
(Profits) Pertes sur cessions	(32)	(1)	(17)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	151	(225)	(253)
Autres, net	(36)	(67)	(71)
Flux de trésorerie d'exploitation	5 591	4 015	3 191
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(96)	(110)	(49)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(4 482)	(2 610)	(1 548)
Investissements	(4 578)	(2 720)	(1 597)
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	4 141	3 516	2 202
Désinvestissements	4 141	3 516	2 202
Flux de trésorerie d'investissement	(437)	796	605
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	492	17	370
Rachat d'actions propres	(3 975)	(3 367)	(3 553)
Solde du dividende payé en numéraire	(2 110)	(1 842)	(2 973)
Acompte sur dividendes payé en numéraire	(2 064)	(1 820)	(1 498)
Remboursement d'emprunts à long terme	(517)	(1 585)	(538)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	3 392	3 607	4 569
Flux de trésorerie de financement	(4 782)	(4 990)	(3 623)
Augmentation (Diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	372	(179)	173
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	24	203	30
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	396	24	203

Variation des capitaux propres (TOTAL S.A.)

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes d'émission			
Au 1^{er} janvier 2004	649 118 236	6 492	40 213	8 272	38	55 015
Dividendes payés en numéraire ^(a)	-	-	-	(2 973)	-	(2 973)
Résultat net 2004	-	-	-	3 443	-	3 443
Acompte sur dividende 2004 ^(b)	-	-	-	(1 498)	-	(1 498)
Émission d'actions réservée aux salariés	3 434 830	34	336	-	-	370
Réduction de capital	(19 873 932)	(199)	(2 876)	-	-	(3 075)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	2 335 024	23	343	-	-	366
Émission d'actions	950	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2004	635 015 108	6 350	38 016	7 244	38	51 648
Solde du dividende payé en numéraire ^(c)	-	-	-	(1 842)	-	(1 842)
Résultat net 2005	-	-	-	4 143	-	4 143
Acompte sur dividende 2005 ^(d)	-	-	-	(1 820)	-	(1 820)
Réduction de capital	(21 075 568)	(211)	(3 647)	-	-	(3 858)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	1 043 499	11	178	-	-	189
Émission d'actions	133 257	1	16	-	-	17
Taxe sur la réserve des plus-values long terme	-	-	-	(5)	-	(5)
Au 31 décembre 2005	615 116 296	6 151	34 563	7 720	38	48 472
Émission d'actions	45 305	1	6	-	-	7
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	31 464	1	6	-	-	7
Emission d'actions réservée aux salariés	2 785 330	27	436	-	-	463
Total	617 978 395	6 180	35 011	7 720	38	48 949
Division par quatre de la valeur nominale de l'action TOTAL	2 471 913 580	6 180	35 011	7 720	38	48 949
Solde du dividende payé en numéraire ^(e)	-	-	-	(2 110)	-	(2 110)
Résultat net 2006	-	-	-	5 252	-	5 252
Acompte sur dividende 2006 ^(f)	-	-	-	(2 064)	-	(2 064)
Apport-scission d'Arkema ^(g)	-	-	(1 544)	-	-	(1 544)
Réduction de capital	(47 020 000)	(118)	(2 342)	-	-	(2 460)
Émission d'actions	668 099	1	21	-	-	22
Exercice d'options de souscription d'actions Elf bénéficiant de la garantie d'échange	206 274	1	10	-	-	11
Au 31 décembre 2006	2 425 767 953	6 064	31 156	8 798	38	46 056

(a) Dividendes distribués en 2004 : 2 973 millions d'euros (4,70 euros par action).

(b) Acompte sur dividende versé en 2004 : 1 498 millions d'euros (2,40 euros par action).

(c) Solde du dividende 2004 versé en 2005 : 1 842 millions d'euros (3,00 euros par action).

(d) Acompte sur dividende versé en 2005 : 1 820 millions d'euros (3,00 euros par action).

(e) Solde du dividende 2005 versé en 2006 : 2 110 millions d'euros (3,48 euros par action).

(f) Acompte sur dividende versé en 2006 : 2 064 millions d'euros (0,87 euro par action).

(g) Cette diminution représente l'apport-scission d'Arkema (contrepartie de la sortie des titres de participation nets non monétaires, cf. note 3).

Annexe aux comptes sociaux

1) Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2006 sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

• Constructions	20-30 ans
• Mobilier, agencements	5-10 ans
• Matériel de transport	2-5 ans
• Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
• Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur Amont, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont calculées en fonction des capitaux propres, de la valeur économique et de l'intérêt de la détention des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couverture de change hors bilan.

Instruments financiers

La Société utilise des instruments financiers dans un but quasiment exclusif de couverture afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe a recours à des *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Les différentiels d'intérêts ou les reports et déports attachés à ces *swaps* sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés.

La Société peut aussi utiliser d'autres contrats de *futures*, *caps*, *floors* et options. La variation des valeurs de marché de *futures* constituant des opérations de couverture est constatée au compte de résultat en charges ou produits financiers de façon symétrique au résultat de l'élément couvert. Pour les contrats optionnels, cet étalement s'applique aux primes payées.

Les éventuelles pertes latentes associées aux opérations pour lesquelles les critères de qualification comptable de couverture ne sont pas respectés sont provisionnées.

2) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Terrains	34	-	34	34
Constructions	92	29	63	67
Autres	297	216	81	87
Total ^(a)	423	245	178	188

(a) Au 31 décembre 2005, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient à 393 millions d'euros et 205 millions d'euros.

3) Titres de participation et créances rattachées

A) Variations des titres et créances rattachées

Au 31 décembre	2006						Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Ecart de conversion	
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
(en millions d'euros)							
Titres de participation ^(a)	72 182	1 302	23	25	1 563	-	71 919
Créances rattachées ^(b)	4 878	3 320	-	4 061	122	(175)	3 840
Total	77 060	4 622	23	4 086	1 685	(175)	75 759
Ventilation par secteur							
Amont	1 866	288	5	251	85	(4)	1 819
Aval	3 276	163	-	155	-	-	3 284
Chimie	13 702	1 235	1	3	1 563	(1)	13 371
Activités financières	58 216	2 936	17	3 677	37	(170)	57 285
Total	77 060	4 622	23	4 086	1 685	(175)	75 759

(a) Les variations monétaires et non monétaires de l'exercice 2006 représentent principalement l'apport-scission d'Arkema.

(b) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance et Total Capital.

B) Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006			2005
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	71 919	335	71 584	71 838
Créances rattachées et autres ^{(a) (b)}	3 840	72	3 768	4 796
Total ^(c)	75 759	407	75 352	76 634
Ventilation par secteur				
Amont	1 819	113	1 706	1 745
Aval	3 284	112	3 172	3 176
Chimie	13 371	94	13 277	13 314
Activités financières	57 285	88	57 197	58 399
Total	75 759	407	75 352	76 634

(a) Le montant brut au 31 décembre 2006 comprend 3 356 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant net au 31 décembre 2006 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 1 012 millions d'euros et 2 756 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2005, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 77 060 millions d'euros et 426 millions d'euros.

4) Autres immobilisations financières

A) Variations des autres immobilisations financières

Au 31 décembre	2006						
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Ecart de conversion	Brut fin de période
(en millions d'euros)		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de l'activité portefeuille ^(a)	223	3 975	-	-	2 460	-	1 738
Autres créances	35	44	-	21	-	-	58
Dépôts et cautionnements	11	1	-	-	-	-	12
Total	269	4 020	-	21	2 460	-	1 808

(a) Les diminutions non monétaires correspondent aux actions TOTAL S.A. annulées en 2006.

B) Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre	2006			2005
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
(en millions d'euros)				
Titres de l'activité portefeuille	1 738	-	1 738	223
Autres créances ^(a)	58	-	58	35
Dépôts et cautionnements	12	-	12	11
Total ^(b)	1 808	-	1 808	269

(a) Le montant net au 31 décembre 2006 est à plus d'un an.

(b) Au 31 décembre 2005, les valeurs brutes et les valeurs nettes sont identiques.

5) Créances d'exploitation

Au 31 décembre	2006			2005
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
(en millions d'euros)				
Créances clients et comptes rattachés	812	-	812	885
Autres créances d'exploitation	839	-	839	659
Total ^{(a) (b)}	1 651	-	1 651	1 544

(a) Dont 1 070 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2006.

(b) La totalité est à moins d'un an.

6) Capitaux propres

A) Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

	Données historiques (valeur nominale de 10 euros pour chaque action jusqu'au 18 mai 2006)	Données historiques retraitées (valeur nominale de 2,5 euros pour chaque action)
Au 1^{er} janvier 2004	649 118 236	2 596 472 944
Actions émises en raison de :		
• Augmentation de capital réservée aux salariés	3 434 830	13 739 320
• Exercice d'options de souscription d'actions	950	3 800
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	2 335 024	9 340 096
• Actions annulées ^(a)	(19 873 932)	(79 495 728)
Au 31 décembre 2004	635 015 108	2 540 060 432
Actions émises en raison de :		
• Exercice d'options de souscription d'actions	133 257	533 028
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine	1 043 499	4 173 996
• Actions annulées ^(a)	(21 075 568)	(84 302 272)
Au 31 décembre 2005	615 116 296	2 460 465 184
Actions émises en raison de :		
• Augmentation de capital réservée aux salariés	2 785 330	11 141 320
• Exercice d'options de souscription d'actions avant le 18 mai 2006 ^(c)	45 305	181 220
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine avant le 18 mai 2006 ^(d)	31 464	125 856
• Division du nominal de l'action par quatre le 18 mai 2006	1 853 935 185	
• Exercice d'options de souscription d'actions après le 18 mai 2006 ^(e)	668 099	668 099
• Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription Elf Aquitaine après le 18 mai 2006 ^(d)	206 274	206 274
• Actions annulées ^(e)	(47 020 000)	(47 020 000)
Au 31 décembre 2006 ^(f)	2 425 767 953	2 425 767 953

(a) Sur décision du Conseil d'administration du 9 novembre 2004.

(b) Sur décisions du Conseil d'administration du 19 juillet 2005 et du 3 novembre 2005.

(c) Soit 849 319 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal créées au titre de l'exercice d'options de souscription d'actions TOTAL au cours de l'exercice 2006.

(d) Soit 332 130 actions TOTAL de 2,5 euros de nominal créées au titre de la garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine au cours de l'exercice 2006.

(e) Sur décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006.

(f) Dont 161 200 707 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 a délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérent à un Plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputera sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005 au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de

toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 3 novembre 2005 a décidé de mettre en œuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3 millions d'actions de 10 euros de nominal, soit 12 millions d'actions de 2,5 euros de nominal, portant jouissance au 1^{er} janvier 2005 au prix de 166,60 euros par action de 10 euros de nominal, soit 41,65 euros par action de 2,5 euros de nominal, avec une période de souscription ouverte du 6 au 24 février 2006. 2 785 330 actions de 10 euros de nominal, soit 11 141 320 actions de 2,5 euros de nominal, ont été souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2002 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 a décidé d'annuler 47 020 000 actions de 2,5 euros de nominal au prix moyen de 52,31 euros par action.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2006, TOTAL S.A. détenait 60 869 439 de ses propres actions, soit 2,51% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 23 272 755 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe et qui sont classées en valeurs mobilières de placement ;
- 4 591 684 actions affectées au plan d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe et qui sont classées en valeurs mobilières de placement ;
- 33 005 000 actions acquises entre juillet et décembre 2006 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006. Le Conseil d'administration du 10 janvier 2007 a décidé d'annuler ces 33 005 000 actions au prix moyen de 52,52 euros par action.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre 2006, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,14% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

B) Réserves

31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Réserve spéciale de réévaluation	38	38	38
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808 ^(a)	3 008
Réserves	390	390 ^(a)	195
Total	3 976	3 976	3 981

(a) En application de l'article 39-4 de la loi de finances rectificative pour 2004, les variations s'expliquent par le transfert de la réserve spéciale des plus-values nettes à long terme à un poste de réserve ordinaire après prélèvement obligatoire.

7) Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre	2006				Brut fin de période
(en millions d'euros)	Brut début de période	Augmentations	Diminutions		
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques financiers	1 249	326	164	-	1 411 ^(a)
Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires (note 8)	98	26	16	-	108 ^(b)
Provisions pour risques exceptionnels	33	39	29	-	43
Total	1 380	391	209	-	1 562

(a) Les provisions pour risques financiers représentent principalement :

- une garantie donnée à une filiale de financement de l'activité Amont pour 1 021 millions d'euros,
- une provision comptabilisée pour un montant de 138 millions d'euros pour couvrir les risques encourus à l'occasion de l'apport-scission des titres Arkema,
- une provision de 113 millions d'euros pour attribution gratuite d'actions. Son montant est calculé sur la base de la valeur des actions achetées en couverture du plan et au prorata temporis de la période dite d'acquisition, soit deux ans, au terme de laquelle l'attribution des actions à leur bénéficiaire est définitive, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (cf. note 22).

(b) Dont 101 millions d'euros de provisions pour retraites, pensions et obligations similaires et 7 millions d'euros de provisions pour médailles du travail.

8) Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2006	2005
Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	101	90
Provisions pour restructurations	-	3
Provisions au 31 décembre	101	93

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différentes hypothèses telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2006	2005
Taux d'actualisation	4,24%	4%
Taux moyen de revalorisation des salaires	4,14%	4,14%
Taux de rendement moyen prévu des placements	5,35%	4,91%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TOTAL S.A. enregistre dans ses comptes la provision couvrant les engagements relatifs aux droits des bénéficiaires pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la Société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2006	2005
Dette actuarielle au 31 décembre	191	267
Pertes (Gains) actuariels à amortir	(90)	(177)
Provisions retraites et autres au 31 décembre	101	90

L'engagement de la Société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)	2006	2005
Dettes actuarielles au 31 décembre	276	220
Actifs de retraite	(227)	(148)
Engagement net au 31 décembre	49	72

En 2006, 80 millions d'euros ont été versés à des fonds d'assurances.

9) Dettes financières

(en millions d'euros)	2006	Échéances au 31 décembre 2006			2005
		à 1 an au plus	à plus de 1 an et moins de 5 ans	à plus de 5 ans	
Emprunts obligataires					
Emprunt 6,90% 1996-2006 (990 millions de francs français) ^(a)	-	-	-	-	166
Emprunt 6,75% 1996-2008 (950 millions de francs français) ^(a)	139	-	139	-	155
Emprunt 6,75% 1996-2008 (800 millions de francs français) ^(a)	120	-	120	-	134
Emprunt 6,75% 1996-2008 (700 millions de francs français) ^(a)	102	-	102	-	114
Emprunt 6,20% 1997-2009 (900 millions de francs français) ^(a)	131	-	131	-	146
Emprunt 5,03% 1997-2007 (620 millions de francs français) ^(a)	75	75	-	-	84
Emprunt 6,80% 1997-2007 (12 milliards de pesetas espagnoles) ^(a)	63	63	-	-	70
Emprunt PIBOR 3 mois + 0,38% 1998-2008 (230 millions de francs français) ^(a)	29	-	29	-	32
Emprunt 5,125% 1998-2009 (1 000 millions de francs français) ^(a)	126	-	126	-	140
Emprunt 5% 1998-2013 (1 000 millions de francs français) ^(a)	127	-	-	127	142
Emprunt 3,875% 1999-2006 (300 millions d'euros) ^(a)	-	-	-	-	275
Emprunt 3,5% 2000-2006 (200 millions de francs suisses) ^(a)	-	-	-	-	107
Emprunt 5,65% 2000-2010 (100 millions d'euros) ^(a)	67	-	67	-	75
Intérêts courus	15	15	-	-	17
Total des emprunts obligataires	994	153	714	127	1 657
Emprunts divers ^(b)	5 713	560	5 153	-	3 928
Comptes courants financiers ^(c)	24 569	24 569	-	-	22 970
Total	31 276	25 282	5 867	127	28 555

(a) Ces emprunts ont été transformés en emprunts en dollars à taux variable par des swaps d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 5 636 millions d'euros concernant les entreprises liées.

(c) Dont 24 494 millions d'euros concernant les entreprises liées.

10) Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Fournisseurs	738	767
Autres dettes d'exploitation	1 014	648
Total ^{(a) (b)}	1 752	1 415

(a) Dont 488 millions d'euros en 2006 et 120 millions d'euros en 2005 concernant les entreprises liées.

(b) Concerne en totalité les échéances à moins d'un an.

11) Écarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, le solde des écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2006 correspond à un écart de conversion net actif de 73 millions d'euros provenant essentiellement des prêts en dollars.

12) Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
Exercice 2006	279	289	29	688	8 857	10 142
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	155	-	-	8 395	8 550
Assistance technique	279	134	29	688	462	1 592
Exercice 2005	254	253	24	570	7 305	8 406
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	136	-	-	6 874	7 010
Assistance technique	254	117	24	570	431	1 396

13) Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)	2006	2005
Coût d'achat des marchandises vendues	(5 458)	(4 574)
Autres achats et charges externes	(1 249)	(1 068)
Impôts, taxes et versements assimilés	(36)	(37)
Charges de personnel	(794)	(735)
Total	(7 537)	(6 414)

14) Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2006	2005
Dotations aux amortissements et provisions		
• sur immobilisations corporelles et incorporelles	(71)	(73)
• pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires	(25)	(20)
Sous-total 1	(96)	(93)
Reprises de provisions		
• pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires	17	10
Sous-total 2	17	10
Total (1+2)	(79)	(83)

15) Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2006	2005
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(1 208)	(658)
Pertes sur créances rattachées à des participations	-	(31)
Total charges financières	(1 208)	(689)
<i>dont, concernant les entreprises liées :</i>	<i>895</i>	<i>603</i>
Produits des créances de l'actif immobilisé	54	78
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	59	31
Total produits financiers	113	109
<i>dont, concernant les entreprises liées :</i>	<i>109</i>	<i>90</i>
Total charges et produits financiers	(1 095)	(580)

16) Dividendes

(en millions d'euros)	2006	2005
Mont	1 953	729
Aval	548	706
Chimie	602	210
Activités financières	3 313	2 930
Total	6 416	4 575

17) Autres charges et produits financiers

Ce profit net de 36 millions d'euros est essentiellement constitué de 33 millions d'euros de produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement et de 3 millions d'euros de profit de change.

18) Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 209 quinquies du Code général des impôts, TOTAL S.A. a obtenu du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie l'agrément qui lui permet d'être imposé selon le régime du bénéfice consolidé. Ce régime conduit à retenir pour le calcul de l'assiette de l'impôt non seulement le résultat des sociétés françaises ou étrangères consolidées globalement ou par mise en équivalence, mais aussi celui des sociétés dans lesquelles le Groupe détient, sous certaines conditions, une participation directe ou indirecte de plus de 10% dans le secteur exploration production et de plus de 50% dans les autres secteurs. Cet agrément permet ainsi la compensation, dans certaines limites, du résultat taxable des sociétés bénéficiaires et des pertes des autres entités.

Cet agrément a été renouvelé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le 18 janvier 2006, pour une période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, TOTAL S.A. a opté pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL S.A. et les filiales intégrées, les déficits et moins-values long terme réalisés par la société intégrée pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL S.A..

19) Gestion des risques et instruments financiers

TOTAL S.A. utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change. Ainsi, la position de change créée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL S.A. s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

En terme de taux d'intérêt, l'essentiel de l'endettement long terme est ramené à taux variable par l'utilisation de swaps d'émission (swap de taux et change long terme). La trésorerie courante est gérée sur la base du taux au jour le jour, notamment par le biais de swaps de taux court terme.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie fait l'objet d'un contrôle strict.

Une information plus détaillée sur la politique de gestion des risques est exposée dans le chapitre 4 du présent Document de référence (page 77).

20) Engagements

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	1 021	-
Garanties sur emprunts bancaires	3 350	2 387
Garanties de passif sur cessions	68	89
Garanties sur autres engagements	2 363	1 824
Garanties sur lignes de crédit confirmées	4 017	3 891
Programme de financements court terme ^(a)	14 116	17 597
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(a)	15 327	11 444
Total des engagements donnés	40 262	37 232
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	5 808	6 182
Autres engagements reçus	1	21
Total des engagements reçus	5 809	6 203

(a) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital. Sur un programme de 29 443 millions d'euros, 12 602 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2006 contre 9 417 millions au 31 décembre 2005.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005
Swaps d'émission		
Valeur comptable, pied de coupon ^(a)	1 046	1 721
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	209	177

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices avec prise en compte d'un spread déterminé pour le Groupe.

21) Ventilation de l'effectif moyen

Au 31 décembre	2006	2005
Cadres	4 106	3 867
Agents de maîtrise	1 355	1 354
Techniciens, employés et ouvriers	270	238
Total	5 731	5 459

22) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003 ^(a)	Plan 2004 ^(b)	Plan 2005 ^(c)	Plan 2006 ^(d)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(e)	33,30	39,85	49,73	-	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(e)	32,84	39,30	49,04	50,60	
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	
Nombre d'options ^(f)					
Existantes au 1^{er} janvier 2003	-	-	-	-	-
Attribuées	11 741 224	-	-	-	11 741 224
Annulées	-	-	-	-	-
Exercées	-	-	-	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2004	11 741 224	-	-	-	11 741 224
Attribuées	-	13 462 520	-	-	13 462 520
Annulées	(8 400)	(48 000)	-	-	(56 400)
Exercées	(3 800)	-	-	-	(3 800)
Existantes au 1^{er} janvier 2005	11 729 024	13 414 520	-	-	25 143 544
Attribuées	-	24 000	6 104 480	-	6 128 480
Annulées	(10 000)	(16 400)	(10 400)	-	(36 800)
Exercées	(522 228)	(10 800)	-	-	(533 028)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	11 196 796	13 411 320	6 094 080	-	30 702 196
Attribuées	-	-	134 400	5 727 240	5 861 640
Annulées	(22 200)	(57 263)	(43 003)	(1 080)	(123 546)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(g)	163 180	196 448	90 280	-	449 908
Exercées	(729 186)	(120 133)	-	-	(849 319)
Existantes au 31 décembre 2006	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160	36 040 879

- (a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (e) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (f) Les nombres d'options ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.
- (g) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 1998 ^(a)	Plan 1999 ^(b)	Plan 2000 ^(c)	Plan 2001 ^(d)	Plan 2002 ^(e)	Total
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(f)	23,44	28,25	40,68	42,05	39,58	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(f)	-	27,86	40,11	41,47	39,03	
Date d'échéance	17/03/2006	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010	
Nombre d'options ^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2003	3 603 520	5 823 868	9 658 580	10 749 100	11 479 400	41 314 468
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	(20 400)	(22 400)	(14 600)	(26 600)	(84 000)
Exercées	(713 368)	(177 000)	-	-	-	(890 368)
Existantes au 1^{er} janvier 2004	2 890 152	5 626 468	9 636 180	10 734 500	11 452 800	40 340 100
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(5 200)	(10 800)	(3 200)	(19 200)
Exercées	(1 334 104)	(1 520 352)	(5 200)	-	(3 088)	(2 862 744)
Existantes au 1^{er} janvier 2005	1 566 048	4 106 116	9 625 780	10 723 700	11 446 512	37 458 156
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(400)	(1 200)	(7 000)	(4 000)	(9 800)	(22 400)
Exercées	(965 996)	(2 052 484)	(3 108 836)	(1 983 800)	(153 232)	(8 264 348)
Existantes au 1^{er} janvier 2006	589 652	2 052 432	6 509 944	8 735 900	11 283 480	29 171 408
Attribuées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(72 692)	-	(7 272) ^(h)	(15 971)	(26 694)	(122 629)
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ⁽ⁱ⁾	-	25 772	84 308	113 704	165 672	389 456
Exercées	(516 960)	(707 780)	(1 658 475)	(1 972 348)	(2 141 742)	(6 997 305)
Existantes au 31 décembre 2006	-	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	22 440 930

- (a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 1998 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options étaient exerçables avec un différé de cinq ans à compter de leur date de notification individuelle et devaient être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 17 mars 2006.
- (b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 juin 1999 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de cinq ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2000 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 1997. Les options sont exerçables avec un différé de quatre ans assorti d'un délai d'incessibilité de cinq ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (d) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2001 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de trois ans et demi assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (e) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2002 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2001. Les options sont exerçables avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de leur date de notification individuelle et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date.
- (f) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (g) Les nombres d'options ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, intervenue le 18 mai 2006.
- (h) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (i) Après prise en compte d'une opération de régularisation effectuée en 2006, consistant en la confirmation de 500 options d'achat d'actions de 10 euros de nominal qui avaient été indûment annulées en 2001.

Attribution gratuite d'actions TOTAL

	Plan 2005 ^{(a) (b)}	Plan 2006 ^(c)
Date de notification par le Conseil d'administration	19/07/2005	18/07/2006
Nombre d'actions attribuées gratuitement		
Existantes au 1^{er} janvier 2005	-	-
Notifiées	2 280 520	-
Annulées	(5 992)	-
Attribuées définitivement	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2006	2 274 528	-
Notifiées	-	2 275 364
Annulées	(7 432)	(3 068)
Attribuées définitivement	-	-
Existantes au 31 décembre 2006	2 267 096	2 272 296

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2005 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 20 juillet 2007, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition stipule que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2006. La cession des actions qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans, soit à compter du 20 juillet 2009.

(b) Les nombres d'actions attribuées gratuitement ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

(c) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2005. Ces actions, rachetées en 2006 par la Société sur le marché, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 19 juillet 2008, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition stipule que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice qui précèdera l'année de l'attribution définitive, en l'espèce l'exercice 2007. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans, soit à compter du 19 juillet 2010.

Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14

mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (cf. page 22 du Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A.). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite aux approbations de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au 31 décembre 2006, cette garantie portait sur un maximum de 193 150 actions Elf Aquitaine, existantes ou à créer, réparties par plan de la façon suivante :

	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Total
Plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine ^(a)			
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) ^(b)	115,60	171,60	
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) ^(b)	114,76	170,36	
Date d'échéance	30/03/2009	12/09/2009	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2006	180 932	6 044	186 976
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2006 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	6 174	-	6 174
Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2006	187 106	6 044	193 150
Actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie d'échange au 31 décembre 2006	1 122 636	36 264	1 158 900

(a) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A.. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Afin de tenir compte de l'apport-scission de S.D.A., les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été ajustés d'un coefficient égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Ainsi, au 31 décembre 2006, au maximum 1 158 900 actions TOTAL sont susceptibles d'être créées dans le cadre de la mise en œuvre de cette garantie d'échange.

Autres informations financières Société Mère

Filiales et participations

Au 31 décembre 2006

	Quote-part du capital détenu		Autres capitaux	Valeur comptable des titres détenus					Dividendes	
(en millions d'euros)	en %	Capital	propres	brute	nette	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	versés	Avals et cautions
Filiales										
TOTAL FRANCE	59,6	624	734	2 632	2 632	-	28 680	533	268	-
Total Chimie	100,0	930	11 571	13 117	13 117	-	-	603	602	-
Total Outre-Mer	100,0	77	9	95	95	-	2 181	71	15	-
Omnium Insurance Reinsur. Cie	100,0	30	244	114	114	-	258	88	38	-
Elf Aquitaine	95,7	2 249	13 157	45 293	45 293	-	-	2 541	1 873	-
Total Portugal Petroleos S.A.	100,0	85	(7)	139	110	12	168	(5)	-	-
Cray Valley S.A.	100,0	70	8	69	69	-	465	5	-	-
Total China Investment Ltd	100,0	88	(23)	97	57	-	99	(4)	-	-
Total E&P Canada	100,0	524	(105)	565	565	-	2	(41)	-	986
Total Gestion U.S.A.	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	2 573	4 446	4 446	-	-	3 082	1 302	-
Total Tractebel Emirates Power	50,0	103	30	72	72	-	-	6	-	-
Total E&P Holdings	65,8	4	(1 072)	391	391	-	-	1 622	1 210	-
Autres ^(a)				2 658	2 392	3 828			1 108	35 881
Total				73 657	73 322	3 840			6 416	36 867 ^(b)

(a) Valeur brute et nette : dont 1 734 millions d'euros d'actions TOTAL en autodétention.

(b) Essentiellement les garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital.

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille

Au 31 décembre 2006	Valeur nominale (en euros)	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenus par TOTAL S.A.	Pourcentage détenu par TOTAL S.A.	Valeur brute (en milliers d'euros)
Titres de participation					
Arkema	10,00	60 354 000	3 994	0,01%	63
Ass. Partic. Effort Const. (Apec)	15,24	408 000	11 700	2,87%	178
Bostik Holdings S.A.	2,50	133 978 760	766 291	0,57%	6 044
Bostik S.A.	15,24	5 321 361	512 696	9,63%	49 595
Cray Valley S.A.	15,24	4 593 167	4 593 161	100,00%	69 315
Daja 44	10,00	5 764 000	5 764 000	100,00%	57 640
Elf Aquitaine	8,00	281 177 570	269 068 829	95,69%	45 292 665
Eurotradia International	22,47	133 500	14 836	11,11%	3 859
Financière Haussmann Messine	3,81	170 000	170 000	100,00%	5 665
Gaz Transport & Technigaz	16,00	23 143	6 943	30,00%	106
Gie Fost	15,24	100 030	99 830	99,80%	1 522
Innovarex	15,24	6 000	5 994	99,90%	91
Le Monde Entreprises	1 676,94	2 420	140	5,79%	384
Le Monde S.A.	1,00	96 800 842	37 158	0,04%	81
Norsokappa	0,15	646 300	646 295	100,00%	30 692
Raffinerie de Strasbourg	15,24	420 000	70 000	16,67%	1 505
Société Financière Auteuil	16,00	500 000	499 994	100,00%	28 268
Ste Languedocienne Micron Couleurs	15,25	161 960	161 948	99,99%	18 143
Ste Pipe Line Sud Européen	7,60	1 500 000	95 808	6,39%	3 120
TOTAL S.A.	2,50	2 425 767 953	33 005 000	1,36%	1 733 551
Total Activités Maritimes	1,60	1 523 360	1 523 354	100,00%	26 810
Total Capital	10,00	30 000	29 994	99,98%	300
Total Chimie	15,50	60 016 646	60 016 640	100,00%	13 116 545
Total Coopération Technique Mexique	8,00	5 000	5 000	100,00%	50
Total E&P Activités Pétrolières	16,00	50 000	49 995	99,99%	1 410
Total E&P Holdings	2,00	1 893 844	1 246 638	65,83%	391 281
Total Énergie Développement	16,00	80 000	80 000	100,00%	17 154
TOTAL FRANCE	7,50	83 163 738	49 600 005	59,64%	2 632 060
Total G&P Ventures	16,00	2 500	2 500	100,00%	194
Total Gestion U.S.A.	10,00	396 936 608	396 936 600	100,00%	3 969 366
Total Holdings Europe	0,05	1 302 415 903	692 416 903	53,16%	4 445 631
Total Lubrifiants	30,50	888 056	35 056	3,95%	15 794
Total Outre-Mer	430,00	180 000	179 995	100,00%	95 350
Total Petrochemicals France	3,33	60 289 910	766 291	1,27%	18 959
Total Treasury	15,25	15 000	15 000	100,00%	257
Vigeo	100,00	159 097	1 300	0,82%	130
Total 1					72 033 778
Titres de participation de sociétés françaises dont la valeur brute est comprise entre 15 240 euros et 45 730 euros					
Valeur brute globale					1 220
Titres de participation dont la valeur brute est inférieure à 15 240 euros par catégorie de titres ou participation					
Valeur brute globale					20
Participations dans les sociétés immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Valeur brute globale					3
Participations dans des sociétés étrangères dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Valeur brute globale					1 622 445
Total 2					1 623 688
Total 1 + 2					73 657 466
Titres de placement					
Actions					1 060 777
Total 3					1 060 777
Total général (1 + 2 + 3)					74 718 243

Autres informations sur cinq ans

I - Capital en fin d'exercice	2006	2005	2004	2003	2002
Capital social ^(a)	6 064 420	6 151 163	6 350 151	6 491 182	6 871 905
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(b)	2 425 767 953	615 116 296	635 015 108	649 118 236	687 190 510
Nombre d'actions futures à créer :					
• options de souscription d'actions ^(b)	36 044 355	7 675 549	6 285 886	2 935 306	-
• warrants US TOTAL	-	-	-	-	884 465
• options et actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL ^(b)	1 158 900	361 742	1 442 634	3 793 652	5 178 906

(en milliers d'euros)

II - Opérations et résultats de l'exercice

Chiffre d'affaires commercial hors taxes	8 549 605	7 009 551	4 775 056	4 246 682	4 111 252
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	30 000	25 000	26 000	22 000	14 000
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	5 252 106	4 142 954	3 443 252	3 272 173	2 410 412
Report à nouveau antérieur	1 671 091	1 458 996	1 355 571	1 056 491	1 316 910
Résultat à affecter	6 923 197	5 601 950	4 798 823	4 328 664	3 727 322
Résultat distribué y compris acompte sur dividende	4 503 181	4 005 394	3 429 082	3 079 116	2 821 221
Report à nouveau	2 420 016	1 596 556	1 369 741	1 249 548	906 101

(en euros)

III - Résultats par action

Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^{(b) (c)}	2,38	7,29	5,74	5,28	4,42
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^{(b) (c)}	2,27	7,02	5,59	5,15	3,62
Dividende net attribué à chaque action ^(b)	1,87	6,48	5,40	4,70	4,10

IV - Personnel

Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ^(d)	5 731	5 459	5 240	5 013	3 376
Montant de la masse salariale de l'exercice ^(a)	561 524	511 775	472 189	458 518	311 741
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (dont Sécurité sociale et œuvres sociales) ^(a)	245 755	236 352	222 903	221 653	147 133

(a) En milliers d'euros.

(b) Le 18 mai 2006, le nominal de l'action TOTAL a été divisé par quatre.

(c) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(d) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (1 personne en 2002, 5 personnes en 2005).

Affectation du résultat 2006

Dividende net proposé : 1,87 euro par action

(en euros)	
Résultat de l'exercice	5 252 106 435,07
Report à nouveau antérieur	1 671 090 939,73
Montant à répartir	6 923 197 374,80
Acompte sur dividende :	
• versé en 2006	2 064 167 159,10
• à verser en 2007 (montant maximal)	46 250 960,01
Solde du dividende à payer en 2007	2 392 762 953,00
Dividende au titre de 2006	4 503 181 072,11
Report à nouveau	2 420 016 302,69
Montant réparti	6 923 197 374,80

Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)

Années	Augmentations du capital	Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
2002	Augmentation de capital				
	Warrants	9 019	83 890	7 068 369	706 836 889
	Augmentation de capital réservée aux salariés	27 852	313 675	7 096 221	709 622 103
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	5 645	83 470	7 101 866	710 186 574
	Exercice d'options de souscription d'actions	4 472	22 252	7 106 338	710 633 755
	Réduction de capital	(234 433)	(3 223 868)	6 871 905	687 190 510
2003	Augmentation de capital				
	Warrants	8 356	60 385	6 880 261	688 026 154
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 921	135 523	6 891 182	689 118 236
	Réduction de capital	(400 000)	(4 779 523)	6 491 182	649 118 236
2004	Augmentation de capital				
	Augmentation de capital réservée aux salariés	34 348	335 560	6 525 530	652 553 066
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	23 350	343 142	6 548 880	654 888 090
	Exercice d'options de souscription d'actions	10	117	6 548 890	654 889 040
	Réduction de capital	(198 739)	(2 876 408)	6 350 151	635 015 108
2005	Augmentation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 435	178 175	6 360 586	636 058 607
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 333	16 488	6 361 919	636 191 864
	Réduction de capital	(210 756)	(3 647 054)	6 151 163	615 116 296
2006	Augmentation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	453	5 582	6 151 616	615 161 601
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	315	6 601	6 151 931	615 193 065
	Augmentation de capital réservée aux salariés	27 853	436 182	6 179 784	617 978 395
	Division par quatre du nominal de l'action			6 179 784	2 471 913 580
	Réduction de capital	(117 550)	(2 341 947)	6 062 234	2 424 893 580
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 670	21 046	6 063 904	2 425 561 679
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	516	10 389	6 064 420	2 425 767 953

Informations d'ordre social et environnemental

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce issues de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE), la Société doit fournir des informations sur la manière dont sont prises en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Les données relatives à ces obligations sont présentées ci-après,

étant précisé qu'au périmètre de TOTAL S.A., les informations environnementales ne paraissent pas pertinentes. C'est pourquoi la Société présente ici les objectifs environnementaux des filiales. Au-delà de ces obligations légales, la Société a décidé de publier par ailleurs un rapport périodique intitulé *Notre énergie en partage*, qui traite de l'ensemble des activités du Groupe, de leurs conséquences sociales et environnementales et qui présente les performances et les objectifs de l'ensemble du Groupe en ces matières.

Social

1) Évolution des effectifs

EFFECTIFS DE TOTAL S.A.				
Au 31 décembre				
	2006	2005	2004	
Hommes	4 234	4 035	3 902	
Femmes	1 651	1 529	1 453	
Total	5 885	5 564	5 355	

Les femmes représentent 28% de l'effectif de TOTAL S.A. au 31 décembre 2006, et ce en progression continue depuis trois ans.

Un accord européen sur l'égalité des chances a été signé au sein du Groupe le 21 novembre 2005. Cet accord confirme les engagements pris par le Groupe de privilégier, de développer et de garantir pour les salariés la diversité et l'égalité de traitement depuis le recrutement jusqu'à la fin du contrat de travail.

En outre, en anticipation de l'accord national interprofessionnel relatif à la diversité du 12 octobre 2006, TOTAL S.A. met en place et anime une politique de promotion de la diversité, à travers notamment la nomination de responsables sur ce thème.

ÂGE ET ANCIENNETÉ MOYENS DES SALARIÉS TOTAL S.A.				
	2006	2005	2004	
Âge moyen :	Hommes	45,2	45,1	44,6
	Femmes	42,4	42,3	41,9
Ancienneté moyenne :	Hommes	18,0	17,9	16,9
	Femmes	16,9	16,8	16,0

MOBILITÉ VERS TOTAL S.A.				
	2006	2005	2004	
Mobilité externe :	CDI	293	175	150
	CDD	194	131	129
Mobilité interne :	143	147	145	
Total	630	453	424	

DÉPART DE TOTAL S.A.	2006	2005	2004
Démissions	50	32	21
Licenciements économiques	0	0	0
Licenciements pour autre motif	9	10	14
Fin de CDD	143	106	108
Retraite	44	33	16
Fin de période d'essai	1	1	1
Décès	6	8	5
Mutations	59	36	49
Autres départs *	0	7	3
Total	312	233	217

* PRC/PRI (Prétraitements choisis, prétraitements internes).

Les départs à la retraite augmentent progressivement, du fait de la diminution de l'impact des départs en préretraite ou cessation anticipée d'activité décidés lors de la fusion.

TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS	2006	2005	2004
Nombre de prestataires présents au 31 décembre	1 974	2 003	2 048
Nombre moyen mensuel d'intérimaires	99	95	97

Les prestataires de service présents dans les établissements interviennent en majeure partie sur les moyens généraux et l'informatique.

2) Gestion des impacts économiques sur l'emploi

Compte tenu du développement de l'activité de la Société, aucun impact économique sur l'emploi n'est constaté.

3) Temps de travail et organisation

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	2006	2005	2004
Temps plein	5 602	5 291	5 079
Temps partiel	260	252	242
Travail en équipe (3 X 8 C)	23	21	34

Le temps partiel choisi à la demande du salarié se développe progressivement au sein de TOTAL S.A.. Un accord relatif au temps partiel a été conclu le 14 octobre 2005, lequel offre plusieurs formules de temps partiel.

ABSENTÉISME - NOMBRE DE JOURNÉES D'ABSENCE	2006	2005	2004
Maladies et cures	17 842	15 761	15 137
Accident du travail ou de trajet	406	554	255
Maternité	7 111	6 795	5 398
Total	25 359	23 110	20 790

4) Rémunérations

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS - TOTAL S.A.	2006	2005	2004
Moyenne par an (en euros)	81 265	78 511	74 415

Ces chiffres correspondent à la masse salariale annuelle rapportée sur l'effectif moyen mensuel. Ils comprennent la rémunération des cadres supérieurs et des dirigeants.

RÉMUNÉRATION MOYENNE PAR MOIS - TOTAL S.A. (en euros)	Hommes	Femmes
Ingénieurs et cadres individualisés	10 960	9 185
Ingénieurs et cadres	5 356	4 832
Agents de maîtrise et assimilés	3 569	3 272
Employés et techniciens	2 497	2 293
Ouvriers	3 163	na

CHARGES SALARIALES GLOBALES - TOTAL S.A.	2006	2005	2004
Frais de personnel (en milliards d'euros)	0,79	0,73	0,68
Valeur ajoutée (en milliards d'euros)	3,416	2,741	1,957
Ratio	0,23	0,27	0,35

MONTANT MOYEN DE LA PARTICIPATION & INTÉRESSEMENT PAR BÉNÉFICIAIRE - TOTAL S.A. (en euros)	2005	2004	2003
Participation	1 335	405	392
Intéressement	3 410	4 150	4 099
Total	4 745	4 555	4 491

Les salariés de TOTAL S.A. bénéficient d'un accord de groupe qui concerne plusieurs autres sociétés (dont Total France, Total Lubrifiants et TEPF). En application de cet accord et suivant les résultats publiés, l'enveloppe globale de l'intéressement et la participation qui sera versée au titre de 2006 représentera 10% de la masse salariale cumulée de ces sociétés. Cette enveloppe est répartie pour partie de manière uniforme et pour partie proportionnellement aux salaires. Les chiffres 2006 ne seront pas connus pour l'Assemblée générale des actionnaires prévue le 11 mai 2007.

5) Conditions d'hygiène et sécurité

ACCIDENTS DU TRAVAIL SURVENUS À DES SALARIÉS DE TOTAL S.A.	2006	2005	2004
Nombre d'accidents	5	2	8
Taux de fréquence (%)	0,540	0,229	0,949

BUDGET DES DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ - TOTAL S.A. (en euros)	2006	2005	2004
	4 097 737	2 756 910	2 206 919

6) Formation

NOMBRE DE SALARIÉS DE TOTAL S.A. AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE ACTION DE FORMATION	2006	2005	2004
	3 272	2 709	2 676

La formation reste à un niveau élevé. Son objectif est de maintenir et renforcer le potentiel technique, et de répondre aux besoins exprimés par les salariés. La formation concerne tant les jeunes professionnels que les seniors.

7) Emploi des travailleurs handicapés

NOMBRE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS - TOTAL S.A.	2006	2005	2004
	97	102	111

TOTAL S.A. s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, et ce à travers notamment la signature d'un accord collectif pluriannuel et des partenariats avec des associations. Outre l'embauche directe de personnes handicapées et la collaboration avec le secteur protégé, la Société forme ainsi chaque année des personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à des responsabilités professionnelles.

8) Oeuvres sociales

BUDGET DES COMITÉS (en euros)	2006	2005	2004
	10 933 309	10 131 009	9 183 909

Depuis 2003, TOTAL S.A. appartient à une unité économique et sociale (UES) avec la société Elf Exploration Production. Le budget des comités en 2006 correspond au budget des Comités d'établissement de cette UES. Ce budget représente plus de 2,5% de la masse salariale.

9) Bilan des relations professionnelles

	2006	2005	2004
Nombre de réunions de négociations concernant TOTAL S.A.	29	83	67
Nombre d'accords collectifs signés concernant TOTAL S.A.	10	14	16

Les accords collectifs signés en 2006 portent notamment sur la prévoyance lourde, l'insertion des travailleurs handicapés, l'intéressement et la participation, le plan d'épargne groupe, le comité de groupe et le comité européen, ainsi que les salaires.

Environnement

En vertu de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, TOTAL S.A. doit fournir des informations sur les conséquences sociales et environnementales de son activité et, pour répondre au décret d'application du 20 février 2002, donner des éléments sur les objectifs environnementaux de ses filiales à l'étranger. Ces informations sont celles visées à l'article 148-3 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 modifié sur les sociétés commerciales.

Les développements suivants fournissent des indications sur les objectifs de politique environnementale proposés par la société mère. Des informations à caractère environnemental, plus détaillées, ne paraissent pas pertinentes pour celle-ci, eu égard aux types d'activités de la holding d'une part, du Groupe d'autre part.

Le Groupe mène en effet des projets dans plus de cent trente pays, dans des domaines aussi variés que l'amont et l'aval pétrolier et gazier, la production d'énergie et la chimie. Le rapport sociétal et environnemental du Groupe intitulé *Notre énergie en partage* comprend, dans sa partie consacrée à l'environnement, des informations détaillées sur la façon dont les différentes entités du Groupe conduisent leurs politiques environnementales. Il rend compte des conséquences de ces activités sur l'environnement, décrit et explique leurs impacts qualitatifs et quantitatifs, expose les actions menées, et présente les performances de l'ensemble du Groupe en matière environnementale ainsi que les engagements qu'il a pris ou se propose de prendre.

La charte Sécurité, Environnement et Qualité constitue une référence essentielle dans la culture du Groupe et témoigne de l'engagement de celui-ci en matière de sécurité des activités, santé des personnes, respect de l'environnement et qualité des produits et services. Cette charte, traduite en plusieurs langues, doit être déclinée en tenant compte des réalités opérationnelles de chacun de ses métiers.

Elle repose sur dix principes directeurs qui sont explicités dans un guide d'accompagnement destiné à aider les responsables à les mettre en œuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les dix principes se regroupent autour de trois thèmes ; l'activité industrielle elle-même, le personnel et les tiers :

- **En ce qui concerne l'activité industrielle**, aucun projet de développement, aucune extension d'unité industrielle, aucun lancement d'un produit nouveau ne peut être engagé dans aucun pays où opère une filiale du Groupe, sans une analyse préalable et détaillée des risques en matière de sécurité, de santé et d'environnement menée au sein de la branche d'activité concernée. La vérification de la prise en compte de ces risques, et de l'adoption des mesures de prévention, de correction et de compensation nécessaires se fait au moment de l'examen du projet par les branches d'activité concernées. Les projets majeurs d'investissements, d'acquisitions et de

cessions sont revus par le Comité exécutif du Groupe et doivent être présentés au préalable, pour avis, au Comité risques du Groupe. Ce comité comprend un représentant de la direction du développement durable et de l'environnement et un représentant de la direction sécurité industrielle.

Cette démarche d'évaluation et de prévention des risques, préalable à tout projet, repose sur des analyses scientifiques des substances utilisées et produites et de leurs effets, sur des études d'impact environnemental et des études de risques technologiques, conformément aux réglementations en vigueur dans les pays d'implantation et aux règles de l'art. Elle accorde une importance accrue, depuis quelques années, aux analyses d'impact sur la santé, et intègre progressivement la problématique de la fin de vie des produits et des installations. Une attention spécifique est également apportée à la diversité biologique, notamment dans des zones de particulière sensibilité écologique, identifiées avec l'aide des organismes scientifiques ; une cartographie des sites du Groupe par rapport à ces zones est en cours.

La prise en considération de ces différents aspects à forte connotation scientifique et technique, dans les prises de décision sur les projets, s'appuie ainsi sur des études préalables. Des actions d'harmonisation des méthodologies sur lesquelles reposent ces études sont en cours au sein des branches d'activité.

Après le démarrage du projet, la démarche d'évaluation et de prévention est reconduite régulièrement pendant toute la durée de ce projet, afin de vérifier que les impacts sur l'environnement et les risques pour la sécurité sont aussi réduits que possible.

Conformément à la charte Sécurité, Environnement et Qualité, les objectifs de prévention sont inscrits dans différents plans d'actions environnementaux établis sur deux, trois ou plusieurs années, et portent sur les réductions de rejets de substances polluantes dans l'atmosphère et dans les eaux, la réduction des consommations d'eau et de certaines matières premières, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la production de déchets sur les sites et la valorisation de ceux qui sont produits. Chaque branche d'activité s'est fixée quelques objectifs chiffrés d'amélioration de ses performances environnementales, et les décline au niveau de ses sites, en fonction des particularités propres à chacun.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, la mise en place en 2005 du système européen d'échange de quotas de CO₂ constitue une nouvelle étape dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique, qui représente un véritable défi technologique pour le Groupe. Celui-ci s'est engagé en décembre 2006 à réduire de 50% à l'horizon 2012 le volume de gaz brûlé dans ses installations de la branche Exploration & Production, en prenant comme base de référence l'année 2005. Ces réductions d'émissions de gaz à effet de serre et les actions correspondantes sont détaillées dans le rapport sociétal et environnemental précité du Groupe.

Une attention toute particulière est également portée à la contamination des sols et des eaux souterraines, dans le cadre de programmes spécifiques d'évaluation des risques et de dépollution. Des études tendant à harmoniser les méthodologies d'évaluation et les critères d'élaboration de plans d'actions de dépollution se poursuivent.

Au-delà de la politique de prévention, les entités opérationnelles du Groupe doivent mettre en place des moyens et des plans d'intervention en cas d'accident. Ces dispositifs sont régulièrement mis à jour et vérifiés dans les directions environnement et sécurité correspondantes, et les retours d'expérience systématiquement organisés. Ces politiques de prévention et de lutte contre les effets d'éventuels accidents ne sont pas seulement engagées pour les sites industriels, mais aussi pour les transports de marchandises dangereuses, qui font l'objet d'actions et de méthodologies comparables.

• **Les principes relatifs aux personnels** se déclinent autour de trois idées : chacun à son niveau exerce une responsabilité dans le domaine de la sécurité et de l'environnement, doit en être conscient et agir en conséquence. L'appréciation hiérarchique du travail se fait, entre autres, en fonction de ces critères. Pour donner corps à ces principes, les directions environnement et sécurité de TOTAL S.A. organisent des formations à l'intention du management d'une part, et des responsables des fonctions hygiène, environnement et sécurité d'autre part. Une formation à la crise, à sa gestion et au retour d'expérience est également proposée. Les branches d'activité offrent, elles aussi, de nombreux stages adaptés aux différents personnels chargés de ces fonctions.

• **En ce qui concerne les relations avec les tiers**, la charte recommande que les prestataires extérieurs, les fournisseurs et, plus généralement, les partenaires industriels et commerciaux adhèrent à la politique de sécurité et d'environnement du Groupe. Elle souligne également que les attentes des partenaires sociaux, clients, actionnaires, tiers parties prenantes dans les relations qui intéressent l'environnement doivent être satisfaites, dans une attitude constructive de dialogue et de transparence. Une attention particulière est portée aux relations avec le voisinage, et des expériences de partenariats étroits, de dialogues et de concertations, dont le rapport sociétal et environnemental précité du Groupe se fait l'écho, sont menées autour de quelques sites. Elles sont destinées à se généraliser en fonction des enseignements du terrain.

L'organisation des entités du Groupe témoigne de la prise en compte constante et effective de l'environnement dans toutes leurs activités. Au niveau central, la direction du développement durable et de l'environnement (DDE) assure une animation du réseau environnement afin de faciliter les échanges et les synergies entre les branches. Les actions et les politiques de la direction DDE et de la direction sécurité industrielle, au sein de TOTAL S.A., sont coordonnées dans la direction stratégie et évaluation des risques.

Les directions environnement et développement durable et les directions sécurité industrielle des branches d'activité font

décliner dans les filiales, qui les répercutent sur les sites industriels, les principes d'action et les objectifs environnementaux à court et moyen terme qu'elles ont établis en concertation.

Ainsi, toutes les branches d'activité du Groupe ont, chacune en fonction de leurs spécificités d'implantation régionale et d'activités, mis en place des systèmes internes de management, que ce soit dans le domaine de l'environnement, ou dans ceux de la sécurité ou de la qualité. Il s'agit là d'une démarche volontaire et très participative, qui s'appuie sur l'information, la concertation, la sensibilisation et la formation de tout le personnel. Des objectifs de progrès sont définis et des plans d'actions sont mis en œuvre ; une mesure des résultats obtenus est effectuée, pour laquelle des méthodologies et des indicateurs sont développés et affinés progressivement ; des retours d'expérience et un contrôle associé, sous forme d'audits, sont réalisés. Ces systèmes de management font l'objet d'une évaluation périodique par des auditeurs internes, de façon à les optimiser en permanence.

Au sein du Groupe, le suivi de la mise en pratique des principes de la charte Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) par les différentes entités revêt en effet une grande importance. Lors des audits internes ou des inspections environnementales de toute nature menées par les directions concernées, la façon dont les principes de la charte sont mis en œuvre fait partie des éléments vérifiés. Pour faciliter ce suivi, l'harmonisation et l'amélioration des processus de reporting sur les performances comme sur les événements se poursuivent au sein des entités, ainsi qu'entre ces entités et les directions centrales. Par ailleurs et pour consolider la fiabilité de ces procédures de reporting, leur vérification par un organisme externe fait désormais partie des procédures du Groupe. A la suite d'un audit à blanc mené en 2005, la vérification des données du reporting environnemental par des commissaires aux comptes est effectuée sur une douzaine de sites, choisis chaque année par ces derniers. Le premier rapport d'examen réalisé en 2006 et joint au Document de référence relatif à l'année 2005, portait sur cinq indicateurs qui ont été appréciés au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité, leur caractère compréhensible et leur exhaustivité.

Cette volonté de progrès dans la gestion toujours mieux intégrée de l'environnement a amené le Groupe à s'engager dans une démarche de certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale de référence permet la reconnaissance externe des systèmes de gestion de l'environnement grâce à la certification par une tierce partie, à l'issue d'audits de conformité indépendants, renouvelés tous les trois ans. En Europe, dans les activités de Raffinage & Marketing et le secteur Chimie, la majorité des sites (environ une centaine) est désormais certifiée ; pour les autres activités et hors de l'Europe, ce processus de certification se poursuit activement. En outre, l'objectif d'une certification de 75% des sites du Groupe considérés comme particulièrement importants pour l'environnement devrait être atteint pour 2007 ; fin 2005, plus de la moitié de ces sites était certifiée.

Information financière consolidée des cinq derniers exercices

Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2006	2005	2004	2004	2003	2002
ACTIF	IFRS	IFRS	IFRS	NF ^(b)	NF ^(b)	NF ^(b)
Actifs non courants	62 436	62 391	53 827	52 533	50 450	54 010
Immobilisations incorporelles	4 705	4 384	3 176	1 908	2 017	2 752
Immobilisations corporelles	40 576	40 568	34 906	36 422	36 286	38 592
Autres actifs non courants	17 155	17 439	15 745	14 203	12 147	12 666
Actifs courants	42 787	43 753	32 940	31 628	29 513	31 319
Stocks	11 746	12 690	9 264	7 053	6 137	6 515
Autres actifs courants	31 041	31 063	23 676	24 575	23 376	24 804
Total actif	105 223	106 144	86 767	84 161	79 963	85 329
PASSIF						
Capitaux propres part du Groupe	40 321	40 645	31 608	31 260	30 406	32 146
Intérêts des minoritaires et actions privilégiées	827	838	810	776	1 060	1 201
Provisions et autres passifs non courants	16 379	17 440	16 283	16 112	15 605	16 643
Dettes financières non courantes	14 174	13 793	11 289	9 734	9 783	10 157
Dettes courantes	33 522	33 428	26 777	26 279	23 109	25 182
Total passif	105 223	106 144	86 767	84 161	79 963	85 329

Compte de résultat consolidé résumé des cinq derniers exercices

Exercice (en millions d'euros)	2006	2005 ^(a)	2004 ^(a)	2004	2003	2002
	IFRS	IFRS	IFRS	NF ^(b)	NF ^(b)	NF ^(b)
Chiffre d'affaires	153 802	137 607	116 842	122 700	104 652	102 540
Charges d'exploitation	(124 617)	(108 431)	(94 721)	(101 141)	(86 905)	(86 622)
Amortissements courants des immobilisations corporelles	(5 055)	(5 007)	(5 095)	(5 498)	(4 977)	(5 792)
Résultat opérationnel	24 130	24 169	17 026	16 061	12 770	10 126
Autres charges et produits	86	(281)	2 302	1 866	(1 199)	31
Autres charges et produits financiers	(49)	(151)	(36)	(76)	(85)	(35)
Charge d'impôts	(13 720)	(11 806)	(8 603)	(8 316)	(5 353)	(5 034)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 693	1 173	1 158	337	1 086	866
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	12 140	13 104	11 847	-	-	-
Résultat net des activités Arkema	(5)	(461)	(698)	-	-	13
Résultat de l'ensemble consolidé	12 135	12 643	11 149	9 872	7 219	5 954
Part des minoritaires	367	370	281	260	194	13
Résultat net	11 768	12 273	10 868	9 612	7 025	5 941

(a) Données 2005 et 2004 en normes IFRS retraitées, pour tenir compte de l'apport-scission des activités Arkema décidé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006.

(b) Normes françaises.

Table de concordance

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

Informations prévues à l'annexe I
du règlement (CE) n° 809/2004

Pages correspondantes du
Document de Référence

1.	PERSONNES RESPONSABLES	1
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	103
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	3
4.	FACTEURS DE RISQUE	77 à 92
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	10 ; 162
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	10 ; 162
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	10 ; 162
5.1.4.	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	10 ; 162
5.1.5.	Événements importants dans l'exercice des activités	10 à 56 ; 64
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	57
5.2.2.	Principaux investissements en cours	57
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	57
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	11 à 56
6.2.	Principaux marchés	11 à 56
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	11 à 56 ; 67 à 70
6.4.	Dépendance à l'égard de certains contrats	82
6.5.	Position concurrentielle	10 ; 11 ; 43 ; 51
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Place de l'émetteur dans le Groupe	58
7.2.	Propriétés filiales	58 ; 238 à 239
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles les plus significatives	59 ; 13 à 56 ; 201
8.2.	Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	59 ; 283 à 284
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	64 à 70
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	64 à 70
9.2.2.	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	64 à 70
9.2.3.	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	64 à 70

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1.	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	71
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	71 ; 173
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	72 ; 79 à 81
10.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	n/a
10.5	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	72

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 73 à 74**12. INFORMATION SUR LES TENDANCES**

12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	75
12.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	75 ; 78 à 90

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE n/a**14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE**

14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	94 à 102
14.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	107 ; 112

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	104 ; 105
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	229

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	94 à 101
16.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	104 ; 106
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	109 à 112
16.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	107

17. SALARIÉS

17.1	Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	8 ; 116 ; 279 à 282
17.2.	Participations au capital et stock-options	8 ; 116 à 117 ; 119 à 127 ; 143
17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	116 à 117 ; 119 ; 165

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	143 à 144
18.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	143 ; 163
18.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 145 ; 229**20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**

20.1	Informations financières historiques	152
	Annexe 1	169 à 239
	Annexe 3	253 à 278 ; 285

Table de concordance

20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers annuels consolidés	Annexe 1 (169 à 239)
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Vérifications des informations financières historiques	152 ; 170 ; 255
20.4.2.	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	113 à 115 ; 254
20.4.3.	Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	153
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	31 décembre 2006
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a
20.6.2.	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	153 ; 135 à 136
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	153 ; 83 à 85 ; 167
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	153 ; 64 à 75 ; 10 à 56
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Capital souscrit et capital autorisé	156 à 158
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n/a
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	137 à 141 ; 143 ; 144 ; 159
21.1.4.	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	159
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n/a
21.1.6.	Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a
21.1.7.	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	160 ; 278
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	162
21.2.2.	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	162 à 163 ; 107 à 108
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	163
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	164
21.2.5.	Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires et conditions d'admission	164
21.2.6.	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	n/a
21.2.7.	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	164 ; 144
21.2.8.	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a
22.	CONTRATS IMPORTANTS (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n/a
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	166
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	167 ; 238 à 239



TOTAL S.A.

Siège social : 2, place de la Coupole
La Défense 6 - 92400 Courbevoie
Capital social : 5 981 907 382,5 euros
542 051 180 RCS Nanterre
www.total.com

Crédits photographiques : Qatar, M. Roussel.

Standard : 01 47 44 45 46
Communication Financière : 01 47 44 58 53
Relations Actionnaires Individuels : 0800 039 039